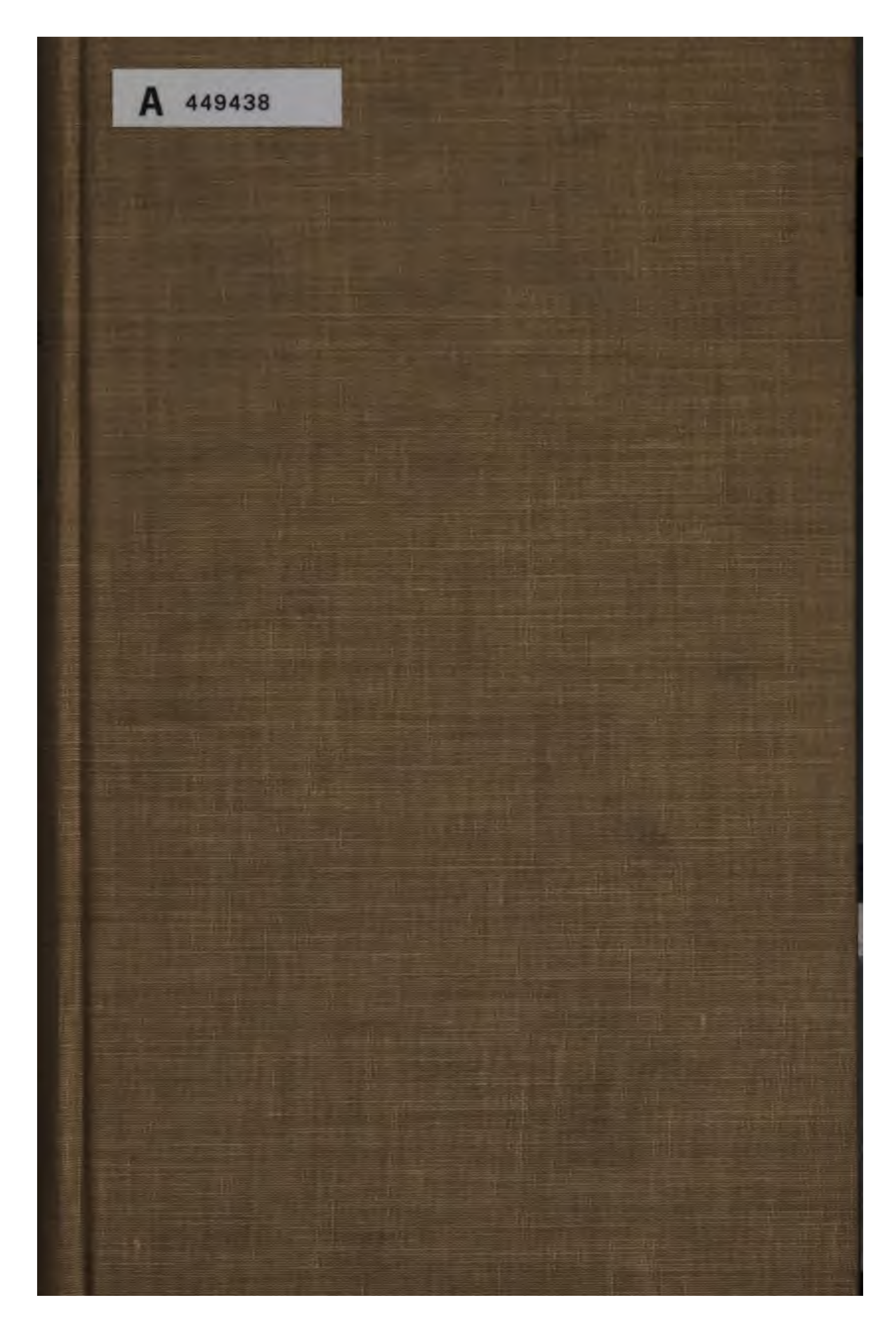
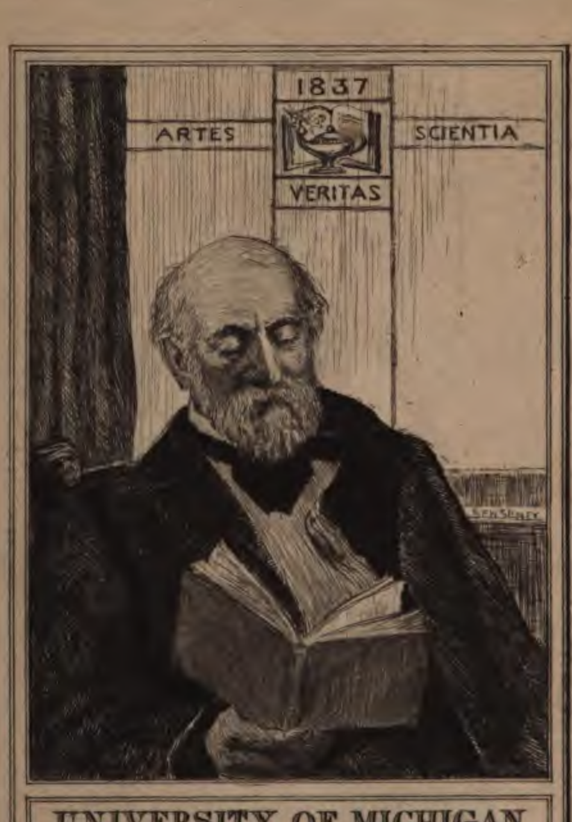
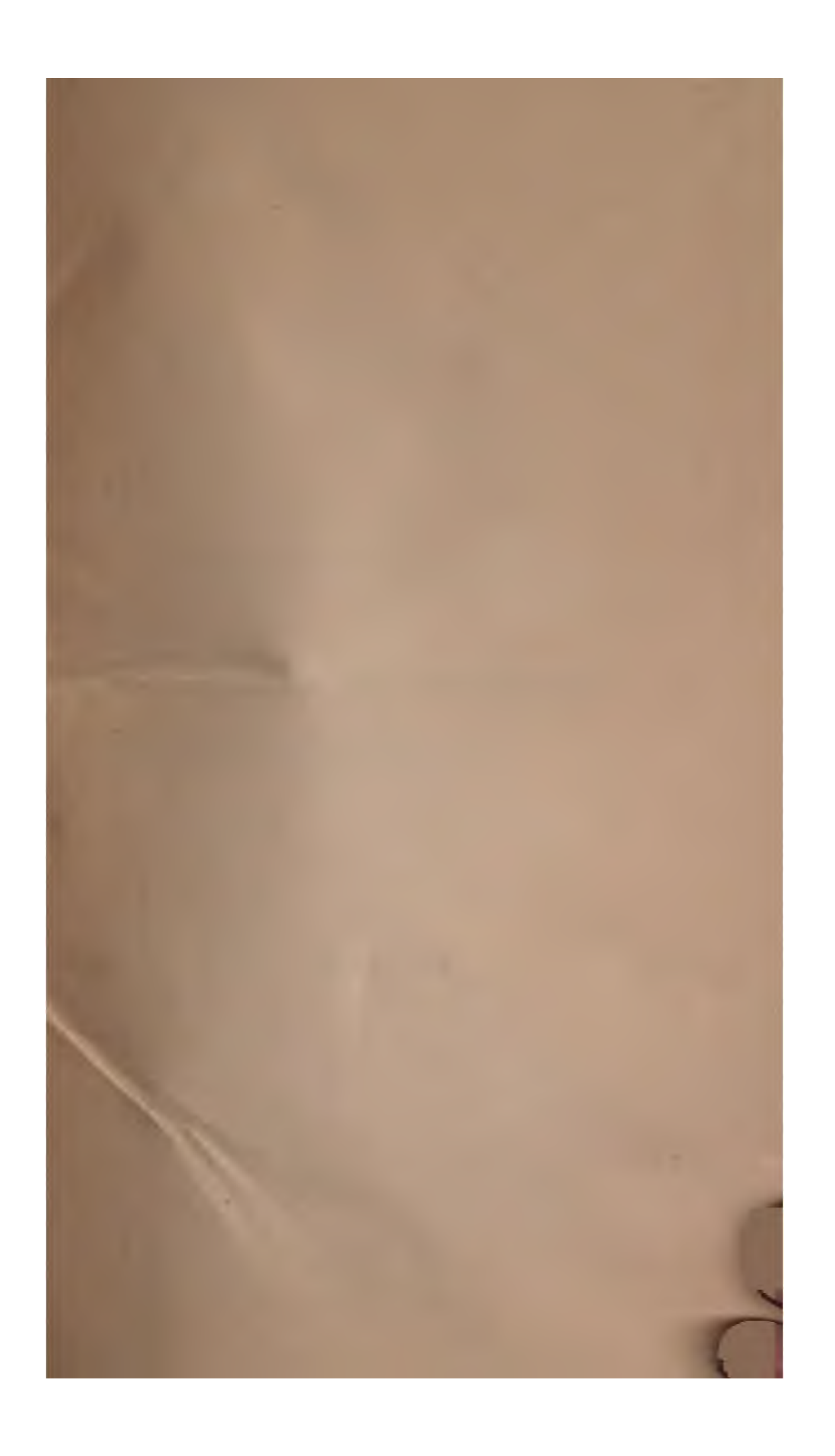



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS


JA
79
M435



HISTOIRE

DES

;TRINES MORALES ET POLITIQUES

DES TROIS DERNIERS SIÈCLES.

I.

A STRASBOURG,
CHEZ DERIVAUX, LIBRAIRE,
Successeur de Février;
A VALENCE, chez MARC-AUREL frères, Imprimeurs-librai
A AMSTERDAM, CHEZ S. DELACHAUX ET FILS.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
A Saint-Germain-en-Laye.

HISTOIRE

DES

DOCTRINES MORALES

ET POLITIQUES

DES TROIS DERNIERS SIÈCLES,

PAR

M. J. MATTER,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉTUDES,

Correspondant de l'Institut, etc.

TOME PREMIER.

PARIS,

AB. CHERBULIEZ ET Cie, LIBRAIRES,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, N° 68.

JOUBERT, LIBRAIRE, RUE DES GRÈS-SORBONNE, N° 14;

GENÈVE,

AB. CHERBULIEZ ET Cie.

1836

Vignana Lib
3 vols.

PRÉFACE.

Nous possédons en France, sur les sciences morales et politiques des derniers siècles, un aperçu remarquable; c'est un travail publié par Dugald Stewart dans l'Encyclopédie Britannique et traduit fort habilement par M. Buchon.

L'ouvrage dont je donne en ce moment le volume *qui embrasse* la Renaissance, la Réforme, la Ligue et la première des Révolutions modernes, se distingue, et par le sujet et par le but, de la belle publication du célèbre philosophe d'Ecosse. Dugald Stewart, sous ce titre de Sciences morales, a surtout compris ce qu'en France nous appelons la philosophie; il ne s'est occupé des sciences politiques qu'autant qu'elles se confondaient avec son sujet. Je m'attache, au contraire, essentiellement aux doctrines politiques et je prends les doctrines morales dans leur sens le plus restreint et le plus précis; je n'aborde le progrès de la philosophie et l'état de la religion qu'autant qu'ils expliquent le progrès de la politique et de la morale.

Cependant nous différons encore, le célèbre Ecossais et moi, sous un point de vue plus fondamental. Le voici.

L'histoire de la science est dans les monumens de la science, et surtout dans les monumens écrits, dans les livres. L'histoire des sciences morales et politiques des trois derniers siècles est l'histoire des théories qui, pendant cet espace de temps, ont régné parmi les savans, ont prévalu dans les écoles; et sans doute cette étude est à la fois importante et curieuse, puisqu'elle montre aux esprits spéculatifs le progrès qu'a fait l'intelligence, la route qu'elle a parcourue, les obstacles qu'elle a surmontés, et les méthodes qu'elle pourra suivre pour atteindre à la solution des questions qu'elle débat encore. Il est pourtant, à mes yeux, une autre manière d'étudier les doctrines morales et politiques des derniers siècles, et une manière plus curieuse à la fois et plus importante encore; c'est de s'attacher aux systèmes qui ont prévalu dans le monde au même degré qu'à ceux qui ont régné dans les écoles.

En effet, non-seulement les théories qui prévalent dans les écoles sont rarement celles qui règnent dans le monde; mais puisque celles-ci nous gouvernent, qu'elles font nos mœurs et nos destinées, nos prospérités et nos malheurs, il me semble qu'elles méritent de fixer notre attention principale; et c'est là le but et le sujet de ce livre.

Dans le principe, la science, la théorie des écoles, exerce une sorte d'empire et de dictature; son influence sur le monde ne peut, ne doit pas être niée, et le monde n'est à son égard qu'une école d'application. Mais dans le fait ces rapports et cette harmonie sont si rares, que le désaccord qui règne entre le monde

et l'école, entre les doctrines qui dominent ici et celles qui dominent là, est ordinairement le mot de l'énigme de nos destinées sociales. En effet, pour ne citer qu'un seul et frappant exemple, ce qui explique le drame moral et politique du seizième et du dix-septième siècle, est précisément aussi ce qui l'amena, c'est-à-dire cette antithèse profonde qui régna entre les doctrines d'Erasme et de Charles-Quint, de Morus et de Henri VIII, de Bodin et de Catherine de Medicis. Et cette antithèse se perpétue, grosse de violences et de tempêtes, jusqu'à nos jours. Elle est là sous nos yeux, pleine d'irritation et de colère, épandue sur toute l'Europe.

Séparer ces deux séries de doctrines, ou bien rejeter les unes pour s'occuper exclusivement des autres, c'est, à mes yeux, se priver du moyen de les apprécier les unes et les autres, d'en déterminer la valeur réelle. Pour savoir si les théories de l'Ecole sont utiles, si elles sont autre chose que de stériles ou de condamnables utopies, c'est dans leurs rapports constans, c'est dans leur lutte ou leur accord avec les doctrines du monde, qu'il faut sans cesse les envisager : qui veut avoir une opinion de quelque valeur doit sans cesse transporter devant le tribunal de l'Ecole les maximes du monde, devant le tribunal du monde les théories de l'Ecole. La seule scission des doctrines serait peu de chose; ce qui est grave et périlleux, c'est la scission des esprits, la scission des générations qui se trouvent en regard, la scission entre le présent et l'avenir; et toujours cette autre scission résulte de la pre-

mière, et toujours elle alimente non pas quelque conspiration secrète, honteuse de la conscience de ses méfaits, mais une, mais mille conspirations publiques, glorieuses de la conscience de leurs lumières. Et c'est là qu'est le péril. On le sait, la théorie de l'Ecole, pure, hardie, sublime comme toute création, exerce sur le sentiment et sur l'intelligence un pouvoir légitime; on peut déserter et trahir ce pouvoir, mais il demeure établi dans la conscience comme un maître, comme un vengeur providentiel. Il ne faut donc pas dédaigner ce qu'on appelle communément les utopies de l'école. D'un autre côté, elles sont frappées néanmoins de cette sorte de stérilité, de monotonie et de mort morale, qui pèse toujours sur l'étude à l'état de simple spéculati on, et, sous ce rapport, les doctrines du monde ont sur elles une éclatante supériorité. Moins absolues et moins enivrantes de pureté, elles sont plus variées, plus animées, plus fécondes; elles sont l'humanité en œuvre d'enfantement, et quelque grossières, quelque coupables qu'elles soient souvent, il ne faut les dédaigner jamais : elles sont en possession de l'empire. Faire l'histoire des sciences morales et politiques qui ont régné dans les écoles sans pénétrer dans le monde, c'est faire l'histoire d'une abstraction, belle sans doute, mais frappée de stérilité; faire l'histoire des doctrines qui ont prévalu dans le monde sans obtenir la sanction de la science, c'est souvent faire l'histoire d'une triste et coupable réalité. Suivre, au contraire, dans leur application, dans les conseils des princes, dans les débats des corps politiques et dans les destinées des peuples

ce qu'à chacune de ses grandes époques l'humanité a conçu de plus élevé et de plus pur pour sa constitution sociale, c'est, je crois, accomplir une tâche plus utile et plus complète. C'est la tâche que je me suis faite dans ce livre. Si elle a quelque chose de nouveau, ce n'est point par ce côté qu'elle m'a tenté; elle a quelque apparence d'utilité, c'est par là qu'elle m'a séduit.

Il m'a paru même, si j'ose le dire, qu'il y avait, dans la situation de l'Europe, une sorte d'urgence à considérer sous ce point de vue les doctrines morales et politiques des trois siècles qui ont fait notre situation. Il ne faut pas se le dissimuler, jamais l'Europe n'a été plus partagée qu'elle ne l'est aujourd'hui, jamais les deux camps qu'y a jetés la Renaissance n'ont professé avec des convictions plus complettes deux systèmes plus nettement opposés, et jamais temps n'a été plus que le nôtre gros d'orages de théories et d'orages de faits. Heureux l'écrivain qui, montrant ce qu'ont été nos doctrines depuis trois siècles, ce qu'ont été et la lutte qu'elles ont amenée et le progrès qu'elles ont fait faire, apporterait quelques paroles de conciliation aux deux camps. Et quelle autre autorité que la raison des siècles prétendrait-on faire valoir auprès de ces générations qui se précipitent dans le progrès politique, précédé ou non du progrès moral, avec un dédain si profond pour la vieille expérience et une confiance si naïve dans les théories les plus fraîchement écloses? Quelle autre condamnation que la sentence des siècles prétendrait-on opposer à ceux qui, dominés par de chimériques préoccupations aussi, contes-

tent avec un dévouement si stérile un progrès que n'ont pu arrêter ni les Philippe II, ni les Riehelieu, ni les Louis XIV, ni tout ce que les temps les plus glorieux ont eu de maîtres plus puissans?

Paris, 20 mars 1836.

TABLE.

TROISIÈME PÉRIODE.

DE LA RÉVOLUTION DES PAYS-BAS A LA PREMIÈRE RÉVOLUTION D'ANGLETERRE.

(1565—1641)

FIN DE LA TABLE.

* Ce Chapitre et les deux suivans de cette Période sont cotés VI, VII et VIII par erreur typographique seulement ; il n'y a point de lacune.

HISTOIRE

DES

DOCTRINES MORALES ET POLITIQUES

DES TROIS DERNIERS SIÈCLES.

INTRODUCTION.

Les trois derniers siècles de l'Europe sont des siècles d'orgueil pour l'espèce humaine. Dans les annales du monde, ils forment l'époque des plus glorieuses conquêtes, celles de l'intelligence; l'époque qui a vu la raison individuelle de l'homme prendre son vol le plus hardi, et la conscience publique s'assurer ses franchises les plus illimitées. Ère d'émancipation politique et morale, cet âge, mieux que tout autre, a su comprendre les lois qui président au développement de l'humanité, et plus qu'en aucun temps la Providence

a comblé de ses faveurs cette intelligence de nos destinées les plus hautes. Dans tout le cours de ces trois siècles, on ne sait quoi le plus admirer, du progrès de la science ou de celui des institutions.

Et pourtant, au bout de ces trois siècles de progrès, est une ère de bouleversement et de controverses ; si ce n'est pas une ère de ruine, c'est du moins une ère à disputer au désordre. L'on dirait une ère de décadence. Manque de foi aux choses et aux hommes, absence d'enthousiasme pour les doctrines et pour les institutions, scepticisme dans les lois et dans les mœurs, dégoût pour ce qui est, épouvante de ce qui menace d'être ; telle est la situation morale et politique où trois siècles d'un développement immense ont jeté toute cette fraction de l'humanité qui a voulu ou qui a subi le progrès.

Quel est le mot d'une énigme si extraordinaire ?

C'est ici, je crois, la plus grande des questions du jour, celle qui domine toutes les autres, et celle de toutes que la science doit résoudre le plus nettement, puisque dans cette solution est la leçon du jour et l'espoir du lendemain.

Le mot d'une situation est dans ce qui l'a amenée. Dans le progrès des trois derniers siècles et dans la manière dont il s'est accompli, est le mot que nous cherchons.

J'entreprends l'histoire de ce progrès; je le prendrai à son origine, j'en suivrai les grandes phases, j'en décrirai les destinées fondamentales.

Dans l'état présent de la société il faut si bien savoir d'où nous venons, pour comprendre où nous allons, que je permets à qui le veut de prendre pour un ouvrage de circonstance ce livre de longue méditation. Mais je déclare que la pensée de choisir trois siècles d'un immense développement, d'une instruction majestueuse, dans la vue d'en abaisser l'histoire au profit d'une doctrine, ne saurait entrer dans mon esprit. L'histoire du passé est au-dessus de la question du jour de toute la hauteur qui sépare le ciel de la terre. Sans doute la controverse du présent est déjà dans le passé, puisque les mêmes besoins et les mêmes oppositions nous agitent depuis trois cents ans; sans doute aussi le passé est plein de questions irritantes, plein de faits de violence et d'oppression; mais du moins sur ce terrain neutre et calme, auguste nécropolis, les passions dorment glacées; là il est permis de juger chacun suivant ses doctrines et ses œuvres sans se faire l'homme de personne, et en parlant de là aux vivans on a le droit de dire la vérité à tous. A l'historien qui s'élève jusqu'à la vérité, fût-elle débordante des plus amères leçons, ceux-là même que blessent ses lignes sont forcés de rendre hommage. Devant la

toute-puissance du fait expire la chicane des partis, eût-elle le génie même à sa dévotion. Loin d'abaisser cette majesté du fait devant une doctrine, ou morale, ou politique, l'historien a le droit de mettre à ses pieds la vaine agitation des systèmes. De la commune sentence de toutes les générations dont il voit les peines et les vœux, il a mission d'écraser ces théories fantastiques qui sont également en dehors de la nature morale et en dehors de la condition sociale de l'humanité.

Des questions qui ont été agitées depuis trois siècles, des révolutions qui en ont été l'épreuve ou la contre-épreuve, il sort au moins une vérité, une au moins, et une vérité axiome; c'est celle que *nul progrès politique n'est désirable*, *que nul même n'est possible*, *s'il n'est amené naturellement et fatalement par un progrès moral.*

Pour sanctionner cette doctrine, à l'histoire de tant d'institutions mal nées, avortées, se joint le spectacle des catastrophes les plus sanglantes et des réactions les plus déplorables.

Que le progrès moral et par conséquent le progrès politique soient l'un et l'autre finis ou infinis; qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas nécessité de réformer sans cesse pour n'avoir à *révolutionner* jamais; qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas possibilité d'arrêter la raison publique dans une situation

donnée, cela peut demeurer question et controverse; l'axiome que je constate suffit à tous les *partis*, puisqu'il satisfait à tous les vœux. Il reconnaît la loi du progrès et il accepte tous les genres de progrès, toutes les institutions et toutes les doctrines politiques, à la seule condition que rien ne soit l'effet de la violence, qu'à tout préside un progrès moral.

A son tour la réciprocité de ce principe constitue un axiome, et cet axiome est encore de haute portée; c'est celui que tout progrès politique, toute loi, toute institution fondamentale qui ne sort pas naturellement d'un progrès moral, *n'est pas* un progrès, est au contraire une *aberration*.

En effet, les mœurs seules peuvent inspirer les bonnes lois, et les institutions qui ne répondent pas aux mœurs du pays, j'entends aux bonnes, à celles qui ont vie et puissance dans les esprits élevés, sont mauvaises non-seulement en ce qu'elles sont précoces et qu'elles offrent des anachronismes qui révoltent la raison, mais en ce qu'elles jettent le trouble dans l'organisme moral des peuples et y deviennent des causes de paralysie ou de refoulement, en un mot des causes de *rétrogradation*.

Dans ces principes, simples mais féconds en applications, est non-seulement la politique saine

et forte de tous les temps; dans ces principes est aussi le mot de l'énigme que nous offrent le progrès des derniers siècles et l'ère de décadence morale et politique, qui en est le résultat.

En effet, si ce progrès est incomplet; s'il n'offre rien encore de positivement acquis à l'humanité; s'il est encore mis en question par tant de gens; s'il a jeté parmi nous encore plus d'élémens d'antagonisme que de pacification, c'est qu'il est moins une œuvre de paix que de guerre; c'est qu'il a plus envahi qu'il n'a pénétré la société; c'est qu'il a été plus imposé qu'il n'est échu à l'Europe; c'est que, germe débile et privé de vie, il a été arraché du sein de sa mère, plutôt que d'en éclore complet et fécond; c'est, en un mot, qu'il n'a fait son entrée dans le monde qu'à travers des résistances et des catastrophes.

Sans doute le mouvement des derniers siècles a été majestueux; il ne l'a été pourtant que par intervalles, et trop rarement il a été dans les conditions de la régularité politique ou morale. Si dans son origine il a été plus moral que politique, et il l'a été, bientôt il a changé de nature pour devenir plus politique que moral; à la fin il a dévié au point d'être plus social que politique. Alors aux paisibles travaux de la raison s'est substitué le tumulte des passions; des mains du philosophe la cause est passée dans celles du

démagogue, et quand la rue est devenue l'école, ces *lois* éternelles qui constituent l'ordre moral *du* monde, ces lois que la Providence divine a données à la fois à la raison et à la conscience de l'homme, afin de lui servir de code à tous les degrés de sa civilisation, ont été foulées aux pieds comme des entraves à l'émancipation de l'espèce humaine.

Au bout d'un progrès impur est toujours une révolution sociale. Et qu'est, en effet, l'histoire morale et politique des derniers siècles? Elle n'est pas un progrès pur. Elle est une lutte constante, un duel acharné entre le progrès moral qui, d'un *pas calme* et majestueux, cherche à descendre des *intelligences* supérieures aux masses pour les féconder du germe de ses richesses, et entre la violence matérielle que lui apportent, dans les masses ou à la tête des masses, les esprits les plus désordonnés, soit pour arrêter, soit pour précipiter ses pas au bénéfice d'un système ou d'un autre. Et si de ce duel sacrilége, de cette lutte impie qui constitue le drame moral et politique des derniers siècles, nos jours de convulsive activité offrent fatalement le résumé, le mot de la situation du jour n'est-il pas donné?

Il l'est si bien que nous comprenons, non-seulement ce que nous sommes, mais encore qu'il est impossible que nous soyons autre chose.

Mais où est le remède à apporter au mal? Il n'est pas difficile à trouver : acceptez la grande leçon des trois cents ans.

La leçon est riche, et elle est aisée à prendre. Partout, dans les trois siècles, perce le progrès moral, ce progrès qui amène tous les autres; mais partout aussi se montrent des mains grossières qui l'oppriment, qui le violentent, les unes pour l'étouffer, les autres pour lui enlever ce qu'il ne saurait donner. Si, dans l'histoire, il n'est pas d'âge plus riche en faits moraux, il n'en est pas de plus révoltant en faits matériels; et si ce progrès que nous y cherchons à suivre en constitue le mouvement et la vie intime, l'oppression et la violence constituent les actes les plus patens de cette vie. Ouvrez l'histoire du premier de ces trois siècles, vous y trouvez Louis XI, Richard III, Alexandre VI, César Borgia, Machiavel, Henri VIII, Christian II, Ferdinand et Isabelle, Marie-Tudor et Charles IX.

Voilà ce qu'on appelle la première ère de l'émancipation moderne. Poursuivez, et à la place de ces docteurs couronnés, ou de ces tyrans, les uns froids, les autres furibonds, vous trouvez le despotisme des démagogues et les fureurs de la populace. A Charles IX succède la Ligue, aux filles de Henri VIII l'œuvre des Puritains, aux premières guerres de la réforme d'Allemagne,

l'éternelle guerre de trente ans; et quand il n'y a plus ni puritains, ni ligueurs, ni guerres de religion; quand la royauté et la démocratie se modèrent, l'aristocratie, qui a pris aux folies de l'une et de l'autre une part si large, à son tour fait des ligues, des complots, et s'exerce dans les guerres de la Fronde au mépris des lois, à la dérision de l'ordre.

Et pour gouverner ce délire, pour régler le progrès moral et politique du monde, ce siècle a des duc d'Albe, des Cromwel, des Richelieu, des Mazarin, des Jefferys.

Le dernier siècle est plus sage et plus grave. C'est une ère de science et de philosophie. Le premier mot de cette ère est, Émancipation de la conscience par la raison. Mais cette émancipation qui résume en elle tous les progrès de deux siècles d'études, porte aussi dans son sein toutes les colères et toutes les vengeances de deux siècles d'esclavage; à peine son œuvre est-elle ébauchée que, changeant de nature, elle se convertit en œuvre de violence et d'oppression. *Ecrasons l'infâme*, telle est de ses progrès, de ses lumières et de ses vœux la formule dernière. Et l'infâme était cette sublime institution qui depuis dix-huit siècles préside à tout ce que le développement intellectuel et moral de l'espèce humaine a produit de plus magnifique.

Ce n'est pas tout ; cette émancipation, d'abord si pure, mais qui bientôt s'est faite oppression, se fait ensuite corruption et licence. En effet, du système des libres penseurs et des philosophes indépendans sort ce déisme, qui, pour affranchir la morale de la religion et de la politique, la dépouille de toutes les institutions humaines et de toutes les révélations divines. Puis, du déisme émane cet épicurisme moderne, qui, au même degré, fait abstraction de la conscience et des destinées immortelles de l'homme, et qui, dans ses honteux et derniers enfantemens, jette parmi nous cette littérature de rébellion contre le goût et la raison, qu'aucune puissance du monde ne sait plus bannir, dont le mépris moral et le progrès moral pourront seuls nous faire justice.

A l'athéisme religieux se joint ainsi l'athéisme moral, et des deux ne peut naître en dernier lieu que l'athéisme politique, qui est la dissolution même du lien social.

Il y aurait exagération extrême à voir dans ce triple anéantissement le progrès de trois siècles. Ce triste phénomène n'offre que le résultat des violences auxquelles on s'est porté de part et d'autre dans une lutte si gigantesque et si impétueuse. Une ère qui s'ouvre par une triple émancipation, par une émancipation morale, politi-

que et religieuse; une ère qui présente sept grandes et violentes révolutions, deux en Angleterre, deux dans les Pays-Bas, deux en France, et une en Amérique, a dû ébranler jusque dans leurs fondemens les croyances, les institutions et les mœurs.

Mais cet ébranlement impétueux n'est pas l'œuvre complète des trois siècles, et si d'un côté il y a violence, oppression, corruption et licence, d'un autre côté il y a progrès pacifique, progrès véritable, progrès imposant.

En effet, dans cet immense débat, les hommes du progrès moral n'ont pas gardé le silence. *Non*-seulement du premier jusqu'au dernier, ils ont proclamé la nécessité de cé progrès et l'indépendance de ses doctrines; non-seulement ils ont élevé la doctrine des mœurs au rang d'une science complète et indépendante: mais encore, de Pomponace à nous, ils ont montré aux peuples comme aux rois que l'asservissement de la morale aux intérêts des partis est au même degré une impiété et une folie; aux uns et aux autres ils ont crié que, semblable au colosse qui écrase dans sa chute le téméraire qui ose l'atteindre d'une main sacrilége, la raison publique tue l'impie qui l'outrage. Avec énergie ils en ont appelé à l'appui que les bonnes mœurs prêtent aux bonnes lois; avec force ils ont signalé les bienfaits que répan-

dent sur les nations ces fortes doctrines qui gouvernent au nom du Ciel la pensée la plus intime de l'âme. Sans cesse ils ont lutté avec dévouement. Ils ont quelquefois combattu avec colère pour disputer au despotisme la liberté de la conscience et l'inviolabilité de la justice. Si, presque toujours, ils ont succombé dans une mêlée si indigne, au moins ont-ils toujours flétri la fourbe, arraché le masque à la tyrannie et accompagné de leurs anathèmes les noms des Machiavel, des Mazarin et des Walpole. Aux moralistes se sont joints les premiers écrivains de l'Europe; aux philosophes, les prêtres les plus éloquens. Défenseurs de deux sanctuaires, de celui de la conscience, de celui de la religion, avec quel art sublime, quelle onction et quelle majesté les Pascal, les Fénélon, les Bossuet, les Massillon, ont tour à tour jeté la honte ou l'épouvante dans l'âme des corrupteurs de la conscience !

S'ils n'ont pas vaincu dans une lutte si grande, ils ont au moins avancé la victoire, et, sur la fin du dernier siècle, triomphait le progrès moral, en assurant un progrès politique d'une immense portée, si la grande révolution de l'époque, éclairée par des doctrines plus pures, n'apportait pas aux principes des violences nouvelles, des violences extrêmes.

Ces violences, ni l'Empire, ni la Restauration,

ne les ont continuées. Cependant, l'un et l'autre de ces systèmes, aussi aveugles dans leur marche politique que dans les moyens de l'assurer, dédaignèrent le progrès moral et tombèrent écrasés par sa puissance.

S'asseoir sur le progrès moral, est désormais la condition de la légitimité et de la stabilité d'un système.

De tout gouvernement qui veut vivre, — et les gouvernemens moraux ne vivent que des pensées de la raison publique, que des battemens de la conscience nationale; — de tout gouvernement qui veut vivre, le principe de vie est dans la puissance de ses doctrines morales. La puissance des doctrines morales est dans leur pureté, cette pureté est dans leur indépendance. L'indépendance des doctrines morales est l'ère moderne.

Je crois qu'en parlant de l'indépendance des doctrines morales, on est généralement peu compris.

Dans le langage ordinaire, on confond, sous le nom de doctrines morales, les doctrines religieuses et les doctrines philosophiques, et l'on subordonne à la philosophie et à la religion, la morale, qu'on considère comme la fille de l'une et de l'autre. Cela est à la fois exact et inexact. Quand on a posé la morale comme la fille de la politique, on s'est trompé ; on se trompe encore, quand

on la prend, ou pour la fille de la philosophie, ou pour celle de la religion. Elle n'est, sans doute, indépendante d'aucune de ces doctrines, mais, à leur tour, chacune de ces doctrines est dépendante d'elle. Si les grandes notions de Dieu et d'homme ne se conçoivent pas en regard l'une de l'autre sans amener la notion d'un lien ou d'une loi religieuse, cette loi, elle-même, ne se conçoit pas, si ce n'est comme loi morale. La morale naît donc contemporaine de la religion.

La morale est dans des rapports analogues avec la philosophie. La notion de loi morale ne se conçoit qu'à la suite d'une notion de psychologie, cela est vrai, et en ce sens les doctrines morales dépendent des doctrines philosophiques; mais l'unique notion nécessaire pour constituer la morale, est celle d'une faculté morale, et cette notion est non-seulement dans l'étude de l'homme une des premières, elle est la plus importante de toutes, et elle est inséparable de celle de volonté, qui explique tout l'homme.

La morale est donc aussi primitive que la philosophie, aussi primitive que la religion, et elle l'est plus que la politique. Il est vrai que, dans son union avec ces doctrines, se trouve sa puissance, et j'ignore si elle pourrait exister sans l'une ou l'autre; mais ce que je n'ignore pas,

c'est que ni la religion, ni la politique, ni la philosophie, ne sauraient exister sans elle. Sans la morale, la politique est un joug odieux, la religion un masque infâme, et la philosophie une torche incendiaire. La morale a même sur toutes les autres doctrines au moins cette supériorité qu'elle en est la véritable pierre de touche. Niez-le, prêchez une religion immorale, enseignez une philosophie immorale, suivez une politique immorale, et vous verrez bien que vous soulèverez contre vous la raison et la conscience publique. Il est un autre point. La morale est à peu près toujours la même; les systèmes de religion, de politique et de philosophie sont variés; ils changent suivant les temps, les climats et les mœurs.

Aussi, la morale a-t-elle une haute et souveraine mission dans l'Église, dans l'État, dans l'École.

Je le sais, on a sur la valeur de ses doctrines, des vues fort différentes des nôtres.

Il est un système, je pourrais dire un parti, qui ne veut pas que les doctrines morales soient quelque chose par elles-mêmes, qui les considère comme une simple émanation des doctrines religieuses, et attribue à leur émancipation, à leur séparation de la religion, tous les maux qui caractérisent la situation de l'Europe. Il est un autre système, et je pourrais dire un autre parti,

contraire au premier en tout autre point, mais d'accord avec lui sur celui de la parfaite inutilité des doctrines morales. Il n'y a pas de morale dans ce système; ses doctrines morales ne sont que l'écho des doctrines politiques, et l'émancipation véritable du genre humain est son affranchissement de toutes les autres.

Plus ces théories sont extrêmes, plus elles ont d'ascendant sur les esprits; l'une et l'autre elles ont l'éclat de la simplicité. Aussi dominent-elles, l'une et l'autre, dans l'opinion qu'on se fait communément du progrès qui est accompli et de celui que l'on attend encore. D'ailleurs, de ces deux points de vue, l'un et l'autre ont cela de puissant, qu'ils tiennent par un côté à la vérité des choses.

Il faut, en effet, leur faire cette concession, au premier, que, sans la religion, la morale est un édifice sans faîte et sans base; au second, que, sans la politique, c'est une cité dénuée de gardes et de remparts.

Mais après cela, tout est faux ou exagéré dans l'argumentation de l'un et de l'autre.

Quand on nous dit que le progrès moderne ou l'émancipation des doctrines philosophiques a tué l'ordre moral et l'ordre politique; que, sous l'empire uni de l'autel et du trône, les gouvernemens étaient forts, les peuples tranquilles,

les mœurs pures et les lois respectées ; que l'avénement des nouvelles théories a frappé au cœur l'humanité jadis heureuse de ses institutions séculaires et de ses vieilles croyances ; que, de celles qu'on lui a offertes pour les remplacer, elle n'a pu accepter aucune ; et que l'unique fruit de toute cette prétendue émancipation de la conscience par la raison est l'insurrection qui stationne dans les rues ou s'agite dans les clubs ; que de cette épouvantable anarchie des esprits le retour franc et prompt sous la bannière sacrée de l'ordre ancien est le remède unique : quand on nous dit tout cela, on ne considère pas deux choses, d'abord qu'une partie de ces assertions est fausse, ensuite que l'anéantissement du mal est hors des possibilités humaines.

En effet, si l'on prétend qu'avant l'avénement des doctrines modernes le monde reposait tranquille, on ment à soi-même ou à l'histoire. Les querelles de l'Empire et du sacerdoce ont fait assez de bruit et pendant assez de temps, pour que personne ne les ignore, et si la séparation des deux domaines a été prononcée, c'est que cette séparation était devenue nécessaire. Prononcée plus tôt, nous n'avions ni l'insurrection des paysans de la Souabe, ni celle des paysans de la Westphalie ; nous n'avions ni les *gueux* de plaine, ni les *gueux* de mer, ni les *gueux* de bois, ni la

Ligue, ni les Têtes-Rondes, ni la guerre de trente ans, ni celle des Camisards, ni enfin celle des paysans de la Vendée.

Quand on demande le rétablissement de l'ordre ancien, on se trompe du tout au tout. D'abord, cet ordre ancien ne se trouve à aucune époque donnée de l'histoire, puisque les querelles du sacerdoce et de l'Empire avec les querelles de la féodalité et de la monarchie constituent la trame historique de tout le moyen âge. Ensuite, on est encore dans l'erreur quand on s'imagine qu'un retour serait possible. Les doctrines et les institutions s'établissent, elles ne se rétablissent pas. Si celles qu'on accuse d'avoir été pour l'Europe la boîte de Pandore y sont advenues, c'est qu'elles ne pouvaient pas ne pas sortir des événemens. Les faits les ont amenées. Les faits du moyen âge, et plus encore les méfaits, en étaient gros. La faute n'a pas été de les laisser venir, la faute a été de vouloir les empêcher de s'établir, de leur refuser le droit commun, le jugement par devant la raison et la conscience. C'est en leur déniant justice qu'on les a forcées de se faire justice; c'est en les rendant, par l'oppression, assez puissantes pour être justes dans leur cause, qu'on les a rendues assez puissantes pour être injustes dans celle des autres, pour opprimer à leur tour.

Les opprimer encore une fois et faire reculer

aujourd'hui vers le passé la fraction avancée de l'Europe, c'est l'idée fixe du système que je combats. Cette idée, je la déclare complètement absurde, puisqu'elle est de tout point contraire à la nature morale de l'homme et aux leçons que nous crient toutes les pages de l'histoire.

Mais quelle est la fraction vraiment avancée de l'Europe? J'avoue que je ne considère pas comme telle celle qui vient communément se poser sous ce nom, et qui n'a dans le fond qu'une seule idée non plus, et une idée fixe encore, celle de substituer au progrès moral le progrès politique, au progrès politique le progrès social, au progrès du temps celui de la création instantanée; idée usée, s'il en fut jamais, puisque sur elle ont passé tant de siècles, ont roulé les leviers et les débordemens de toutes les révolutions. Je prends, au contraire, pour la fraction la plus avancée de l'humanité celle qui a le plus d'idées, le plus de lumières et par conséquent le plus de moyens; car, à l'époque où nous en sommes, la puissance est nécessairement dans la science : point de doctrine forte, point d'action réelle. Le règne du hasard ou de la brutalité n'est plus qu'un mauvais souvenir.

Je passe, après ces mots de définition sur la fraction avancée de l'humanité, au second système qu'on avance sur la valeur des doctrines

morales, et que j'ai à combattre. Il est professé, ce système, précisément par ceux qui, si faussement, à mon avis, se disent à haute voix les plus avancés. Ils sont avancés, en ce sens qu'ils n'en veulent pas aux doctrines morales d'être advenues dans le monde. Ils leur en veulent au contraire d'y être encore, et c'est en cela qu'ils sont en arrière. En effet, en déniant à ces doctrines leur puissance sur les institutions politiques, leur nature et leur caractère; en les déclarant illégitimes dans leur origine et dans leurs prétentions; en les subordonnant aux doctrines politiques et en les réduisant à l'humble rôle d'échos de ces doctrines, ils établissent un système qui a trois cents ans de date, et qui ne doit pas compter sur autant d'années encore; car c'est un machiavélisme si brut et si repoussant, qu'il serait désavoué par Machiavel lui-même.

La cité, la constitution, le gouvernement, les droits et les devoirs des citoyens : voilà, disent-ils, les objets uniques de la science sociale; et les principes qui y président constituent seuls la véritable doctrine politique ou morale. Toute autre est ou un rêve de philosophie ou un rêve de religion. Seuls, le bien et le mal politique fondent le bien et le mal moral. La vertu, c'est tout acte qui sert la chose publique; le vice, c'est tout acte qui la compromet. Tel acte que la morale religieuse

se plairait à traiter de crime, dans ce système peut, suivant le but, être un acte d'un magnanime dévouement, tandis que le dévouement que proclame la morale ancienne, dévouement à un principe, dévouement à une personne, peut être un vrai crime de lèse-cité.

Ces principes, on en convient, choquent encore la vieille morale, la vieille société; mais cette société et cette morale, dit-on, n'ont plus désormais qu'une existence décrépite, usurpée; elles sont en dehors du droit et de la raison; et l'émancipation complète, celle qui en politique met fin à toutes les illusions, à tous les rêves d'u-*topie* philosophique et à tous les dogmes d'utopie religieuse, est désormais la condition légitime des nations si impatientes déjà d'entrer dans cette ère nouvelle.

Je dis que ce système, qui a ses voiles comme tout ce qui craint d'effaroucher, mais que j'ai suivi jusque dans son dernier ésotérisme, recule de je ne sais combien de siècles. En effet, ce n'est pas seulement au siècle dernier, c'est au dix-septième, c'est au seizième, c'est même au quinzième, que je trouve ces doctrines. Dans tous ces siècles le même système apparaît comme une grave aberration, et pourtant je l'accepterai tel qu'il se produit encore, et je proclamerai que, dans la science de l'homme, il n'est rien qu'on puisse

qualifier de doctrine morale, à cette condition seulement que dans l'univers on anéantisse d'abord l'ordre moral et les lois qui le constituent; que, de cet ordre moral, on arrache ou l'idée et l'existence de Dieu, et qu'ensuite, de l'homme, on retire la conscience et la raison.

C'est là toute ma réfutation de ce système. Et je crois, en effet, les doctrines morales impérissables en dépit des uns, et souveraines en dépit des autres, tant que ne sera pas accomplie cette triple œuvre d'anéantissement.

Mais que valent vos doctrines morales? Les mœurs et les principes s'en vont ensemble; le désordre est dans les intelligences et dans les consciences, comme il est dans la cité et dans les rues; on l'a dit.

Oui, on l'a dit, on a dû le dire, *on a dû vous le dire;* mais à vous se borne la nécessité de la révélation, à vous s'arrête le fait. Car, s'il y a désordre, il n'y a pas désordre général. Grâce à Dieu, le genre humain n'est altéré ni dans sa raison ni dans sa conscience, et ce n'est pas d'une seconde chute de l'homme qu'il s'agit; c'est d'une crise, et d'une crise sociale qui n'est ni universelle ni nouvelle.

Tout le désordre qui est et qui cherche tant à se grandir, mais qu'on ne doit ni exalter par peur ni contester par aveuglement, n'est comme

théorie qu'une mauvaise tradition du passé; comme état moral, qu'une simple impuissance de foi et de raison; et, soit comme théorie, soit comme état moral, ce désordre est parce qu'il ne saurait pas ne pas être.

En effet, ces libres croyances qui, dans leur lutte et dans leur colère contre des doctrines et des institutions oppressives, se sont fait un petit coin en Italie, dès le XVIe siècle; une grande place en Angleterre au XVIIe; une place immense en France au XVIIIe; dans l'Europe entière au XIXe; ces croyances qui ne voient l'ère de leur triomphe que dans l'anéantissement de toutes les doctrines contre lesquelles elles sont en guerre depuis si long-temps, ont puisé dans les fautes, dans les violences et dans les déceptions de nos mauvais jours, cette espèce de sanction que le scepticisme puise toujours dans les grandes aberrations de l'humanité. Fortes des méfaits commis au nom de la religion, de la morale, de la politique, de la philosophie; plus fortes encore des mécomptes qu'a faits naguère un progrès politique qui, loin de vouloir se faire social, s'est hâté de se faire moral, elles exercent sur les intelligences, comme sur les passions, un empire déplorable, un empire immense. Dans les intelligences elles tuent cette puissance de discernement, cette raison pure et calme qui, délégation providentielle

dans l'homme, sait rendre justice à tout, en se mesurant elle-même, selon sa force et sa faiblesse; dans la conscience, elles anéantissent cette puissance de foi aux immortelles destinées de l'homme et aux lois éternelles du monde, qui doit régler, arbitre suprême, les délibérations d'une volonté soumise à la loi divine et les actes d'une vie soumise à la loi humaine.

De ce déplorable égarement des plus nobles facultés de l'homme les victimes sont nombreuses, sans doute; mais autour de nous n'en sont plus les auteurs. Nous l'avons dit, le désordre qui règne est une tradition, il n'est pas une création; il est un égarement et n'est pas un anéantissement; il est un effet, il n'est pas une cause; il n'est que la fin dernière des doctrines du passé; il est l'épuisement de cette orgiaque ivresse et de ces fureurs bachiques qui ont marqué les jours néfastes de notre histoire.

Pour prouver que le désordre est, au contraire, plein de vie, gros de progrès et assuré d'avenir, on objecte ses créations du jour. La littérature est, dit-on, l'expression de la société, et notre littérature est désordonnée. J'avoue que, si la littérature du jour est notre expression la plus pure, l'absence de goût et de raison, de sens commun et de sens moral, en un mot un désordre très-complet est le caractère de l'époque. Mais, aux

époques d'une riche et haute civilisation, il est quelquefois plusieurs sociétés et plusieurs littératures. Parmi nous, j'en distingue deux. Il est une société marchande, et une société qui ne l'est pas; il est une littérature marchande, et une littérature qui ne l'est pas. J'appelle l'une la basse, l'autre la haute. Or, la haute littérature d'un peuple, c'est celle qui peint son état moral, sa vie la plus pure, sa pensée la plus élevée, tout ce qui a puissance et intelligence, ce qui porte en soi l'inspiration du jour et la destinée du lendemain. Si cela est, je ne crains pas d'affirmer que notre société, *haute* dans mon sens, et notre littérature, *haute* dans mon sens aussi, sont loin d'accuser et de réfléchir le désordre.

Le roman et le drame du jour, qui réfléchissent si purement et si naïvement le désordre des intelligences et des consciences, ne sont pas notre expression véritable; et si ce désordre est immense, s'il a parcouru, fleuve impétueux, toutes les lignes du pays, nulle part il ne s'est creusé un lit profond, nulle part il n'a une demeure d'avenir. Bientôt, banni de nos champs, il n'y sera plus qu'un souvenir; il n'y laissera pas même une ruine; car déjà d'habiles ouvriers fécondent le limon qu'ont déposé ses ondes fugitives. Je le crois, l'excès même du désordre en est devenu le remède, en ce sens qu'il fait accepter la cure.

Si donc le résultat d'un progrès, immense mais sans cesse violenté, est en apparence une ère de ruine, il cache en réalité une ère de renaissance. Sans doute, nous l'avons dit, l'absence de foi aux hommes et aux choses, l'absence d'enthousiasme pour les institutions et les doctrines, est un des caractères de l'époque; mais le besoin de doctrines plus pures et d'institutions plus puissantes en est un autre. L'ère du progrès politique par le progrès moral est arrivée; l'ère du gouvernement moral, de celui qui vit des lumières de la raison publique et des battemens de la conscience populaire, est arrivée à son tour.

C'est pour concourir à l'établissement du progrès pacifique qu'amènera cette ère, que nous présentons l'histoire des trois siècles du progrès orageux. Nous l'avons dit, prenant ce dernier progrès dès son origine, à la renaissance des lumières, nous le suivons jusqu'à nos jours. Nous distinguons, dans l'histoire des doctrines morales et politiques de ces trois cents ans, sept périodes: la renaissance, la réforme, la révolution des Pays-Bas, la première révolution d'Angleterre, la sesonde, la révolution d'Amérique, la première révolution de France, et celle de 1830.

Ce drame, dont les scènes se jouent dans deux mondes, offre des leçons imposantes. Les peuples ne profitent pas, dit-on, des leçons de l'histoire;

est-ce à dire qu'il faut renoncer à les avertir ou leur donner la férule ? Je ne le pense pas ; je *crois* qu'ils sont maintenant trop grands pour la recevoir, et que personne n'est plus assez grand pour la donner.

FIN DE L'INTRODUCTION.

PREMIÈRE PÉRIODE.

DE LA RENAISSANCE A LA RÉFORME.

(1453—1517.)

PÉRIODE DE 64 ANS.

CHAPITRE PREMIER.

VUE GÉNÉRALE SUR CETTE ÉPOQUE.

Le progrès que nous avons entrepris de décrire, et qui, dans le cours de trois siècles, est une succession des luttes les plus violentes, prend son origine dans la renaissance des études les plus pacifiques, les plus inoffensives. C'étaient des études de littérature et de philosophie. Cette philosophie et cette littérature étaient même antiques. Cinq siècles de décadence et de barbarie avaient passé sur l'une et l'autre; elles étaient froides, elles étaient glacées.

ce qu'elle nous cache, nous serions amenés sans doute à dire admirable cette marche de la Providence qui, à Constantinople, jette au milieu d'une civilisation décrépite des barbares que leurs victimes doivent civiliser tôt ou tard, et dans les débris de cette civilisation, portés à d'autres barbares, aux peuples de l'Occident, donne à ces derniers le germe des plus glorieux progrès. Mais, loin de vouloir interpréter le dessein de la Providence, et payer à ses voies, dans nos récits, un tribut d'éloges que les faits paient mieux que les mots, nous nous tenons à ces faits et nous bornons à lire dans les pensées des hommes. C'est encore là s'occuper de la pensée de Dieu; le génie en est le reflet, les hommes en sont les instrumens; et si à cette époque ils ne furent que des instrumens grossiers, ils furent encore des instrumens sublimes. En effet, les desseins qui s'accomplissent dans ces soixante ans, sont plus hauts que les leurs. Dans ce labyrinthe qu'offraient alors les doctrines et les institutions, et dans cette guerre de tous contre tous, qui est l'histoire du temps, quelle est l'intelligence humaine qui eût pu tracer une voie aux peuples ou à leurs maîtres? Une intelligence supérieure à celle de l'homme a seule pu diriger d'une manière si ferme la marche si imposante des nations.

CHAPITRE SECOND.

DE L'ÉTAT DES DOCTRINES MORALES ET POLITIQUES AU MOMENT DE LA RENAISSANCE.

Il est, de nos jours, une Europe en morale et en politique, comme il en est une en géographie. Peut-être la première offre-t-elle autant de nuances de doctrines et d'institutions que la seconde présente de variétés de peuples et de climats; il n'en est pas moins vrai qu'une certaine unité, une certaine communauté de mœurs et d'intérêts, se fait sentir jusque dans les dissonances qu'on peut remarquer encore. En effet, chacun des états qui composent cette agrégation un peu fortuite, est lié à tous les autres, est obligé de les observer tous, et aucun ne peut plus toucher à ses lois fondamentales, sans que tous se croient tenus de s'en alarmer. Volontaire ou fatale, l'unité est réelle. Si elle est un mal pour les uns, elle est un bien pour les autres. Aux uns et aux autres

elle offre au moins cet avantage, qu'elle agrandit à l'infini leur horizon moral et politique.

De cette unité, c'est à peine s'il existait en 1453 quelque grossière ébauche. Nul système *européen* à cette époque. Les relations étaient difficiles; les communications étaient rares; aux rapports moraux, comme aux rapports matériels, s'opposaient la situation politique des peuples et les embarras qu'elle leur créait. Entre la royauté et les seigneurs, entre les seigneurs et leurs vassaux, entre ces vassaux et les communes, il existait, dans chaque pays, des luttes si permanentes et si animées, qu'elles absorbaient tous les esprits, que personne n'avait le loisir de s'occuper d'une question ou d'une chose générale, d'une Europe, d'une politique européenne.

Il y avait pourtant communauté d'intérêts et conformité de tendances, et, sous certains rapports, l'Europe offrait un système qu'elle ne présente plus de nos jours : partout la même foi; pour tous le même pontife; ce pontife, le père de tous les fidèles. A la voix de ce vicaire de Jésus-Christ, pendant deux siècles, l'Europe avait marché sous une bannière commune. La même langue, sacrée pour tous, était connue d'une extrémité à l'autre; la situation morale et politique de tous était semblable; dans tous les cœurs régnaient les mêmes vœux, car tous les peuples

éprouvaient le même besoin d'ordre, de protection et de franchises. Sous tous ces points de vue, ils s'observaient comme ils s'observent de nos jours, et, malgré leur isolement, malgré l'absence des routes et des canaux, des journaux et des tribunes qui maintenant font tour-à-tour de l'Europe entière un sénat, un forum, un salon ou un club, le serment du Rutli et la conquête de Grenade trouvèrent de l'écho dans les montagnes de la Scandinavie et dans les plaines de l'Irlande.

Il y avait donc une Europe, une ébauche d'Europe même avant 1453.

Et nous sommes autorisés par conséquent à demander quel était le caractère moral et politique de cette grande agrégation? quelles en étaient les doctrines générales, celles qu'on peut considérer comme constituant la vie même de l'Europe?

La réponse à deux questions qui n'en font qu'une, est donnée dans un seul fait : la religion dirigeait la morale et la politique. L'état et l'école étaient dans l'Eglise; le christianisme avait fondé ou civilisé tous les empires; le clergé avait créé ou réglé toutes les études; toutes les doctrines et presque toutes les institutions étaient son œuvre, et cette œuvre faisait à la fois son règne et sa gloire. L'Europe était si bien gouvernée par la religion, qu'au-dessus des codes qu'a-

vaient apportés les conquérans des anciennes provinces de l'Empire, et au-dessus des lois romaines que conservaient ces dernières, planaient la législation de Moïse et les décrets du droit canon, qui réglaient à la fois l'état et la famille. Pour caractériser cette situation d'un seul mot, on l'a nommée la théocratie du moyen âge. Dire que c'était une théocratie véritable serait une exagération extrême. Mais on sait que la religion n'est pas autre chose qu'une théocratie morale, et dès-lors on comprend que là où la religion est puissante, il y a théocratie dans les doctrines et dans les mœurs. Il y a donc théocratie dans le moyen âge ; il y a théocratie pontificale et théocratie royale ; il y a même théocratie populaire, et le *Dieu le veut* des Croisés n'est pas autre chose.

La théocratie ne se bornait pas aux doctrines, elle respirait dans les institutions. Plusieurs monarques étaient vassaux du pontificat suprême ; le premier de tous se glorifiait du titre d'avocat de l'Eglise ; des titres plus modestes y rattachaient les autres ; de hauts et puissans seigneurs étaient inféodés aux évêques ; aux abbés et aux abbesses obéissaient des chevaliers et des barons.

L'inféodation morale était plus intime. Un clergé, sinon fort d'une science hautement progressive, du moins en possession d'un savoir net-

tement arrêté et d'un sacerdoce qui élevait jusques au-dessus de la couronne, gouvernait les intelligences, et, dans toutes les classes de la société, les consciences étaient dirigées d'après les mêmes codes et les mêmes règles.

De cette théocratie morale et politique, l'autorité royale avait eu quelquefois à se plaindre; d'autres fois les populations elle-mêmes avaient pu en murmurer; mais la supériorité des lumières l'avait établie; d'immenses bienfaits, de hautes institutions l'avaient consolidée; ses résultats étaient brillans encore, et, en thèse générale, les peuples et les rois la respectaient. Au nom de la religion, les peuples prenaient encore les armes; à leur foi, ils sacrifiaient encore leurs biens les plus chers. Les rois, à leur tour, étaient dévoués à un ordre de choses où leurs droits puisaient une sanction si auguste; et, si quelquefois le glaive spirituel les fit trembler sur leurs trônes, ils comprenaient néanmoins que, sans l'appui de cette arme sacrée, le glaive temporel qu'ils tenaient de leur côté se briserait impuissant dans leurs mains.

Cet ordre politique offrait, non-seulement un caractère hautement religieux et moral, il présentait des rapports nettement tracés et reposait sur un fondement sacré, sur des lois divines et par conséquent des lois éternelles.

Telle était l'Europe, telles étaient ses institutions et ses doctrines générales avant 1453.

Et tout cet ordre de choses, toutes ces doctrines et ces institutions, les réfugiés de Byzance vinrent les ébranler jusque dans leurs fondemens, déchirer le pacte de la religion et de la philosophie, de la politique séparer la morale, et opérer une double émancipation, le tout en substituant à l'autorité la discussion, le progrès à l'immutabilité.

Comment la Grèce fugitive, la Grèce byzantine a-t-elle pu opérer cette immense révolution? L'Europe, pour donner au germe qu'on lui apportait un développement si rapide, n'a-t-elle pas dû présenter un terrain d'une merveilleuse fécondité?

En effet, l'Europe offrait ce terrain aux fugitifs et aux doctrines de Byzance. Dans l'Occident entier, sous l'apparence du calme, se cachait la tempête, et l'esprit de ces puissantes populations du moyen âge, qui portaient encore sur leur physionomie les marques du respect et de la soumission, était sillonné par tous les genres d'excitation et d'ébranlement. Déjà l'insurrection perçait de toutes parts, dans les doctrines, dans les institutions, dans tous les élémens du corps social.

En effet, entre la politique et la religion l'al-

liance était apparente, la dissolution réelle. La guerre de l'Empire et du sacerdoce s'était calmée, mais elle en était là précisément parce que la séparation de leurs intérêts était désormais entendue, et qu'aucun genre d'ambition n'excitait plus le successeur du pénitent de Canosse à combattre le successeur de Grégoire. La dictature du pontificat n'avait-elle pas cessé, quand partout s'effaçait la prépondérance de l'Eglise; quand, dans son propre sein, on désertait son système; quand l'épiscopat, jusque sur les bancs des conciles, se prononçait pour l'indépendance des couronnes; quand Rome, aux synodes de Pise, de Constance et de Bâle, trouvait ses adversaires les plus redoutables dans ces prélats de France et d'Espagne dont les prédécesseurs, pour régner par elle, l'avaient jadis fait régner sur les rois?

A la défection de ses princes, l'Eglise déjà voyait s'unir la défection de ses peuples. L'insurrection religieuse était commencée. En France, en Piémont, en Angleterre, en Bohême, des populations considérables s'étaient détachées des institutions et des doctrines publiques, et, dans tous les coins de l'Europe, de simples prêtres répétaient les paroles d'opposition qu'imprudemment avaient articulées des prélats.

Ainsi s'émancipaient non-seulement les princes et les empires; déjà se révoltaient les consciences,

et la houlette de la théocratie paraissait devoir se briser par les coups mêmes qu'elle ne pouvait pas ne pas férir.

Il en était de même du glaive de la féodalité. Entre les vassaux et les suzerains, comme entre l'Empire et le sacerdoce, la guerre s'était calmée. Grâce au système d'émancipation et à la hache de Louis XI, les donjons tombaient des hauteurs du pays, comme tombaient les couronnes ducales des têtes de la noblesse princière. Cependant cette guerre, pour n'être plus violente, était sérieuse encore, et à la fin de cette période, un roi de France, en montant sur le trône, prit pour la première de ses maximes celle de *se mettre hors de pairs*.

De leur côté, les communes, surgies du progrès des bourgeois autant que des torts de la féodalité et de la politique des monarques, luttaient contre les barons, et apprenaient dans cette lutte à porter plus haut leur audace. En effet, dans les jours difficiles, la royauté avait appelé aux états des députés pris dans leur sein; les services qu'ils avaient rendus et les subsides qu'ils avaient votés étaient mis en oubli tout ensemble; on avait à les rappeler; on y songeait partout, et la manière dont le fit contre le puissant Charles-Quint une petite cité de Flandre, nous montre comment, en dernière analyse, on entendait s'assurer ses priviléges.

De cette émancipation et des discordes qui l'avaient amenée, la royauté profitait généralement pour s'entourer d'hommes et d'institutions.

Cependant un esprit de révolte semblait se réveiller partout. Les exemples que les pâtres de quelques obscures vallées de Suisse et les bourgeois des plus opulentes cités d'Italie, avaient donnés en Europe étaient d'autant plus périlleux que l'indépendance des uns et les richesses des autres excitaient plus d'envie.

Mais la guerre n'était pas même circonscrite dans l'ordre religieux et politique, dans l'Eglise et dans l'état; elle était dans toutes les études, et toutes les écoles étaient des arènes. Partout on attaquait l'empire de cette scolastique qui était à la fois, et depuis quatre siècles, une rhétorique, une logique, une philosophie et une théologie, en un mot, la science du monde. Sans doute elle était enseignée encore et devait l'être encore long-temps, mais déjà des doctrines nouvelles affectaient d'en mépriser la forme et le fond, et, à cette époque, pour parvenir à la faire écouter, les plus modestes de ses défenseurs croyaient déjà devoir la modifier dans leurs leçons *. Tous ceux qui lisaient Boccace et Pétrarque, Cicéron

* Modifications apportées à la scolastique par Gabriel de Biel.

et Horace, la sapaient dans sa base, et les nouvelles littératures populaires, dans toutes les langues, chansonnaient et honnissaient sa vieille allure. Quand abordèrent en Italie les fugitifs de Byzance, déjà les peuples d'Occident avaient sur les lèvres, pour une foule de doctrines, l'argument du doute ou le sarcasme du mépris.

A cet esprit d'insurrection littéraire, morale et politique, se joignait une singulière excitation, une sorte d'exaltation magique.

Cette gigantesque accumulation des richesses de l'Asie et de l'Afrique, des objets d'art et des monumens du génie des plus célèbres peuples de la terre, qui illustrait celles des villes d'Italie que l'Empire avait laissées libres; cette haute fortune que s'étaient faite les cités anséatiques du Nord dont le commerce et l'industrie civilisaient les contrées les plus barbares; cette heureuse découverte du Cap qui ouvrait une voie générale aux régions fabuleuses des Indes orientales; cette découverte plus heureuse encore des Indes occidentales, qui bientôt révéla un nouveau monde; cette vaillante expulsion des Maures de l'Andalousie qui termina si glorieusement quatre siècles de croisades; ces faciles expéditions d'Italie, et ces beaux rêves de conquêtes que Charles VIII jetait dans l'imagination du peuple le plus hardi de la terre; cette brillante invention de la bous-

sole, qui enseignait à tracer sur l'Océan des routes plus sûres et plus lointaines; cette création plus magique encore de la presse mobile, qui fut à elle seule une révolution tout entière : tous ces faits si immenses donnaient aux esprits une impulsion sublime.

Est-il surprenant que la foudre qui vint tomber tout-à-coup au milieu de ces élémens ait produit des flammes si subites et si vives? Nous l'avons dit, le génie de la Grèce antique venant souffler sur le génie du temps, c'était l'éclair rencontrant l'éclair.

Quand les fugitifs de Byzance abordèrent en Italie, ne sauvant du naufrage que des manuscrits, ni eux ni leurs hôtes ne jugeaient ainsi le faible don que les supplians tenaient dans leurs mains. Que venaient-ils donc apporter à l'Occident touché du récit de leur catastrophe?

CHAPITRE III.

DES DOCTRINES APPORTÉES EN OCCIDENT PAR LES RÉFUGIÉS DE CONSTANTINOPLE.

On peut affirmer que tout ce que ces illustres exilés apportèrent en Italie, ce furent des volumes de philosophie et de littérature, avec le désir de gagner leur vie à les expliquer. S'ils y joignirent quelque ambition plus haute, ce fut tout au plus celle d'inspirer aux disciples qu'ils pourraient se faire en Occident l'enthousiasme qu'ils éprouvaient eux-mêmes pour les seuls trésors qu'ils eussent sauvés. Exercer sur les doctrines et sur les institutions de l'Europe une action puissante, en changer l'esprit et la nature, cela n'entrait pas dans leur pensée. Sans doute ils étaient Grecs et d'un esprit ambitieux; l'exemple de Bessarion devenu cardinal, pouvait donc leur inspirer le désir de s'élever aux dignités; mais leur antipathie pour une Eglise dont ils n'imploraient

les secours et dont ils ne flattaient le chef qu'en gémissant de leur humiliation, les éloignait de cette perspective. La grossièreté générale de l'Occident excitait leurs sourires et leur pitié, et de ces sentimens, ils pouvaient aller à quelque vœu secret, à quelque projet intime de civilisation plus haute; mais au dehors ils poussaient le respect de l'hospitalité jusqu'à l'exagération, et, en lisant avec leurs disciples d'Italie les lois ou la République de Platon, les OEuvres morales ou politiques d'Aristote, jamais ils ne sortirent avec eux de l'Académie ou du Lycée. Personne plus qu'eux ne savait se confiner dans Athènes sans jeter un regard sur Rome. Leur existence était une chose à part; c'était la paix après l'orage, et ces pauvres réfugiés avaient un tel besoin de la paix, que, pour la conserver, ils faisaient abnégation de toute parole qui pouvait la leur ravir. Pour eux plus de politique; pour eux la philosophie elle-même n'était plus que la religion. Une seule querelle éclata parmi eux; ce ne fut pas pour savoir si le descendant des Paléologues ou Mahmoud était leur souverain légitime; ce fut pour savoir qui, de Platon et d'Aristote, était leur philosophe par excellence. Quand cette dispute vint à éclater entre deux Grecs, entre Gémiste Pléthon et George de Trébisonde, elle alarma tous les autres; ils furent bien obligés de prendre

parti et de se ranger en bataille; mais, loin de faire de ce problème une affaire de libre discussion, des deux côtés on se hâta d'en appeler à la religion pour le faire résoudre. On échangea bien quelques argumens de pure spéculation, mais on n'y attachait pas d'importance. La religion fut déclarée arbitre suprême. Les doctrines d'Aristote sont les seules vraies, disait George, parce que seules elles s'accordent avec le christianisme; celles de Platon sont fausses, par la raison contraire. Dans l'autre camp, on opposa aux partisans d'Aristote précisément le même genre de démonstration, et le juge du combat, le cardinal Bessarion, rétablit, sinon la paix intérieure, du moins le silence, en se prononçant pour cet avis.

On n'est pas plus réservé, on n'est pas plus soumis aux lois et aux mœurs d'un pays que ne le furent les réfugiés de Byzance accueillis en Occident.

Cependant ils y amenèrent, comme malgré eux, une immense révolution, d'abord par leur apparition, ensuite par les livres qu'ils apportaient, enfin par les disciples qu'ils formèrent.

Leur apparition, avec tout ce qui s'y rattacha, devint une sorte de résurrection de la Grèce antique, de la vieille Athènes et de ses illustres écoles. Leur enthousiasme pour ces beaux siècles fut d'autant plus contagieux qu'ils laissaient à

leurs disciples plus de spontanéité. Leur enthousiasme alla loin. Pléthon ressuscita toute une religion, toute une philosophie, toute une politique inconnue, en exposant les croyances de la Hellade, les institutions de Sparte, la morale du Portique. Et tout cela Pléthon le fit connaître avec un zèle, un entraînement qui, à lui-même, fit oublier qu'il était chrétien. En effet, quand Pléthon exposait avec l'accent de l'enivrement ces belles créations du génie grec, son langage n'était plus celui de l'Église. Sans doute il ne voulait pas, comme on l'en accusa, ramener au paganisme; mais involontairement il amena, par l'explication de quelques volumes anciens, les comparaisons les plus fâcheuses pour les doctrines et les institutions modernes.

Les livres publiés par les Grecs, si imbelliqueux qu'ils fussent, excitèrent les esprits plus encore que leurs enseignemens. Ces livres n'étaient plus des leçons de grec. C'était la plus belle littérature et c'était la plus belle philosophie qui fussent au monde. Ensemble elles inspiraient le goût de la critique, l'amour de la liberté, la haine du despotisme, le mépris de la barbarie. N'était-ce pas là s'attaquer à tout ce qui existait ? L'idéalisme de Platon, le vol audacieux et les belles utopies de ce sublime rêveur n'entraînaient-ils pas forcément la pensée dans des régions nouvelles, dans

des régions périlleuses pour les esprits façonnés par la scolastique? Et la sévère analyse à laquelle Aristote soumet les mœurs et les institutions des peuples les plus célèbres du monde, ne venait-elle pas ajouter des directions très-précises aux excitations trop vives de Platon? C'est là le caractère de la science : elle ne sait apparaître à l'intelligence sans l'élever, sans pénétrer l'homme du sentiment de sa dignité, sans exalter ses facultés les plus hautes.

Ce que ne firent pas les réfugiés et leurs publications, fut fait par leurs disciples.

Ces disciples étaient nombreux. C'étaient tous les Italiens de goût, presque tous les princes et prélats de ce pays, et toute la jeunesse un peu éminente des autres. A la tête de ces disciples de la Grèce étaient les premiers cardinaux, et au rang des principaux admirateurs de ces études antiques étaient les papes. Nommer Bembo et Léon X, n'est-ce pas nommer plusieurs papes et plusieurs cardinaux?

De ces disciples il y en eut de pacifiques comme leurs maîtres; comme eux attachés, les uns aux textes, à la simple critique et à la stérile grammaire; les autres, à la savante philosophie, au péripatétisme pur et au platonisme pur, ou bien au platonisme de Plotin, au platonisme de Proclus, au platonisme enrichi des oracles de Zo-

roastre et des mystères de la Kabbala. Tels furent les Marsile Ficin, les Pic de la Mirandole, les Reuchlin, et l'immense majorité de ceux dont les noms ne se citent plus. Dans les écrits si nombreux et si prolixes de tous ces critiques, de tous ces philosophes, pas une allusion politique, pas une innovation en philosophie. C'est l'abnégation pure de la raison. Ces hommes ne sont pas des individus, ce sont des rôles. Veut-on les connaître par leur langage?

«Dans tout ce que j'écris ici, dans tout ce que j'affirme ailleurs, dit Marsile, le chef de l'académie des Médicis, je n'entends affirmer qu'autant que l'Eglise approuve.» Et cette profession est la foi commune de presque tous ses émules.

Mais parmi les disciples des réfugiés de Byzance, il en est qui ont puisé dans les études des inspirations plus hardies, plus conformes à la force de leur intelligence. Il en est qui ont puisé dans les études et dans le langage de leurs maîtres une sorte d'insurrection contre les mœurs, les doctrines, les usages de l'Occident. Bembo, lui-même, comme les Grecs, comme Pléthon, oublia plus d'une fois qu'il n'était ni grec ni païen, qu'il était cardinal de l'Eglise, et qu'il était mal séant à un cardinal de parler comme un adorateur des divinités de l'Olympe.

Mais, au nombre de ces disciples de la Grèce ressuscitée, il en est deux surtout qui se distinguent. L'un a fait de l'histoire une étude spéciale, l'autre a mesuré toute la philosophie : sans se connaître ils ébranlent, l'un par ses leçons, l'autre par ses livres jusque dans ses bases ce grand système du moyen âge, qui met la religion à la tête de toutes les institutions politiques et de toutes les doctrines morales. L'un détache de la religion les doctrines morales, l'autre en détache les doctrines politiques. Nous avons nommé Pomponace et Machiavel : dans leurs travaux apparaît le monde moderne.

CHAPITRE IV.

POMPONACE, LE PLUS GRAND PHILOSOPHE DE L'ÉPOQUE, DÉTACHE DE LA RELIGION LES DOCTRINES MORALES.

L'histoire de l'émancipation des doctrines morales n'étant pas été faite encore, Pomponace n'occupe pas dans l'opinion la place qu'il y mérite.

Pomponace n'est ni plus ni moins que l'homme de génie de qui émane le mouvement philosophique des derniers siècles, tout le progrès qui constitue l'histoire morale de trois cents ans. Sans doute, Pomponace n'a pas calculé tout ce progrès; mais il a si bien senti la nécessité de l'entreprendre, qu'il a mis à remplir la tâche que lui offrait sa position une élévation de vues et une persévérance qui le placent au rang des plus grands hommes de tous les temps.

Les hommes un peu éminens, ceux qui impri-

ment aux siècles une marche, une pensée, les hommes providentiels, ont toujours des missions ardues. Celle de Pomponace était hérissée d'obstacles. Trois systèmes également défectueux, mais pesant sur le monde de toute l'autorité de plusieurs siècles, gouvernaient les intelligences : la doctrine d'Aristote, implantée dans l'Europe par les Arabes; la vieille théologie de Duns-Scot et de saint Thomas d'Aquin, associée par les scolastiques à la philosophie du stagirite; enfin l'ancienne philosophie de la Grèce, fraîchement apportée de Byzance. Partout régnaient ces trois doctrines, et toutes trois elles substituaient à la libre pensée, au génie créateur de la philosophie, le dogme fait, la pensée enchaînée, l'immuable autorité. Profondément pénétré de l'insuffisance de toutes les trois, et impatient de se mesurer librement avec les plus hautes questions de morale et de philosophie, Pomponace résolut de rendre libres toutes ces questions et d'émanciper complètement l'intelligence.

Dans la crise où se trouvait le monde, le salut des doctrines était dans la liberté. C'est ce que Pomponace comprit parfaitement; c'est ce qu'autour de lui ne comprenait personne. Il savait son isolement, mais sa mission était fatale; on sait d'ailleurs que les obstacles sont des aiguillons pour l'homme de génie.

De ses maîtres Pomponace avait appris la prudence; le courage qu'il montra fut son propre bien, et il l'unit à la prudence au plus haut degré. Révéler de sa pensée tout ce qu'il fallait pour la faire comprendre, en cacher tout le reste : telle fut sa politique. Elle fut simple comme son génie. La nature envers lui s'était montrée prodigue. Né de noble famille *, petit de taille, mais plein de vie, et réfléchissant sur une physionomie brillante tous les dons de l'intelligence; d'une éloquence un peu populaire, mais d'ailleurs toute dramatique, toute pittoresque; versé dans toutes les sciences de son temps, il fut le premier professeur de l'époque. Il occupa des chaires à Padoue et à Bologne; sa célébrité remplit l'Italie, l'Europe. Ses adversaires égalaient presque en nombre et en puissance ses admirateurs, quoique toute la jeunesse, quoique Bembo et Léon X fussent de son côté. De ses ennemis un seul, son collègue Achillini, qu'irritait la désertion de ses auditeurs, pouvait balancer sa renommée, et compromettre ses succès. En effet, dans ces joutes académiques qui constituaient alors pour la science la presse et la publicité, Achillini, défenseur de la scolastique et d'Averroès, plus d'une fois enlaça le jeune athlète

* Mantoue, 1462.

dans ses dilemmes; mais toujours quelque saillie plus brillante que logique le débarrassa du vieux lutteur. Cependant Pomponace eût renoncé sans peine à des combats qui pouvaient le compromettre, si à ces débats, où il était permis de prendre quelque licence, n'eût pas assisté la génération la plus intéressante de son siècle.

Ce ne fut pas, toutefois, dans ces joutes et ces improvisations, ce fut dans des leçons profondément méditées et dans trois traités fondamentaux que Pomponace exposa ses doctrines, tout en les cachant sous celles d'Aristote, dont il prétendait rétablir les plus purs enseignemens. Les doctrines de Pomponace se résument toutes en ces mots, *affranchir la philosophie des dogmes de la religion*. Mais ces mots, il ne pouvait les prononcer. Ce qu'il pouvait attaquer ouvertement, ce n'était pas l'empire de la religion, c'était le règne de la scolastique, telle que l'avaient faite, d'abord les professeurs musulmans de Cordoue, ensuite les docteurs chrétiens du moyen âge, Averroès à la tête des uns, et saint Thomas d'Aquin à la queue des autres. Sans doute le philosophe en voulait à l'absolutisme de la religion, mais tout en se réduisant à le combattre dans les thèses de la scolastique, il fallait encore des précautions et des détours. Italien et formé par des Grecs, Pom-

pensée sut se faire entendre sans trop se faire persécuter.

Pour arriver à son but, il s'attaqua non pas à l'ensemble de la scolastique, mais à ses questions fondamentales, par exemple, celles sur l'âme et son immortalité; celles sur la Providence, le destin et la liberté; enfin celle des miracles. Libre d'exprimer sa pensée, il n'eût abordé qu'une seule de ces questions, celle de la liberté; ne pouvant que laisser entrevoir ses tendances, il fut bien aise de les éparpiller sur un plus grand nombre de sujets.

Son premier soin fut de dégager l'âme elle-même des liens où elle lui semblait comme emprisonnée. En effet, à ses yeux, le dogme de l'immortalité, placé par la scolastique au sommet de toutes les croyances, planait de là comme une sorte de fatalité, de prédestination, sur la pensée, la volonté, sur toute la vie de l'âme. Immortelle et créée de toute éternité ou pour toute l'éternité par le régulateur suprême de toutes choses, l'intelligence humaine, il s'en plaignait, avait une destinée invariablement et fatalement réglée. Dès-lors plus de liberté. Dès-lors il y a pour le philosophe véritable une triple tâche à remplir : prouver que l'âme n'a pas une destinée si fatalement établie, et démontrer que la scolastique, en affirmant le contraire, est impuissante à le

philosophie aspirant à l'indépendance du dogme d'une destinée immortelle et fatale. Pomponace, après avoir protesté de son attachement aux doctrines de l'Eglise, démontre successivement, *comme philosophe*, qu'aucun argument produit dans les écoles pour prouver l'immortalité, n'est décisif, et que ni la morale ni la politique ne souffrirent de l'opinion contraire. Toutes les objections qu'on élève communément dans l'intérêt de la politique et de la morale, non-seulement il les combat, mais il cherche à faire voir que le dogme de la mortalité de l'âme est plus favorable aux mœurs.

C'est dépasser le but pour être certain d'y atteindre. Nous n'avons pas besoin de faire voir que Pomponace dépasse le sien, que sa doctrine est sophistique, que sa doctrine est absurde. Pomponace savait cela comme nous, et ce philosophe, dans sa conscience, n'avait nulle envie d'ôter à la religion la plus haute de ses espérances. Mais pour obtenir ce qu'il voulait, pour enlever la philosophie à la religion, cette dernière, et la rendre maîtresse de toutes ses questions, il pensait devoir aller, loin. Il savait revenir. Ce qu'il croyait au fond de son âme, et ce qu'il voulait qu'on crût sur la question de l'immortalité, il le dit nettement à la fin de son traité : *La question de l'immortalité de l'âme*

époque, mais non pourtant dans le temps*, et si les âmes des animaux étaient créées dans le temps, et long-temps après celles des hommes.

Les péripatéticiens se distinguaient en deux camps. Les uns n'admettaient pour la pensée de tous les êtres intelligens qu'un principe unique et universel, de telle sorte que les individus de l'espèce humaine seraient les simples véhicules de ce principe, le seul qui fût immortel. Les autres enseignaient des âmes individuelles, mais mortelles suivant la philosophie, immortelles d'après la religion.

Pomponace avait trop de science et de raison pour ne pas sourire intérieurement de ces théories; mais il avait aussi trop de tact pour ne pas en profiter et faire voir qu'aucune d'elles, pas même celle d'Aristote, ne pouvait démontrer l'immortalité. Tel fut l'objet de son premier traité**, traité court, diffus, plein de scolastique et plein d'arguties, mais plein aussi d'une immense érudition, et allant par mille détours au grand but que s'était proposé l'auteur.

Ce but, nous l'avons dit, était de dégager la

* Quelques platoniciens, Ficin entre autres, enseignaient que les ames sont créées par Dieu tous les jours.

** *Tractatus de Animæ immortalitate.* Première édit. Bologne, 1516; dernière, par Bardili, Tubinge, 1791, in-8°.

à peu près ainsi : « Pourquoi m'impute-t-on le bien
» ou le mal qui résulte de mes actions ? S'il était
» une volonté plus haute que la mienne et une loi
» donnée au monde par cette volonté, obligé à
» cette loi, poussé par cette puissance, serais-je
» responsable de ma pensée, et mes mouvemens
» seraient-ils spontanés ? Eh bien ! il est un monde,
» il y est un ordre, une volonté, une puissance
» suprême, et dès-lors, tout ce qui est et ce qui
» se fait ne peut se passer que dans une voie
» donnée. Dès-lors aussi, vil instrument d'une
» providence ou d'une fatalité, que je fasse le
» bien, que je fasse le mal, il n'y a de ma part ni
» cause ni volonté, c'est-à-dire, ni faute ni vertu.

Ces questions, ajoute Pomponace, me dévoraient le cœur comme le vautour dévorait les entrailles de Prométhée. Elles m'ôtaient le sommeil, elles me rendaient fou.

Pouvait-on refuser la libre discussion à un philosophe si *angoissé* de questions, et qui ne demandait après tout, pour lui et ses successeurs, que le droit de les débattre ? Obtenir cette libre discussion était tout ce qu'il désirait ; et, pour la conquérir, il examine, épluche et rejette successivement toutes les solutions que donnait ou la scolastique des philosophes ou la scolastique des théologiens. Quand il n'a plus qu'à se faire pardonner cette audace, il finit par soumettre en-

core une fois à l'Eglise toutes les opinions qu'il a énoncées.

Ses opinions, il ne serait pas important de les connaître; mais lui-même, il n'y attachait qu'une valeur secondaire; nous le répétons, il ne voulait pas établir un système, il voulait conquérir la libre discussion et forcer la religion à laisser la parole à la philosophie. C'était là tout son système.

Ces deux premiers succès le rendirent téméraire, et après avoir affranchi, dans certaines limites et au moyen de mille précautions fatigantes pour l'homme de génie, un certain nombre de questions, il résolut d'affranchir d'un seul coup la philosophie tout entière, de montrer à la religion en masse qu'elle aurait tort de vouloir encore lancer les foudres de l'anathème, qu'elle-même pourrait un jour avoir besoin de tolérance de la part des philosophes, et que, suivant des signes peu trompeurs, son règne était près de finir. Tel fut l'objet d'un troisième traité de Pomponace *.

Cela était, il y a trois cents ans, quand tout existait de par la religion, d'une audace extrême; mais par là même que cette audace touchait à l'impiété, nous voyons que l'impiété n'était pas

* *De Incantationibus.*

la véritable pensée de Pomponace; car dans ce cas, on ne l'eût point tolérée. Aussi, pour bien apprécier toute la portée de ce traité, faut-il bien se pénétrer de ce point de vue, que Pomponace, une dernière fois, prouve le plus pour prouver le moins. Quand nous aurons vu que, dans cette position si difficile, il va puiser ses démonstrations jusque dans les superstitions de l'astrologie, nous l'acquitterons au moins du soupçon de l'incrédulité.

Son art d'introduire ce troisième traité égale l'audace des idées qu'il y expose. « Un ami, dit-il, m'avait écrit, qu'au moyen de certaines formules de magie, on venait d'extraire d'une blessure le fer qui l'avait causée. » L'ami demandait une explication rationnelle d'un fait si merveilleux. Pour pouvoir la lui donner complète, Pomponace s'élève à la question générale des sciences occultes, et de cette question il passe directement à celle des miracles, qui sont la sanction suprême des religions révélées.

A cette hauteur et pour dominer tout son sujet, Pomponace pose un axiôme : *Toutes les fois, dit-il, que, pour l'explication d'un phénomène, si extraordinaire qu'il paraisse, les raisons naturelles suffisent, on doit s'en tenir à la nature.*

Ce principe posé, le philosophe avoue que, dans l'histoire des religions révélées, il y a des

miracles, des faits extraordinaires que n'expliquent pas les raisons connues, et qu'il faut pourtant expliquer naturellement; et aussitôt il produit lui-même une théorie pour rendre naturellement raison de ces faits. Sa théorie est, au premier aspect, nous l'avons dit, la chose du monde la plus singulière; de la part d'un philosophe comme Pomponace, elle étonne; mais bien considéré, le parti que, faute de tout autre moyen, il sait tirer d'une croyance qu'admettent ses contemporains et qu'il dédaigne au fond du cœur, est digne des exemples que nous ont laissés dans ce genre les sages des temps antiques. On ne s'est jamais mieux abaissé au niveau des superstitions pour les combattre.

Voici cette théorie. Tout se fait naturellement, d'après des lois tracées à la nature par son créateur, et à ces lois, ni lui, ni aucune puissance du ciel ou de la terre ne saurait déroger; mais l'application de ces lois n'est pas seulement une affaire entre le créateur et la terre; c'en est une entre lui, les intelligences célestes et le monde sublunaire où se passent les miracles. Ce monde différant trop de la nature de Dieu, pour qu'il y agisse directement, c'est par des agens intermédiaires qu'il y opère; ces agens, ce sont les puissances qu'il a placées dans les sphères les plus radieuses, pour exécuter des lois que souvent elles

ignorent, mais dont elles sont toujours les instrumens dociles. Ce sont elles qui agissent directement sur ces hommes privilégiés que Dieu lui-même destine aux plus hautes missions, mais qui ne les accomplissent qu'en vertu des dispositions que leur ont données à leur entrée dans le monde les constellations qui ont présidé à leur naissance. C'est là ce qui explique et les cures qu'ils opèrent et les oracles qu'ils rendent et l'empire qu'ils exercent sur la terre que leur voix fait trembler, sur l'Océan dont leurs regards soulèvent les vagues irritées. En résumé, il n'est dans l'histoire, soit profane, soit sacrée, aucun fait, si extraordinaire qu'il paraisse, qui soit une violation des lois de la nature, qui soit un miracle.

Ce mot si hardi, l'addition d'un correctif, d'un autre mot, pouvait seule le faire passer. Pomponace donna ce mot : C'est en *philosophie*, dit-il, qu'il n'y a pas de miracle. Et quand ce mot fut articulé nettement, il ajouta qu'en *religion* c'était autre chose ; que les miracles de Moïse et ceux de Jésus-Christ étaient vrais, pour lui comme pour tous les fidèles, par la seule raison que la religion les enseignait.

Cette profession de foi, loin d'être de sa part une simple précaution oratoire, précaution qui n'eût certainement trompé ni Léon X, ni Bembo, était d'autant plus sincère qu'elle était plus pro-

dément philosophique. En effet, en sa qualité philosophe, Pomponace regardait l'établisse-nt d'une religion comme l'une des révolutions ales les plus difficiles. A ses yeux, pour fon- des croyances nouvelles, il ne fallait pas ins que des miracles, c'est-à-dire des faits ex-ordinaires, paraissant placer ceux qui les ac-mplissent au-dessus des lois de la nature, mais nmoins accomplis réellement en vertu de lois quables par ces mêmes être privilégiés qui, sous d'heureuses étoiles, sont destinés aux ssions du prophétisme, de l'apostolat et des s hautes institutions religieuses ou politiques. ilosophe encore dans son jugement sur les re-ions établies, Pomponace osa déclarer qu'il ne considérait nullement comme éternelles; qu'à yeux toutes les institutions et même celles de fils de Dieu qui établissent des religions, ient transitoires; qu'elles n'étaient pas plus elles que ceux qui avaient mission de les ler; que notamment les religions, à mesure e se perfectionne l'humanité, ont besoin de se rfectionner elles-mêmes, et que chacune d'el-, par conséquent, a son période de progrès, de me et de décadence. Appliquant, avec la rdiesse d'une conscience puissante, ces prin-pes généraux à la religion devant laquelle il aidait l'émancipation de la philosophie, Pom-

ponace osa lui dire qu'elle-même était arrivée au déclin, que pour elle-même semblait passée l'époque de l'enthousiasme et du progrès, et que, voyant cesser tous ses miracles, elle devait sentir l'approche de sa fin.

Bientôt nous devons montrer comment les contemporains de Pomponace accueillirent une déclaration si audacieuse. Ici nous nous bornons à constater trois grands faits qui marquent la carrière de ce philosophe : 1° Pomponace a posé la loi de la perfectibilité humaine ; 2° Pomponace a posé la loi du progrès des institutions et des doctrines, 3° Pomponace, dans ses ouvrages sinon dans ses leçons, a contesté à la religion l'autorité magistrale qu'elle exerçait sur la philosophie depuis l'élévation du christianisme sur le trône de l'Empire ; 4° Pomponace est le créateur des doctrines indépendantes de l'ère moderne.

Dans notre manière de concevoir ce philosophe, il ne fut ni un athée, ni un hypocrite. Nous avouons qu'on peut le concevoir différemment, et trop souvent cela est arrivé ; mais, sans entrer à cet égard dans aucune controverse, nous dirons que les livres de Pomponace sont ouverts à tout le monde, que pour être compris ils ont besoin d'être jugés dans leur rapport avec les personnes et les choses contemporaines, et il nous

semble que de leur trouver une meilleure clef que la nôtre serait d'autant plus difficile, que celle-ci explique à la fois les écoles qui ont formé le philosophe et les sympathies qu'a rencontrées sa doctrine. A l'égard de la sincérité de Pomponace, nous dirons ce que ce grand homme disait lui-même de l'immortalité de l'âme; il lui suffisait que S. Augustin crût à celle-ci; il nous suffit que Léon X crût à celle-là.

Les doctrines morales de Pomponace ne furent pas sans influence sur la politique du temps, mais puisque, si peu d'ans après lui, naquit l'homme de génie qui devait faire à l'égard de la politique ce que le professeur de Padoue venait de faire à l'égard de la philosophie, nous négligerons, pour peindre une action plus directe et plus grande, celle qu'il a pu exercer sous ce rapport.

CHAPITRE V.

MACHIAVEL DÉTACHE LA POLITIQUE DES DOCTRINES RELIGIEUSES ET MORALES.

L'œuvre de Machiavel fut plus simple que ce de Pomponace; et, mieux préparée, elle fut sée plus complète. Chose étonnante pour œuvre aussi grande, on pourrait dire qu'elle fit d'elle-même; que, venant au monde d'el même, elle ne demandait qu'un nom pour faire reconnaître. C'est à peine si Machiavel e besoin d'y travailler d'une manière sérieuse. effet, pour tracer sa doctrine politique telle q nous l'a donnée, il n'avait qu'à laisser aller plume au gré de ses souvenirs du passé ou de observations de chaque jour; partout lui pos l'idéal, et tout le monde l'inspirait ou l'aid Pour lui, ni adversaires à combattre, ni foudr à conjurer; partout des amis ou des complice Et pourtant, rien n'était plus propre à flatt

l'intelligence humaine que l'œuvre de Pomponace, tandis que rien n'était plus fait pour l'humilier que celle de Machiavel. Quelle est la cause d'une telle différence dans les sympathies que trouva l'un ou l'autre? Quel charme put offrir l'œuvre nouvelle? Qui fut Machiavel et quelle fut son œuvre?

Machiavel, né à Florence, de noble famille *, ne fut pas, au même degré que Pomponace, l'élève des Grecs; et il n'eût pas aussi savamment que lui comparé les textes d'Aristote avec les versions. Il avait pourtant appris le grec et étudié Aristote; mais, bien différent du philosophe de Padoue, qui trouvait ses délices dans les théories des philosophes, le génie de Machiavel aima mieux l'histoire que la métaphysique, et ne voulut se nourrir que de Tacite et de Tite-Live. Autant que son génie, l'exemple de ses pères et la situation de son pays l'appelèrent aux affaires. Il y entra jeune. Secrétaire du gouvernement de Florence, sous la faible administration qui avait expulsé les Médicis **, il en devint l'âme. Il en rédigea les délibérations, les traités et la correspondance; il en remplit, sinon les missions les plus brillantes, du moins les plus difficiles. Flo-

* Le 5 mai 1469.
** Celle du gonfalonnier Soderini.

rence tenait alors à toute la politique du temps, au dehors à celle de la France et de l'Empire, en Italie à celle de Rome, de Venise, de Naples. L'on sait quelle était cette politique. Pendant quatorze ans Machiavel s'y trouva engagé de corps et d'âme, et Machiavel devint en quelque sorte l'incarnation des doctrines de son pays. Avec toute cette humilité de forme et toute cette audace de pensée qui distinguent le génie italien, il faisait les affaires du pays et la leçon à la seigneurie de Florence. Il songeait peu à publier les principes de sa politique, lorsqu'une révolution complète, révolution qu'il avait prévue sans pouvoir l'empêcher, la restauration des Médicis, vint l'arracher à tout ce qui faisait les délices de sa vie et l'amener à mettre par écrit ses vieilles expériences.

Machiavel fut non-seulement destitué, on l'exila de Florence, on l'impliqua dans un complot contre le cardinal de Médicis *, on l'appliqua à la torture, on le chargea de fers. Il était innocent du crime qui servait de prétexte à ces rigueurs, mais les Médicis savaient bien que, dans ses vers, il les avait appelés un *bât pesant* pour le pays. Quand on se fut lassé de le persécuter, on lui pardonna en faveur d'autres vers, et on affecta de

* Depuis le pape Léon X.

l'oublier. Mais Machiavel, la plus haute intelligence de l'époque, aimait les affaires, la politique, la fortune. En vain chercha-t-il des distractions dans les purs plaisirs de la campagne, dans l'étude plus sérieuse de Tite-Live et de Tacite. Ces historiens l'entretenaient d'affaires et rappelaient sans cesse à leur lecteur de quel poste il était déchu; sans cesse aussi l'oisiveté de la campagne le faisait rêver au moyen d'y rentrer. Malheureusement, il avait joint au tort de servir la révolte celui de blâmer les premiers pas de la restauration. Comment revenir d'une erreur si grave? Auprès des Médicis, il lui restait un ami; à cet ami et à son propre génie Machiavel rattacha l'espoir de relever sa fortune. Laurent de Médicis n'avait-il pas besoin de garder le *principat* que la politique de Jules II avait rendu à sa famille? Et qui, mieux que Machiavel, savait les intérêts de Florence, avait étudié l'art d'y gouverner les esprits? Machiavel recueillit ses souvenirs et ses lectures, et rédigea cet *opuscule des Principautés*, ce petit livre que nous appelons le *Prince* *; et, après lui avoir donné, dans dix-huit mois de méditations, le dernier degré de fini, il le mit aux pieds de Laurent de Médicis, qui ne tarda pas à en employer l'auteur.

* *Il Principe*.

Dans cette origine du plus fameux de tous les traités de politique est aussi donnée la clé de la doctrine qu'il expose. Ce n'est, quoi qu'on en ait dit, ni le code ni la satire du despotisme; c'est un manuel de conduite pour un Médicis rentré dans Florence. Mais, lorsqu'un auteur comme Machiavel traite un sujet pareil, il ne fait pas un petit livre de circonstance, il pose des principes, il fait une doctrine. C'est ce qui advint dans ce traité; manuel de politique pour le prince Laurent, qui le négligea pour l'auteur, il devint pour l'Europe, qui ne le négligea pas, tout un système.

C'est comme formule de la doctrine de l'époque que nous examinerons l'œuvre de Machiavel. Peu nous importent les intérêts et les opinions de Laurent de Médicis; ce qui nous importe, c'est de bien connaître les principes que professe le premier écrivain politique du temps. Ces principes nous intéressent dans leurs rapports avec la religion, avec la morale, avec la situation générale de l'Europe et avec les pratiques que suivaient les gouvernemens et les peuples.

Dans ses rapports avec la religion, dont les doctrines dominaient partout encore et qui, de son souffle divin, de son puissant spiritualisme, animait la vie sociale, le grand fait que nous avons à

signaler, est que la politique de Machiavel marque une ère nouvelle, une ère de subversion complète, non pas une ère de simple rupture entre la religion et la politique, mais une ère de subversion fondamentale de leurs anciens rapports.

En effet, non-seulement Machiavel fait abstraction de tous les principes de droit divin et de légitimité religieuse; non-seulement la politique chez lui se réduit aux faits et aux moyens purement humains; elle va jusqu'à ranger la religion elle-même au nombre de ces moyens; et, de cette manière, son système est à la fois la substitution du matérialisme au spiritualisme et la subordination de la religion à la politique.

Machiavel ne fut ni un matérialiste ni un athée, pas plus que Pomponace. Cette accusation, pour l'un comme pour l'autre, ne peut plus désormais avoir cours que dans les niaiseries de l'histoire anecdotique; mais, comme Pomponace avait demandé l'indépendance de la philosophie, Machiavel posa l'indépendance de la politique et la posa sans haine comme sans arrière-pensée. Loin d'en vouloir à la religion, pour avoir vu le pontificat d'Alexandre VI et celui de Jules II, l'illustre secrétaire de Florence l'apprécie malgré ce qu'il a vu; et, non-seulement il parle de ses doctrines dans les termes les plus convenables, il lui offre ce respect sincère que lui ont

toujours porté les hommes vraiment supérieurs. Voici son langage : « De même que l'observation du culte divin est une des causes de la grandeur des états, le mépris qu'on s'en permet est la cause de leur perte*. » « Les princes et les républiques qui veulent se préserver de la corruption, doivent, par-dessus tout, maintenir dans leur intégrité les choses de la religion, et faire en sorte que jamais elles ne cessent d'être révérées. Il n'y a pas de plus grand indice de la ruine prochaine d'un état, que lorsqu'on y voit mépriser le culte divin **. »

Et qu'on ne dise pas, avec la préoccupation naturelle à nos idées modernes, que Machiavel parle ainsi de la religion considérée dans sa conception la plus idéale, de la religion considérée comme affaire de conscience et de for intérieur; non, le secrétaire de Florence entend la religion avec toutes les institutions de culte et de discipline qu'il lui connaît. Quand nous parlons de la religion, nous faisons d'habitude un triage mental qui nous met à l'aise. Machiavel ne procède pas avec cette duplicité. Il prend la religion avec tous ses accessoires, et fait notamment

* Discours sur les premières Décades de Tite-Live, liv. I, ch. 11.

** *Ibid.* ch. 12.

l'éloge le plus profondément senti des services qu'ont rendus les ordres les plus célèbres *.

Et malgré cela, Machiavel est homme d'état avant tout, et Machiavel change complètement les anciens rapports de la politique et de la religion. Pour lui la politique est une chose première, une doctrine mère, une doctrine qui puise ses principes en elle-même et qui n'a besoin d'aucune sanction supérieure. La religion, dans son système, n'est qu'un moyen de gouvernement; et s'il m'était permis d'employer une expression si familière, je dirais qu'après lui avoir rendu hommage en homme d'état, il l'apprécie encore en vrai *tarifier* de chancellerie. Ecoutons à cet égard sa profession de foi la plus naïve et la plus vraie. « Ce n'est pas avec des Oraisons Dominicales qu'on garde les empires, » dit l'émule de Tacite, dans l'une de ses plus belles compositions d'histoire **. Dans son traité du Prince, il apprécie même la religion en précepteur du despotisme. Suivant lui, le prince doit non-seulement s'appuyer sur les croyances de ses sujets, il doit prendre les mesures nécessaires pour pouvoir les forcer de croire encore, lorsqu'ils n'en

* Discours sur les premières Décades de Tite-Live, liv. III, ch. 1.

** Che gli stati non si tenevano con Pater-nostri in mano. *Hist. Fiorent. liv. VII.*

auraient plus envie : « Le naturel des peuples, » dit-il, est variable. On pourra leur faire croire » aisément une chose, mais il sera difficile de les » faire persister dans cette croyance. Il convient » par conséquent, de s'arranger de manière que, » lorsqu'ils auront cessé de croire, on puisse les » forcer à croire encore. Moïse, Cyrus, Thésée » et Romulus n'auraient pu faire observer long- » temps leurs institutions, s'ils eussent été désar- » més, comme cela est arrivé au moine Savona- » rola, qui échoua dans ses nouvelles institutions. » Quand la multitude cessa de le croire inspiré, » il n'eut pas le moyen de maintenir forcément » dans leur croyance ceux qui ne croyaient » plus *. »

On le voit, entre la politique et la religion, l'ancien rapport est changé dans ce système. La religion n'est plus un principe, une sanction; elle est un moyen, un appui. Le prince n'est plus, suivant la doctrine du passé, l'homme de Dieu, l'oint du Seigneur; c'est l'homme de son génie, l'homme de ses œuvres. Ce n'est plus la religion qui prend les princes en tutelle, qui leur confère un caractère d'auguste inviolabilité, une sorte d'apothéose anticipée; c'est le prince qui confisque la religion à son profit et qui en fait un moyen de

* Ch. 10.

police. LA POLITIQUE EST SOUVERAINE : tel est le principe que partout proclame Machiavel.

Il la pose souveraine, en effet, à l'égard de la morale comme à l'égard de la religion. Sous ce nouveau rapport le caractère distinctif de sa politique est une abstraction complète de la nature morale de l'homme, et une abstraction complète de la valeur morale de ses actions. Dans le succès, et non dans les moyens, est le jugement à porter sur tous les actes de gouvernement. On connaît César Borgia et Ferdinand d'Aragon. En cherchant dans l'histoire celui de tous les hommes qui, dans ses entreprises, ses institutions et ses doctrines politiques, a fait le plus complètement abstraction de toute moralité, c'est à César Borgia qu'on s'arrête ; et en cherchant aussi celui de tous qui, dans toute la durée de son règne, a fait le plus nettement abstraction de toute loyauté, qui même avouait naïvement que la mauvaise foi était un de ses moyens de succès, on s'arrête à Ferdinand d'Aragon. Eh bien ! Machiavel n'hésite pas un instant à présenter Ferdinand comme l'un des exemples à imiter ; et il déclare, sans sourciller, qu'il ne saurait donner de plus utiles leçons à un prince nouveau que les actions de César. C'est surtout ce dernier qu'il aime à citer. « Si ses institutions échouèrent, dit-il, ce ne fut » pas sa faute, mais celle d'une malignité extraor-

» dinaire de la fortune. » Et, en effet, il expose la conduite du frère de Lucrèce comme un modèle à suivre, ajoutant à son exposé ce résumé admirable de naïveté : « Celui qui juge néces- » saire, dans sa principauté nouvelle, de s'assu- » surer de ses ennemis, de se gagner des amis; » de vaincre par la force ou par la fraude; de se » faire aimer et craindre des peuples, suivre et » respecter par les soldats; de se débarrasser des » hommes qui peuvent et doivent lui nuire; de » changer les institutions anciennes en nouvelles; » d'être sévère et agréable, magnanime et libé- » ral; d'éteindre la milice infidèle, et d'en créer » une nouvelle; de conserver l'amitié des rois et » des princes, de manière qu'ils aient à le servir » de bonne grâce, ou à ne l'offenser qu'avec mé- » nagement : celui-là, dis-je, ne peut pas trou- » ver d'exemple plus récent, que les actions de » ce duc *. »

Machiavel connaît la morale, il apprécie la pureté et la puissance de ses principes, il sait la gloire qu'elle procure, il est loin d'être un homme immoral; mais c'est en raison de cela même que sa politique, se posant indépendante de la loi des mœurs, est curieuse. Mieux il distingue l'empire et l'honneur, plus dans l'alternative il préfère

* Ch. 10.

nettement l'empire : « Que le prince, dit-il, ne « redoute pas d'encourir l'infamie attachée à cer- » tains vices, s'il ne peut facilement sans eux con- » server son état*. Quand un prince doué de » prudence, voit que sa fidélité à ses promesses » tourne à son préjudice, et que les occasions qui » l'ont déterminé à les faire n'existent plus, il ne » peut et même il ne doit pas les tenir, à moins » qu'il ne consente à se perdre... JAMAIS UN PRINCE » NE MANQUE DE MOTIFS LÉGITIMES POUR COLORER » CETTE INOBSERVANCE... Celui qui a su le mieux » agir en renard, a le mieux réussi... mais il faut » bien savoir masquer ce naturel artificieux, et » avoir de l'habilité pour feindre et pour dissi- » muler. Celui qui trompe avec art trouve tou- » jours des gens qui se laissent abuser**. »

Loin de reculer devant l'immoralité, la politique de Machiavel, on le dirait, recule dans les circonstances devant la vertu. « Il n'est pas né- » cessaire, dit-il, qu'un prince ait toutes les ver- » tus dont nous avons parlé, mais il très-néces- » saire qu'il semble les avoir. J'oserais même » dire que s'il les a réellement, s'il les observe » toujours, elles lui deviennent quelquefois PER- » NICIEUSES... Tu peux sembler doux, fidèle, hu-

* Ch. 15. — ** Ch. 18.

» main, religieux, loyal, ET L'ÊTRE MÊME; mais
» il faut avoir la force d'âme suffisante pour
» changer, au besoin, en sens contraire... L'es-
» prit d'un prince, surtout d'un prince nouveau,
» doit savoir se tourner selon les vents et les va-
» riations de la fortune; ne pas s'éloigner du bien,
» TANT QU'IL SE PEUT, mais aussi SAVOIR ENTRER
» DANS LE MAL, QUAND IL Y A NÉCESSITÉ...*. Dans
» les actions des princes, on considère simple-
» ment la fin qu'elles ont. Que le prince s'attache
» donc à vaincre toutes les difficultés. S'il réussit,
» ses moyens seront toujours jugés honorables.
» Toujours le vulgaire se laisse prendre aux ap-
» parences et séduire par les succès; or, IL N'Y
» A QUE DU VULGAIRE DANS LE MONDE**. »

Jamais de pareilles doctrines n'étaient entrées officiellement, comme principes, dans un manuel de politique. On pratiquait cela, mais on voilait ces pratiques. Louis XI demandait encore pardon de ces choses-là à Notre-Dame d'Embrun.

On le voit, Machiavel a réellement émancipé la politique, en lui apprenant à se poser pure et nette, à faire, au besoin, abstraction de tout, même de religion et de morale.

C'est là le caractère fondamental de l'œuvre

* Ch. 18. — ** Ibid.

la Machiavel, et, nous l'avons dit, c'est là ce qu'elle a de curieux. On ne s'est occupé jusqu'ici des doctrines de ce publiciste que sous certains points de vue; on n'en a examiné que le caractère plus ou moins libéral, plus ou moins despotique. Je dirai que, sous ce rapport, elles n'offrent rien d'extraordinaire; que, là-dessus, quelques pages de la vie intime de Ferdinand d'Aragon ou de Wolsey, nous ne voulons pas même dire d'Alexandre VI ou de son fils, seraient plus curieuses que tout l'opuscule des Principautés. Mais cet opuscule a dans l'histoire une tout autre importance, et cette importance est dans la séparation qu'il établit entre la politique, la religion et les mœurs. C'est là, suivant nous, le véritable caractère du fameux volume, et c'est celui que nous tenions le plus à signaler.

Et maintenant que nous avons considéré la valeur morale et religieuse de ces doctrines, nous passerons à leur valeur politique. Sous ce rapport, elles sont caractérisées d'un seul mot; elles offrent le pur type de l'égoïsme de prince et de l'absolutisme de commandement.

Dans nos doctrines modernes, pour constituer un état, l'idée première est une nation, une agrégation d'individus à organiser en corps social. Voilà le point de départ. Pour rendre le plus familièrement que je pourrai cette pensée toute

moderne, je dirai que c'est celle de Louis X
appelé à faire un gentilhomme de la cham
L'idée d'un chef, ou d'un gouvernement, r
présente à notre raison qu'immédiatement a
celle-là. Dans le manuel du prince, c'est le c
traire. L'idée première de Machiavel, c'est o
prince qui désire, qui cherche un état, et qui
grége des sujets, des villes, des provinces
bien, c'est un prince qui a trouvé tout cel
qui, désormais, dans toutes ses entreprises, (
chacune de ses pensées, ne voit plus que lui,
intérêt, sa conservation et sa gloire. . . .

Gloire ou prospérité nationale, garanties
ciales, libertés publiques, voilà pour le pr
qui a besoin de conquérir ou besoin de con
ver, pour le prince de Machiavel, des term
inconnus ou des choses si secondaires, qu'il 1
est pas plus question que de religion et de mo
La plus pure formule de tous les devoirs e
toutes les inspirations de cet égoïsme de che
formule suprême, la voici : le prince doit, e
mot et par-dessus tout, s'ingénier pour que c
cune de ses opérations tende à lui procure
réputation de grand homme et de chef d'un
nie supérieur *. Cela fait, tout va bien.

Tel est le point de vue fondamental de tout

* Chapitre 21.

science du gouvernement. Et, à ce point de vue point d'obstacles. Le prince doit, sans niaiserie, se sacrifier la nation ou l'état toutes les fois que son intérêt l'exige : « Un prince sage doit, toutes les fois qu'il le peut, se ménager avec adresse quelque ennemi, afin qu'en l'attaquant et le réprimant il en recueille pour lui-même quelque augmentation de grandeur *. »

On le voit, lorsque, cent cinquante ans plus tard, un roi de France vint dire : L'état c'est moi ; ce mot, où l'on a si souvent reconnu la plus pure formule de l'absolutisme, fut sur la politique de Machiavel un progrès immense ; car, désormais, l'état élevé au niveau du maître, confondu avec lui, ne pouvait plus au moins être sacrifié à ses intérêts ; désormais l'état était l'égal du prince, était le prince lui-même. Machiavel ne va pas jusqu'à cette fusion. A ses yeux il n'est rien dans l'état qui ne soit au prince, qui ne soit pour lui. Tout homme qui sert le prince est au prince ; ce n'est plus un homme, c'est une chose. « Voici un principe, dit-il : celui qui manie les affaires d'un état ne doit jamais songer à lui-même, mais au prince, et ne lui *rappeler jamais aucune chose qui ne se rapporte aux intérêts de sa qualité de prince* **. Mais aussi, quand

* Chap. 20. — ** Chap. 22.

il a trouvé un tel ministre, il doit l'enrichir, et
le combler d'honneurs, pour se l'attacher aut
par l'intérêt que par la reconnaissance. Lors-
que le prince et le ministre sont faits et se con-
duisent de cette manière, ils peuvent se fier l'u
à l'autre; s'ils sont autrement, l'un ou l'autre
nit toujours mal *. »

Il y aurait de la naïveté à demander si Machi-
vel parle de la responsabilité du ministre à l'é-
gard des lois et du pays.

Le prince de Machiavel, nous l'avons dit, e
non-seulement dans les conditions de l'égoïsm
pur, il est encore dans celles de l'absolutis
tout net. C'est un absolutisme *légal*. Mais voi
ce que c'est que cette légalité : « Les principal
garanties que puissent avoir (pour le prince) tou
les genres d'états, soit anciens, soit nouveau
sont les bonnes lois et les bonnes armes, et
comme les lois ne peuvent être bonnes où il n'y
a pas de bonnes armes, et QUE LES LOIS NE PE-
VENT PAS ÊTRE MAUVAISES OU LES ARMES SONT BON-
NES, JE PARLERAI DES ARMES, LAISSANT DE CÔTÉ L
LOIS **.

Pour compléter cette déclaration, d'ailleurs
plus nette qui se soit jamais donnée, Machiav
dit, dans un autre chapitre : « Un prince doi

* Chap. 22. — ** Chap. 12.

» n'avoir d'autre objet, d'autre pensée, ni cultiver d'autre art que la guerre, l'ordre et la discipline des armées*. »

Ces principes posés, on comprend les détails ; et ceux qui, sans se reporter aux premiers, se sont appesantis sur les seconds, simples commentateurs ou adversaires plus puissans, écrivains ou monarques**, se sont fait une tâche trop facile. C'est avec autant de science que de raison qu'on vient de mettre à nu leurs singulières erreurs***.

On aurait d'ailleurs de la politique de Machiavel une idée fort imparfaite, si l'on s'imaginait que ses doctrines, pour être nettement séparées de celles de la morale et de la religion, et pour être calculées dans l'intérêt du prince, sont étrangères aux idées généreuses, aux doctrines libérales. Loin de là, Machiavel a semé dans son livre une foule de pensées élevées, de principes de progrès et de liberté. Si l'auteur répondit au reproche d'enseigner aux tyrans l'art de subjuguer les peuples, qu'il enseignait aussi aux peuples celui de se délivrer des tyrans, ce fut avec raison. Son opuscule des Principautés, ses Discours sur Tite-Live, son Histoire de Florence et ses lettres

* Chap. 14.

** On sait que Frédéric le Grand a publié un *Anti-Machiavel.*

*** *Machiavel, son génie et ses erreurs ;* par M. Artaud. 2 vol. in-8°. Paris, 1833.

d'ambassade ont jeté dans le commerce du monde des vues aussi remarquables par leur élévation que par leur nouveauté. Il a mieux fait qu'apprendre aux peuples à se révolter, il a enseigné aux rois à se faire bénir des peuples. L'amour du peuple est la meilleure place forte, dit-il aux princes*. Non-seulement, lui, le noble florentin relève le peuple, il lui sacrifie les grands. « C'est » le peuple, dit-il, et non les grands, qu'il faut » satisfaire. Ceux-ci veulent opprimer, le peuple » borne son désir à ne point l'être. » Et ce n'est pas là l'unique raison qu'il donne aux rois pour le ménager. « Le pire que le prince ait à » craindre d'un peuple qui ne l'aime pas, dit-il, » est d'être abandonné par lui**. » C'était alors un proverbe italien : *Qui fait fond sur le peuple, bâtit sur la fange ;* lui, le noble florentin combat avec feu ce proverbe, et montre dans quelles circonstances le peuple abandonne les princes ou les démagogues, et pour quels bienfaits il demeure fidèle. Encourager l'industrie, accorder des distinctions au mérite, songer même aux plaisirs et aux fêtes des populations, et faire en sorte qu'elles se trouvent bien ; voilà les conseils que ce *précepteur de despotisme* donne aux rois. Machiavel va plus loin, il attaque les abus et les

* Chap. 20. — ** Chap. 9.

fautes du pouvoir ; il proscrit les confiscations et les troupes mercenaires, et c'est à l'influence de sa parole que nous devons, dans la justice et dans l'armée, les plus belles réformes des derniers siècles.

Nous l'avons dit, dans ses divers ouvrages de prose comme dans ses poésies, car Machiavel fut poète, et poète gracieux, poète charmant *, il sème une foule de ces idées de réforme et de progrès, que nous appelons libérales, et dont les générations actuelles s'attribuent si volontiers la découverte. Il est en cela l'heureux émule de Pomponace qui avait proclamé cette loi du progrès et de la perfectibilité à laquelle nous assignons des auteurs morts sous nos yeux ; et, s'il a été trop blâmé pour avoir appris aux princes l'art de contenir les peuples, il mérite d'être célébré beaucoup pour leur avoir enseigné celui de les rendre heureux. Machiavel peut être cité non-seulement pour la révolution qu'il opéra dans les rapports de la politique avec la religion et la morale, mais encore pour celle qu'il a faite dans certaines doctrines de pure politique. Ceci sonne mal, mais c'est une vérité. Il a plus innové pour la liberté que pour le despotisme, car autour de

* La *Mandragore* est l'une des plus belles créations de son génie.

lui la liberté était inconnue, tandis que le despotisme lui posait partout.

Mais ici se présente une grande question. Quand parut celui des livres de Machiavel qui formulait l'innovation la plus grave, l'émancipation de la politique, ce fut avec le privilége d'un souverain pontife ; le livre lui-même était rédigé pour le frère d'un autre pape ; ce pape était le patron de Pomponace ; et cependant, les doctrines de Pomponace et de Machiavel enlevaient la philosophie et la politique à la religion. Pourquoi les papes ont-ils permis de publier ce livre? En faut-il conclure que ces doctrines ne firent pas assez de sensation pour être repoussées par l'autorité, ou qu'elles avaient déjà trop d'empire pour pouvoir l'être encore? Quelles sympathies ces doctrines trouvèrent-elles en Europe?

CHAPITRE VI.

DE LA SYMPATHIE QUE CES DOCTRINES TROUVÈRENT EN EUROPE, ET DE L'ÉTAT MORAL ET POLITIQUE DE L'OCCIDENT AU MOMENT OU ÉCLATA LA RÉVOLUTION DE 1517.

Le réformateur des doctrines morales de cette époque, fut accueilli à peu près comme il méritait de l'être. Son œuvre était un mélange de bien et de mal, un mélange où dominait le bien, mais où perçait le mal de toutes parts; car, il faut bien le dire, à côté des purs principes de philosophie, Pomponace avait mis, tantôt le scepticisme, tantôt le sophisme; et les germes qu'il répandait sur des générations aussi grossières, aussi ignorantes, devaient porter quelques mauvais fruits. Ses adversaires lui reprochèrent ce fait avec amertume, et, il faut le croire, ils lui

suscitèrent encore plus d'obstacles en raison du danger de ses doctrines qu'en raison de la supériorité de son talent. Dans tous les cas, leur résolution bien formelle était d'anéantir son œuvre, de la faire passer comme une de ces tentatives dont la seconde génération n'entend parler qu'avec mépris. Ils le chassèrent de Padoue; ils le forcèrent, à Bologne, de chercher un refuge dans la pratique de la médecine; ils brûlèrent à Venise son livre de l'Immortalité de l'âme *; ils lui arrachèrent deux apologies, et le forcèrent de soumettre ses doctrines aux examinateurs de l'Inquisition. Ils n'eussent pas borné là leur zèle, si le plus tolérant des pontifes n'eût eu pour conseiller le plus tolérant des princes de l'Eglise, si Léon X et le cardinal Bembo, qui voyaient avec tant de bonheur dans l'Italie encore si barbare, la résurrection des lettres et des arts, n'eussent protégé le philosophe. Sans doute, ces princes de l'Eglise le trouvaient imprudent, téméraire, peut-être; mais son œuvre était généreuse, et ils savaient qu'aux philosophes, aux hommes qui éclairent et honorent un pays, le pouvoir même doit accorder un peu de cette licence qui s'allie si aisément au génie.

* On lui reprochait surtout le passage où il semble insinuer que ce dogme fut inventé par la politique.

Cependant, si Pomponace fut protégé, personne ne parut suivre son impulsion. A parcourir les autres traités de philosophie qui furent rédigés ou publiés pendant cette période, on cherche en vain un progrès dû au professeur de Padoue. La plupart des philosophes, et surtout les Platoniciens, loin de demander l'émancipation de la philosophie, réputent heureuse son absorption dans le dogme de l'Eglise, et tiennent à cette fusion comme à une ancre de salut. Nicolas de Cussa est purement et simplement de cet avis à la fois commode et convenable pour un homme de son rang. Marsile Ficin, les deux Pic de la Mirandole, Reuchlin et les humbles échos de ces grands maîtres, voudraient tirer de l'alliance sainte un plus grand avantage. Ils voudraient mettre sous l'aile de la religion toutes les rêveries, toutes les superstitions qu'ils ont recueillies dans les Kabbalistes, dans les Platoniciens des derniers temps, dans les prétendus oracles de Zoroastre, et dans les écrits apocryphes d'Hermès Trismégiste. Loin de vouloir adopter le scepticisme de Pomponace, c'est à peine si le mysticisme le plus absolu suffit à leur foi d'enthousiaste. Ils compromettraient la religion, si la religion, qui a des dogmes si nettement arrêtés, daignait se laisser compromettre par leur insasiable crédulité.

Les théologiens suivent l'exemple des philosophes, sans écouter ni Pomponace ni ses disciples; ils continuent à enseigner leurs vieilles *Sommes* et leurs vieux *Maîtres de sentences* *. Les moralistes que l'on doit à peine distinguer des théologiens, et qui publient, de 1470 à 1516, leurs recueils les plus fameux, le Pisanella, le Pacifica, l'Artesana, le Rosella, ne tiennent pas compte non plus de l'indépendance que le célèbre réformateur réclamait pour leurs doctrines. Ainsi, la scolastique et la religion continuent au même degré à exercer leur antique empire dans les écoles, comme dans les sanctuaires.

Mais, d'abord, Pomponace lui-même, qui connaissait si bien les esprits et les doctrines de son temps, ne se flattait pas, sans doute, de les changer par un coup de baguette. Ensuite, si ces apparences de calme nous faisaient admettre une immobilité absolue, elles nous tromperaient grandement. Les révolutions morales ne sont jamais brusques; plus le sillon qu'elles tracent est profond, moins leur marche est précipitée. D'ordinaire, elles ont trois périodes et demandent trois générations différentes; la première les conçoit, la seconde les mûrit, la troisième les met en œu-

* Les Manuels de doctrine portaient les titres de *Summa* et de *Magister sententiarum*.

vre. Souvent ce triple période demande, pour s'accomplir, cinq à six générations. Pomponace ne fut pas repoussé par tous ses contemporains. Si quelques-uns de ses disciples, si Niphus et Contarini le traitèrent d'impie, traitement dur pour un maître, leur nombre fut petit. Le nombre de ceux qui l'admirèrent, le commentèrent et l'amplifièrent, fut considérable; les faits l'attestent. Le cardinal Hercule de Gonzague, en érigeant une statue au courageux philosophe, le vengea de la peine que lui fit le cardinal Contarini. L'amitié du plus illustre des pontifes, de Léon X, celle du plus lettré des cardinaux, de Bembo, le consola des haines de Niphus, des clameurs de quelques rivaux éclipsés et des persécutions du sénat de Venise. Entre les grands hommes et leur siècle il y a action et réaction; c'est tantôt l'homme qui agit et le siècle qui répond; souvent c'est le siècle qui inspire et l'homme qui parle. Non-seulement le siècle de Pomponace l'écouta, il l'avait inspiré. Personne ne demandait comme lui l'émancipation radicale de la philosophie; mais au pouvoir qui dominait, chacun alors demandait une liberté quelconque. Les Platoniciens, sans doute, combattirent le panégyriste d'Aristote, mais, philosophes eux-mêmes et presque en dépit d'eux, ils furent forcés à demander cette même liberté de discussion dont ils

reprochaient à Pomponace d'avoir abusé. Pic de la Mirandole, l'oncle, ne demanda pas moins que l'examen public de neuf cents questions de religion, de philosophie, de morale et de politique. Ses intentions étaient bonnes. Il voulait faire triompher les institutions et les doctrines existantes, et un instant le pape autorisa la dispute. Mais bientôt, mieux avisé, il vit que mettre en question toutes les bases de l'ordre établi, était chose téméraire dans les circonstances. D'ailleurs, des hérésies s'étaient glissées jusque dans les thèses du défenseur de l'ordre. Les affiches avaient été posées en 1483, au moment même où naissait l'auteur de la révolution de 1517.

Pic alla bouder en France l'autorité qui lui ôtait la parole en Italie. Son neveu, philosophe aussi religieux que lui, porta un coup plus dangereux à cette autorité. S'égarant dans son mysticisme encore plus que son maître, il prêcha la supériorité de la lumière intérieure sur les doctrines positives de l'Eglise. Or, la lumière intérieure, qui peut être la raison, peut bien être aussi la folie. Elle l'a été maintes fois. Elle fut extravagante dans Pic de la Mirandole.

Les autres philosophes, les scolastiques, à la vérité, ne demandaient pas une révolution complète dans les doctrines; c'eût été vouloir la ruine de leur savoir; mais tous ceux à qui il ve-

nait une idée étaient bien aises de la pouvoir dire. Une foule de docteurs innovaient; le plus sage de tous, nous l'avons déjà dit, Gabriel de Biel, innova plus que tous les autres.

Ce n'est pas tout, à côté de ces scolastiques il se rencontra quelques docteurs isolés qui cherchèrent, les uns dans l'inspiration prophétique, les autres dans les révélations de la Bible, une autorité qu'ils pussent opposer à celle de la scolastique, comme Pomponace lui opposait la philosophie. Savonarola, dans son prophétisme politique, et Jean de Wesel, dans son mysticisme biblique, n'étaient pas bien loin de Pomponace, s'il est vrai que toujours les extrêmes se touchent par quelque bout.

Si Pomponace eût mis dans ses paroles cette mesure que la philosophie ne doit franchir jamais; si sa doctrine demeurait plus religieuse et plus morale, son action était immense. Telle qu'elle se présentait, elle effrayait les moralistes vulgaires; et, nous l'avons dit, ils ne semblaient en tenir aucun compte. Mais dans leurs rangs parut, dès la première année du seizième siècle, le plus éloquent, le plus spirituel et le plus réservé des hommes, Erasme. Eh bien! dans les Traités de morale chrétienne qu'il jeta au milieu des écoles, se trouvent tous les principes vrais et sages de Pomponace, tous ces axiomes sur la li-

berté et la dignité de l'homme, de la conscience et de la raison, qui font la base de nos vertus et la gloire de nos destinées *.

La scolastique fut donc singulièrement ébranlée par les leçons de Pomponace, et l'action de ce philosophe, en apparence si peu sensible, fut profonde partout. Ses livres firent le reste. Ses traités, si pleins de hardiesse, au charme de la nouveauté ajoutaient toute la séduction d'ouvrages livrés au bûcher, et cette séduction était alors plus puissante que jamais.

Les doctrines de Machiavel, présentées avec l'art d'un diplomate, étaient plus voilées que celles du philosophe. Elles devaient par conséquent moins effaroucher les esprits. Quand elles parurent, elles n'effarouchèrent personne. Rédigées de 1513 à 1515, elles ne furent publiées qu'en 1532 **, après avoir long-temps circulé en manuscrit; mais, de l'accueil qu'elles reçurent alors, du privilége que leur donna Clément VII, trompé par les éloges que le chapitre XI du PRINCE payait à la souveraineté spirituelle de Rome, nous jugeons de la réception qu'on leur eût faites quinze ans plus tôt. Il y a mieux; l'époque que nous re-

* Erasme, *de Virtute amplectenda.—Enchiridion militis christiani. — Encomium moriæ. — Adagia. — Apophthegmata.*

** A Rome, par les soins d'Antoine Blado d'Asola.

traçons sanctionna les doctrines de Machiavel par une sorte de divination ou de complicité anticipée. Cela se comprend. Elle les avait inspirées. C'étaient ses pratiques, sinon ses doctrines. C'étaient les pratiques pures et nettes de Louis XI, de Ferdinand V, de Richard III, de Henri VII, d'Alexandre VI, de César Borgia, de Jules II, de la république de Venise, de la république de Florence. Les gouvernemens posaient, et le secrétaire Nicolas écrivait sous leur dictée. A son défaut, d'autres eussent écrit à sa place, et peut-être avec d'autant plus de séduction qu'ils y auraient mis plus de réserve. Je donne un exemple. Certes, il n'entre pas dans ma pensée d'assimiler Comines à Machiavel. Ce faisant, je craindrais de blesser les amis de l'un et les partisans de l'autre. Cependant, Comines qui, dans une carrière semblable à celle de Machiavel, le précéda de quelques années seulement; Comines, qui eut des destinées analogues à celles de son illustre contemporain, mêmes honneurs, mêmes disgrâces, mêmes fers, mêmes désirs et mêmes retours de fortune; Commines, dis-je, si Charles VIII lui avait demandé un abrégé de politique, pour peu que le spirituel ministre eût voulu être sincère, eût présenté les doctrines mêmes du secrétaire de la seigneurie de Florence. Il était à ce niveau. Des actes de Louis XI aucun ne fit sourciller Comines, et

en rapportant dans ses mémoires les faits les plus iniques d'un règne aussi funeste pour la morale qu'avantageux pour la politique ; en narrant les gestes les plus révoltans d'un prince dont il a su conquérir et garder la faveur; dont il n'a, par conséquent, jamais frondé les confidences, Comines garde le sang-froid le plus imperturbable. Il est pourtant vrai de dire que Comines, tout naïf qu'il est, n'eût pas fait les naïvetés peu scrupuleuses du Florentin. Comines affecte au contraire une singulière dévotion. Par exemple, en parlant d'un de ces succès que son maître savait si bien préparer, il ajoute cette réflexion : *Toutes telles dispositions viennent de Dieu, qui donne mutation aux choses selon le mérite ou démérite des gens*. Comines eût gardé, dans un abrégé de politique, la même piété de langage ; mais, d'un autre côté, Comines n'eût pas professé tout le libéralisme de Machiavel; après s'être enrichi des confiscations de Louis XI, il n'eût pas, comme le secrétaire du gonfalonnier, flétri l'usage des confiscations. Mais, sous tous les autres rapports, la politique de Machiavel est bien celle de Comines, celle de cette époque en général.

Ce qui caractérise le plus fortement la doctrine de Machiavel, c'est l'espèce d'absolutisme qu'elle donne au pouvoir du prince, c'est la manière dont elle subordonne la religion à la poli-

tique. Eh bien, sous l'un et l'autre de ces rapports sa doctrine est celle de l'époque. Les faits le disent. En effet, tous les princes du premier ordre marchent vers l'absolutisme, et, s'ils n'atteignent nulle part à l'idéal, partout l'autorité royale se fortifie. Elle fait des pas de géant en Espagne, en France, en Angleterre. Toutes les ressources de l'Etat, tous les moyens de gouvernement et tous les genres d'autorité et d'action, partout se concentrent entre les mains du monarque. Partout, en abattant les grands, on soumet les peuples; partout on diminue les priviléges des uns et les garanties des autres. Et partout, il faut le dire, ce changement s'accomplit au profit de l'ordre, dans l'intérêt de la civilisation.

Dans la situation politique de la plupart des pays deux grands obstacles, le fractionnement de l'Etat et l'esprit de révolte du peuple, s'opposaient à toute civilisation véritable. L'Italie était divisée entre plusieurs gouvernemens de principes contraires. L'Espagne formait plusieurs royautés et professait les trois religions les plus hostiles entre elles. La France était partagée entre les grands vassaux et le monarque. Deux dynasties se disputaient l'Angleterre, contre laquelle l'Irlande, vaincue, mais non pas abattue, était toujours prête à se soulever, et l'Ecosse, demeurée indépendante, toujours disposée à faire la

guerre. L'Allemagne, sous sept maîtres d'un r
secondaire et une foule de petits princes, ol
sait à un César, qui d'ordinaire était le point
mire de toutes les jalousies de l'Europe. Ce fr
tionnement, qui faisait la grandeur des vassa
était maintenu par leurs efforts, d'autant p
obstinément qu'il constituait les peuples et
rois en un état de commune faiblesse.

Les seigneurs entretenaient avec soin l'es
de révolte que favorisait le fractionnement
empires. Cet esprit de révolte est le caractère
temps. On le trouve dévorant les forces mor
et politiques de tous les pays, et son action
d'autant plus forte qu'elle est le résultat plus
turel de l'état social de l'Europe. Presque p
tout, dépouillés des droits qu'auparavant on l
avait conférés en les appelant aux Etats; livré
toutes les erreurs et à toutes les vexations d
gouvernement faible et d'une administrat
grossièrement constituée et n'ayant guère de
bertés, les peuples se réservaient, pour leur te
lieu de toutes les autres, le droit de la résistan
qui touche de si près à celui de la révolte.
citons pas la chaotique Allemagne, la tum
tueuse Italie; choisissons nos exemples dans
pays d'une situation plus normale. Demando
nous quel gouvernement et quelle administ
tion étaient possibles en France, de la Jacqu

à la Praguerie, intrigue armée dans laquelle figura le fils de Charles VII, et qui fut suivie, sous le règne de ce prince, d'un si grand nombre d'autres révoltes ? Puis, demandons encore quel gouvernement et quelle administration étaient possibles en Angleterre, du règne d'Edouard IV à celui de Henri VIII, pendant cette longue guerre des deux Roses qui, dans le fait, ne se termina qu'à la mort de Henri VII ? Certes, elles sont déplorables les mœurs et les doctrines politiques d'une nation qui, sous le règne de Henri VII, prince distingué par son habileté autant que par ses victoires, se précipite successivement dans les bras de tous les aventuriers qui veulent bien spéculer sur ses déréglemens, en se disant les fils d'Edouard.

Que dire, en effet, des mœurs et des doctrines politiques d'un temps où les plus grands personnages de l'Etat, les propres ministres du roi, sa propre belle-mère et même d'autres princesses d'Angleterre, des femmes distinguées par une sorte de sainteté dans leur conduite*, trempaient dans ces révoltes ?

Mais ce désordre des mœurs et des idées n'est nullement particulier aux Français, aux Anglais ; il constitue le caractère de l'époque ; on le ren-

* La duchesse douairière de Bourgogne.

contre chez tous les peuples. A lire les moralistes du temps, non ceux qui tracent des théories et font des livres, mais ceux qui parlent aux nations, qui peignent les mœurs et les habitudes intimes, les Savonarola et les Barletta, pour l'Italie; les Menot et les Maillard, pour la France; les Geiler et les Brandt, pour l'Allemagne, on reconnaît dans les intelligences et dans les consciences, dans les goûts et dans les habitudes, un dérèglement, un degré d'extravagance et de folie, qui paraît annoncer une dissolution de l'ordre social. Les auteurs des livres de morale scolastique, de morale mystique et de morale biblique, sont loin de nous faire soupçonner l'existence d'un tel mal; mais, certes, c'est pour l'humanité une époque déplorable que celle où Barletta par ses bouffonneries; Maillard et Paulin par la licence de leur langage; Geiler par les satires qu'il débite en chaire sur le texte d'un poème burlesque, le Navire du Pays de sottise; Erasme, par l'Eloge de la folie; Hutten, par les platitudes de ses *Epîtres d'Hommes obscurs*, excitent des transports d'admiration.

Nulle administration régulière, nul gouvernement moral, nul progrès de civilisation n'était compatible avec cet esprit de désordre ce double mal, ce fractionnement des empires.

Sur cet état de choses ne pouvait s'asseoir nulle

institution. Prenons un exemple. L'établissement des postes est l'une des plus simples de nos institutions publiques : c'est à peine si c'en est une dans la pensée du vulgaire. Et, en effet, au premier aspect elle est purement matérielle, commerciale. Cependant, au fond, elle touche par tous les côtés aux principales questions de la politique et de la morale. Eh bien ! elle était impossible avant Louis XI, avant la royauté à peu près toute-puissante, absolue, et ce monarque lui-même ne put pas songer à l'établir pour d'autres services que le sien et celui du pape. Pour apprécier tous les obstacles qu'offrait une institution si simple, voyez ce qu'elle demeura si long-temps après Louis XI dans d'autres empires, voyez ce qu'elle était naguère encore dans un pays très-civilisé, en Allemagne, où, pour l'établir d'une manière un peu tolérable, il fallut créer une sorte de dynastie ou de maison neutre, qui en eût le privilége dans les divers Etats de l'Empire.

La doctrine la plus fortement monarchique, celle de l'absolutisme, était donc la doctrine de la civilisation ; et par cette raison même, qu'on ne s'y trompe pas, ce n'était pas seulement la doctrine du pouvoir, c'était celle des peuples, c'était la doctrine nationale. Et qu'on ne rejette pas non plus ce phénomène sur la barbarie du temps. Il se produit, il se reproduit partout où

il est dans l'intérêt de la majorité. En effet, l'esprit public, nouvelle épée de Brennus, se porte du côté de la balance qui lui est avantageux. Dans les derniers siècles, on a vu l'une des nations les plus civilisées de l'Europe, dans sa colère contre une aristocratie trop exclusive et contre de trop longs désordres, déchirer sa vieille constitution, et pour conférer au monarque tous les droits imaginables, faire un grand acte, d'abdication pour elle, d'absolutisme pour l'autorité, en déclarant, par forme de supplément et dans la crainte de n'avoir pas pris des précautions suffisantes contre le retour d'une licence quelconque, que, s'il existait, quelque part que ce fût, une prérogative royale de plus, elle entendait la donner également à son souverain *.

Ainsi s'explique, à cette époque, dans l'intérêt des peuples, le progrès si rapide de l'autorité royale. La mauvaise aristocratie conserve sans doute sur le petit peuple assez d'ascendant encore, pour l'ébranler sans cesse ; mais la saine partie des nations, celle dont les intérêts matériels reposent sur l'ordre, se presse et se réfugie toujours davantage autour du pouvoir. Aussi, voyez avec quelle facilité les royaumes d'Espagne s'agrégent à la Castille, dès qu'Isabelle a donné sa

* Révolution de Danemark, de 1665.

main à Ferdinand et qu'il se présente une royauté puissante. Voyez avec quelle rapidité toutes les opinions dissidentes, celles des Juifs, celles des Maures s'effacent; voyez avec quelle hâte toutes les provinces, toutes les ressources de l'Etat, tous les corps et jusqu'à la grande-maîtrise des Ordres de chevalerie et l'Inquisition elle-même se fondent, se concentrent dans les mains de Ferdinand. Voyez avec quelle promptitude Louis XI, qui a figuré dans la Praguerie, qui connaît les grands, bons et mauvais, le peuple, bon et mauvais, abat ceux qui embarrassent sa couronne et relève ceux qui la soutiennent. Voyez avec quelle hauteur Henri VII, prince nouveau, mal affermi sur son trône, traite ce parlement qui, dans d'autres temps, est le rempart inviolable des libertés du pays. L'Italie, qui s'oppose avec les rois d'Europe aux progrès de conquête et de centralisation de Jules II, et l'Allemagne, qui a des princes secondaires trop nombreux et trop puissans (et qui laisse d'ailleurs son chef suprême dans un tel état de pénurie, qu'il est obligé de se mettre simple capitaine à la solde d'un roi conquérant) *, sont les seuls Etats considérables où l'autorité centrale manque de se fortifier dans

* Maximilien fit ainsi la guerre de Flandre, sous les ordres de Henri VII.

cette période. Aussi, le rôle de l'Italie est-il désormais nul en politique, et celui de l'Allemagne n'est-il digne de l'importance du pays, que dans des circonstances extraordinaires, lorsque des Charles-Quint ou des Gustave-Adolphe viennent prendre le commandement de ses forces, lorsque des Mazarin ou des Oxenstiern viennent diriger sa politique.

Tous les faits le prouvent, la centralisation était dans l'intérêt de l'Europe, et la sympathie générale était pour l'absolutisme royal que pose Machiavel. Cet homme de génie, en traçant son plan de politique, n'est que l'interprète des idées qui dominent son siècle.

L'autre caractère fondamental de sa doctrine est la rupture de la politique avec la religion, la subordination de celle-ci à celle-là. Machiavel en cela est-il encore l'écho de son temps, et sa théorie est-elle encore l'image fidèle du fait ?

On donne souvent à l'histoire, sans beaucoup de frais, une merveilleuse et séduisante unité. On remarque une tendance, on signale les faits qui l'attestent, et, négligeant tous les autres, on se débarrasse de ce qui pourrait compromettre l'unité qu'on a créée. Mais cette unité, si bien systématisée, si elle a tout le mérite de l'invention, a rarement celui de l'exactitude.

Presque toujours, et aux époques de crise né-

cessairement, plusieurs ordres d'idées, plusieurs tendances diverses se trouvent en présence. Les soixante ans que nous examinons sont une de ces époques où deux systèmes nettement tranchés se partagent les esprits. A considérer la superficie de la société, rien n'est changé dans les rapports de la religion et de la politique. La suprématie de la première est intacte, et même elle n'a jamais été plus haute. Voyez combien son rôle est brillant. Les rois de France, glorieux de quelques priviléges anciens, en avaient stipulé les maximes dans cette Pragmatique-Sanction qui remontait à saint Louis, à Charlemagne, aux premiers temps de la monarchie, et que Charles VII avait renouvelée. Eh bien! Pie II en est mécontent, et Louis XI, si jaloux de ses prérogatives, le roi qui sollicite le moins la bénévolence de Rome, met ces priviléges aux pieds du pontife et lui écrit d'en user désormais de son autorité en France comme il lui plaira *.

En Angleterre, Henri VII, vainqueur de tous les partis, réunissant par son mariage les droits des maisons d'York et de Lancastre, en demande la sanction suprême au chef religieux de l'Occident, et dans la bulle que lui accorde Innocent VIII **,

* *Utere deinceps in regno nostro potestate tua ut voles.* Lettre du roi au pape, en date du 27 novembre 1461.

** L'an 1487.

l'anathème est prononcé contre quiconque oserait troubler ce prince ou ses héritiers dans la possession du trône. Excepté à l'article de la mort, personne ne pouvait être absous de ce crime que par le pontife lui-même.

En Espagne, au-dessus de toutes les entreprises, de toutes les institutions politiques, plane la religion. Lorsqu'entre ce puissant royaume et le Portugal s'élève un conflit pour la possession de plusieurs régions du Nouveau-Monde, Alexandre VI, par une sentence d'arbitre, met fin à la querelle. Sous Jules II, l'empire religieux de Rome est si haut placé dans l'opinion, que Maximilien veut échanger le sceptre de l'empire pour la tiare du pontificat. Léon X dicte au vainqueur de Marignan tout ce que la France avait refusé d'accorder à ses prédécesseurs.

Ces faits sont-ils positifs ? Et Machiavel ne s'est-il pas trompé sur les doctrines qui convenaient à l'époque, lorsque à la politique il a prétendu subordonner la religion ? Machiavel ne s'est pas trompé et ne nous a pas trompés. C'est lui, au contraire, qui nous dit la vérité. En effet, à côté de ce premier ordre de faits que nous venons d'envisager, il s'en présente un second qui atteste des tendances bien différentes et nous explique par l'antagonisme qu'il révèle la révolution religieuse qu'amène cette période.

Dès les premiers ans de la renaissance des lettres, on voit une sorte de décadence dans les dispositions morales de l'Europe. En vain retentissent partout les appels de Pie II et de Nicolas V contre les Turcs, dont l'invasion dans les îles, en Italie, dans les provinces du Danube, était si alarmante pour l'ancien empire de la religion ; nulle population ne s'ébranle plus à cette voix jadis si forte, au nom de ce système jadis si puissant. Les rois, il est vrai, dans les affaires majeures paraissent tenir encore aux anciennes habitudes ; les plus puissans de tous, Ferdinand V, Louis XI et Henri VII, ont recours à la religion toutes les fois que se présente quelque grande difficulté. Mais, si le premier la met dans toutes ses entreprises et dans toutes ses institutions ; si le second l'invoque sans cesse, et que le troisième lui demande la sanction suprême de ses droits ; c'est précisément parce que rien ne saurait pour eux remplacer sa puissance, et que, d'accord avec Machiavel, ils la considèrent comme le plus grand des moyens de politique et de gouvernement. Machiavel le dit à l'égard de Ferdinand, et qui en douterait à l'égard de Louis XI, de Henri VII?

Alexandre VI et Jules II exercent le pouvoir d'une manière brillante, il est vrai, mais c'est précisément parce qu'ils l'exercent moins au nom de la religion qu'au nom de la politique. C'est le

» ne peut pas lui faire la guerre directement » sans provoquer tout le monde contre soi*. » Machiavel avait parfaitement saisi cette affaire, et dans une de ses lettres au gouvernement de Florence il met ce qui suit : « Ce que l'on » dit du pape, Vos Seigneuries peuvent se l'i- » maginer. On parle de lui refuser l'obédience, » d'assembler un concile contre lui. Le ruiner » dans son temporel et *dans son spirituel*, c'est la » moindre ruine dont on le menace. » Il s'agit d'une querelle purement mondaine, de ce duché de Milan que la politique du temps eut si grande peine à donner définitivement ; eh bien ! la cour de France cherche tout naïvement la solution de cette affaire dans la *ruine du pouvoir spirituel.*

Il serait difficile d'être plus leste à l'égard d'une autorité, qui, en apparence, constituait encore la clef de voûte de l'édifice social, mais dont, à la vérité, on minait partout les fondemens.

On dira que Jules II n'était pas un pape comme un autre ; qu'il ne s'agissait pas du pontificat, mais du pontife, de l'individu ; qu'en remplaçant le premier dignitaire de l'Eglise par un autre prêtre, on ne sortait pas du système général et n'attaquait pas l'empire antique de la religion. Cette objection ne répond à rien, puisque, pour

* *Voy.* le *Machiavel* de M. Artaud, vol. 1, p. 183.

remplacer un pontife, il fallait être en mesure de déposer Jules et d'en élire un autre. Si la politique se flattait d'avoir à elle seule tout ce crédit, de mener à son aise le Sacré-Collége et les prélats de l'Eglise, la politique traitait la religion avec une bien grande légèreté. Or c'est là précisément le système qui répond à la doctrine de Machiavel, et cette doctrine s'accorde parfaitement avec celle du roi de France, avec celle de sa cour, qui, pourtant, n'était pas la plus mauvaise cour de l'Europe.

On objectera encore que si la politique traita *politiquement* le pouvoir religieux, c'est qu'il s'était constitué *politiquement;* qu'il avait abusé de ses moyens sous le pontificat d'Alexandre et de Jules, à tel point que la doctrine hostile de l'époque a dû se développer bien naturellement; mais qu'en général et sous tous les autres points de vue, la religion était debout et exerçait son action entière. Cela est très-vrai, mais la religion n'est pas en question. Il ne s'agit que du point de vue que lui appliquait la politique, et de l'empire qu'on laissait à ses ministres. Or, ce point de vue est établi. Il est bien évident, au reste, que pour mieux se servir de la religion et de ses ministres, la politique en maintint encore et en exagéra même plus d'une fois le caractère sacré.

On ne brise jamais les instrumens dont o
se servir encore.

Voulons-nous savoir la pensée tout enti
pensée vraie de cette époque, écoutons le
fidences intimes de ses diplomates; écouto
des hommes qui ont le plus et le mieu
L'ambassadeur florentin Vettori était un
politiques essentiellement modérés, qui se
tiennent aux affaires à travers toutes les v
tudes des gouvernemens et des partis. Serv
patrie sous les Médicis comme il l'avait
sous le gonfalonnier Soderini, il fut le con
du plus gracieux de tous les papes et cel
plus sage de tous les empereurs, en un m
confident de Léon X et celui de Maximili
L'une des questions qui préoccupaient le pl
génie à l'aspect des progrès toujours croissa
la puissance ottomane, c'était la future de
de l'Italie, celle de l'Occident, celle de la reli
et une question de cette gravité méritait
d'occuper un homme d'une intelligence si h
d'une si grande expérience. Or voici comm
la juge dans l'intimité : « Si nous voyons cela
tôt (les Turcs débordant en Italie *pour châti
chrétiens*), ce sera tant mieux. »

Et pourquoi ? Parce qu'une autre pensé
cupe Vettori plus que l'abaissement de Ve
plus que l'invasion des Turcs; parce qu'il épr

non pour la religion, mais pour l'empire qu'elle possède, pour le sacerdoce qui régit l'Occident, une antipathie plus grande que pour la domination musulmane. « Ce sera tant mieux, dit-il, car je m'accommode mal à l'ivresse de ces prêtres, je ne dis pas du pape, qui, s'il n'était pas prêtre, serait un grand prince. »

On le voit, ici il ne s'agit pas du chef, il s'agit des ministres de la religion; il ne s'agit pas de quelque abus de pouvoir, il s'agit du caractère même qui constitue le sacerdoce et qui donne action sur les consciences. C'est là ce qu'on attaque, et c'est ce qu'on attaque jusque dans l'homme qu'on chérit, dans le prince qu'on estime le plus, jusque dans ce Léon X dont le goût si pur fut si prodigue pour les lettres, et se montra si digne de la famille des Médicis; mais dont la valeur réelle était altérée, suivant Vittori qui l'aimait, par ce caractère auguste que confère la religion. Ce caractère l'empêchait d'être un grand homme*.

Ainsi, sur ce grand point, il y a accord en Europe entre les théories, les faits et les confidences intimes. La doctrine des princes et des diplomates est celle de l'écrivain qui formule la

* Correspondance de Vettori avec Machiavel, *Voy.* le *Machiavel* de M. Artaud, vol. 1, pag. 245.

politique de l'époque. L'émancipation de la politique est complète; la religion, de la dictature suprême qu'elle exerçait avant la renaissance, est descendue au second rang; elle ne donne plus l'empire, elle en rend indigne; elle ne sanctionne plus l'autorité suprême, elle se subordonne aux droits des monarques; humble servante, elle obéit à la politique que jadis elle a réglée à son gré; elle est au nombre des moyens; le pouvoir civil est le but.

L'émancipation de la philosophie n'est pas moins avancée que celle de la politique. La philosophie aussi se constitue juge de cette religion, ou, comme elle dit, de cette scolastique dont l'empire sur elle avait été si complet. Sur cette émancipation aussi les faits et la pensée intime s'accordent avec les théories de Pomponace.

Deux révolutions sont donc accomplies, l'une en philosophie, l'autre en politique, et ces révolutions ne se bornent pas à des théories isolées, elles constituent ce qui domine dans la pensée générale. Dès-lors elles doivent amener fatalement et immédiatement une révolution de plus, et une révolution religieuse.

Cette révolution religieuse, son caractère moral et politique, ses luttes, ses destinées et les nouvelles doctrines qu'elle amène, forment dans les progrès de l'Europe une époque nouvelle.

DEUXIÈME PÉRIODE.

DE LA RÉFORME A LA RÉVOLUTION DES PAYS-BAS.

(1517—1565.)

PÉRIODE DE 48 ANS.

CHAPITRE PREMIER.

VUE GÉNÉRALE SUR CETTE PÉRIODE.

La renaissance des études, les débats qu'elles amènent, l'excitation générale qui les accompagne portent leurs fruits au début du seizième siècle. Des doctrines nouvelles se produisent sur l'horizon moral et politique, et l'Occident est désormais la terre du progrès.

Ces doctrines sont diverses comme les élémens qui leur ont donné la vie.

Elles sont, les unes réservées comme ceux qui les enseignent ; et celles qui s'introduisent dans

le monde avec cette pudeur y font aussi peu de sensation qu'en avaient fait le mysticisme de Pic ou l'idéalisme de Marsile. Classiques de fond et de forme, trop belles et trop idéales pour les mœurs d'un temps rude, elles ne disent rien à l'opinion un peu grossière de cette époque. Si elles obtiennent des hommages, ces hommages sont stériles. Aucun parti politique n'en fait son symbole. C'est le sort des théories qui ne sont que belles, des livres qui n'ont de valeur que par la forme. On lit, on admire, puis on laisse là ces beautés inutiles.

Mais d'autres doctrines sont plus hardies; présentées sous des formes tantôt brusques, tantôt pittoresques, elles s'attaquent aux principes mêmes et, tirant toutes les conséquences, réalisent tous les vœux de liberté qu'avaient formés Pomponace et sa nombreuse école. Ces doctrines se caractérisent d'un seul mot, ce sont celles d'une révolution religieuse. Doctrines de révolution, elles obtiennent des suffrages nombreux et des partisans enthousiastes; elles se font d'autre part des adversaires puissans et acharnés; elles parviennent ainsi à préoccuper de leurs débats non-seulement les écoles, mais les peuples et les pouvoirs.

Le caractère tout entier de cette période est dans ces mots : une révolution religieuse qui

porte en elle une révolution politique. Durant cette période tout est là. Toutes les doctrines, tous les faits moraux et politiques se rapportent à cette révolution. Ce n'est pas elle seule qui amène les guerres et les conflits qu'on voit éclater; mais ou elle enfante ou elle modifie les systèmes qu'on voit surgir. Partout se fait sentir son action. C'est elle qui divise l'Europe en deux camps, et l'antagonisme qu'elle établit est toute l'histoire de cette époque. Autour d'elle, par conséquent, se groupent tous les phénomèmes qui nous intéressent, comme d'autres se groupaient tout-à-l'heure autour de Pomponace et de Machiavel, les véritables instituteurs du monde moderne.

Quelles sont les nouvelles doctrines qui se présentent au commencement de cette période?

Comment sont-elles accueillies? quels progrès et quels retours amènent-elles dans la politique du pouvoir, dans les vœux des peuples, dans les travaux des philosophes?

Quel est l'état moral et politique de l'Europe au moment où éclate la révolution des Pays-Bas?

Voilà les questions qui surgissent devant nous.

Les doctrines d'un pouvoir fort, d'un pouvoir absolu et désormais indépendant de l'autorité religieuse ayant fait de grands progrès, et ces doctrines étant devenues nationales, populaires

sur la fin du quinzième siècle, on s'attend naturellement à voir ce système aller jusqu'à ses conséquences dernières et amener l'absolutisme par une révolution calme, par un progrès régulier. C'est au contraire une révolution orageuse, passionnée, irritante qui éclate ; c'est une période de luttes affreuses, c'est une période où les insurrections et les massacres alternent avec les professions de foi et les colloques. Et pourtant le pouvoir n'abdique rien de sa force, aucune de ses doctrines ; ses attributions vont même croissant. Si jadis le sacerdoce a conquis l'empire, c'est maintenant l'empire qui absorbe le sacerdoce, qui régit les croyances. C'est que la révolution religieuse qui éclate est à tel point et puissante et violente que le pouvoir temporel seul peut désormais lutter contre elle. Il lutte contre elle avec toute sa violence, avec toutes ses passions, et nous sommes aujourd'hui si loin de ces débats, si loin des doctrines qui les ont amenés, qu'il n'y aurait aucun mérite à calmer les faits ; nous pouvons, au contraire, laisser apparaître ces temps avec toutes leurs préventions et leurs combats. Plus ils se montrent vrais, plus ils instruisent.

Ils étonnent pourtant. Comment s'est-on si subitement passionné ? Pourquoi a-t-on voulu traduire en caractères de sang le vœu secret de Vettori et la froide médaille de Louis XII ? La

renaissance était pacifique. A la vérité c'était aussi une époque d'agitation, mais du moins le débat qu'elle avait ouvert demeura dans les écoles et dans les livres, et les élémens qui alors se combattaient, à peine semblaient hostiles les uns aux autres. Ces élémens n'étaient que des doctrines et même des doctrines antiques, car Pomponace ne prétendait pas faire autre chose qu'opposer Aristote bien compris à Aristote mal entendu. Ces élémens étaient d'ailleurs mis en jeu par des savans pacifiques, des savans de l'empire grec, des péripatéticiens ou des platoniciens purs, qui eurent sans doute des disciples un peu plus ardens qu'eux-mêmes, mais dont les partisans les plus audacieux se soumettaient après tout au tribunal suprême des doctrines. En somme, dans soixante ans d'une grande agitation littéraire, un seul professeur avait été persécuté, un seul livre brûlé. Et maintenant tout est changé. Nous ne trouvons plus les mêmes hommes, ni les mêmes élémens à l'époque où nous entrons. Au premier pas, nous y voyons éclater la guerre. La commotion morale qu'éprouve la société est si violente, qu'elle en est ébranlée dans tout son être. Cette agitation va toujours croissant pendant cinquante ans; et au bout de cette crise, il éclatera des guerres plus violentes encore. D'où viennent toutes ces passions?

Ce qui émane sort de ce qui a été, et cette époque, qui nous étonne, n'est vraiment que ce que l'a faite celle qui l'a amenée. En effet, elle sort d'un débat violent. Malgré toutes ses apparences de calme et de résignation, le siècle de Pomponace et de Machiavel avait été un siècle de guerre; et toute sa modération dans les formes, toutes ses protestations de docilité cachaient mal la violence des passions et l'exagération des doctrines. Or, aux époques où l'enthousiasme de l'innovation se choque si vivement contre de vieilles institutions, la guerre des esprits est inévitable, et cette guerre est la plus dangereuse, alors qu'elle est réduite à n'être qu'une antipathie profonde. Toujours les principes qui se traduisent en passions expectantes au lieu de passer en actions directes, amassent dans les cœurs des haines plus irréconciliables que ceux qui trouvent immédiatement à se faire jour.

Les nouveaux principes irritaient et s'irritaient sous plus d'un rapport. Ils irritaient, car si l'indépendance des doctrines morales et politiques fut posée avec raison par Pomponace et Machiavel, la religion fut attaquée par l'un et avilie par l'autre dans ses croyances les plus pures. Ils s'irritaient, car plus ils avaient fait d'efforts pour se faire jour sous quelque déguisement, plus ils se sentaient humiliés des rétractations auxquelles

ils étaient soumis encore après toutes ces précautions. Ainsi, dès son début, le progrès des trois siècles, légitime dans son principe, fut hostile dans ses actes comme dans sa pensée. Les passions de l'attaque passionnant la défense, l'Europe conçut le germe de la guerre en recevant le germe du mouvement.

Dès-lors, il n'est pas étonnant que l'époque qui nous occupe débute par une rupture, et, dès qu'il y a rupture, nous comprenons qu'elle provoque des retours. Ceux-là même qui avaient accepté l'indépendance des doctrines morales et politiques sous une forme paisible, se prononcent contre la lutte aussitôt qu'elle se fait hostile.

En effet, au sujet d'une révolution si profonde, la politique se partage. Ici elle l'adopte, ailleurs elle la combat; partout, en vertu de cette souveraineté nouvelle qu'elle s'est donnée et qu'a posée Machiavel, elle s'empare de la direction des esprits. C'est dans l'histoire un phénomène remarquable. C'est la résurrection de la politique de Constantin avec l'expérience de plus pour guide. C'est un phénomène funeste. Rien ne saurait paralyser davantage le progrès véritable des principes. Aussi, au bout de cette période qui commence par un grand acte d'émancipation, par une révolution véritable, la liberté

morale et politique, et surtout la liberté religieuse, est moins avancée que jamais. D'un côté, le pouvoir, loin de souffrir l'émancipation, là où il le peut s'empare de la direction des doctrines; d'un autre côté, la Réforme elle-même, par ses fautes et ses violences, se compromet au point que partout, pour être indépendante de l'autorité religieuse qu'elle a rejetée, elle a besoin de se réfugier sous l'empire de l'autorité civile. Si donc elle a changé, ce n'est que de maître, et, dominée ici par les partisans des doctrines anciennes, là par les partisans des doctrines nouvelles, elle est esclave partout. Elle ne l'est pas seulement du pouvoir, de l'autorité royale, des intérêts de la politique; elle l'est aussi des intérêts de la passion, des excès du peuple, des rudesses de la démocratie.

Elle n'est despote que sous un seul point de vue, dans ses rapports avec la morale. La morale est son esclave à elle; à la morale elle rend toutes les violences que lui fait subir la politique.

La philosophie se flatte en vain de profiter de ses premiers succès et du mouvement général qu'ils ont amené. Elle est peu de chose à cette époque. Elle est peu écoutée. Quelquefois même elle est peu sage. Elle aussi se compromet par ses fautes et ses excès, elle aussi tombe captive sous

une tutèle plus rigoureuse, et, pendant toute cette période, c'est à peine si elle peut, en les cachant sous une forme ou sous une autre, émettre quelques doctrines fortes et pures. La liberté dont use Césalpin trouble les esprits, et celle que prêche La Béotie est peu faite pour les rassurer.

C'est donc la politique seule qui fait un pas notable. Ses doctrines dominent toutes les autres. Les doctrines morales, qui avaient à peine commencé de naître, avancent moins que jamais. Elles ne peuvent se produire et se développer qu'aux époques qui laissent le calme aux inspirations de la conscience, au travail de la raison, à la méditation libre et pure.

Cependant, pour elles aussi se préparent des temps meilleurs, des conditions plus heureuses. Les grandes crises politiques et religieuses, loin d'anéantir ces affections intimes, ces sentimens moraux qu'elles ont l'air de contraindre et de paralyser, finissent toujours par leur donner un nouvel essor, un nouveau degré de puissance. D'abord, au milieu de toutes les tempêtes se présentent quelques intervalles de calme et de repos, et le progrès pacifique, la civilisation véritable en font leur profit. Ensuite, cette riche instruction que jette la presse, cette grande impulsion vers la science que donne la Réforme, toutes ces discussions qui s'établissent, générales et publiques,

sur les plus hautes questions que la raison soit appelée à résoudre ; ce grave appel qui se fait de partout à celle des facultés de l'intelligence qui est la reine et l'arbitre de toutes les autres ; enfin cet arrêt suprême qui fait de la conscience de l'homme l'oracle de la morale, et de la morale la pierre de touche de la religion comme de la politique : tout cela porte ses fruits. Il y a changement. Sur la fin de cette période où l'on fonde tant d'écoles, où la presse parvient à former en Europe une opinion si puissante, il se fait un grand pas. La Ramée fait une réforme dans les écoles, Montaigne en médite une autre dans le monde. Marchant sur les traces de l'un et de l'autre, Bacon les suit de près. Bacon, philosophe, posera la loi et la méthode d'un progrès plus général ; Bacon, homme d'état, posera aussi les bases d'une instruction plus pratique. Il est temps que la philosophie des écoles pénètre dans le monde, qu'elle y apparaisse plus puissante, qu'elle y apporte des doctrines plus utiles, qu'elle y éclaire les institutions, qu'elle y fortifie les mœurs. Déjà partout les vieilles doctrines s'usent et partout se brisent les pouvoirs qui les appliquent encore ; les peuples, à moins d'être conduits d'après un autre système, menacent de s'égarer de plus en plus.

Au moment où Bacon vient au monde, les plus

hautes questions de liberté, les droits de la raison et de la conscience, se plaident les armes à la main. Autour du berceau de ce grand homme éclate la révolution des Pays-Bas, la première des révolutions modernes, la plus violente et la plus complète de toutes, celle qui enfante toutes les autres.

CHAPITRE SECOND.

DU CARACTÈRE MORAL ET POLITIQUE DE LA RÉFORME. — DU CARACTÈRE MORAL ET POLITIQUE DES DOCTRINES CONTEMPORAINES, ET EN PARTICULIER DE CELLES D'ÉRASME.

Le caractère religieux de la Réforme nous est étranger; son caractère moral et politique seul nous intéresse. Nous n'indiquerons le premier que pour en faire ressortir le second.

Le premier est donné dans les mots mêmes de réforme et de révolution religieuse. La Réforme est, en effet, une révolution complète, un changement de charte et de dynastie, ou, si l'on aime mieux, un changement dans la profession de foi et dans le gouvernement de l'Eglise. A la place de la doctrine ancienne, arrêtée comme développement de l'Evangile, par les docteurs, les pères, les conciles et les pontifes des quinze premiers siècles du christianisme, elle substitue une

doctrine nouvelle arrêtée d'après l'Evangile seul, en vertu d'une interprétation directe, abstraction faite de toute autorité humaine, et abstraction faite de quinze siècles d'études.

Tel était du moins le caractère primitif, tel était le principe de la révolution religieuse de 1517. Si plus tard ce caractère a été changé; si, après avoir donné à la doctrine première une formule officielle, on l'a mise sous la sanction d'une autorité humaine, le principe d'une indépendance entière, fut au moins dans l'origine, posé d'autant plus nettement que la Réforme elle-même en avait besoin pour se plus légitimer.

En effet, entre l'autorité de leur raison propre et celle de la révélation divine, ceux qui entreprirent la Réforme n'en pouvaient admettre aucune autre, et cette confiance, si nouvelle et si courageuse, dans la raison; cette foi à sa capacité de saisir, par elle-même et sans aucun intermédiaire, la pure et divine vérité, est précisément ce qui constitue le caractère religieux de leur œuvre.

Ce caractère, que nous devions indiquer, nous n'avons ni à le combattre, ni à le justifier. Il doit nous mener au caractère moral et politique de la Réforme, et il y mène. C'est tout ce que nous avions à lui demander.

La Réforme, ne voulant pas de gouvernement spirituel pour la religion, ne veut pas non plus

pour son compte de gouvernement temporel, et en ce dernier point elle se rattache à cette doctrine de l'époque qui dénie à la religion toute action civile. Mais si elle s'y rattache en ce point et puise dans cette affinité une sorte de puissance ou de sanction, elle s'en éloigne et la dépasse sur un point capital. Elle ne se borne pas à rejeter le pouvoir temporel de l'Eglise, elle en rejette même le pouvoir spirituel, et en cela elle ne réalise plus une doctrine générale, publique, officielle; elle réalise une pensée intime, un vœu secret, une passion de l'époque; c'est cette antipathie que Vettori avoue dans sa correspondance privée, et cette colère que Louis XII affiche sur une médaille peu divulguée.

En effet, renverser complètement ce puissant sacerdoce qui depuis si long-temps a lutté contre l'Empire et usé dans cette lutte tant de génie et de vertus, c'est bien servir les Vettori, les Machiavel et les courtisans de Louis XII; mais, si éminens que soient ces hommes, leur pensée intime n'est pas la pensée publique. Il y a plus. Si la Réforme, en abaissant un pouvoir jadis si colossal, vient au secours d'une pensée intime de la politique du temps, elle va beaucoup trop loin en le sapant jusque dans sa base, avant de l'avoir remplacé par un autre fondement. Ne prive-t-elle pas ainsi le pouvoir civil d'un moyen dont nul

ntre ne peut tenir lieu? Ici le caractère politi-que de la Réforme se montre sous une face nou-velle, sous une face défavorable aux yeux de l'au-torité. Elle ôte un rival et ne donne point d'allié. Si fortes que soient ses sanctions, si efficace et si salutaire que soit son action sur les esprits, cette action est au moins aussi volontaire, aussi indé-pendante que les doctrines elles-mêmes, qui, suivant elle, sont toujours le résultat d'une en-tière liberté de raison. Sur de pareils auxiliaires, sur un concours toujours raisonné et, par consé-quent, toujours disputable et chanceux, la poli-tique ne peut faire fond qu'à la condition d'être toujours elle-même acceptable par la raison. Or c'est bien à cette condition qu'est arrivée de nos jours la politique avancée; mais à l'époque dont il s'agit, personne ne concevait que jamais elle pût aller si loin.

Au commencement du XVIe siècle, une telle politique dut apparaître comme une nouveauté pénible, une exigence étrange.

La révolution de 1517 n'offrait donc à l'au-torité civile qu'un appât incomplet, un appât qui devait l'alarmer plutôt que la séduire, et puisqu'elle l'a séduite en partie, nous devons admettre qu'elle offrait d'autres attraits. Elle flatta en effet la politique du pouvoir de la ma-nière la plus entraînante, non pas seulement par

le fait, en substituant dans beaucoup de points le pouvoir civil au pouvoir religieux, et en le dotant à la fois des plus beaux domaines et des plus hautes attributions; elle le flatta plus puissamment en lui donnant tout-à-fait la même légitimité immédiate qu'elle se donnait à elle-même. Plus d'intermédiaire entre elle et l'autorité de la révélation divine; de même plus d'intermédiaire entre l'autorité civile et l'autorité divine : telle était sa maxime fondamentale.

Dès-lors plus aucune nécessité de sacre ou de sanction de la part du sacerdoce. Le seul titre de souverain confère le sacre et la sanction. Toute autorité est instituée de par Dieu. Ces mots, inscrits dans les textes de cette révélation à laquelle s'attachait la révolution de 1517, furent la théorie invariable de la Réforme. A ces textes elle s'enchaîna avec un dévouement si judaïque, et cette doctrine elle l'exagéra de telle sorte, qu'elle mit dans le plus grave embarras les princes qui étaient sur le point de tirer l'épée pour la soutenir. En effet, consultée par l'électeur de Saxe sur la question de savoir s'il prendrait les armes pour la défendre, dans le cas où Charles-Quint la viendrait attaquer, elle répondit avec obstination par ses organes les plus illustres, que l'empereur était le chef auguste et sacré de l'empire, et qu'il n'était pas plus permis à l'électeur de le

ıttre, qu'il n'était permis au bourguemestre
rgau de se révolter contre l'électeur.
ıs l'origine, quand le chef de la Réforme se
ıit encore, sans le savoir, sous la puissance
te obéissance passive qu'il venait de briser,
ıcipe de cette obéissance était posé absolu,
·é. En voici un exemple frappant. Chris-
.I, roi de Danemark, venait de conquérir
de et de faire périr sur l'échafaud, d'une
re traîtreuse, le plus pur sang des Suédois *.
blesse, aidée des évêques et de la ville de
:k, avait expulsé le tyran et mis à sa place
us proche parent, Frédéric Ier, dont la na-
ntière avait reconnu la légitimité. Chris-
ıe trouva dans l'opinion du temps que deux
ıeurs; l'un fut Charles-Quint, l'autre le chef
Léforme; et à cette occasion, voici comment
nier posa sa doctrine. « Changer et amé-
les gouvernemens sont deux choses aussi
tes l'une de l'autre qu'est le ciel de la terre.
ıisé de changer; il est malaisé, il est périlleux
liorer. Pourquoi? C'est que cela n'est pas
ıotre mission; cela est réservé à Dieu seul.
uple, dans ses emportemens, incapable de
· ce qui serait mieux, se borne à vouloir

0.

autre chose, sauf à changer encore, s'il tombe de mal en pis. Ce qu'il y gagne, c'est de tomber de mal en pis. Quand les grenouilles de la fable ne voulurent plus du soliveau, elles eurent la cigogne qui les dévora. Une populace déchaînée est une race si mauvaise, qu'un tyran seul peut la gouverner. Le tyran, c'est la muselière qu'on met à l'animal indomptable. S'il était possible de soumettre un mauvais peuple à un ordre régulier, Dieu n'aurait pas institué le despotisme et le glaive. Pour mon compte, je conseille à ceux qui veulent écouter la justice et vivre en paix avec leur conscience, de rester d'autant plus fidèles à l'autorité civile que, si même elle est mauvaise, elle ne peut pas porter dommage à l'âme. David, plutôt que de mettre la main sur son roi, en souffrit toutes les injures, et laissa Dieu le maintenir tant que le voulaient ses saints conseils. Si donc il éclate une lutte contre l'autorité, laissez aller la foule que vous ne sauriez contraindre, Dieu ne voulant pas la soumettre; mais ne combattez jamais contre votre maître, fût-il même un tyran, et sachez que ceux qui l'osent attaquer trouveront leur juge. Vous m'objectez le serment qu'aurait prêté un roi pour s'obliger à gouverner d'après des statuts précis, et qu'il aurait violés; vous prétendez que dès-lors

il est déchu du trône; et de ce que le roi de France est tenu de gouverner d'accord avec les parlemens, vous voulez que le roi de Danemarck soit obligé de garder sa foi aux articles qu'il a jurés? A cela je dirai qu'il est bon, sans doute, qu'un roi règne d'après les lois du pays; mais les rois violent aussi les lois de Dieu qu'ils ont juré d'observer, et, puisque vous ne les jugez pas pour ce crime, pourquoi vous arroger le droit de les condamner pour l'autre? Entre vous et les rois il est un juge, mais ce n'est pas vous qui l'êtes; c'est celui qui a dit : A moi la vengeance. J'accorde que le roi a été violent et injuste, que le droit est du côté des rebelles; mais Dieu leur a-t-il donné la mission de se faire justice, et de faire justice au roi? Quand ils auront à rendre leur compte devant le Juge suprême, celui-ci ne leur demandera pas si le roi a été bon ou mauvais, cela n'est pas une question; il leur dira : «« Messieurs du Danemarck et messieurs de Lubeck, qui vous a chargés de mon affaire? De quelle autorité, de quel empereur tenez-vous vos lettres-patentes? Si vous n'en avez point, vous êtes coupables du crime de lèse-majesté divine. »» Et que deviendrait le monde, si chacun s'y faisait justice, le valet du maître, la servante de la maîtresse, les enfans du père, l'écolier du professeur? C'est préci-

sément pour que le désordre n'y régnât pas, que Dieu a établi l'*autorité* *. »

Cette doctrine, que les rois sont tenus encore plus de gouverner d'après les lois de Dieu et celles de la nature que d'après celles du pays, n'est pas d'un moine seulement, c'est la doctrine du temps, c'est celle d'Erasme. C'est une doctrine que Bodin, jurisconsulte célèbre, reproduira encore dans la période suivante. Elle plaçait haut l'autorité des rois; d'instrumens et de serviteurs dociles des lois humaines, elle les faisait arbitres et juges des institutions mêmes qu'ils avaient jurées. Impossible d'être plus roi que cela.

On le voit, cette opinion donnait à l'autorité royale non-seulement l'institution, mais une sorte d'inviolabilité divine. Elle avait donc pour la politique du temps un attrait capable de compenser quelques défauts.

C'est dans cette triple doctrine, celle d'une inviolabilité sacrée, celle d'une légitimité directe et celle d'une indépendance complète du pouvoir spirituel, que gît le caractère politique de la révolution de 1517.

Son caractère moral découle également de son caractère religieux. Il consiste en cela qu'il pose

* Œuvres de Luther, t. x, p. 592.

la raison, guidée par les saints codes, législatrice suprême, et la conscience, éclairée par la raison, juge absolu des mœurs. Par là, toute direction des consciences étant enlevée au pouvoir spirituel, le pouvoir temporel n'a plus de rivalité à craindre pour l'influence que, par ses lois et ses institutions, il peut exercer sur les nations. Cet avantage était immense à une époque où l'autorité royale, dans l'intérêt de l'ordre public, attachait une importance extrême à son contact immédiat avec le cœur du peuple. Mais d'autre part, ces mœurs qui ne reconnaissaient que dans la conscience, que dans la raison, leur juge et leur législateur suprême, étaient difficiles à manier. Ces mœurs sévèrement examinées, froidement raisonnées, n'abdiquaient pas aisément une indépendance qui les flattait; et, par cette indépendance des mœurs, la politique perdait, auprès de populations encore grossières, façonnées à la direction du sacerdoce par d'anciennes habitudes, toute cette influence qui s'exerçait autrefois au nom de la religion et de sa discipline. Cela était grave.

En général, la révolution religieuse de 1517 dépouillait les mœurs, non-seulement de la direction du sacerdoce, mais encore de tous les moyens extérieurs, de tous ces exercices, de toutes ces pratiques, qu'aiment peu les esprits supé-

rieurs, mais dont le retour régulier et l'impression puissante fournissent à la fois des alimens à la méditation et des appuis à la vertu du vulgaire. La Réforme compensait cette privation par une méditation plus directe, plus dégagée de formes sensibles; mais sa doctrine était-elle assez pratique pour la faiblesse humaine; n'était-elle pas, au contraire, trop subtile pour la grossièreté générale de l'époque?

Le temps seul pouvait résoudre cette question, mais dès-lors cette question dut réveiller les craintes et les soucis du pouvoir.

Le caractère moral de la Réforme offrait donc, comme son caractère politique, un mélange d'avantages et d'inconvéniens bien propre à suspendre et à diviser les esprits.

Les modifications qu'elle apportait aux doctrines étaient grandes, étaient trop grandes pour l'opinion du temps. Ce n'étaient pas des modifications, c'étaient des révolutions. Or, on le sait, les esprits les plus hardis, ceux qui demandent le plus haut les révolutions les plus complètes, sont parfois interdits comme le vulgaire, lorsque leurs vœux viennent à s'accomplir trop brusquement. Le système de la Réforme était à la fois trop vaste et trop nouveau, pour que la politique d'un empire considérable pût aisément prendre sur elle la responsabilité du changement. Une théorie nouvelle

a toujours son charme, mais une théorie à réaliser avec des moyens contraires à ceux qu'on a toujours mis en jeu, effraie toujours. Dans cette commotion générale des esprits, quel homme d'état pouvait donner l'assurance qu'avec des doctrines si rationnelles, on parviendrait à constituer un peu fortement un empire ? D'ailleurs tous les élémens moraux du corps social se renouvelant, n'était-il pas à craindre qu'on voulût renouveler aussi le pouvoir appelé à les régir ?

On le voit, les meilleurs esprits pouvaient hésiter, et malgré tout ce qui, dans les mœurs et les besoins du temps, avait amené cette révolution, on pouvait ou lui tourner le dos ou la combattre en face, après l'avoir vue se poser.

Cependant des mœurs nouvelles et de nouveaux besoins perçaient partout et demandaient quelque chose de hardi et de tranché. Non-seulement cela est établi par le fait même de la révolution qui se fit jour; on a de cela, dans les phénomènes du temps, une autre preuve encore et une preuve plus frappante. Des doctrines autres que celles de la Réforme, des doctrines modérées, pures de conception et séduisantes de forme, furent émises, contemporaines de celles de Machiavel et de celles de la révolution de 1517. L'homme le plus éminent de l'époque, le plus spirituel élève de la renaissance, l'écrivain le plus classique de l'Eu-

rope, Erasme publia un système de politique et de morale qui évitait tous les excès, et offrait le beau idéal, la science de la Grèce et de Rome anciennes embellie par les graves leçons du christianisme. Eh bien! ce beau système fut admiré, comme il devait l'être, et passa néanmoins aussi inefficace que si personne ne l'eût jamais aperçu.

J'insisterai un peu sur ce fait. On sait que le livre de Machiavel ne parut qu'en 1535, et qu'Érasme mourut en 1536, au moment où la Réforme venait de soumettre son symbole à Charles-Quint *, à François Ier **. Erasme, qui avait refusé de résider auprès du second de ces princes, avait manqué d'être le précepteur du premier. Pour ne pas le priver de la science qu'il aurait pu lui enseigner, il avait fait pour lui un traité intitulé : *Institution d'un prince chrétien*. C'est à la fois un abrégé de politique et de morale, et c'est incontestablement, avec les ouvrages de Fénelon, ce qui existe de plus pur, de plus parfait sur ces matières. Qu'on en juge par quelques détails. Erasme définit d'abord nettement le prince, et le distingue du tyran; celui-ci ne règne que pour lui-même, dit-il, celui-là pour ses sujets. Il ap-

* Diète d'Augsbourg, 1530.

** L'ouvrage de Calvin, l'Institution chrétienne, avec une préface au roi de France, fut publié à Bâle en 1535.

prend ensuite au prince dont il vient de tracer la haute mission, les moyens de la remplir, de fuir les flatteurs qui le corrompent; de cultiver les arts et les lettres qui le font vivre dans la société la plus digne de lui; de chercher dans une sage économie le moyen d'éviter ces exactions qui provoquent tant de révoltes; de distinguer dans le pays les hommes honnêtes des intrigans et des factieux; de surveiller l'exécution des lois comme d'en faire de bonnes; en un mot, il expose de la manière la plus ingénieuse toute la science du gouvernement et de l'administration. Dans cette composition d'un homme qui sait tout, rien, en effet, n'est négligé, les alliances de famille pas plus que les traités de paix, les petites choses pas plus que les grandes. Mais ce traité, qui eut sans doute le succès de tous ceux du même écrivain; ce traité que Charles et les princes de sa famille admirèrent, sans nul doute, autant que le célèbre éloge de la folie qui leur fit tant de plaisir, n'eut une action réelle sur personne. Charles-Quint, pour qui il était fait, laissa là le prince d'Erasme pour le prince de Machiavel, dont il fit sa lecture favorite, et, il faut le dire, où il trouva mieux son compte. Pourquoi cet abandon ? C'est que le livre d'Erasme était, pour cette époque, trop idéal et trop classique; qu'il sentait trop la lampe et l'école; qu'il était trop plein de maximes sécu-

laires, de thèses et d'antithèses académiques. Pour tous les temps, il y a quelque chose de puéril dans ces cinquante-huit épithètes, tirées du grec, qu'Erasme emprunte au précepteur de Commode pour qualifier le bon prince, et dans les cinquante-huit autres qui distinguent le tyran. Pour tous les goûts il y a quelque chose de froid dans ces conseils si bien symétrisés que l'élégant écrivain prodigue au jeune homme. « Pourvu que vous fassiez bé-
» néfice de vertu, méprisez la perte de votre fisc.
» —Songez moins à faire respecter vos lois, qu'à
» respecter les lois de Dieu.—Vous ne pouvez être
» ni pape, ni évêque, ni religieux, mais vous pou-
» vez être chrétien, et rien à vos yeux ne doit être
» au-dessus de cet honneur. » Certes, ces maximes sont bien justes et belles, et l'on ne saurait trop les répéter aux jeunes princes ; mais la science du gouvernement demande quelque chose de moins général et de plus pratique. La politique de cette époque désirait surtout quelque chose de plus direct et de moins clérical, de plus conforme, en un mot, à ces tendances qu'a si bien saisies Machiavel, le secrétaire de la politique européenne. Pour avoir un succès véritable, un livre de politique et de morale, loin de planer dans des régions imaginaires, quelque belles qu'elles soient, doit se rattacher aux mœurs, aux institutions, aux préoccupations du temps. Il doit

se faire homme et peuple, il doit s'incarner et non se faire Dieu. Celui d'Érasme faisait le contraire.

Si quelque chose peut nous expliquer la destinée du livre d'Erasme, c'est la destinée de l'auteur lui-même. Elle donne une grande instruction. Erasme, l'homme le plus spirituel et le plus classique de son temps; l'homme qui signalait le mieux toutes les aberrations; qui se préservait le mieux de tous les excès; l'homme qui, en religion et en philosophie comme en morale et en politique, professait les doctrines les plus plausibles, fut lu et admiré, fêté et convié de tous les princes, de tous les hommes de lettres et de tous les imprimeurs. Mais ce héros universel n'eut jamais de parti et n'exerça sur son siècle nulle action profonde, précisément parce qu'il y avait dans sa personne comme dans ses livres quelque chose de si idéal et de si extraordinairement modéré que nulle passion, nul enthousiasme ne trouvait à s'agréger à cette nature surhumaine. Erasme, en un mot, avec toute sa raison, tout son goût, fut une trompette sans bannière; et si, d'une part, l'on imprima vingt-quatre mille exemplaires d'un seul de ses traités, d'autre part il fut déchiré avec une égale violence par les deux opinions extrêmes qui se partageaient alors les esprits. Érasme, flottant sans cesse entre l'une et l'autre, n'inspirant de confiance à aucune d'elles,

écrivait tantôt contre l'une, tantôt contre l'autre. C'est qu'Erasme vint au monde trop tôt ou trop tard. Le rôle des modérés est avant ou après les révolutions; pendant, ils ne donnent de garantie à personne, et personne n'aime à s'appuyer sur une substance trop molle pour rien soutenir. Erasme, bon à consulter, fut consulté par les papes, les empereurs, les rois, les cardinaux, les évêques, les réformateurs et la république de Bâle; mais Erasme, qui n'eut ni le courage d'attaquer la Réforme ni celui de la défendre, qui n'osa ni se marier ni se laisser revêtir de la pourpre du Vatican, ne donna que des conseils trop timides pour être utiles, et trop sages pour être praticables. Quand Frédéric de Saxe le consulta sur la Réforme, il répondit par des figures; quand le pape lui demanda son avis sur les moyens de rétablir la paix dans l'Eglise, il lui traça le plan d'un concile impossible à former; quand François Ier le pressa de venir diriger le collége de France que ce prince allait fonder, il lui répondit des flatteries et déclina la charge qu'on le priait d'accepter. Quand la ville de Bâle l'invita à lui donner des conseils sur la liberté de la presse, il déclara que, les opinions étant partagées en Suisse sur un sujet aussi grave, il ne convenait pas à un étranger d'émettre un avis; qu'au surplus, il allait sous peu quitter la ville, et lui

laisser en signe de reconnaissance pour l'hospitalité dont elle l'honorait, sa pensée sur cette matière, mais qu'au préalable il n'approuvait pas une liberté absolue.

Non-seulement de tels conseils ne conviennent pas dans des temps d'orage, des hommes tels qu'Érasme ne trouvent, à ces époques, qu'une existence douloureuse. Ce qui fait le courageux citoyen dans les crises sociales, c'est précisément ce qui fait le héros au milieu des batailles, la résolution d'avancer à tout prix. Quand Érasme nous dit lui-même qu'il n'a aucune vocation pour le martyre, que jamais il ne ferait pour la vérité le sacrifice de sa vie *, Érasme nous donne à la fois la clef de ses destinées et l'énigme de ses doctrines. C'est un caractère que l'on trouve naturel, mais c'est un homme qu'on laisse là.

J'ai un peu insisté sur ce personnage et sur ses théories, pour pouvoir mieux faire ressortir le caractère de l'époque. On le voit, les doctrines de Machiavel, celles d'Érasme et celles de la Réforme, paraissent à la même époque. Mais entre elles le choix des contemporains ne pouvait être douteux. Ce que demandait cette époque, c'étaient précisément des opinions tran-

* *Lettre d'Erasme à Pace,* doyen de Saint-Paul à Londres, de l'an 1524. V. Fortin. *Life of Erasmus,* p. 270 et suiv.

chées, des hommes vigoureux, prêts à suivre jusqu'au bout et au péril de leurs jours, les inspirations de leur enthousiasme ou les doctrines de leur raison. Machiavel et 1517 offraient et ces doctrines et ces hommes, et dès-lors on conçoit qu'au lieu de prendre pour guide le précepteur officieux de Charles-Quint, et pour drapeau ses classiques utopies, le monde se soit partagé entre des docteurs et des hommes d'état plus hardis.

Au moment même où éclatait la révolution de 1517, un compatriote d'Érasme, le professeùr Adrien d'Utrecht, fut envoyé en Espagne pour présider conjointement avec Ximenès aux affaires de la régence. La Castille se *révolta*. Adrien était dans les doctrines timides. Le prélat d'Espagne, qui connaissait le monde, se moqua du Flamand, dont bientôt la politique cauteleuse devait faire gémir les prélats de Rome, et, fort de son courage, commanda en maître à des belles que son collègue eût vainement essayé de calmer avec des sentences.

Voilà les hommes et les doctrines que demandait cette époque, que demandent toutes les époques de crise.

CHAPITRE III.

DE L'ACCUEIL QUE RENCONTRENT CES DOCTRINES; DES PROGRÈS ET DES RETOURS QU'ELLES AMÈNENT DANS LA POLITIQUE DU POUVOIR.

On peut le dire, les doctrines morales et politiques de la Réforme (je ne parle pas des autres), pures et nettes, telles qu'elles étaient dans le principe et telles que nous venons de les présenter, n'eurent l'obédience de personne. Ceux qui les acceptèrent, comme ceux qui les combattirent, les modifièrent à leur gré avec une égale liberté. On peut cependant classer toutes les idées du temps en systèmes qui les reçurent et en systèmes qui les rejetèrent. On peut ajouter que les uns et les autres en profitèrent à peu près au même degré et qu'ils rivalisèrent soit d'adresse, soit de

violence pour en tirer le parti le plus avantageux. Ce n'est pas là un paradoxe, c'est un fait; ce fait est, d'ailleurs, à tel point dans la nature des choses qu'il n'a besoin d'aucune autre légitimation.

A la tête des systèmesqui rejetèrent la révolution de 1517 se présente nécessairement le pouvoir qui si long-temps s'était trouvé à la tête de toutes les doctrines, et auquel on en voulait le plus, auquel on s'efforçait d'enlever l'Europe. Le pouvoir spirituel, au premier aspect, ne pouvait que perdre au changement qu'on réclamait, et, par conséquent, il ne devait voir ni sans douleur ni sans colère un ordre de choses qui, non-seulement par son élément religieux, mais encore par son élément moral et politique, minait ses institutions et ses doctrines. Et pourtant ce pouvoir, nous le verrons, se trouva bientôt plus fort et entouré d'adhésions plus éclatantes qu'il n'était depuis long-temps. Une réaction aussi fondamentale que la révolution de 1517 serra puissamment autour de lui une majorité dévouée, et ce que les conciles de Pise, de Constance et de Bâle lui avaient ôté, le concile de Trente, plus universel et plus explicite, le lui rendit avec toute la prodigalité d'un retour.

Mais d'abord se présentèrent des faits différens, et le pouvoir politique parut rivaliser avec la Ré-

forme elle-même pour dépouiller le pouvoir spirituel.

Le pouvoir politique et, pour ainsi dire, toute la politique de cette époque, se voient entre les mains de deux hommes qui semblaient appelés à réaliser tous les vœux de cet absolutisme et toutes les tendances de cette centralisation que nous avons vus, sur la fin du quinzième siècle, naître et grandir aux dépens de la mutinerie populaire et de l'insolence féodale.

Ces deux hommes, Charles-Quint et François I[er], avaient pu croire un instant que la révolution de 1517 était faite pour eux, et qu'elle accomplissait la pensée de Louis XII et de Maximilien I[er], en donnant à l'autorité royale cette investiture directe et cette suprématie sacerdotale, qui seules manquaient encore à leur ambition souveraine.

Charles-Quint et François I[er] ont eu, dit-on, leur moment d'hésitation. Si j'accorde ce doute dans la pensée du roi de France, je le nie dans celle de l'empereur. Charles-Quint monta sur le trône de l'Empire en 1519. Dès cette époque, le chef de la Réforme avait adressé une brochure à la noblesse d'Allemagne, et, dans ce seul appel au public ou plutôt à la féodalité, était pour le petit-fils de Ferdinand la sentence de proscription du nouveau système. Lorsque, bientôt après

cette publication, éclata l'insurrection des paysans de Souabe, que le chef de la Réforme combattit peut-être trop tard, Charles-Quint prit la résolution immuable d'éteindre jusqu'au dernier principe de cette réforme. A la tête d'un empire tellement vaste que jamais le soleil ne se couchait dans ses provinces, Charles ne pouvait régner qu'en maître absolu. Cette centralisation que Louis XI avait opérée en France; que Ferdinand avait établie en Espagne; que l'inflexible génie de Ximenès put à peine maintenir pendant la régence qu'il exerça pour Charles *, et qui ne fut pas aussi complète qu'on le croit ordinairement **, ce prince devait la maintenir dans un pays qui avait encore trop de libertés. Il devait l'établir dans cette Allemagne si fractionnée, dont il avait payé si cher les suffrages ***, et dont il avait été obligé de jurer les droits ****; dans ces Pays-Bas où sa volonté rencontrait tant de patriotisme, tant de priviléges et tant de résistan-

* *Voy.* Baudier, *Histoire de l'administration du cardinal Ximénès*, 1635, in-4°.

** Charles-Quint, pour obtenir des états d'Aragon le titre de roi, avait été obligé de jurer le maintien de tous leurs droits et priviléges.

*** *Guicciardini*, lib. XIII, p. 159.—*Sleidani, Comment.* lib. XIV.

**** La capitulation impériale, Pfeffel, *Histoire du droit public d'Allemagne*, p. 590.

ces. Il ne pouvait opérer cette grande spoliation avec un système qui prêchait l'examen de toutes les prétentions nouvelles et la discussion de toutes les prétentions anciennes. Il y a plus, Carles-Quint régnait dans l'autre hémisphère sur des colonies qu'une sentence pontificale avait soumises à l'Espagne. Dans ces colonies dominait la religion de Rome avec sa hiérarchie, ses institutions, sa discipline; cette religion était le principal appui du gouvernement espagnol dans ces vastes et fortunées régions : comment Charles-Qnint aurait-il pu songer à se priver d'un auxiliaire dont il disposait à son gré? Car c'était lui qui nommait les évêques et les curés du Nouveau-Monde. Comment abandonner Rome dans un moment où le Portugal, pour des îles dont la propriété était un peu litigieuse, en appelait au jugement du Saint-Siége? Pour régner en maître sur tant d'empires, ce n'était pas trop d'un pouvoir ecclésiastique et d'un pouvoir civil également absolus. Non-seulement il fallait au monarque des Espagnes et des Indes une dictature politique et religieuse, l'esclavage lui-même, dans les mœurs du temps, était nécessaire, était du moins utile pour maintenir la soumission du Nouveau-Monde. Certes, en créant les universités de Lima et de Mexico, Charles-Quint était loin d'y vouloir introduire les principes de 1517.

Charles-Quint n'aimait guère la discussion. A peine pouvait-il se permettre à lui-même l'examen de tous ses actes. Sans doute il se montre scrupuleux dans un de ces ouvrages de parade que présente la littérature de l'époque, dans ses instructions à Philippe II, Manuel dont nous parlerons en son temps. Quand on se trouve comme lui en face de la mort et de la postérité, on est obligé de tenir un langage conforme à cette position; mais durant son règne Charles-Quint, le plus assidu de tous les lecteurs de Machiavel, n'y regardait pas de si près. Le mot que, dans une occasion critique, il répondit un peu sèchement à François Ier, qui lui faisait une mauvaise confidence, *Si le conseil est bon, il faut le suivre*, était la clef de sa politique, et ce mot était loin du système de libre examen. Charles devait repousser 1517.

Dans toute la révolution de 1517, jamais il ne vit autre chose que des chances de domination, et de toutes ces chances, son génie flamand tira toujours le parti le plus avantageux. Pour mieux régner il aimait à diviser. Il le dit. Les divisions de la chrétienté et celles de l'Allemagne, qui avaient amené les premières, lui permirent à la fois de dominer le sacerdoce et l'Empire. Jamais position plus belle ne s'était présentée dans l'histoire. Charles-Quint s'y élança avec prudence, mais avec vigueur.

Rome d'abord tenta son orgueil. Et non-seulement il domina Rome, mais, au pouvoir spirituel qu'elle exerçait partout encore, il se substitua dans les pays soumis à son sceptre d'une manière si nette, qu'il n'eut pas un instant à regretter la tiare qui eût rendu si heureux son prédécesseur Maximilien. Voyons les faits.

Aussitôt que Charles parut en Allemagne, il réunit les princes à Worms pour examiner, comme une simple affaire de police impériale, les doctrines de la Réforme et la bulle pontificale qui les avait proscrites. Cet examen terminé et le grand accusé entendu sous sa présidence, il fit mettre hors les lois de l'Empire cet homme qui, par des thèses académiques et un auto-da-fé du droit canon, avait remué l'Allemagne.

La compétence des juges, la procédure et la sentence étaient nouvelles. Entre l'Eglise et un prêtre, César avait jugé. Ce n'était plus désormais la crosse surmontée du glaive, c'était le glaive surmonté de la crosse, qui réglait la pensée.

Cela se passa en 1521, sous le plus illustre des Médicis, sous Léon X. Quand fut mort ce pontife si lestement dépouillé de ses prérogatives par l'avocat de l'Eglise, l'avocat de l'Eglise fit revêtir de la tiare son précepteur Adrien, qui gouvernait l'Espagne, et il conduisit aisément à son gré le pape de son choix. Il n'eût pas conduit de

même le cardinal Wolsey, qui partageait avec Henri VIII le gouvernement de l'Angleterre, et malgré toutes les paroles qu'il avait données à ce cardinal, il aima mieux pour pape un Médicis qu'un esprit dominateur. Clément VII montra plus de jalousie de ses prérogatives que Léon X. Mais Charles-Quint était résolu de se faire payer les services que, dans ces temps de troubles, lui demandait l'Eglise. Il était résolu de maintenir sa position d'arbitre. Quand il vit Clément VII délier de ses sermens et de ses traités l'ancien captif de Madrid; quand il le vit s'allier avec le roi de France, il l'attaqua de la manière la plus brusque, la plus scandaleuse; il fit non pas au prince mais au pape les reproches les plus vifs sur l'état où il laissait l'Eglise; il censura avec une amertume et avec une inconvenance extrêmes une bulle apologétique du Saint-Siége; il jeta dans Rome des troupes affamées de pillage et leur ordonna d'arrêter Clément VII.

Il est vrai qu'il joignit à tant d'audace les formes les plus respecteuses. Il eût pourtant conduit en Espagne le prisonnier du château Saint-Ange comme il y avait conduit celui de Pavie, s'il n'eût craint d'affaiblir, par là même, le pouvoir qu'il exerçait en son nom, et s'il n'eût jugé plus conforme à ses intérêts de le replacer au Vatican. Les Turcs campaient sur les frontières de l'Alle-

magne. L'Allemagne était divisée, et François Ier convoitait l'Italie. Réconcilier l'Allemagne, l'opposer aux Turcs et surveiller le roi de France : tels étaient les travaux qui l'attendaient, et pour lesquels il fallait l'appui du pontife.

Quand ses nouveaux plans furent arrêtés, il se rapprocha de Clément VII, l'initia dans ses projets aux entrevues de Bologne, puis se dirigea sur l'Allemagne, et invita les princes de l'Empire à se rendre à Augsbourg, pour y exposer leurs griefs ou leurs doctrines, afin qu'en retranchant ce qu'il y avait de mauvais de part et d'autre, on pût tomber d'accord sur la même foi. »

Les princes d'Allemagne produisirent devant ce dictateur spirituel, en 1530, les uns une profession de foi contenant les nouvelles doctrines résumées avec une grande habileté, les autres une réfutation de cette profession, non moins habilement formulée. D'autres pièces de théologie furent échangées encore sous la direction suprême de l'empereur. Quand il eut tout entendu, tout examiné ; quand il se fut convaincu qu'aucun rapprochement n'était plus possible, il leva la diète, défendant à tous, sous les menaces les plus sérieuses, d'innover ultérieurement, et promettant de faire réunir sans retard un concile général qui décidât de toutes les questions.

Peu après il invita effectivement le pape à

convoquer un concile; mais pendant dix ans des affaires plus urgentes, la France, la Turquie, l'Afrique préoccupèrent son esprit, et pendant dix ans il se montra d'une indulgence extrême pour les doctrines nouvelles. En 1541 il se trouva un peu libre, et aussitôt il convoqua une diète à Ratisbonne, se fit désigner par ses chanceliers les théologiens les plus modérés de chaque parti et chargea une commission composée de six d'entre ces derniers, de la rédaction d'un symbole que tout le monde pût admettre. Quand les commissaires eurent achevé la partie POSSIBLE de leur travail, il l'examina et enjoignit aux princes de se conformer désormais aux points définitivement arrêtés, en laissant les consciences libres pour tout le reste.

Cependant le roi de France encore une fois l'empêcha de terminer cette affaire. Il ne put y revenir qu'après la paix de Crespy. Mais alors il prit des mesures décisives. D'abord il rassembla ses troupes, tomba sur les chefs de la ligue de Smalcalde et les fit prisonniers tous deux. Ensuite il invita le pape à transférer à Trente le concile qu'on avait convoqué depuis onze ans, mais qu'on venait de rassembler dans Bologne, et à presser les décisions des prélats de manière à en obtenir prochainement une doctrine acceptable et obligatoire pour tout le monde.

C'était procéder lestement. Cependant les choses n'allant pas au gré de son impatience, et Charles-Quint voulant en finir, il nomma de nouveaux commissaires, fit rédiger par eux une doctrine et invita tout l'Empire à s'y conformer, en attendant les décisions du concile. Cet acte qu'on appelle l'INTERIM de 1548 blessait les opinions de tous les partis. Force fut néanmoins au pape de comprimer son indignation, force fut aux chefs de la Réforme de dévorer la leur, force aux princes et aux villes libres d'Allemagne de subir l'interim. Charles-Quint et son frère Ferdinand, roi des Romains, donnaient garnison autrichienne aux cités qui repoussaient leur théologie, et ce fut à peine si Hambourg, Lubeck et Brême échappèrent à des bras si puissans.

Le triomphe de Charles fut complet, jamais dictature religieuse n'avait été plus absolue, jamais Rome politiquement dominée par les rois ne l'avait été dogmatiquement à un tel point. Nous l'avons dit, cet empire plus que tout autre avait tenté l'orgueil du César.

La domination de l'Allemagne le tenta aussi. Faire la loi à des souverains, à ces fiers électeurs qui disposaient du sceptre de Charlemagne, à ces villes libres qui se considéraient comme autant de républiques helvétiques, c'était pour Charles-Quint chose plus douce que de commander aux

vieux nobles de la Castille ou aux descendans des Montézuma. Charles eut cette jouissance, et celle de la devoir à son génie seul. Une ligue catholique s'était formée dans l'Empire contre la ligue de Smalcalde. S'appuyant sur la première, il écrasait la seconde; mais, dans ce cas, il était moins le maître que l'instrument, et ne pouvait plus se soumettre ceux qui auraient partagé sa victoire. Il dédaigna la ligue catholique, écrasa seul la ligue protestante, inonda l'Allemagne de soldats espagnols et fut enfin le maître de cet Empire, dont les libertés et les priviléges le choquaient depuis si long-temps.

Cependant cette jouissance si complète fut courte pour Charles-Quint.

Le prince Maurice, qu'il avait mis à la place de l'électeur de Saxe aussi aisément qu'il eût remplacé un de ses généraux par un autre, eût bien consenti à rester son allié; mais, aimant le pouvoir comme lui et doué de plus d'adresse, il ne voulut pas tomber au rang d'un vil instrument. Par une combinaison si hardie et une exécution si rapide, qu'il était difficile d'échouer, Maurice en un moment fit tomber Charles-Quint du faîte de sa grandeur. Maurice, et ici les faits fournissent les doctrines mieux que les livres, Maurice se fit donner des troupes pour réduire la ville de Magdebourg qui refusait l'Intérim. Pendant qu'il

en traînait le siége il s'allia avec Henri II par le traité de Chambord. Quand tout fut prêt, pendant que le roi de France se dirigeait sur les Vosges, il se dirigea vers le Tyrol, où se trouvait l'Empereur. Au moment où les Français prenaient les Trois-Evêchés, il dicta le traité de Passau, qui d'un seul coup mit fin à la dictature religieuse et politique de Charles-Quint et établit une tolérance égale pour les doctrines anciennes et celles de 1517.

C'était en 1552, et alors volontiers le roi de France, dont les troupes occupaient Saverne, eût mis Strasbourg dans les limites de son royaume; mais, et ceci est un autre trait sur les doctrines morales et politiques du temps, ses alliés d'Allemagne étaient libres, et aucun intérêt ne les engageant plus à continuer leur alliance, ils la rompirent aussitôt, sans autre formalité.

L'échec qu'éprouva Charles-Quint en 1552; ceux qu'il éprouva aux Pays-Bas dans la même lutte, le dégoûtèrent bien de ses couronnes, mais non pas de ses doctrines. Quand il remit les premières à son fils, il lui recommanda les secondes; nous le verrons en examinant tout-à-l'heure ses célèbres *Instructions*. Nous verrons aussi que Philippe II sortit plus humilié que son père des conquêtes qu'il avait entreprises

sur les vieilles libertés des Pays-Bas et les doctrines nouvelles qui s'y étaient jointes.

Après Charles-Quint ce fut François Ier qui opposa à ces doctrines la plus énergique résistance. On dit que d'abord il hésita sur les principes de 1517 ; qu'aimant les études qui les avaient amenés, et quelques personnes de sa famille goûtant ces nouveautés, il pouvait les chérir lui-même. Mais François n'eut jamais le moindre intérêt à les soutenir, et toujours ses goûts, ses sentimens les plus prononcés les rejetèrent. Plus qu'aucun monarque d'Europe il aimait Léon X ; plus qu'aucun autre il était lié au Saint-Siége par le concordat de 1516 ; moins que tout autre il partageait les vœux que son prédécesseur avait pu émettre dans un moment d'humeur.

Déjà rival de Charles-Quint en politique, François Ier voulut l'être encore dans la défense des doctrines religieuses. Si, dans cette ambition, il y eut des éclipses ou des lacunes, c'est que François Ier, comme son rival, voulait tirer parti des conjonctures. Poussé par l'immense supériorité de son adversaire à chercher de l'appui jusqu'auprès de Soliman, il était bien naturel qu'il en cherchât auprès des princes d'Allemagne. Mais, s'il ménagea plus que Charles-Quint les protecteurs de la réforme germanique, jamais ni lui, ni

ses confidens ne ménagèrent les partisans de la réforme française. Loin de là, ils opposèrent aux principes de 1517 toute la rigueur des lois et toute la violence des mœurs.

Les lois de l'Europe entière, on le sait d'autant mieux que bientôt la révolution de 1517 les reprit elles-mêmes, les lois de l'Europe entière reposaient sur ce principe du Bas-Empire, que la loi religieuse est la loi civile; que la loi de l'Église oblige l'état. Des principes contraires étaient posés depuis plusieurs siècles; des faits contraires étaient un peu tolérés en France, en Angleterre et en Bohème; mais en général, loin de vouloir, pour 1517, faire la concession réclamée depuis long-temps, on trouva dans 1517 une raison pour la refuser. En France le pouvoir résolut d'appliquer les lois avec une énergie suffisante pour atteindre un résultat complet. Des condérations purement politiques se joignaient aux considérations purement religieuses pour faire adopter ce système. La révolution de 1517 n'était aux yeux de François Ier qu'une insurrection dangereuse. Dans ses premières pensées il confondait ensemble les réformateurs de Saxe, les paysans révoltés de la Souabe, les impies et fanatiques niveleurs de la Westphalie. Quand, plus tard, les princes d'Allemagne lui présentèrent leur profession de foi et lui adressèrent comme à

Henri VIII des mémoires apologétiques, il changea bien d'avis en ce sens qu'il aperçut dans ce parti religieux un parti politique, régulièrement et fortement constitué; mais pour s'allier en 1535 avec ce parti il eut besoin, comme plus tard le cardinal de Richelieu, de faire abstraction de son élément religieux.

Les faits le montrent. Quand ses nouveaux alliés le prièrent de suspendre les persécutions en France, il leur répondit qu'ils étaient dans l'erreur; qu'il n'y avait pas de persécutions en France; que ce qu'ils appelaient ainsi, c'étaient des supplices mérités de la part de gens qui, sous le manteau de la religion, méditaient la ruine de l'Etat. Toutes les fois qu'il se trouvait un peu gêné dans sa lutte avec Charles-Quint, il faisait comme ce prince; il négociait avec ses alliés, partageait leurs vœux, et leur promettait de s'entendre avec eux pour arriver aux mêmes doctrines; mais ces négociations, qui avaient tout juste le même degré de sincérité que celles de Charles-Quint, eurent toujours le même résultat, avec cette différence seulement que jamais le roi de France ne se fit pontife et ne publia d'INTÉRIM.

Les doctrines de François Ier n'étaient pas précisément celles que le parlement de Provence appliqua, en 1544, aux habitans de Mérindol, puisqu'il les désavoua sur son lit de mort, et

chargea son fils de venger les victimes du président d'Aix; mais le roi de France n'a pas dû s'éloigner beaucoup des mœurs générales du temps, et ces mœurs étaient d'accord avec les lois. Elles demeurèrent même intolérantes plus long-temps que ces dernières, on le sait.

Henri II conserva les doctrines judiciaires de son père, malgré ses relations politiques avec les protestans d'Allemagne. Il apporta même à la répression des principes de 1517 plus de régularité et de rigueur. Les parlemens et les officialités se partageaient jusque là la poursuite des opinions; il étendit ce privilége aux présidiaux. Tout tribunal composé de dix juges put désormais condamner à mort et sans appel. L'ordonnance de 1551 le voulait. Les mœurs appuyaient ces mesures. Elles allaient très-loin et on médita plus. Sans les résistances glorieuses du parlement de Paris, on introduisait en France ce fatal tribunal d'Espagne, dont l'introduction dans les Pays-Bas insurgea les plus loyales populations du monde. Le parlement, en osant résister à la majesté royale qui se posa devant lui en lit de justice, ne voyait peut-être pas l'insurrection qui déjà grondait au nord; il ne voyait sans doute que la nécessité de défendre les lois du pays dans le sanctuaire de la justice; il fut néanmoins meilleur politique que le prince. On est toujours grand

quand on résiste à la violence au nom des lois.

Mais si les premiers magistrats du royaume repoussèrent alors l'Inquisition, il était bien entendu que cela se faisait au nom des lois du pays et non au bénéfice de 1517. Ils donnèrent trop fréquemment la preuve de cette pensée pour qu'il fût permis de la révoquer en doute. Peut-être Henri II eût sacrifié quelque chose de sa rigueur habituelle, si Maurice de Saxe avait voulu le seconder et favoriser la prise de Strasbourg en continuant à tenir l'Empire en échec. Mais aussitôt que François II fut arrivé au trône et Catherine de Médicis à la tête des affaires, on sacrifia les relations étrangères à la pureté des doctrines nationales. Des conjonctures nouvelles se présentaient alors. Tous les efforts de la cour, de l'administration et de la justice avaient échoué contre les principes de 1517, et déjà les partisans de ces principes venaient de s'organiser en synodes, en paroisses, en Eglise, 1559. Quand la cour vit enfin un prince du sang, l'ambitieux et coupable Condé, organiser les amis des nouvelles doctrines en parti politique et protéger, au moins par quelques-uns de ces agens qu'on désavoue avec tant de facilité, des complots et des troubles *, elle opéra tout-à-coup dans la politique générale du royaume la révolu-

* Conjuration d'Amboise.

tion la plus complète. Elle se ligua à Cambrai avec cette même dynastie qui, effrayant l'Europe par ses progrès, devait trouver en France d'autant plus d'opposition qu'elle n'en trouvait plus ailleurs. La faute fut grande. Elle commença les malheurs du pays ; et encore les désordres et les fureurs qui le déchirèrent de François II à Henri IV sont-ils moins pénibles pour l'orgueil national que cette humiliante nullité où l'histoire générale de l'Europe nous montre la France pendant ces jours néfastes ; mais, des guerres intestines la honte à l'étranger est toujours l'inévitable compagne, et puisque dans la concorde seule est la dignité de la nation, la paix publique aurait dû être pour les fils de François Ier une affaire de patriotisme tout aussi bien qu'une affaire d'amour-propre.

C'est parce qu'ils n'ont pas su assez se respecter eux-mêmes, que les successeurs de Henri II n'ont pas su faire respecter le pays ; c'est aussi, sans doute, parce qu'ils n'ont pas eu l'amour de leur propre grandeur, qu'ils n'ont pas eu celui de la nation. Quoi qu'il en soit, comme les successeurs de Charles-Quint, ceux de François Ier, prenant corps à corps les principes de 1517 ; faisant, pour la répression de toute espèce de progrès dans les doctrines de la conscience, cause commune avec Philippe II, et essayant d'oppri-

mer une crise religieuse, précipitèrent le pays dans une crise politique. Se substituer à la loi du progrès, n'est pas seulement un crime de lèse-humanité, c'est un crime de lèse-divinité, car cette loi est du Roi des rois. Forcer ainsi le citoyen à prendre les armes pour soutenir les droits de sa conscience, pour sauver sa foi, est le dernier degré de la folie; c'est d'une révolution purement religieuse faire une révolution essentiellement politique. Mais à cette époque, on en était encore aux plus aveugles doctrines.

A égale distance des princes qui repoussèrent la révolution de 1517 et de ceux qui l'accueillirent, il se trouva un pontife-roi qui d'abord la combattit, mais qui l'exploita bientôt au gré de ses intérêts politiques et de ses passions privées, avec un succès si étonnant que son règne offre la page la plus curieuse de l'histoire. Ce fut Henri VIII.

L'Angleterre était alors le seul pays d'Europe qui eût des doctrines politiques bien arrêtées, des libertés nationales profondément enracinées dans les mœurs. En Angleterre un prince qui entreprenait, comme Charles-Quint en Allemagne, de disposer des esprits en religion comme en politique, rencontrait des difficultés immenses, un système vivant de droit et de privilége. Auprès du trône veillaient des chambres habituées depuis trente ans à donner ce trône. Sans ces chambres point

de lois, point d'impôts; et à côté de ces chambres siégeaient des magistrats, les uns commis pour garantir le citoyen de toute illégalité, les autres pour le faire sortir promptement de prison; d'autres encore pour lui assurer le jugement du pays, le jury. Avec de telles lois et de tels priviléges Charles-Quint n'eût pas mis le chef de la Réforme au ban de l'Empire, et l'électeur de Saxe ne l'eût pas dérobé pendant un an à la justice du pays.

Nous venons d'indiquer la substance des doctrines et des libertés civiles et politiques d'Angleterre. Ces libertés et ces doctrines, c'était la vie du pays, c'était le sang qui coulait dans les veines du citoyen; car là il est ancien ce puissant génie du peuple, qui tiendrait lieu au besoin des chartes du vieux temps et des institutions nouvelles que réclame chaque époque.

Et pourtant, grâce au mouvement général des esprits, grâce au courage et à la hauteur naturelle de son cœur, grâce aussi à l'habileté de ses ministres, Henri VIII fit des doctrines de 1517, des libertés de son pays, de ses deux chambres et de son peuple tout ce qu'il voulut.

C'est au moment des grandes excitations populaires que le génie exécute le plus aisément ses projets. Dès que sont passées ces excitations, dès que s'est calmée la raison publique, une puissance même supérieure n'obtient plus les mêmes ré-

sultats. Les enfans d'Henri VIII ne furent ni moins habiles ni moins despotes que leur père. Ils eurent pourtant la commune destinée des successeurs de François Ier et de Charles-Quint; c'est-à-dire qu'au bout d'une révolution religieuse, ils se trouvèrent en face d'une révolution politique. C'est qu'eux aussi se prirent corps à corps avec l'élément religieux, avec la conscience; c'est qu'eux aussi forcèrent le citoyen à prendre les armes pour la défense du plus saint de tous les droits. Si la révolution d'Angleterre éclata plus tard que celle des Pays-Bas et nos guerres civiles, c'est que le régulateur des doctrines anglicanes avait su l'ajourner par un système de transaction d'une grande habileté.

En effet, Henri greffa d'autant plus facilement sa pensée religieuse et politique sur les principes de 1517, qu'il se montra plus impartial à leur égard. Il avait commencé par les combattre, et quand plus tard, frappé des avantages que sous un rapport ils offraient à ses intérets, il en accepta une partie, il se donna la haute position d'un examinateur et d'un arbitre. Et dans cette attitude encore il sut offrir des gages à toutes les opinions. Avec Genève il rejeta l'autorité de Rome; avec Rome il conserva les institutions fondamentales de l'Eglise. C'était presque deviner la doctrine que le plus grand et le plus pacifique

des philosophes modernes, que Leibnitz devait proposer après deux siècles de luttes sanglantes. Son système de transaction nettement conçu, jamais Henri ne transigea avec les hommes; dans l'exécution jamais il ne fit une concession. On conçoit tout ce qu'une conduite si nette donna de facilité pour l'accomplissement d'un plan si habile.

Acceptant le principe de l'émancipation religieuse, conservant les doctrines et la hiérarchie de Rome, mais renversant sa suprématie; donnant la Bible au peuple et les biens des monastères à la noblesse; offrant ainsi des gages aux uns et aux autres, il put exiger la soumission de tous. Sans peine aucune il se substitua au pouvoir spirituel, et disposa du parlement comme des libertés, des consciences, des trésors et des armées du pays. Avec ces moyens il fit toutes les doctrines politiques qu'il voulut, doctrines aussi nouvelles que ses institutions religieuses, et qui violaient au même degré tout ce qui jusqu'alors constituait les droits du pays; mais doctrines qui apparurent toujours avec toutes les formes de la légalité.

Ainsi sortit d'un système de transaction et de transaction religieuse, habilement combiné, le plus pur système de despotisme politique qu'ait jamais vu nation d'Occident.

Henri VIII, qui fut l'homme le plus brutalement passionné de son époque, ne fut pas un

homme sans vertus. Instruit, animé de profondes convictions, destiné aux ordres, il eût gouverné comme archevêque le diocèse de Cantorbéry, et comme légat du Saint-Siége, l'Eglise d'Angleterre, si la mort de son frère Arthur ne l'eût appelé au trône. Dans ce cas la révolution de 1517 eût trouvé en lui un rude antagoniste. Elle le trouva hostile sous la couronne. Adorateur prononcé de saint Thomas d'Acquin, Henri VIII, le seul de tous les rois, entra dans cette liee de polémique qu'on venait d'ouvrir. Il réfuta non pas le caractère moral et politique de la Réforme, qu'il lui était impossible de tolérer, mais sa doctrine religieuse et surtout cette émancipation, cette guerre à la scolastique qu'elle faisait à la suite d'un ennemi de S. Thomas, à la suite de Pomponace. Il attaqua Luther, et jamais on ne vit de plus âpres jouteurs que le roi d'Angleterre et le professeur de Saxe. Jamais athlète n'obtint un plus beau prix que Henri. Le titre de Défenseur du Saint-Siége qui vint récompenser son ardeur, fut pour lui une gloire d'autant plus flatteuse qu'elle était davantage la reconnaissance d'un mérite personnel. Ce titre semblait le lier à Rome d'une union plus étroite et le placer en Occident à la tête des fidèles. Aussi rien de si net d'abord que sa rupture avec la révolution de 1517, rien de plus franc que sa conduite. Par là il se mettait au-dessus des

deux premiers monarques de l'Europe, qui, par politique, ménageaient alternativement les adversaires et les partisans de 1517. Et pourtant rien ne fut bientôt plus brusque que sa rupture avec Rome. Rien n'est peut-être plus mal jugé en histoire que cette affaire. Le fait est que des scrupules réels sur son mariage avec Catherine d'Aragon et une passion profonde pour Anne de Boleyn portèrent Henri à demander son divorce avec toute l'humilité du plus simple des fidèles. Les conseils insidieux de son ministre Wolsey et ceux plus positifs encore du professeur Cranmer firent le reste. Ils flattèrent ce prince d'un succès facile. Les résistances d'abord trop molles, puis trop maladroites de Clément VII, et l'influence trop prépondérante de Charles-Quint sur les démarches du pontife, ayant irrité toutes ses passions, en leur fermant toutes les issues, il ne lui resta plus qu'à se faire justice lui-même, et, une fois ce parti pris, il se la fit plus complète que d'abord il ne l'avait conçue.

A partir de ce moment, Henri n'est plus un roi, c'est un maître irrité, absolu, libidineux, épouvantable. Coup sur coup il consulte les universités de l'Europe, présente leurs avis aux deux chambres, fait prononcer son divorce, épouse sa maîtresse et se donne, par l'organe d'un clergé qu'il a mis aux abois par ses exactions, le titre de

protecteur et de chef suprême de l'Eglise d'Angleterre *. Dans ce premier acte il tolère, comme correctif d'une nouveauté si étrange, une restriction exprimée en ces termes : *autant du moins que le permet la loi du Christ*. Mais aussitôt qu'il se voit excommunié **, il se fait conférer sans réserve aucune, par l'organe des deux chambres, ce que ni le Parlement ni personne au monde ne peut lui donner, à lui laïque, le titre de chef suprême de l'Eglise anglicane. Ce titre n'ajoute rien à son pouvoir, puisque depuis quelque temps déjà il en exerce les fonctions et en dépasse la compétence; mais ce titre désormais revêt toutes ses usurpations sacerdotales d'une apparence de légalité. Dans un pays de doctrines cette apparence vaut la légalité elle-même. Elle sauve en Angleterre la belle institution de l'épiscopat.

Déjà Cromwel, lord vice-régent de la suprématie ecclésiastique du roi, a fait, au nom de son maître, par lui ou ses délégués ***, dans les diocèses et les monastères, une inspection plus absolue que n'en fit jamais évêque ni légat; déjà les chambres ont supprimé la plupart des droits et revenus de Rome; mais à partir du nouveau statut des parlemens, Henri exerce le pouvoir spi-

* En 1529. — ** En 1534.

*** Layton, London, Price, Gaye, Peter, Bellasis,

rituel sur une plus grande échelle. Il prend pour lui seul les annates, partage avec les grands les biens des monastères, décrète les nouvelles doctrines religieuses, fait voter par les deux chambres le bill des six articles*, et les impose à la nation sous les peines les plus rigoureuses, la confiscation des biens, l'emprisonnement et la mort.

Le conseil que Machiavel donne aux princes qui veulent faire croire encore des peuples qui seraient tentés de n'avoir plus de foi, Henri le suit avec une grande intelligence. Il a eu pour précepteur un homme aussi habile que Machiavel et plus apte à manier des chambres : Wolsey lui a donné des leçons. Elles ont été complètes. Du même supplice Henri frappe ceux qui lui contestent son pouvoir et ceux qui nient la présence réelle dans la Sainte-Cène. Se rapprocher ou s'éloigner de Rome, s'éloigner ou se rapprocher de Genève, c'est courir un égal danger.

Mais aussitôt que le fougueux dictateur a soumis tout le monde, il se relâche de ses rigueurs et nomme une commission pour modifier à la fois les doctrines et la pénalité des six articles. D'avance il fait approuver par les chambres les décisions que les commissaires devront porter de

* C'était un moyen terme, comme l'*interim* de Charles-Quint.

commun accord avec le chef de l'Eglise, avec lui *.

Henri VIII, si la mort n'eût mis fin à cette dictature qui façonnait à son gré les lois et les intelligences, faisait un troisième bill de religion. Il en était occupé dans ses derniers jours.

Edouard VI et le régent Sommerset exercèrent avec moins de passion, mais avec autant de netteté que Henri la suprématie spirituelle. Ils firent adopter par les chambres presque tout le culte et toutes les doctrines de la Réforme, mais ils conservèrent l'Episcopat et les Prières, et maintinrent la peine de mort pour les dissidens **.

La reine Marie sut exercer le même pouvoir. Elle avait un autre but. Soumise à Rome, elle entendait que l'Angleterre le fût comme elle. Et elle aussi sut donner à sa dictature, tant qu'il lui importait de l'exercer, les apparences d'une légalité chère aux Anglais. Avec toute l'adresse d'une fille de Henri VIII, elle fit réhabiliter le premier mariage de son père, annuler le divorce prononcé par Cranmer, rétablir sa légitimité à elle, voter son mariage avec Philipe II, casser les statuts d'Edouard et proclamer le rétablissement de l'autorité pontificale. Rien ne fut plus docile que les chambres. Rien ne fut plus habile ni plus

* Loi de 1541. — ** Loi de 1549.

violent que la reine. Quand elle eut toutes les lois pour elle et qu'elle eut trouvé le faible de tout le monde, elle écrasa comme Henri tous ceux qui n'étaient pas pour elle. Elle avait le droit de disposer des consciences, elle les avait payées avec douleur de ces biens qu'elle eût voulu restituer à l'Eglise au prix de son sang, mais dont les pairs avaient déclaré qu'ils ne se dessaisiraient jamais.

Quant au peuple et aux prêtres de la Réforme, elle fit tout plier en passant dessus.

Elisabeth, qui monta sur le trône malgré l'illégitimité dont on venait de la frapper, parvenue au faîte du pouvoir, profita, pour faire triompher les doctrines d'Edouard, de tous les exemples de Marie et de tous ceux de Henri VIII. D'abord elle mit dans ses démarches plus de ménagemens que n'avaient fait ses prédécesseurs, et les chambres votèrent rapidement sa légitimité, sa suprématie spirituelle et le rétablissement des statuts d'Edouard. Bientôt et insensiblement sa marche, toujours *légale*, fut plus haute. Avec plus de science et d'élévation que Marie, avec plus de déférence pour l'opinion et plus de génie politique qu'Edouard et Henri, elle établit un absolutisme plus complet que n'avait été le leur. Mais malgré son génie et ses bienfaits, plus que ses prédécesseurs, elle irrita la nation par le joug qu'elle lui jeta sur le cou. Les circonstances avaient changé;

l'époque des vagues excitations était passée. Ce n'étaient plus les vœux incertains de la première réforme qui dominaient sous son règne, c'étaient des principes nets, des doctrines arrêtées. Et Elisabeth, en osant se heurter contre ces puissances, en osant les fouler aux pieds, ne considérait pas, elle si savante, qu'on ne tue jamais les bonnes doctrines; que tôt ou tard elles se relèvent, et qu'en se relevant d'une oppression elles ajoutent à l'enthousiasme du martyre les fureurs du fanatisme. Aussi Elisabeth comme Charles-Quint, comme Fraçois Ier, devait-elle laisser à ses successeurs une révolution politique sortant d'une révolution religieuse.

Mais n'anticipons pas sur le siècle suivant. Bornons-nous à le faire entrevoir, à montrer comment, en changeant les doctrines, les Tudor altérèrent les institutions et compromirent les destinées du pays.

Quand Henri se fut donné cette suprématie religieuse qui l'autorisait à tout changer dans l'Eglise, il se donna aussi cette sorte de canonisation politique qui lui permit de tout oser dans l'Etat. Que ses droits fussent déclarés inviolables, que la succession au trône fût bien assurée à ses enfans, cela était naturel : au sortir de la longue guerre des maisons d'York et de Lancastre, une mesure extraordinaire se comprenait; Henri VIII pouvait

en cela imiter Henri VII. Mais c'était là peu pour son esprit ombrageux; il proposa et le parlement statua que tout discours injurieux sur son compte, sur celui de la reine, Anne de Boleyn, et de leurs enfans, serait un crime de lèse-majesté. De plus une loi spéciale le mit au-dessus de toutes les lois en lui donnant le moyen de les éluder. Telle était la portée de celle qui assimilait aux statuts chacune de ses proclamations. Restaient les chambres. Elles pouvaient le contrarier encore, ajourner ses bills ou les rejeter, et par là refuser à ses caprices ce cachet de légalité que demandait la conscience du pays. Mais en possession du trésor amassé par Henri VII, en possession des biens des monastères et riche des nombreuses *bénévolences* du peuple *, Henri VIII, à même de payer tous les suffrages, les obtint tous. Il se rendit maître absolu des chambres, et fit, des pairs, des députés, des chanceliers, des ministres, des nobles, des bourgeois, de ses femmes, des évêques, des juges tout ce qu'il voulut. Toute l'Angleterre était à lui. Une conscience osant un jour lui résister et les communes hésitant à lui accorder un bill d'exaction, il fit venir Montague, député récalcitrant, prit par la tête l'homme d'honneur, qui tenait un

* Ces *contributions d'amour* (suivant Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre,* liv. 1, p. 86) étaient de véritables exactions.

genou à terre, et lui dit familièrement : « Hé ! » l'homme, voilà une tête qui tombera, si de- » main soir le bill n'est pas voté. » Le bill passa le lendemain. Machiavel auprès d'un tel prince n'était qu'un écolier. « Comme il ne saurait » avoir de mauvaises lois là où les armes sont » bonnes, je ne parlerai que des armes et je lais- » serai de côté les lois, » avait dit le secrétaire de Florence. Henri, plus adroit, sut se donner de *bonnes* lois sans les *armes*. Cela était plus habile, et il est fâcheux qu'un prince si savant n'ait pas fait, au lieu de livres de théologie, un traité sur l'art de régner. On l'aurait comparé avec plaisir au *Prince* de Machiavel et aux instructions de Charles-Quint à Philippe II.

Quand on avait de tels moyens de faire bien voter les députés, il était, on le dirait, inutile de songer à les faire bien choisir. Cependant Henri ne négligea pas les élections, et quand ses enfans n'eurent plus ses moyens pour les conduire, on en inventa d'autres non moins efficaces. Édouard VI rétablit ou créa vingt bourgs, Marie quatorze, Élisabeth davantage. Ainsi cette vénalité qui faussa si long-temps la représentation nationale du pays le plus constitutionnel du monde, fut l'œuvre de trois pontifes-rois. Mais il ne suffisait pas de faire des bourgs; il fallait encore les diriger. On les dirigea. On intervint dans les élec-

tions. On notifia par les shériffs aux francs-tenanciers et aux bourgeois sur quels hommes, avec le bon plaisir du roi, devaient se porter leurs suffrages; et il est bien entendu que les personnages recommandés appartenaient à la cour, ou remplissaient des places d'honneur et de confiance dans l'administration *.

Cependant rien n'est fait pour le despotisme tant que la justice protége librement les hommes et les choses, tant que la loi donne force au droit. On n'oublia pas la justice. Dans ces temps de troubles et de désordres, il était facile d'y intervenir et elle fut altérée comme les élections. On l'attaqua jusque dans son sanctuaire. Les tribunaux ordinaires furent mis de côté pour toutes les affaires politiques; et quelles affaires ne le sont pas quand la société est ébranlée dans ses bases? Toutes ces affaires furent portées devant une cour spéciale, devant cette *chambre étoilée* qui donnait d'autant moins de garanties aux libertés publiques que sa composition était plus arbitraire. Il règne sur cette cour quelque obscurité, mais il est certain que ceux qui la formaient principalement, les conseillers intimes du roi et les pairs les plus favorisés du royaume, en offrant tous les caractères de la capacité et de la modéra-

* Strype, *Annales*, II, 394. — Hallam, 1, 68.

tion, laissaient désirer celui de l'indépendance*.

Et pourtant leur zèle ne suffit pas à tous les besoins du pouvoir; on violenta encore le jury. On emprisonna, on frappa d'amendes les jurés qui refusaient les condamnations désirées et quelquefois désirables**; car il est très-vrai que souvent des périls réels, quelque intérêt majeur, le salut de l'état, la sûreté du monarque, la nécessité d'apaiser des troubles, de prévenir des complots, venaient motiver ces scandaleux holocaustes de libertés qui constituaient le sang et la vie du pays.

On le voit, la royauté d'Angleterre tira de la révolution de 1517 un parti complet, et par son immense progrès elle laissa bien loin derrière elle le pouvoir que Charles-Quint et François I[er] surent puiser dans des circonstances analogues.

Nous avons dit qu'un succès si plein fut le fruit naturel de ce système de transaction qui est devenu plus tard la vraie politique d'Angleterre. En effet, sans jamais se laisser conduire, le gouvernement de ce pays s'appuya toujours sur l'opinion. Celle d'une fraction nombreuse du peuple

* Hudson, *Traité sur la Chambre étoilée*, publié sous Jacques I. — Hale, *Juridiction de la Chambre des Lords*.

** Hallam, I, 78.

t le soutien de Henri VIII, d'Edouard VI, de arie, d'Élisabeth; et si cette famille put si aiment imprimer aux doctrines de 1517 la tourre qui lui convenait, c'est qu'elle eut toujours talent de suivre une opinion forte et de faire de légalité. Avec ces précautions le despotisme i-même trouvé des enthousiastes. Y a-t-il dans istoire rien de plus étonnant que les succès de arie? Marie va directement contre la majorité, s mœurs, les lois du pays; et pourtant elle ussit. Eh bien! le secret de sa politique est dans rt de faire de la légalité et de s'appuyer sur une pinion tranchée. Elle n'eût jamais obtenu le reur si complet qu'elle opéra, si elle ne se fût enurée d'un parti, si elle n'eût joint aux conences fortement catholiques les consciences ncèrement protestantes, consciences si parfaites our elle dès qu'elle eut garanti à la noblesse les ciennes donations sur les monastères. En un ot, Marie échouait si elle n'eût fait par les chamres tout ce qu'il lui importait d'établir.

Il est donc vrai que pour l'Angleterre la révotion de 1517 amena en politique comme en eligion un absolutisme pur et légal.

En France elle fortifia également le pouvoir.

En Allemagne elle lui permit de se substituer à l'Eglise.

Doctrine d'émancipation dans le principe, elle

consomma dans le fait cette centralisation, ce progrès de la souveraineté qui est le caractère de l'époque. C'est-à-dire que la révolution de 1517, dans les pays où elle fut ou repoussée ou altérée, amena précisément le contraire de ce qui était dans ses principes, et qu'elle alla directement contre son but.

Voyons maintenant quelles doctrines politiques elle amena là où elle fut accueillie dès l'origine avec plus ou moins de sympathie.

Les royaumes de Suède et de Danemarck, la plupart des pays d'Allemagne, les villes libres, les cantons de la Suisse la reçurent avec enthousiasme. Et pourtant là aussi elle alla réellement, pendant toute cette période, contre son but primitif. Ce but, sans aucun doute, était d'enlever la religion à toute juridiction humaine. C'était là ce qu'on demandait avec Pomponace; c'était là ce qu'on était obligé de demander, si on voulait être conséquent au principe. Toutes les libertés de la conscience et toute l'indépendance de la raison étaient là. Eh bien! Si dans les premiers temps la liberté d'examen et de jugement apparut un instant comme pour tenter l'humanité, elle ne s'établit nulle part, ne fut tolérée dans aucun pays. Partout, au contraire, on l'expulsa dès qu'on l'eut aperçue; partout on l'enchaîna à des formulaires nouveaux; partout on mit les

nouvelles doctrines sous une autorité nouvelle et sous une autorité à laquelle certainement les véritables auteurs de la révolution de 1517, Pomponace et ses disciples, n'eussent jamais songé.

En effet, qu'on eût jadis soumis les choses religieuses à une autorité religieuse, c'est ce qu'ils comprenaient tout en gémissant d'un pareil ordre de choses; mais que l'on pût jamais songer à soumettre ces mêmes intérêts à une autorité civile, et faire du chef de l'état l'arbitre suprême de la foi, certes d'une telle doctrine ils ne se fussent point avisés. Et c'est là précisément ce que fit la Réforme. Partout où elle fut reçue elle mit le pouvoir temporel en place du pouvoir spirituel; partout elle lui donna ou bien il prit une juridiction aussi absolue que celle qu'on venait de rejeter. Et ce fait, si étonnant qu'il paraisse, demande à peine un mot d'explication; cela arriva, autre chose ne pouvant arriver. Réduite à une puissance toute idéale, celle d'une doctrine, d'un ordre de principes, la révolution de 1517, presque partout combattue, avait partout besoin de protection, et plus on l'accusait d'être la rébellion et le désordre, plus pour se disculper et se présenter régulière, elle devait hâter sa soumission aux princes qui la soutenaient. Ce n'est pas tout, plus elle renfermait de principes d'indépendance et plus, par conséquent, elle était forcée de souf-

frir de doctrines diverses, plus aussi elle sentit vite la nécessité d'arrêter une liberté qui la perdait et de prévenir une chute dont elle ne relèverait pas. Dès-lors une aliénation spontanée, mais temporaire, d'une partie de ses titres était pour elle d'excellente politique; c'était même une nécessité, et cette nécessité elle la comprit avec un tact merveilleux. Le principe des révolutions s'étant constitué dans son sein, comme il aime à se poser, permanent, infini, incessant, elle fut obligée de l'étouffer pour ne pas s'anéantir. Dès-lors, pour refaire des doctrines et rétablir de l'ordre, elle dut subir toutes les institutions et accepter toutes les lois les plus propres à la consolider. C'était là pour elle une condition d'existence. Se conserver est pour les doctrines comme pour toutes les puissances la loi suprême, et comme toutes les puissances du monde les doctrines ont leurs nécessités. Elles ne succombent pas à ces nécessités, elles les subissent, à la condition de ressusciter dans des temps meilleurs, et l'art de *faire le mort* n'est pas si vulgaire qu'elles aient à en rougir.

De cette nécessité sortit donc une doctrine politique toute nouvelle, celle qui donnait à l'autorité civile la tutelle des doctrines religieuses. En effet, une double série de mesures, la rédaction de nouveaux formulaires de croyances et le rétablisse-

ment d'une nouvelle juridiction religieuse, se présente dans tous les pays qui adoptèrent les principes de 1517, et partout cette double série de faits amène le même résultat, la soumission de l'Église à l'État. J'ignore si l'on comprit bien que cette soumission au pouvoir politique était une altération des principes, ou si l'on se persuada que l'autorité royale était de droit divin arbitre de la foi. Quoi qu'il en soit, on se livra ayant besoin de tutelle. En Allemagne, en Suède, en Danemarck, partout les nouveaux symboles furent dressés par l'ordre du prince, corrigés, remaniés, modifiés suivant ses désirs, présentés par lui à l'Europe et proclamés en son nom dans les paroisses. Cet épiscopat suprême que de nos jours on a vu se rétablir en Allemagne et que l'ignorance du passé taxait d'innovation, n'a été que la conséquence naturelle des principes posés au seizième siècle. Voyez plutôt les faits. Quand il fut question d'inspecter les anciennes paroisses de Saxe et d'en organiser de nouvelles d'après les doctrines de 1517, le prince chargea de cette mission des conseillers de cour et des docteurs en droit accompagnés de quelques ecclésiastiques. Partout dans ces pays, des délégués du prince, et des délégués de l'ordre laïque, présidèrent le nouveau clergé.

Les rois de Suède et de Danemarck conser-

vèrent la hiérarchie épiscopale, mais ils exercèrent sur l'organisation de leurs églises et le développement de leurs doctrines les mêmes pouvoirs qu'Elisabeth ou Edouard VI. Peut-être disposèrent-ils des biens du clergé avec plus de facilité que les rois d'Angleterre. Il est vrai qu'ils les appliquèrent davantage à des objets d'utilité publique, et qu'en fondant plus d'écoles ils conservèrent dans le maniement de ces trésors des mains plus nettes et une réputation plus pure. Gustave Wasa, l'homme vraiment grand de cette époque, offrit en effet sur le trône que lui avaient fait les paysans de Dalécarlie et dont ils le menacèrent un jour de le faire descendre, autant de vertus que Henri VIII déployait de vices sur celui d'Angleterre, et la mémoire de l'un est l'objet de plus de bénédictions que celle de l'autre n'éveille de censures; mais quand on vient à examiner la suprématie spirituelle exercée par l'un et par l'autre, on est tout surpris de les trouver d'accord. Nous avons vu ce que fit Henri. Voici ce que fit Gustave.

On lui a opposé tous les genres d'intrigues. On a semé le trouble dans les familles, la révolte dans les provinces. On veut arrêter par une résistance infatigable l'œuvre politique et religieuse du prince. Il assemble les états, leur expose la situation du royaume et la sienne, en un mot tout ce

qu'il peut faire connaître de ses futurs projets et de ses travaux passés. On l'accueille d'abord avec froideur, on lui résiste ensuite avec adresse. Lassé des difficultés qu'il rencontre encore, quand déja tant d'obstacles ont été surmontés, Gustave frappe un grand coup, un de ces coups dont Henri ne se serait pas avisé; il abdique, les larmes aux yeux. On le laisse faire. On sait où prendre un roi. Moins habile que le parlement d'Angleterre à faire de la légalité, les états de Suède savent pourtant conduire une intrigue. La noblesse et le clergé, dont les intérêts sont compromis, dirigent à leur gré les opinions des bourgeois et des paysans, plus forts les uns et les autres de leurs grossières vertus et de leurs loyales intentions que de la portée de leurs vues politiques. Toutes les combinaisons des chefs paraissent réussir, lorsque Gustave les déroute brusquement en opposant un peu d'habileté à beaucoup d'adresse. Sa belle âme y avait d'abord répugné. Il avait bien laissé entrevoir aux deux ordres inférieurs que l'égoïsme des deux ordres supérieurs créait seul tous les obstacles; mais il s'était expliqué avec la réserve d'un roi plutôt qu'avec la tactique d'un chef de parti. Forcé de combattre, il rompt en visière. Des deux premiers ordres et de leur égoïsme il en appelle à la raison, au cœur des deux autres, de ses chers paysans surtout: il

expose, après tout ce qu'il a fait, ce qu'il se propose de faire encore. Il parle à la fois avec tant de modestie et de dignité, il fait ressortir si bien la supériorité de son patriotisme et les droits de son dévouement, qu'il obtient un de ces triomphes que de nos jours les conseillers des rois parlant devant des chambres populaires considèrent comme les plus belles des conquêtes. On invite le grand homme, qui de royal boudeur s'est fait royal orateur, à formuler ses vœux, et on se hâte, au souvenir de Christiern II, d'accéder à ses demandes, à condition qu'aussitôt il reprenne la couronne et achève l'œuvre qui est sa gloire et l'orgueil du pays. Gustave cède aux conditions suivantes :

« Les états apaiseront les troubles.

On augmentera les revenus de la couronne sur les châteaux et sur les domaines des évêques, des cathédrales et des couvens.

La cour des évêques sera réglée par le bon plaisir du roi.

Le roi aura plein pouvoir de gouverner les églises et les monastères, en les traitant d'après leurs besoins réels.

La noblesse a droit de répéter, par voie judiciaire, ceux des biens de sa caste qui auraient été donnés, vendus ou engagés depuis Canutson.

On étouffera le bruit qui court, que le roi projette d'introduire une fausse religion, et tous les

Suédois devront apprécier la pure parole de Dieu, telle qu'elle est annoncée par les prédicateurs évangéliques. »

A ce statut si complet, on ajouta un règlement d'Eglise qui livra au roi toute l'administration des paroisses.

On le voit, Henri VIII ne fût pas allé si loin; il n'eût pas exigé qu'on réfutât des bruits publics.

Dans les villes libres d'Allemagne et dans les petites républiques de Suisse, ce fut le magistrat suprême qui hérita des droits épiscopaux.

Partout se présente la même doctrine, partout le même fait. Une seule exception doit être signalée. Le réformateur de Genève, loin de soumettre la religion à l'autorité civile, soumet cette autorité à la religion, mais la cause de la liberté des consciences n'y gagne rien. Au contraire, dans cette cité plus qu'ailleurs, le lien de la religion et de la politique, est intime; le dogme est même plus invariablement fixé, le règlement des mœurs plus précis, la juridiction ecclésiastique plus absolue. Il est vrai de dire que là il était plus urgent de poser une règle nouvelle aux nouvelles doctrines et aux nouvelles mœurs. On fut même obligé, pour maintenir les unes et les autres, de revenir à la plus rigoureuse de toutes les lois anciennes, à la peine de mort.

Mais de tous ces faits il résulte bien évidem-

ment, ce me semble, que la révolution de 1517 qui devait exercer par son caractère moral et politique une action si libérale, et donner une si vive impulsion de progrès, ne parvint d'abord nulle part à réaliser ses vœux. Partout, au contraire, elle va contre son but. Non-seulement elle impose à la raison et à la conscience une juridiction nouvelle, elle livre cette juridiction au pouvoir politique. Partout où elle est accueillie, elle donne à ce pouvoir des attributions plus grandes, et partout où elle est repoussée, elle fortifie par une réaction toute naturelle ce qu'elle était venue combattre. Il y a plus, de ses propres mains elle rétablit ce règne de la scolastique, ces dogmes consacrés et ces formulaires invariables qu'elle avait tant censurés. Toutes les questions qu'elle est venue affranchir, elle les enchaîne à des professions de foi enregistrées dans les chancelleries et protégées par la police. Partout, à Genève comme à Londres, à Leyde comme à Wittemberg, elle reprend ce code d'intolérance qu'elle avait rejeté dans sa première colère, et décrète de nouveau jusqu'à cette peine de mort qu'elle avait combattue avec tant de raison.

Pour qu'une révolution si nettement accomplie se détourne ainsi spontanément de son but, renie jusqu'à son principe et rétablisse, sous des noms nouveaux, ce qu'elle avait attaqué sous d'autres,

il faut ou qu'elle se reconnaisse pour une grande erreur ou qu'elle se trouve dans des circonstances extraordinaires.

C'est dans ce dernier cas que s'est trouvée la révolution de 1517. Elle s'est vue en face d'excès qui l'ont fait reculer avec horreur. Elle a trouvé dans son sein des hommes qui, forçant ses principes, ont voulu forcer par eux les institutions et les lois, et dans cette position, elle s'est hâtée de se réfugier sous l'aile du pouvoir pour échapper à des amis trop chauds, ou plutôt à des ennemis trop dangereux.

C'est ce retour volontaire qui a tant favorisé les progrès, ou si l'on veut, les usurpations du pouvoir. Les passions royales n'ont eu si beau jeu à combattre et à se soumettre les élémens soulevés en 1517, qu'à la suite des alarmes causées par les passions populaires qui étaient venues les exploiter un instant. Quand les esprits supérieurs, les hommes qui font les destinées des peuples, eurent à choisir entre l'ajournement de quelques libertés et la ruine de toutes, leur choix était fait. Il serait même plus juste de dire qu'il n'y eut pas de choix. A l'aspect des doctrines que les passions populaires déduisaient des principes de 1517, l'option était forcée; ces doctrines, en effet, mettaient en question toutes les institutions et par conséquent la destinée même des nations d'Occident.

CHAPITRE VI.

DE L'ACCUEIL QUE LES PRINCIPES DE 1517 TROUVÈRENT AUPRÈS DES PASSIONS POPULAIRES; DES DOCTRINES MORALES ET POLITIQUES QU'ELLES EN DÉDUISIRENT.

Nous avons vu la part que se sont faite les gouvernemens; il faut voir la part que s'est faite le peuple.

Nous l'avons dit, une grande excitation, un mouvement remarquable, sublime d'inventions et de découvertes, avait précédé la révolution de 1517. Mais, à côté de cette excitation intellectuelle, il y avait eu ébranlement moral, altération dans les habitudes, relâchement dans les liens sociaux. Une sorte de dissolution morale avait paru présager une sorte de révolution politique. Je ne vais pas même trop loin en affirmant que les vœux de changemens politiques cachaient des projets de bouleversemens sociaux. Si cela est, on conçoit aisément que ceux qui avaient de pareilles

lispositions se soient prononcés hautement pour es doctrines de 1517. Ce n'étaient là, à la vérité, que des doctrines de liberté religieuse; mais cette liberté était sœur de la liberté morale et politique, et tous ceux qui demandaient à la fois moins de charges et moins de maîtres trouvaient là leur compte. La révolution de 1517 les délivrait non-seulement de toute autorité ayant la prétention de gouverner la raison et les consciences, elle les débarrassait d'une série d'institutions qui pesaient à leur opinion et à leur fortune. Et non-seulement cette révolution affranchissait ses partisans, sous le rapport de la discipline et des finances, mais encore, par les écoles qu'elle ouvrait à tout le monde, par les livres qu'elle offrait à chacun, elle appelait évidemment les classes inférieures de la société à une condition plus relevée. Elle flattait donc plus d'une passion, et même, abstraction faite de son élément religieux, que nous n'avons pas à examiner, elle offrait assez d'attraits pour inspirer beaucoup d'enthousiasme. L'entraînement avec lequel on l'accueillit dans plusieurs pays, là surtout où des hommes supérieurs en exposèrent les principes, n'a rien qui puisse nous surprendre.

Dans l'origine, cette révolution ne s'adressait pas au peuple; elle avait débuté, au contraire, par des thèses académiques; cependant le peuple

se l'étant adressée lui-même, elle lui parla bientôt un langage à sa portée, et cette seule démarche fut toute une révolution. Une fois saisi des principes de 1517, le peuple songea tout naturellement au bénéfice qu'ils lui offraient, et tout naturellement aussi il y songea avec ses passions, bonnes et mauvaises. Les révolutions sont le domaine privé des passions; on le sait, et cela ne peut surprendre personne. Si les passions ont enfanté des révolutions parmi les anges, il est permis aux révolutions d'enfanter des passions parmi les hommes.

Les passions populaires ont dû naturellement encore s'attacher à la révolution de 1517 dans un sens contraire au pouvoir. Le pouvoir, nous l'avons vu, en profitait pour étendre ses attributions et pour recueillir l'héritage enlevé à la souveraineté spirituelle; le peuple, de son côté, devait chercher à partager les dépouilles des vaincus et à étendre ses franchises politiques en même temps que ses libertés religieuses.

C'est ce qu'il fit. Mais il fit plus. Egalement irrité de la part trop grande que se faisait le pouvoir et de la part trop petite qu'on lui laissait et que souvent même on lui contestait, il essaya d'abord de demander justice et ensuite de se faire justice. Il fut violent, brutal, fanatique, rebelle; il fut peuple. Révolution politique, révolution

orale, révolution sociale, tout lui parut devoir ser à la suite de la révolution religieuse.

Déjà le peuple était mauvais quand éclata e dernière. Nous savons ce qu'il fut en France la Jacquerie à la Praguerie, et plus tard encore; qu'il fut en Angleterre pendant la lutte des ux Roses et sous le règne de Henri VII qui la rmina; ce qu'il fut en Italie sous les Borgia. Fut-meilleur dans les Pays-Bas, en Allemagne, en pagne? La Flandre était la terre aux émeutes: neute de 1487, émeute de 1491. L'Allemagne ait le chaos: insurrection de la Souabe en 1491, surrection des paysans de Spire en 1503, in-rrection de Wirtemberg en 1514, insurrection Carinthie en 1515. L'Espagne, plus comprimée e l'Allemagne, n'était pas plus soumise. Fer-nand d'Aragon et Isabelle, le cardinal Ximénès l'inquisiteur Torquémada, l'avaient assujettie, is ne l'avaient pas disciplinée. La vieille audace Goth s'y alliait à la jeune audace de l'Arabe, la souplesse judaïque apprenait à ces esprits domptables à plier et à se relever en temps portun. Quand Charles-Quint vint en Espagne, observa ce jeune homme, son précepteur et s meneurs flamands avec une sombre jalousie. s que l'ambition du prince et la révolution Allemagne l'eurent appelé dans ce pays, on a l'étendard de la révolte, on redemanda les

priviléges dont on se disait dépouillé. To
Ségovie, Burgos, Zamora, Medina-del-Ca
la plupart des communes de Castille s'armè
se constituèrent en SAINTE LIGUE et déc
rent qu'elles étaient résolues de rétablir, au
de leur sang, leurs anciens priviléges et de m
ces libertés sur une base telle, que désormais
ne pût plus les atteindre. A les entendre, et
étaient de bonne foi, elles ne songeaient pas
révolution. Elles en firent une néanmoins.
colorer cette révolution de tous les dehors
soumission, elles arrachèrent la reine Jean
Folle à sa retraite; remplacèrent, sous le no
cette princesse, la régence du pays par une
ministration nouvelle, et envoyèrent en Alle
gne des députés chargés de signifier au roi
ultimatum, une charte dont voici les princi
articles.

PRÉAMBULE.

« Les maux de l'Espagne sont intolérables
sont dus aux fautes du pouvoir. Les commune
sauraient les tolérer plus long-temps. Elles
dû prendre les armes pour rétablir la légali
assurer la constitution.

ARTICLES.

» Le roi devra résider en Espagne, y rentrer
amener d'étrangers, retirer la régence à son

cepteur flamand, et se marier avec l'agrément des Cortès.

» Sous quelque prétexte que ce soit, jamais il n'introduira de troupes étrangères dans le pays.

» Les villes ne logeront plus gratuitement les troupes et ne recevront la maison du roi que pendant ses voyages et pour un espace de six jours.

» Pour les taxes, on s'en tiendra purement et simplement aux anciennes.

» On ne lèvera pas en Galice le subside voté par les derniers États.

» On abolira les offices récemment créés.

» Désormais chaque ville enverra aux Cortès trois députés choisis séparément par le clergé, la noblesse et le tiers-état dans ces divers ordres.

» La cour laissera les élections libres.

» *Aucun député ne pourra recevoir ni office ni pension du roi, soit pour lui, soit pour des personnes de sa famille, sous peine de mort et de confiscation de ses biens.*

» Chaque ville entretiendra son délégué.

» Les États, convoqués ou non, s'assembleront au moins une fois tous les trois ans.

» Ils examineront dans chaque session de quelle manière on observe les présens articles.

» On assignera aux juges des traitemens fixes, et rien ne leur sera désormais alloué sur les amendes et les confiscations.

» Tous les priviléges obtenus par la noblesse au préjudice des communes seront révoqués.

» La noblesse cessera d'être appelée à l'administration des cités.

» Les terres des nobles seront assujetties aux mêmes taxes que celles des communes.

» Les indulgences ne seront prêchées dans le royaume qu'après que l'objet auquel on compte en appliquer le produit aura été examiné par les Cortès.

» Le roi jurera ces articles et promettra de ne jamais ni les révoquer ni les éluder.

» Il ne se fera jamais délier du serment qu'il aura prêté à cet égard. »

Que si, à cette occassion, on nous demandait pourquoi il a fallu trois siècles pour faire admettre, même dans les pays avancés, des doctrines qui sont aussi anciennes, et pourquoi elles sont proscrites encore dans d'autres empires? nous dirions qu'il y a de leur faute comme de celle des hommes. Elles ont été long-temps frappées de réprobation et elles le sont encore un peu, parce qu'elles ne se sont pas présentées comme des doctrines, mais comme des faits; et que, faits de violence, loin d'amener un progrès véritable, elles n'ont d'abord proclamé qu'un affreux désordre.

* Sandoval, Vie de Charles-Quint,

C'est là le sort des doctrines. Celles qui descendent des intelligences supérieures aux autres; celles qui dans leur marche paisible viennent éclairer doucement le monde et y retracer l'ordre moral qui est la loi suprême de l'univers, répandent autour d'elles des bienfaits qui, attestant leur haute légitimité, se soumettent tous les esprits. Celles au contraire qui viennent s'installer avec violence, en temps opportun ou inopportun; celles qui ne craignent ni le feu, ni le sang, ni le désordre, pourvu qu'elles triomphent, sont frappées dès leur origine d'un vice d'illégalité et d'un vice d'immoralité, qui se pardonnent difficilement. Les haines de doctrines peuvent se comparer aux vengeances de familles. Elles s'enracinent d'autant plus profondément dans certaines classes de la société, qu'elles y sont sucées avec le lait maternel, qu'elles constituent ainsi le sang de certaines races et de certaines générations.

Toujours le progrès intempestif amène des réactions et des ajournemens.

Voilà pourquoi il a fallu trois siècles pour faire triompher les doctrines des communes de Castille dans quelques pays; et voilà pourquoi plusieurs autres les rejettent encore.

Charles-Quint ne put y voir qu'une bannière de rébellion. Il refusa d'en prendre connaissance et donna, pour leur répression la plus prompte et

la plus énergique, les ordres les plus sévères. Malgré toute la vigueur de sa défense, la ligue fut écrasée. La noblesse, profondément blessée par quelques articles des communes, s'était détachée d'elle avec éclat, et tout le fanatisme des rebelles ne put suppléer au défaut d'union et de alent.

Mais s'il fallait encore quelques traits de plus pour faire apprécier le côté moral des doctrines politiques du peuple espagnol, on les trouverait dans les lettres écrites par Don Juan de Padilla à sa femme et à la ville de Tolède, au moment où ce chef des rebelles, vaincu et condamné à la mort, montait sur l'échafaud. « Je regarde, dit-il à sa femme, comme une faveur distinguée du Tout-Puissant une mort comme la mienne qui ne peut manquer de lui plaire, quoiqu'elle paraisse déplorable aux hommes, et je ne veux pas différer de mériter la couronne que j'espère. » Le langage de Don Juan est plus exalté encore dans sa lettre à sa ville natale : « Tolède, dit-il, couronne du pays, lumière du monde, toi qui fus libre sous les puissans Goths nos aïeux; toi qui as versé le sang pour conquérir ta liberté et celle des cités voisines, ton enfant légitime t'informe, comme par le sang de ses veines, QUE TU DOIS RENOUVELER TES ANCIENNES VICTOIRES..... Ce qui dans ma mort me donne la consolation la plus sen-

sible, c'est que je la souffre pour toi et que tes mamelles ont nourri des enfans qui pourront me venger. Je sens le couteau près de mon sein, mais je souffre plus de ta douleur que de la mienne. »

Telles étaient à cette époque les doctrines morales et politiques du peuple, telles étaient ses passions, tel était son fanatisme.

Et maintenant nous comprenons quel bénéfice les passions populaires dûrent chercher dans les principes de 1517, quelles doctrines elles dûrent en déduire. Ces doctrines n'en furent pas toutes tirées en un seul temps. A l'époque qui nous occupe, c'est le peuple d'Allemagne qui les déduit; au commencement de la période suivante, ce sera le peuple des Pays-Bas, ce sera celui d'Ecosse; à la fin, ce sera le peuple d'Angleterre.

Le peuple d'Allemagne, j'entends le mauvais peuple, la Jacquerie de Souabe, fit comme le peuple d'Espagne, il se souleva d'abord et présenta sa charte ensuite. Son soulèvement suivit de près la révolte de Castille. Il eut lieu en 1524. Mais si les deux insurrections ont de grandes analogies, le principe et les débats en sont bien différens. Ici et là on réclame contre des abus, mais on se fonde sur des droits différens. En Souabe, ce n'est pas au nom des libertés anciennes, c'est au nom d'une émancipation récente, au nom de la liberté chrétienne, prêchée dans cette Bible

qu'on vient de livrer au public, que réclament les insurgés. Humbles et pieux au début, les rebelles commencent par une pétition biblique. Ils demandent à leur seigneur, l'abbé de Reichenau, un prédicateur qui leur prêche le pur Evangile, et sur le refus qu'ils éprouvent, ils vont en chercher un dans les prisons où leur maître l'a fait enfermer. Après cet acte de violence, la petite troupe de paysans qui l'a commis est un torrent qui a rompu sa digue. Du territoire de la petite abbaye elle passe dans les pays voisins, et partout les rebelles réduisent en cendres les châteaux et les abbayes. On a dit que l'incendie est le droit de pétition des barbares. C'était alors le droit des habitans de la plus riche contrée d'Europe. Cependant, au milieu de tous les excès et de toute l'ivresse qu'ils leur inspiraient, les insurgés se conduisirent toujours comme de véritables pétitionnaires. Non-seulement ils ne songèrent pas à faire une révolution, à changer de gouvernemens, mais, entre leurs gouvernemens et eux, ils ne désirèrent pas d'autre juge que la Bible; et leurs prétentions, telles qu'ils les articulaient, n'étaient pas le moins du monde inquiétantes pour l'ordre public. Voici ces prétentions formulées en doctrines ou en articles de traité; singulier mélange d'humilité et d'orgueil, d'ignorance et de raison; charte bizarre que quelque paysan armé de

la faux a dû dicter à quelque clerc versé dans les Saintes-Ecritures; mais charte pourtant qui fut lancée dans le monde par la voie de la presse!

1. Notre vœu très-humble et notre opinion à tous est que désormais chaque communauté chrétienne ait le pouvoir d'élire son pasteur et de le destituer s'il se conduit mal. Celui que nous aurons choisi devra nous prêcher l'Evangile pur sans aucune addition humaine, pour que la parole de Dieu grave en nous sa divine image. Autrement nous ne serions jamais que chair et sang. Le droit que nous demandons est fondé dans les saints Codes.

2. Quoique la dîme ne soit commandée que dans l'Ancien-Testament et ne soit plus obligatoire d'après le Nouveau, nous offrons néanmoins de continuer à payer celle des blés. Mais on en devra faire trois parts, une première pour solder les ministres de la religion, une seconde pour nourrir les pauvres, une troisième pour venir au secours de ceux qui se trouveraient ruinés par les charges publiques. Quant aux seigneurs qui ont acheté la dîme de certains villages, nous les satisferons à l'amiable; mais à ceux dont les ancêtres se seraient emparés de quelques dîmes sans débourser, nous ne leur devons rien. Nous ne paierons pas non plus la petite dîme, celle des bêtes, vu que le Créateur a mis ces êtres à la libre

disposition des hommes..(Allusion à un passage de la Genèse.)

3. Jusqu'à présent on nous a tenus pour des gens appartenant à un maître. Cela est contraire à la liberté chrétienne. Nous voulons et nous devons obéir à l'autorité, celle qui est élue ou celle qui est instituée au nom de Dieu; mais nous pensons que vous nous sortirez bien volontiers de cet esclavage, ou que vous nous prouverez qu'il est fondé dans les Saintes-Ecritures.

4. Aucun pauvre n'a eu jusqu'à présent la faculté de prendre ni gibier, ni oiseaux, ni poissons, et cela contrairement à la loi de Dieu. (Même allusion.) Nous sommes même forcés d'abandonner nos récoltes et nos fruits aux ravages des bêtes. A cet égard nous offrons de respecter les droits qu'on peut établir au moyen d'acquisitions régulires; mais les seigneurs qui ne pourront pas en établir, doivent désormais abandonner ces choses aux communes.

5. Le pauvre n'a plus de bois que ce qu'il en achète. On s'est tout approprié à son préjudice. Nous offrons de respecter tous les droits qui pourront se faire reconnaître; mais dans les autres bois communaux nous demandons la jouissance commune sous la surveillance d'officiers régulièrement nommés.

6. On augmente sans cesse nos corvées, on nous

en accable; nous demandons un peu de tolérance chrétienne, mais nous voulons continuer à servir comme nos pères, conformément à la parole de Dieu.

7. Nous voulons aussi faire tous les services affectés aux biens que nous tenons des seigneurs, mais qu'on n'en demande pas davantage et qu'on ne prenne pas au paysan pour ces travaux les heures qu'il doit à la propre culture.

8. Les fermages de nos biens sont à tel point augmentés qu'on s'y ruine. Nous désirons qu'on les fasse reviser par des experts, pour qu'il nous soit possible de les payer et de vivre nous-mêmes du fruit de notre travail.

9. On fait sans cesse des ordonnances nouvelles et ce sont toujours de nouvelles peines qu'elles instituent. Elles permettent aux juges la malveillance et la faveur. Nous demandons qu'on s'en tienne aux anciennes lois de justice.

10. On a privé les communes de terres et de prairies qui en formaient la propriété. Nous les revendiquons, sauf à respecter les titres d'acquisition légitime.

11. Quant au droit de main-morte, c'est une véritable spoliation des veuves et des orphelins, et nous entendons que désormais personne ne le paie plus et ne donne *ni peu, ni beaucoup*.

12. Finalement, nous déclarons qu'il est dans

nos intentions de renoncer à toutes celles de nos demandes qui ne seraient pas fondées sur les lois de Dieu et tendraient au préjudice du prochain. »

On le voit, jamais insurrection n'eut la prétention d'être plus inoffensive, plus rationelle et plus religieuse. Aucune ne se dit jamais plus pure dans ses intentions, plus loyale dans ses moyens. La première celle-ci en appela au public par la presse. Là était sa puissance. Là aussi était le danger qu'elle présentait. Son impuissance, sa mort fut dans ses excès. Jamais insurrection ne fut plus violente. Au bout d'un an, elle qui ne voulait pas de révolution, en fut à la république; et cette république était d'autant plus épouvantable que pour base elle prenait la communauté des biens, pour faîte la théocratie. Déjà le plus habile de ces démagogues armés du fléau, Munzer, espèce de prêtre, gouvernait au nom de Dieu la ville de Muhlausen en Thuringe, tandis qu'un autre, le paysan Rittel, organisait les bandes d'Alsace, lorsque le duc de Lorraine accourut immoler ces derniers dans la vallée de Cherviller et que les princes d'Allemagne se hâtèrent de terrasser les premiers dans les plaines de Thuringe *.

Les princes d'Allemagne, et surtout ceux d'en-

* En 1525.

tre eux qui avaient embrassé les doctrines de 1517, avaient, à sévir contre les rebelles, l'intérêt le plus puissant. Ces fanatiques, au début de leur entreprise, avaient invoqué les doctrines de 1517, et rien n'était plus propre à perdre un système que des excès si honteux. Les chefs de la Réforme, dans la crainte d'être confondus avec des fanatiques qui parodiaient leur œuvre d'une manière si sanguinaire, dépassèrent peut-être les bornes de la modération et de la tolérance; mais leur douloureuse indignation doit leur faire pardonner un langage un peu acerbe. On peut transiger avec des faiblesses et des erreurs, jamais avec des opinions qui se tachent de sang. Parmi les chefs de la Réforme, il en était un d'une douceur extrême, Mélanchthon, l'homme aux belles études, aux paroles conciliantes, l'Erasme de l'Allemagne. Ce fut à lui qu'un prince, dont les sujets avaient signé la charte en douze articles, s'adressa pour avoir un avis consciencieux sur leurs demandes. Et voici la substance du mémoire que répondit le savant : « Si même les requêtes des rebelles étaient fondées sur les textes sacrés, il faudrait leur résister. Ils emploient la violence, leurs actes sont impies. Ils prétendent refuser la dîme par la raison qu'on refuse de leur prêcher le pur évangile. Rien ne justifie ce raisonnement. Que ceux qui veulent avoir des prédicateurs à leur

goût les appellent à leurs frais. La dîme, ajoutent-ils, est abolie avec les lois de Moïse. Mais la dîme n'est pas due en vertu de ces lois; elle est due en vertu de celles de notre pays. Quant à l'emploi des deniers publics, les paysans n'ont rien à y voir. Ils ne sont pas mieux reçus en se refusant à la servitude au nom de la liberté chrétienne. Cette liberté n'a rien de commun avec la liberté politique; elle est entièrement religieuse et morale. Ils ont tort aussi en demandant la chasse dans les bois de l'état; mais *on pourra leur accorder quelque indulgence à l'égard des corvées*. Pour ce qui est des lois de pénalité, ils n'ont rien à y voir, et le peuple allemand étant (pour le moment sans doute) si brutal, si mauvais, si sanguinaire, loin de diminuer la rigueur des peines, on devrait peut-être les renforcer. »

Le cardinal Adrien, qui gouvernait l'Espagne au nom de Charles-Quint, dans sa correspondance avec ce prince n'a pas dû juger les rebelles de la Castille avec plus de sévérité; et pourtant, l'auteur de ce Mémoire lisait les lois et la république de Platon en berçant ses enfans. Il connaissait donc les plus belles théories de politique que conçoive l'imagination; mais il les prenait sans doute pour ce qu'elles sont en effet, de brillantes utopies qui manquent d'application. A en juger par les paroles que nous venons d'enten-

e, il ne pensait pas que le moment d'un progrès
elconque dans sa vieille constitution fût arrivé
ur l'Allemagne ; et son ami, le chevalier d'Hut-
1, qui fut, en paroles, le Padilla de l'Allemagne,
it sans doute, au fond de son âme, du même
is. Quant à Luther, il était personnellement trop
éressé dans cette affaire, pour ne pas y prendre
alement sa part. Il adressa d'abord une bro-
ure de conciliation à la noblesse et aux paysans.
is plus son langage conseillait de transactions,
oins il fut compris. Quand le réformateur vit
'il s'était trompé, que l'autorité n'entendait cé-
r en rien et que les paysans prétendaient tout
tenir par la violence, il perdit le calme néces-
ire pour bien juger cette grande question. Il fut
rtout à tel point irrité contre les rebelles qui
voquaient son nom que, dans sa colère, il qua-
ia d'*ivre* et de *fou* tout le peuple allemand. Au
nd de ses boutades et de ses emportemens il y
ait pourtant plus de justice que dans les juge-
ens plus classiques mais plus timorés de son
llègue, et tout en traitant les rebelles avec une
uteur digne de Henri VIII, il invita les pou-
oirs temporel et spirituel à alléger un peu le
ug des nations.

La vraie source du mal n'était ni dans le mauvais
sprit du peuple, ni dans les mauvais principes de
autorité ; elle était dans les mauvaises institutions

du pays. L'Allemagne, à cette époque, était privée de tout ce qui faisait ailleurs l'orgueil des peuples et la force des souverains, de ces fortes garanties d'union, d'ordre et d'économie, que donne une représentation nationale plus ou moins complète. L'Angleterre avait des chambres; les parlemens et les états-généraux faisaient la gloire de la France; d'autres pays possédaient des institutions analogues. La seule Allemagne, sauf les villes libres, en était privée. Ses diètes ambulantes étaient des congrès de princes: telle est aujourd'hui la diète de Francfort. Les bourgeois n'y figuraient pas. Aucun de ces intérêts matériels qui les touchaient de si près et qui étaient leur affaire majeure n'occupait l'attention de ces assemblées. Le peuple allemand ne semblait avoir aucun droit. Quand Charles-Quint viola les priviléges de l'Allemagne, c'étaient ceux des princes. Dans cet état de choses et vu l'excitation générale de l'esprit public, accorder au peuple *un peu d'indulgence à l'égard des corvées*, c'était vraiment lui accorder trop peu. Juste peut-être au moment d'une révolte, ce principe ne l'était plus après. Au-dessus et à côté du petit nombre des rebelles, se trouvait une population plus respectable et plus nombreuse, qui avait des droits à faire valoir. Il n'était pas à craindre sans doute que celle-là prît les armes pour se faire justice; les honnêtes

gens ne traduisent pas leurs griefs en coups de hache; mais leurs doctrines souvent sont pour les autres un aveu tacite pour des entreprises téméraires; et des hommes d'état plus habiles que ceux de l'Allemagne, eussent fait quelque chose après la bataille de Mulhausen. Les gouvernemens n'ont pas la mission d'être, sentinelle perdue, en avant du progrès des idées; mais, providence sociale, ils ont l'obligation d'embrasser l'horizon politique jusque dans ses limites les plus reculées et de suivre toujours la hauteur des besoins du temps, pour ne jamais se briser contre ses nécessités. Leur droit est de s'opposer à toute révolution; leur devoir est de transiger sur toutes les réformes.

Dans les douze articles des paysans il y avait de mauvaises choses, sans doute, mais il y en avait aussi de bonnes. En accordant les unes, on était assez fort pour refuser les autres. Le droit exclusif de chasse et de pêche était vexatoire; quelques modifications apportées à ce droit, et les paysans consentaient à ne pas élire les ministres de la religion. La pénalité était horrible, les corvées ruinaient le fermier; quelques adoucissemens apportés à ce système doublement mauvais, et les paysans payaient la dîme. Ces transactions honoraient l'autorité. Celle qu'on proposait, *un peu d'indulgence à l'égard des corvées,*

ne pouvait satisfaire. Il paraît qu'elle irrita les disciples de Munzer. Dans leur irritation ils examinèrent plus attentivement les droits de tout le monde et, au bout de dix années d'une sourde agitation, il éclata un soulèvement plus fanatique, plus épouvantable et mille fois plus périlleux que le premier.

Autant les doctrines de 1525 s'étaient éloignées de celles de 1517, autant celles de 1535 dépassèrent celles de la guerre de Souabe.

Passons sur le côté religieux des nouvelles doctrines; disons seulement, pour mieux en faire saisir le côté politique, quel pas on avait fait dans l'intervalle. Dans cet intervalle, en effet, une foule d'Apôtres rustiques et de docteurs de chaumière avaient découvert que la révolution de 1517, faite par des hommes qui ne savaient pas aller jusqu'aux conséquences dernières, n'était qu'une déception. Ses chefs n'étaient que des prêtres sous un autre nom, mais toujours pleins encore de papisme; ses doctrines offraient une autre scolastique et sa liberté une servitude plus complète; son avenir était compromis; l'œuvre entière, à refaire. On était résolu à la recommencer. On recommença en 1535, et cette fois, pour en finir avec le despotisme, on supprima toute espèce d'autorité, en religion, en gouvernement, en administration. Sacerdoce,

temples, culte, distinction de rang et de fortune, force armée pour veiller à l'orde matériel, religion du serment pour garder l'ordre moral, tout fut aboli d'un seul coup. L'Evangile était désormais à la fois la loi unique et l'unique pouvoir du monde. Pour le comprendre n'avait-on pas une lumière nouvelle? Une inspiration extraordinaire ne descendait-elle pas sur ceux qui devaient l'expliquer à leurs frères?

Il faut le dire, une piété sincère et une merveilleuse bonne foi se mariaient à cet excès de fanatisme, comme dans les douze Articles.

Telles étaient les doctrines qu'un parti nombreux, composé principalement de gens du peuple, d'artisans et de fermiers, parti désigné sous le nom d'Anabaptistes, proclama dans la ville de Munster dont il avait su s'emparer, et où il ne tarda pas à établir le gouvernement le plus despotique et le plus immoral qu'on eût jamais vu.

En effet, deux de ces démagogues radicaux, un boulanger et un tailleur, firent de cette ville épiscopale le siége d'une théocratie d'abord républicaine, puis monarchique, qui ne recula devant aucun crime à commettre, devant aucun projet à concevoir. Pour affranchir l'humanité, c'est-à-dire pour soumettre le monde entier à leur gouvernement, ils instituèrent une véritable propagande. Douze émissaires furent députés dans

divers pays, dans toute l'Allemagne, en Hollande, en Suisse, en Alsace, pour y soigner l'insurrection, de concert avec ceux qui déjà la préparaient. Partout où elle put aborder, cette propagande annonça le rétablissement du royaume de Sion. C'était le gouvernement de Munster.

Promptement réprimées, écrasées par l'évêque de Munster aidé des princes du Nord, ces doctrines ne parvinrent à se constituer nulle part; mais la fermentation continua long-temps encore, et la situation de l'Europe fut grave. Tous les pays étaient troublés, les uns sortant de l'émeute, les autres à la veille d'une guerre civile, d'autres encore en face d'une révolution. Et tous les esprits étaient en émoi, et toutes les doctrines en question; et toutes les lois, toutes les institutions étaient attaquées dans les chaumières au nom de la loi de Dieu! Certes, nous avons vu de nos jours des doctrines mauvaises et périlleuses; mais, certes, de celles qu'on a essayé de traduire en institutions, aucune n'a offert le danger de celles qui nous occupent; aux théories modernes les plus exaltées manquaient à la fois cet enthousiasme religieux et cette conviction profonde qui caractérisent les opinions de 1535.

Le pouvoir comprit ses périls. Dix ans plus tôt, après avoir écrasé les paysans de Souabe, on s'était cru sauvé. Il n'en fut pas de même après la

bataille de Munster, et pour anéantir les restes d'un parti si audacieux, on recourut aux peines les plus rigoureuses. On emprisonna les uns, on livra les autres aux derniers supplices. C'était la doctrine, la loi du temps : la peine de mort pour la révolte religieuse, comme pour la révolte civile. Un seul prince, le landgrave de Hesse, répugnait à cette rigueur ; mais il finit par s'y faire à son tour, et pendant trente à quarante ans la peine de mort fut prodiguée en Allemagne avec une frénétique frivolité.

On suivit à peu près partout le même principe à l'égard de ce radicalisme religieux et politique. Cependant on peut distinguer, sous ce rapport, les divers états d'Europe en trois catégories. La première se compose des pays du Midi où la Réforme ne fut pas admise : là les Anabaptistes demeurèrent inconnus ; on n'y avait pas voulu le progrès de 1517 ; il n'y avait pas lieu d'examiner celui de 1535. La seconde embrasse ceux des pays du Nord où les niveleurs ne trouvèrent pas d'élémens particuliers de révolte, et d'où ils furent expulsés facilement : la Suède et le Danemark. La troisième enfin, est formée de deux pays où ces doctrines, se rattachant à d'autres élémens de fermentation, contribuèrent plus ou moins aux plus violentes révolutions : ce sont l'Angleterre et les Pays-Bas.

En Angleterre les doctrines des niveleurs, je demande à pouvoir me servir de cette expression quoiqu'elle soit un peu moderne, firent peu de progrès dans cette période; il y eut pourtant beaucoup d'Anabaptistes en Angleterre à l'époque de la grande révolution de ce pays, et dès ces temps-ci nous en trouvons parmi les victimes des lois de Henri VIII. Aucun pays d'Europe n'était mieux préparé que l'Angleterre pour les doctrines des rebelles de Souabe et de Westphalie. Henri VII avait irrité le peuple par son despotisme, par son insatiable cupidité, par ses exactions perpétuelles. Depuis l'avénement de son fils un despotisme plus lourd et des exactions plus intolérables pesaient sur cette noble nation, qui, en parlant à la royauté, veut bien mettre un genou en terre, mais qui veut aussi que les droits de la couronne respectent les priviléges de l'humanité. Or sous Henri VIII la couronne ravissait au peuple, avec une avidité égale, les droits et la fortune. La presse d'argent, les demandes et les exactions de bénévolences ne cessaient pas un instant. Aussi les paysans d'Allemagne n'étaient pas encore écrasés dans les plaines de Thuringe, quand ceux d'Angleterre prirent les armes pour s'opposer à la levée d'un impôt odieux, 1525.

Déjà l'année précédente le Parlement, outré des demandes sans cesse renouvelées de Wolsey,

fastueux ministre d'un despote opulent, avait résisté à ses bills. Henri VIII lui-même connaissait si bien le mécontentement qu'excitaient ses spoliations, que, pour désarmer la colère publique, il crut devoir lui jeter pour victimes deux ministres, instrumens trop dociles de son prédécesseur. Mais, loin d'éteindre cette soif de vengeance qui dévorait le peuple, l'holocauste qu'on lui offrait ne fit que l'irriter davantage. Un supplice ne remboursait pas les dettes que le monarque avait contractées envers ses sujets, et qu'il s'était fait remettre par ses parlemens. Sauf le fameux dilemme appelé la fourche de Morton : « Vous » vivez avec magnificence, et dans ce cas vous » pouvez donner de votre superflu ; ou vous vi- » vez avec économie, et dans ce cas vous devez » avoir des épargnes, » les nouvelles exactions étaient les mêmes que sous le règne de Henri VII, et, comme avaient fait les ministres de ce prince, ceux de son fils *forçaient* les citoyens à s'imposer *bénévolement*.

Sous les règnes d'Edouard, de Marie, d'Elisabeth, la levée des impôts fut plus régulière et l'emploi en fut plus sage ; mais l'absolutisme que semblait affecter le gouvernement, l'oppression qu'il faisait peser sur la liberté religieuse, l'intervention qu'il se permettait dans les élections, et même dans l'administration de la justice, conti-

nuèrent à grossir les doléances et les haines populaires, et sur ces mécontentemens s'établirent les plus mauvaises doctrines, celles des niveleurs ou des Anabaptistes, celles des adversaires de toute loi ou des Antinomiens, celles des antagonistes de toute autorité en matière de religion ou des Indépendans. Dans un pays qui a deux constitutions, la grande charte des vieux temps et le bon sens en permanence, ces mauvaises doctrines s'émoussaient néanmoins contre l'une ou l'autre, si les fautes du pouvoir ne venaient ajouter au fanatisme de ces puissances. Malheureusement ces fautes furent énormes sous les successeurs d'Elisabeth, et alors dut éclater nécessairement l'orage qui s'amassait depuis si long-temps sur l'horizon moral et politique de l'Angleterre.

Dans les Pays-Bas, les doctrines de 1525 et de 1535 trouvèrent encore plus d'élémens de fermentation qu'ailleurs. Aussi établirent-elles là leur foyer principal, et avec les fautes du gouvernement elles concoururent à y faire éclater la première des révolutions modernes.

Les Pays-Bas étaient pour Charles-Quint en partie des états héréditaires, en partie des provinces réunies par lui à cet héritage. Une affection spéciale liait ce prince à ces riches contrées; et pourtant les libertés dont elles jouissaient étaient celles de toutes qui le gênaient le plus.

Aspirait-il avant tout à être seul maître chez lui ? S'irritait-il de cette vieille mutinerie de Flandre plus que de l'esprit de révolte qui agitait la Castille ? Les airs d'indépendance qu'affectaient ces petites républiques lui donnaient-ils plus d'humeur parce que sans cesse elles l'obligeaient à détourner sur elles des regards qui avaient à planer sur Wittemberg et Rome, sur Constantinople et Paris, sur Madrid et Mexico ?

Quoi qu'il en soit, il en voulait aux Pays-Bas, et en raison même de leurs priviléges.

Ces priviléges, sans être exorbitans, étaient remarquables. Dans chaque province, des états composés de députés des trois ordres s'assemblaient aussi souvent que l'exigeaient les intérêts publics, et sans leur concours le prince ne pouvait ni lever les impôts, ni faire la guerre, ni changer les monnaies, ni introduire des lois nouvelles. L'administration était à tel point l'affaire du pays qu'aucun étranger ne pouvait y prendre part, et que chaque province réservait pour ses enfans les emplois qu'elle avait à donner. La souveraineté était héréditaire, mais, avant de la recueillir, le prince devait jurer le maintien de la constitution *.

A ces priviléges, qui constatent d'ailleurs une

* Grotius, lib. I, 3.

civilisation peu avancée et ce même fractionnement des forces de l'état que nous avons déjà signalé dans les principaux empires de l'époque, les diverses provinces attachaient une importance extrême. En théorie ces institutions étaient loin de valoir celles de l'Angleterre, mais en pratique elles étaient plus utiles. Elles approchaient davantage de la représentation directe qui distinguait la constitution de la Suède, seul empire où le plus laborieux et le plus honorable des divers ordres de l'état, celui des paysans, ait obtenu jusqu'ici des délégués spéciaux. Aux Pays-Bas chacune des provinces tenait à ses droits avec d'autant plus d'enthousiasme que ces droits variaient et se nuançaient davantage de ville en ville. Le Brabant, par exemple, passait pour être la terre classique de la liberté, et les mères, pour assurer à leurs enfans la jouissance de ses priviléges, s'y rendaient au moment de leur donner le jour. Ainsi, dit un historien du pays, on transporte dans des climats plus fortunés les plantes qu'on veut ennoblir *.

Les droits du prince et les droits des états étaient si nettement sus de part et d'autre qu'il était difficile d'envahir sur les uns ou les autres.

Cependant plusieurs provinces avaient profité

* Strada, *de Bello Belgico*, lib. II, 34.

de diverses circonstances favorables pour étendre leurs anciennes franchises et s'en donner de nouvelles. La Hollande et la Zélande avaient abusé des embarras de Marie de Bourgogne pour lui arracher des lettres-patentes qui les rendaient à peu près souveraines. La haute cour de Malines s'était procuré l'indépendance. La ville de Gand, dans un moment favorable, avait traîné à sa barre même des serviteurs de la princesse; on avait poussé la hardiesse jusqu'à décapiter sous les yeux de leur souveraine des hommes qui n'étaient justiciables que d'elle.

De son côté, le gouvernement avait usurpé sur les droits des provinces. Maximilien, pour se venger de l'affront qu'elles lui avaient fait à la mort de sa femme, en lui refusant l'exercice de la souveraineté en toute autre qualité que celle de tuteur de ses enfans, avait frappé le pays d'impôts extraordinaires, donné aux étrangers des places éminentes et occupé les villes par les troupes de son père Frédéric III. Sans une mesure extrême, les libertés publiques étaient anéanties. Mais, en ce péril, la ville de Bruges n'avait pas hésité; elle avait mis la main sur le prince; elle l'avait conduit en prison; il n'en était sorti qu'après avoir juré les libertés qu'il venait d'enfreindre *. Noble

* En 1487.

et haut sentiment des devoirs et de la dignité d'un peuple. Et combien on a déchu de ces temps! S'insurger pour bannir ou assassiner, voilà le progrès de notre décadence. Nous sommes devenus trop faibles pour garder de la mesure, pour savoir à la fois résister aux intempérances du pouvoir et enchaîner les nôtres.

Dans un pays qui avait pour doctrines de tels précédens et, disons-le, de telles vertus, il n'était pas aisé de concentrer les pouvoirs, de tuer l'esprit de cité. Au commencement du seizième siècle cela était plus difficile que jamais. A cette époque, une opulence qu'on pourrait appeler fabuleuse et qui fut réelle, donnait aux bourgeois des grandes villes une puissance presque royale. Fruit d'une industrie propre au pays et d'un commerce qui embrassait le monde, ces richesses inspiraient à la fois l'enivrement d'une fortune et celui d'une création.

Ce fut pourtant à cette époque, et quand les nouvelles doctrines, jointes aux nouvelles découvertes du temps, inspiraient aux bons l'enthousiasme du progrès, aux mauvais la frénésie des révoltes, que Charles-Quint résolut de dépouiller les Pays-Bas de tout ce qui, à leurs yeux, faisait la gloire de leur vie morale politique.

Depuis long-temps on se défiait de sa puissance, de ses plans, de ses armées. Cependant, fort de

ses droits, de ses biens et de ses vertus; sachant opposer des digues même à l'océan, le peuple comptait opposer aux envahissemens du prince sa vieille constitution. Quand on le vit coup sur coup lever de nouveaux impôts, introduire dans le pays des troupes espagnoles, confier les emplois à des étrangers, fausser la justice et soumettre la cour de Malines au conseil royal de Bruxelles, on fut étourdi et on plia. Il n'est pas d'institutions qui aient force contre la violence, les Bataves le savaient. Ils savaient aussi que de simples protestations seraient inutiles, et ils n'en firent aucune.

Leur salut était ailleurs. Ils le cherchèrent en eux et dans les principes de 1517. Ceux de 1535, plus énergiques et plus puissans, auraient jeté contre le colosse impérial toute la population du pays; mais ces doctrines avaient déjà fait trop de progrès dans le bas peuple pour que les rois des cités n'en fussent pas inquiets. Le nivellement des rangs et la communauté des biens flattaient mal des gens qui devaient à leur travail une grande richesse et une position élevée. Il n'en était pas de même des doctrines de 1517, qui dans l'origine avaient inquiété également, mais qui se présentaient sous un jour plus favorable depuis que, dans plusieurs pays, surtout en Allemagne, en Suisse, en Suède, en Angleterre et en Dane-

marck, elles étaient arrivées à un état de choses plus régulier. Ces doctrines offraient évidemment un moyen de salut, et l'on s'en avisa d'autant plus vite, que déjà dans les provinces du nord elles avaient fait plus de progrès. En effet, dans ces contrées les esprits y étaient généralement préparés. La Presse, jeune encore, mais audacieuse dès le berceau, et le Théâtre, encore grossier, mais d'autant plus libre, avaient depuis long-temps ébranlé les vieilles institutions. Des bandes de chanteurs, de comédiens et de harangueurs avaient, en parcourant le pays, versé le ridicule sur les hommes et les choses; ils avaient semé le doute dans les populations, en s'adressant à la fois aux consciences et aux bourses, aux passions et à la raison.

Charles-Quint, transigeant avec les idées ou les nécessités du temps, sauvait le pays et son trône de toute commotion. Mais comme la plupart des hommes d'état, ce prince, ne voulut jamais connaître que deux façons d'agir : la violence, où il était le plus fort; la négociation, ailleurs. Charles consentait bien à négocier avec l'Allemagne, pays grand, et puissant contre lui par ses divisions mêmes. Quant aux Pays-Bas, il entendait qu'ils se soumissent à toutes ses volontés. Se sentant le plus fort, il accabla et les Belges et les Bataves; il leur dicta du moins les lois

les plus rigoureuses; il leur défendit de lire l'Évangile, de tenir des réunions de piété, de S'ENTRETENIR A TABLE DES DISCUSSIONS DU JOUR. Et ce fut pour punir de tels *crimes* qu'il créa dans chaque province des tribunaux *spéciaux*.

Pendant que les sujets de l'Empire avaient la faculté de dire et de croire à peu près ce qu'ils voulaient, les sujets de Charles-Quint dans les Pays-Bas étaient punis de mort quand ils s'avisaient de prendre les mêmes libertés. Tout habitant convaincu d'avoir répandu les nouvelles doctrines ou assisté seulement aux réunions où elles étaient prêchées, encourait le supplice de la décapitation. Les femmes qui partageaient ce *crime* étaient enterrées vivantes. On accordait de l'indulgence au repentir; mais cette indulgence se bornait à un genre de mort moins violent*.

A ses mesures judiciaires Charles-Quint ajouta des rigueurs administratives; par exemple, tout employé qui montrait quelque penchant pour les principes de 1517 était frappé de destitution.

Il faut le dire, Charles-Quint et les ministres de son gouvernement ne furent pas les seuls barbares. Parmi les hommes qui professaient les

* De Thou, *Histor.* Pars 1, lib. V. — Grotius, lib. I.

nouvelles doctrines, quelques-uns ne paraissaient les suivre que pour se livrer au désordre sous une bannière quelconque. Ces gens, chaque jour, commettaient des actes d'un vandalisme effroyable; arrachaient les prêtres et les religieuses des couvens et des presbytères; renversaient les autels et brûlaient les temples. Mais, opposer à la violation de toutes les lois la violation de toutes les institutions d'un pays, c'est proclamer l'état de guerre et en accepter les chances; c'est, de la part du prince, abdiquer le pouvoir, sauf à le conquérir. Charles-Quint se mit à peu près dans cette condition; il se plaça du moins sur une de ces pentes qui n'offrent plus aux souverains d'autre point d'arrêt que l'abîme.

C'est un spectacle d'une grande instruction que le vainqueur de Tunis, d'Alger, de François Ier, de Clément VII, de Frédéric de Saxe, de Philippe de Hesse, se brisant contre un petit peuple qui veut la liberté des doctrines morales.

Charles essaie de ce tribunal d'Espagne dont le seul nom épouvante depuis Ferdinand V. Un soulèvement général repousse cette justice barbare, et alors Charles descend à la ruse. Il déguise l'Inquisition. Cachée par des conseillers habiles sous des formes moins répulsives, elle est combattue encore; alors Charles descend jusqu'à transiger. Il transige avec les négocians d'An-

vers. Ces négocians lui font la loi. Ou il leur donnera un tribunal à part, ou ils quitteront la ville.

Les habitans des autres provinces sont moins forts et moins heureux. Cinquante mille têtes y sont livrées par les tribunaux à la politique. Le nom de Charles-Quint, qui ouvre aux commerçantes cités du pays toutes les mers et tous les ports du monde, conjure, pendant la durée de son règne, les haines que provoquent ces massacres réglés en cour de justice. Mais quand cette grande gloire et cette immense protection viendront à manquer; quand les niveleurs auront reçu des mains de Menno Simonis des mœurs plus calmes, des doctrines plus pures et une organisation plus régulière; quand on aura vu Marie Tudor mettre sa main souillée de sang dans celle de Philippe II, souillée de sang aussi, aucune considération alors ne pourra plus arrêter des gens qui lisent dans les Livres saints : TU OBÉIRAS A DIEU PLUS QU'AUX HOMMES, et qui entendent ces paroles dans l'intérêt de leurs passions comme dans l'intérêt de leurs droits.

Quand on suit ainsi, dans les diverses classes de la société, les doctrines de l'époque, et qu'au bout on se trouve toujours en face d'une catastrophe, c'est avec une sorte d'anxiété qu'on se demande si, au milieu de tant de passions et de violences, il ne se trouvera pas quelque sage

qui, au don de voir l'abîme qu'on creuse partout, joigne la puissance d'arrêter sur le bord ceux qui courent s'y engloutir les uns après les autres ? C'est naturellement dans les écoles qu'on cherche ce sage; et quand là non plus on ne le rencontre, on prévoit que des catastrophes seront les seules leçons que recevront ces aveugles.

CHAPITRE VII.

DOCTRINES MORALES ET POLITIQUES DES ÉCOLES. — MOYENNE CLASSE. — PRESSE. — THÉATRE. — PUBLICISTES.

Quand on voit, durant toute cette période, les doctrines de la Réforme, qui étaient sorties des écoles de la Renaissance sous une forme toute idéale, livrées d'un côté aux usurpations du pouvoir et d'un autre côté aux passions du peuple; forcées partout dans leurs conséquences, et converties, de théories d'émancipation en théories d'absolutisme ou de révolte, on se demande où sont les hommes qui les ont enseignées à l'Europe, où sont leurs disciples et pourquoi personne ne s'oppose à ce qu'elles soient ainsi vilipendées?

Que ces doctrines soient exploitées par des intérêts contraires; qu'elles soient par conséquent détournées autant que possible de leur première tendance au bénéfice des uns et des autres, nous le concevons : car deux élémens aussi puissans,

aussi impétueux que l'esprit d'insurrection et l'esprit de centralisation en présence s'emparent naturellement de tout ce que leur fournissent les idées et le mouvement général d'une époque. Mais ce qu'on a peine à comprendre, c'est que les hommes qui ont fait ces doctrines ne se lèvent pas pour les arracher à des destinées si indignes, pour les sortir nettes et pures de la mauvaise union que les passions tentent de contracter avec elles. Qu'est devenue l'école de Pomponace qui avait ouvert l'ère du progrès? Que sont devenus les exemples des Lavacquerie et des Léon X, qui amendaient si bien les leçons des Comines et des Machiavel? Que sont devenues ces sages communes qui avaient su, si heureusement inspirées, demander à l'État de la dignité et des lois? Que sont devenus ces états-généraux qui paraissaient si bien entendre l'art de soustraire le pays aux aberrations de la cour et aux aberrations du peuple? Qu'est devenue la presse, qui promettait de seconder si puissamment l'action des écoles; et qu'est devenu le théâtre, qui, de la naissance de la presse, datait une ère de noblesse et d'empire?

De toutes ces puissances, aucune n'est morte; chacune a grandi, la moyenne classe, la presse, le théâtre, les écoles; et de leur progrès universel une amélioration sensible dans les doctrines mo-

rales et politiques sera le résultat définitif. Nous le verrons. Cependant de ces puissances, aucune ne comprend encore toute sa mission. Quelques-unes semblent, au contraire, se tromper grossièrement à cet égard, et leurs fautes à toutes n'expliquent que trop bien les égaremens auxquels se livrent les passions du peuple et les folies du pouvoir.

Nous disons que, des grandes puissances du temps, chacune grandit.

Et d'abord la moyenne classe, ce foyer de doctrines justes, fait de rapides progrès dans cette période. L'industrie qui se perfectionne entre les mains du tiers-état, le commerce et la navigation qui lui donnent la fortune en échange de son travail, le détachent toujours davantage de la glèbe, pour le mettre au rang de propriétaire dans le pays et de citoyen dans l'État. L'élévation politique suit de près l'élévation civile. Siégeant aux assemblées de la commune, le bourgeois agrandit son horizon moral et politique; il s'élève lui-même avec les fonctions qu'il exerce dans la cité, les charges de maire, d'échevin, de capitoul. Celles qui lui sont confiées dans les tribunaux, dans les armées, lui confèrent quelquefois cette noblesse de mérite qui a d'autant plus de puissance réelle qu'elle a moins d'éclat. En effet, rapprochée du peuple, elle n'est

pas suspecte des corruptions du pouvoir. De hautes attributions donnent d'ailleurs à ces agens populaires cette force morale que les hommes d'honneur puisent toujours dans l'exercice des fonctions publiques, quelque modestes qu'elles soient, et que les autres n'acquièrent pas même en s'asseyant sur les degrés du trône.

Les attributions municipales étaient même plus élevées qu'elles ne le sont de nos jours, et plusieurs villes du royaume joignaient au pouvoir administratif le pouvoir judiciaire et le pouvoir militaire, c'est à dire une sorte de souveraineté, moins le nom.

Les états-généraux, où le tiers-état, quoique à peu près à genoux, joua un rôle si grand et si grave, partageaient avec le monarque la souveraineté elle-même. Les états-généraux de France furent dans la pensée de Charles-Quint la caution de Francois Ier. On le voit au traité de Madrid. Ils étaient naturellement, dans tous les pays, les représentans des intérêts populaires, les tuteurs de la fortune de tous et même ceux du domaine de l'État. C'était en France leur prétention, que sans leur consentement ne pouvait se faire aucune aliénation des biens de la couronne.

Ils furent quelquefois les juges des souverains. Lorsqu'en 1530 les états de Tours décernèrent à Louis XII le beau titre de PÈRE DU PEUPLE, leur

acte fut un jugement et non une bassesse. Dans cet acte il y avait appréciation de tout le gouvernement du prince. Dans d'autres occasions il y eut censure. D'après le traité de Madrid la Bourgogne devait passer à Charles-Quint. Les députés des états de cette province, admis à l'assemblée de Cognac, tinrent au roi ce langage :

« Nous avons partagé la joie de toute la nation en apprenant la délivrance de Votre Majesté; mais nous n'avons pu apprendre sans une extrême douleur que votre duché de Bourgogne devenait le prix de votre liberté. Nous l'aurions rachetée cette liberté précieuse aux dépens de nos vies et de tous nos biens; mais devait-ce être au prix de la fidélité et de l'attachement que nous vous avons voués, au prix du nom français, dont nous nous honorons, et auquel Votre Majesté veut aujourd'hui que nous renoncions ? Nous n'y consentirons jamais, sire, et Votre Majesté n'a pas droit non plus de nous y contraindre; elle violerait les sermens faits à son sacre. Si elle persistait à vouloir nous livrer à une domination étrangère, nous en APPELLERIONS aux états-généraux; et s'ils nous abandonnaient, nous défendrions nous-mêmes notre province jusqu'au dernier soupir, et nous mourrions Français ! »

Si ce langage vint inattendu, il était fort; s'il était demandé, les états de Bourgogne proté-

geaient François Ier. Dans l'un et l'autre cas il y avait exception; mais le rôle que jouaient les états-généraux fut souvent à cette hauteur*.

Il le fut ailleurs comme en France. Presque partout les bourgeois des cités un peu notables marchaient de pair avec la noblesse de second ordre, et la débordaient aux assemblées des états. Les bourgeois de Gand, d'Anvers et d'Amsterdam étaient des rois, si ce n'est de naissance, au moins d'opulence. Ceux de Pise, de Florence, de Gènes et d'autres villes d'Italie, étaient sur la même ligne; tandis que ceux de Venise rivalisaient avec la plus haute aristocratie de l'Europe. En Angleterre, le bourgeois siégeait à la chambre des communes, la première du parlement pour les questions de finances. En Espagne, le tiers-état déléguait aux assemblées politiques des hommes tirés de son sein; en Suède, le paysan lui-même allait aux états. Les institutions politiques de l'Allemagne étaient moins avancées, mais en revanche la moyenne classe du pays était instruite, était lettrée. La majeure partie de ses maîtres-chanteurs, pour ne pas dire la totalité, se composait de simples artisans.

* Dans la piquante harangue que M. Dupin a mise dans la bouche du chancelier de L'Hôpital, *sur un budget du seizième siècle* (fragment composé de maximes prises dans les Œuvres du célèbre chancelier), on voit ce qu'auraient dû être les états-généraux.

Ainsi s'émancipait et grandissait partout cette classe moyenne, qui, par la force et la régularité de ses habitudes, forme la véritable puissance morale et politique de la société. Cependant, même à l'époque d'un si brillant progrès, elle comprit peu la nouvelle destinée que lui faisait la révolution de 1517. Elle lut les ouvrages populaires qu'on lui apportait, mais fit peu de chose pour s'éclairer elle-même, pour fonder son empire sur les nouvelles doctrines. Nulle part elle n'exerça la plénitude d'un pouvoir qu'elle tenait en main, mais dont elle n'avait pas conscience. Jadis, pour sortir de terre, pour s'arracher à la poussière de la glèbe, elle avait été plus grande qu'elle ne fut à l'époque de 1517. De la servitude elle avait su aller à l'émancipation civile. Alors la royauté l'avait guidée dans une lutte où il s'agissait d'abattre la féodalité. Quand il fut question d'émancipation politique, tout était changé pour elle; ce n'était plus la royauté qui l'appellait à la liberté; au contraire, elle appelait la noblesse contre la population qui se soulevait.

Dans ces conjonctures la moyenne classe, ne sachant que faire, ni en morale ni en politique, s'enterra dans ses travaux les plus vulgaires, l'industrie, le commerce. Elle ne se mit à la tête d'aucun mouvement, d'aucun progrès de doc-

trines. C'était choisir pour elle le parti le plus sage ; c'était pour la cause de l'humanité prendre le parti le plus funeste. La bourgeoisie apportait le calme et la raison au milieu des orages et des folies.

La presse fait comme la bourgeoisie ; persécutée ici, bienvenue ailleurs comme une nouveauté qui flatte l'amour-propre des générations dont elle est la découverte, elle est d'une prodigieuse activité. Mais, purement industrielle ou gravement classique et ecclésiastique, elle n'est ni une puissance politique ni une autorité morale. Elle imprime et réimprime la Grèce et Rome, le moyen âge, la Réforme et la polémique. Elle jette ainsi, cela est vrai, dans le commerce de la vie royale, noble, bourgeoise et populaire, une foule d'idées nouvelles, et partout sont bien accueillies les productions que répand chaque jour un art que redoutent quelques pouvoirs dans l'erreur ; mais il y a généralement dans le public aussi peu de goût que de raison. Les ouvrages de l'époque les plus achetés et les plus répandus sont ceux qui renferment le plus de bouffonneries ; et ce qu'il y a de trivialité et d'indécence dans les livres les plus graves est précisément ce qui en constitue le succès.

C'est qu'il n'y a pas de saines doctrines. On sort

de la barbarie, et c'est à peine si l'on commence à se sentir le droit d'examiner. C'est à peine si l'examen est possible; le résultat ne saurait être établi.

Le théâtre, à son tour, commençait à délaisser les mystères pour aborder les mœurs; mais il fut détestable sous le rapport du goût et de la moralité, même en Italie où il fut le moins mauvais. On n'oserait voir, même de nos jours, les pièces que Léon X faisait représenter devant lui *.

Si le théâtre sous le rapport des doctrines morales fut mauvais, il fut nul pour les doctrines politiques. Il le fut non-seulement en Angleterre et en Allemagne, comme en Italie; il le fut même en France, où il avait eu sous Louis XII un moment d'émancipation. Ni François I[er] ni aucun de ses fils n'eurent, comme le *Père du peuple*, l'idée de se faire dire par des acteurs des vérités que leur cachaient les courtisans.

Seules les écoles demeuraient donc chargées de la mission de donner des doctrines. C'est un devoir qu'elles sont toujours appelées à remplir; c'est là leur affaire, leur obligation fondamentale. Et, à cette époque, qui, plus que le maître d'histoire, de philosophie, de morale et de droit, avait vocation pour se présenter apôtre

* La Calandria, *Tiraboschi*, t. VIII.

La scolastique païenne, doctrines de Platon ou d'Aristote sorties de la Renaissance, avait à peu près la même portée. Que faire de la république de Platon et de la politique d'Aristote en face des paysans de Souabe et des bourgeois de Castille?

On le sait, en philosophie toute doctrine qui a vingt ans n'en est plus une, n'est plus qu'un monument, qu'un point de départ pour une autre. En philosophie le maître est pour le disciple ce qu'est le père à l'abeille, il meurt en lui donnant la vie. Aussitôt que vit le disciple, le maître est mort.

En ce temps le type du mauvais philosophe, du répétiteur pur et nul, est un chanoine qui professe Aristote à Salamanque. C'est Sépulvéda qui, au milieu d'un monde en métamorphose, demeure partisan exclusif d'institutions et de doctrines qui ne sont plus. Le résultat d'une aberration si profonde est une sorte de suicide, une nullité coupable, un épouvantable idiotisme sur les questions du temps. En effet, à cette époque, on achevait de soumettre par d'infâmes moyens ces belles contrées d'Amérique que la Providence venait de jeter au génie de l'Europe, pour le pousser dans des voies nouvelles. L'Europe apprenait avec horreur les guerres impies, l'atroce conduite de l'Espagne en Amérique. Eh bien! Sépulvéda approuve et excuse dans ses écrits tous ces massa-

cres, toutes ces spoliations et ces fourberies, que de féroces conquérans, ses compatriotes, exercent sur de paisibles Indiens. C'est un prêtre qui réclame pour les victimes, c'est l'immortel Barthélemy de Las-Casas qui crie honte et merci aux bourreaux, et c'est un philosophe qui justifie tout ce qui révolte l'humanité.

Jamais la dégradation de la philosophie n'est allée plus loin.

L'école platonicienne n'est pas mieux inspirée que celle d'Aristote. Pour rendre utiles les belles et vieilles doctrines de Platon, il eût fallu les confronter hardiment avec celles de l'époque, appliquer celles-là à celles-ci comme une pierre de touche, éclairer les unes par les autres et leur donner à toutes cette forme populaire qui seule peut souffler la vie sur la lettre morte. Eh bien! les platoniciens du temps manquèrent à tous ces devoirs si simples. Serfs de la glèbe académique, ils répétèrent sans cesse les mêmes choses, reproduisirent les mêmes attaques contre Aristote et continuèrent, au profit de je ne sais quoi, les mêmes emprunts à la théurgie de l'Egypte et à l'astrologie de la Chaldée. Le plus pur type de ce platonisme hors de cours, c'est le système de Patricius, l'ami de Clément VIII. Et pourtant avec ce système Patricius se flattait de concilier tout le monde, les philosophes et les théologiens de tous les partis.

Ce que Charles-Quint, aidé de Clément VII, n'avait pu obtenir, l'anéantissement de 1517, le philosophe, aidé d'un autre pontife, espérait sur la fin de ses jours le réaliser au moyen d'un livre. Quand fut composé ce livre*, quand il fut présenté au pontife avec la demande de vouloir bien en prescrire l'adoption dans toutes les écoles du monde, un sourire fut certes l'accueil le plus poli qu'on pût accorder à l'auteur.

Cette nuance de platonisme ne fut que stérile. La doctrine de Cardan et celle de Paracelse (Bombast de Hohenheim) furent l'une et l'autre plus déplorables. Elles reposaient sur toutes les superstitions de l'astrologie et sur toutes les rêveries de la Kabbale. Le premier de ces philosophes prêchait la crédulité avec toutes les pompes de l'enthousiasme. Le second apprenait à ses disciples l'art de faire de l'or et leur expliquait toutes choses. Il leur dépeignait surtout, comme s'il eût été question d'amis intimes, les quatre ordres de génies qui président aux quatres élémens, les sylvains et les sylphides, les nymphes et les ondines, les gnomes, les pygmées et les salamandres. Quand ses adversaires critiquaient en lui l'absence de toute étude sérieuse, il répondait que la science et l'art sont des dons immédiats

* *Nova de universis philosophia.*

le Dieu. Isolée, une folie de cette nature pouvait passer inaperçue. Mais celle de Paracelse eut des disciples qui pleurèrent sa mort comme une des plus grandes catastrophes du genre humain et qui s'associèrent pour accomplir sa mission, c'est-à-dire, faire de l'or et des breuvages d'immortalité pour la foule des adeptes. Cela ne peint-il pas une époque?

Peut-être fallait-il ces excès d'idolâtrie pour ouvrir les yeux à quelques hommes moins enthousiastes. Mais ces excès étaient arrivés au comble. Ils arrachèrent à l'un des bons esprits de l'époque, à Nizolius, une des plus fameuses productions de la Renaissance, l'Anti-Barbarus *, qui peut se résumer en ces mots : La tardive admiration pour Aristote prouve deux choses, la multitude des sots et la durée de la sottise.

C'était là une exagération, sans doute, mais les partisans exclusifs d'Aristote ou de Platon avaient par leurs longues attaques convaincu tout le monde, qu'il était désormais honteux de porter encore un joug si ancien. La nécessité de l'émancipation était démontrée une fois de plus, et trois doctrines d'émancipation se présentèrent tout-à-coup dans le sens de l'éclectisme et dans celui du scepticisme.

* *Sive de Veris principiis et Vera ratione philosophandi contra Pseudo-philosophos.* Parme, 1553.

Ces trois doctrines furent enseignées par Agrippa de Nettesheim, professeur à Cologne, Télésius, professeur à Padoue, et La Ramée, professeur à Paris.

Agrippa est, dans l'histoire des doctrines, un des plus grands et des plus riches phénomènes. Vie d'étudiant, de preux, de galant, de professeur, de courtisan, d'administrateur, de syndic de ville, de conseiller d'état, de capitaine, d'archiviste, de chimiste, d'alchimiste et de kabbaliste: voilà ce qu'offre la carrière de ce personnage, le plus curieux, le plus dramatique de son temps. Dans ses doctrines se présentent deux phases principales, le mysticisme d'abord, le rationalisme ensuite. Un grand ouvrage d'Agrippa, intitulé par lui la PHILOSOPHIE OCCULTE, fut le résultat des premières et crédules études du gentilhomme belliqueux, du professeur errant. Cet ouvrage, qui n'apprenait rien aux contemporains et ne saurait rien nous apprendre, n'est qu'un monument d'aberrations juvéniles. Mais dans la seconde période de sa vie Agrippa résolut d'examiner ce qu'il avait appris dans la première; et, de cet examen, le résultat fut un autre ouvrage, d'une importance merveilleuse pour cette époque et d'une rare curiosité pour la nôtre. Dans cette chaleureuse composition, intitulée DE LA VANITÉ DES SCIENCES, se trouve une peinture si

fidèle du temps et un examen si curieux de la science, qu'il est impossible de rencontrer ailleurs une lecture plus piquante.

Il serait difficile aussi de trouver dans un ouvrage de doctrine plus de raison. En effet, ce n'est pas le scepticisme qu'enseigne Nettesheim; par le doute même qu'il professe, il mène à la croyance; dans les incertitudes de la philosophie il montre la nécessité des révélations.

Il y a, sans doute, dans les paroles de l'auteur toute l'exagération qui est le cachet de son génie, mais s'il est vrai, comme nous l'apprend son livre, qu'à cette époque les professeurs des écoles les plus célèbres se faisaient prêter par leurs disciples le serment de ne jamais combattre ni Aristote, ni Boèce, ni saint Thomas, ni Albert le Grand, une guerre vigoureuse était seule propre à délivrer la raison de ces singulières idoles.

Ces idoles comptaient encore trop de fidèles. Ils attaquèrent avec fureur, comme une production impie, le livre de Nettesheim. Ce livre qui conduisait du doute à la religion, à les entendre, était l'ouvrage d'un athée; et quoique l'auteur le défendît avec éclat, il fit bien de mourir à l'époque où Erasme, le type de la modération, se mourait lui-même embarrassé de trouver un asile.

Les deux émules de ce philosophe, plus hardis que lui, furent aussi plus vivement persécutés.

Le premier, Télésius, qui avait puisé dans l'école de Padoue l'esprit libéral de Pomponace, mais qui se souciait peu du martyre, laissa de côté les doctrines morales pour s'occuper des sciences naturelles. Il étudia surtout la physique et crut pouvoir montrer qu'Aristote s'était trop pressé et qu'il avait élevé au rang de principes et de causes, de simples notions; qu'en construisant la science de la nature, le génie de l'homme ne doit pas avoir l'ambition de procéder comme procéda le génie du Créateur en donnant l'existence aux choses. Le Créateur, avant de commencer son œuvre, en avait conçu le type dans son intelligence. La raison humaine n'étant pas en possession de ce type, doit, pour arriver à le connaître, observer les choses une à une, en étudier la nature, la grandeur, les situations, les forces et les rapports.

Télésius paya cher une théorie aussi sensée. Attaqué de tous côtés, calomnié, déchiré, malgré toute la protection que lui accordaient les grands et surtout le duc de Noceria, qui l'avait recueilli dans son château, il fut forcé de se retirer dans la solitude. Il mourut à Cosenza, sa ville natale, l'an 1588.

On le voit, en suivant les idolâtres de la scolastique païenne, il n'était pas plus permis d'attaquer la physique ou l'histoire naturelle

l'Aristote que sa logique ou sa métaphysique.

Cependant Télésius n'avait pas achevé son œuvre, qu'un professeur de Paris, La Ramée, avait déjà résolu d'émanciper les écoles du joug des doctrines philosophiques d'Aristote, d'une manière aussi complète que le savant italien le faisait pour les doctrines physiques.

La Ramée, ayant consacré quatre ans à l'étude du despote des écoles, exposa le fruit de son travail dans une thèse où il chargeait les défauts d'Aristote avec l'intention de frapper fortement les intelligences. Il prétendit que ces ouvrages si vantés fourmillaient d'erreurs, ne contenaient que des erreurs. L'exagération était évidente, mais la véritable pensée du jeune philosophe ne l'était pas moins. Il demandait qu'on fît pour un instant et pour reprendre toute l'indépendance de la raison humaine, abstraction complète des oracles du dictateur, ce qui était certes d'un grand sens, car pour arracher la philosophie à sa nullité, à son indigne idolâtrie, il ne fallait rien moins que la pousser dans la révolte et de la révolte dans une révolution complète.

On dirait que La Ramée avait pris pour sa tâche la révolte, et qu'il laissait à Bacon la révolution. Sa vie entière fut une longue insurrection contre Aristote, et personne ne montra jamais ni plus de courage ni plus de zèle dans l'accomplisse-

ment d'une mission, qu'il n'en montra pour remplir celle qu'il s'était faite. Sa thèse soutenue, il se mit à étudier Platon pour pouvoir mieux réfuter Aristote, et non-seulement il publia une critique nouvelle des doctrines de ce philosophe, il livra au public, pour remplacer la logique séculaire des écoles, une logique de sa façon, une logique plus intelligible et plus populaire. Cette audace mit le comble à l'acharnement des idolâtres du stagirite, et dès ce moment la carrière de La Ramée ne fut plus qu'un tissu de combats et de persécutions. Tout se réunit pour accabler le novateur, ses collègues, des avocats, le parlement, le conseil du roi, le roi, l'université de Paris, l'académie de Genève et presque toutes les écoles de l'Europe. Voici une curieuse sentence que François I[er], sur le rapport d'un tribunal de cinq membres, mais qui à la fin ne se composait plus que de trois juges, lança contre le philosophe.

« Lesquels (arbitres), après avoir le tout vu et considéré, ont * été d'avis que ledit Ramus avait été téméraire, arrogant et impudent d'avoir réprouvé et condamné le train et art de logique

* Il y a *eussent* dans le texte. Nous suivons l'orthographe et la grammaire modernes en publiant ce fragment d'une pièce qu'on trouve dans les Mémoires de Nicéron, t. XIII.

reçu de toutes les nations, que lui-même ignorait; et que, son livre des Animadversions reprenant Aristote, son ignorance était évidemment connue et manifeste. Voire qu'il avait mauvaise volonté, de tant qu'il blamait plusieurs choses à quoi il ne pensa oncques. Et en somme ne contenait son dit *livre des Animadversions*, que tous mensonges et une manière de médits, tellement qu'il semblait être le grand bien et profit des lettres et sciences, que ledit livre fût supprimé. Semblablement le susdit intitulé : *Dialecticæ institutiones*, comme contenant aussi plusieurs choses fausses et étranges. Savoir faisons que, vu par nous ledit avis et eu sur ce autres avis et délibérations avec plusieurs savans... avons condamné... supprimons et abolissons lesdits deux livres et... faisons défenses à tous imprimeurs et libraires du royaume... qu'ils n'aient plus à imprimer ni débiter lesdits livres... sous peine de confiscation... et de punition corporelle, qu'ils soient imprimés en iceux nos royaumes, pays... ou autres lieux; et semblablement au dit Ramus de ne plus lire ni les faire écrire ou copier... ni lire en dialectique ni philosophie en quelque manière que ce soit sans notre expresse permission; aussi de ne plus user de telles médisances et invectives contre Aristote ni autres anciens auteurs reçus et approuvés, ni contre notre dite fille l'université et

suppôts d'icelle, sous les peines que dessus. Si donnons en mandement et commandons par ces présentes à notre prévôt de Paris ou à son lieutenant conservateur des priviléges.... donnés à notredite fille.... que notre présent jugement... il mette à entière exécution... nonobstant oppositions et appellations quelconques.

» Donné à Paris, le 10 mai 1543 et de notre règne le 30e. »

L'université de Paris reçut avec transport cette absurde ordonnance et l'envoya avec empressement aux autres académies d'Europe. Singulière époque que celle où Charles-Quint juge à Worms des doctrines d'Eglise, où Henri VIII dresse à Londres des articles de foi, et François Ier excommunie à Paris les adversaires d'Aristote.

Cependant rien ne put décourager le généreux Ramus, ni les difficultés qu'eut son protecteur, le cardinal de Lorraine, à le faire réintégrer au collége de France sous Henri II, ni les nombreuses fuites auxquelles le forçaient nos guerres civiles, ni l'insultante politesse avec laquelle on le recevait et l'éconduisait dans ses voyages aux universités étrangères. Un roi de France lui avait interdit l'enseignement; ses collègues l'avaient abreuvé de dégoûts; ses écoliers mêmes l'avaient sifflé quand il avait osé proposer des améliorations dans son cours de logique; et

pourtant, quand son adversaire Charpentier le désigna aux assassins de la nuit du 24 août, son œuvre était à peu près accomplie. Ses contemporains étaient appelés, des volumes d'Aristote à l'étude de la nature morale et intellectuelle de l'homme. Le professeur avait succombé sous sa tâche, mais le service qu'il avait rendu à l'humanité était immense, et bientôt ses livres furent adoptés dans les meilleures écoles de l'Europe.

Le rôle de la révolte philosophique était fini, celui de la révolution allait commencer. Il était temps qu'à l'étude des livres la philosophie substituât l'observation de la nature, et qu'à son idolâtrie pour une seule doctrine elle fît succéder la comparaison de toutes. Pour faire entrer le monde dans les voies ouvertes par Télésius et La Ramée, il était nécessaire qu'il parût un homme plus grand que l'un et l'autre.

On serait sans doute entré dans ces belles voies plus généralement et beaucoup plus vite, si près d'elles un philosophe n'était venu en ouvrir d'autres plus hardies et plus dangereuses.

En effet, si nous voyons d'un côté toutes les violences des écoles et du pouvoir s'unir pour opprimer la révolution philosophique qui se prépare; si d'un autre côté nous voyons même les esprits les plus sages se défier des doctrines de Télésius et de La Ramée, c'est qu'auprès d'elles et

sous une bannière analogue à la leur, il s'en présentait de mauvaises. Les contemporains des deux réformateurs furent aussi les contemporains d'une sorte de libre Penseur et même de Panthéiste, qui fut pour eux précisément ce que Munzer et Jean de Leyde furent à la même époque pour Luther et Calvin; c'est-à-dire qu'en forçant les limites de la discussion légale ce téméraire philosophe effraya tous les esprits.

En effet, la philosophie commit dans la personne de Césalpin une faute énorme. Elle vint non-seulement enseigner le scepticisme, mais attaquer par des voies tortueuses la religion elle-même; et tout cela à une époque où déjà les croyances subissaient des crises violentes, où déjà elles étaient fortement ébranlées; à une époque où par conséquent on demandait des lumières et de la science, mais non pas des doutes et des sarcasmes. Dans un autre temps, quand l'autorité des dogmes écrasait la raison et comprimait la liberté des intelligences, Pomponace fut sublime en plaidant la cause de l'émancipation. Revenir à ce vieux rôle, quand déjà chancelaient tant d'autorités; quand partout la licence se disposait à saisir ce sceptre de la raison qu'osait à peine réclamer la liberté, était commettre un absurde anachronisme. Césalpin, médecin et homme du monde, fit cette faute avec la naïveté d'un

écolier. Il répéta mot pour mot le rôle de Pomponace, prétendit comme lui débarrasser la philosophie des immuables théories de la scolastique, et rétablir la doctrine d'Aristote dans sa primitive pureté. Mais, sous ce prétexte, il combattit d'abord les plus belles croyances du chrétien, en substituant au spiritualisme le matérialisme, et se crut ensuite libre de toute responsabilité en déclarant avec Pomponace, que les opinions qu'il exposait étaient celles d'Aristote ; que, pour lui, il soumettait toutes les siennes à l'Eglise.

Une tactique si commune put bien désarmer l'indulgente Italie et la tolérante cour de Rome, que désarmait d'avance le talent d'un médecin du pape ; mais l'Europe chrétienne fut moins facile que sa capitale ; elle repoussa les enseignemens de Césalpin et, professant nettement Dieu et sa Providence, elle montra que le philosophe qui les attaquait, loin de suivre les principes d'Aristote, y substituait son incrédulité *.

Cela était vrai, et là est en partie l'explication de la nullité des doctrines philosophiques pendant la grande crise de cette époque ; là est l'énigme des persécutions qu'on dirigea contre elles. Appelée

* *Disputatio de Deo et Providentia*, par Samuel Parker. — *Alpes Cæsæ, hoc est Andreæ Cæsalpini Monstrosa et superba dogmata discussa et excussa*, par Nicolas Taurel, médecin de Montbelliard.

par les circonstances à jouer un beau rôle, celui de maîtresse ou d'arbitre entre la licence du temps et les vieilles lois d'intolérance, la philosophie demeura au-dessous de sa mission dans toutes les écoles. Télésius et La Ramée eux-mêmes démolirent beaucoup sans rien édifier. L'Italien aima trop le repos, le Français trop les disputes. Il n'est donc pas étonnant que la religion et la politique aient professé pour leurs doctrines un égal dédain, et que ceux mêmes qui en théologie demandèrent l'émancipation, loin de réclamer de la philosophie le moindre concours, se soient constamment prononcés contre elle avec une extrême dureté*.

Cependant les doctrines philosophiques furent moins négligées encore que les doctrines morales proprement dites. A celles-ci, le monde occupé de débats religieux et politiques parut à peine songer. Et pourtant, trois classes de personnes devaient, ce nous semble, vouer à ces doctrines une attention toute spéciale; c'étaient d'abord les philosophes eux-mêmes, c'étaient ensuite les théologiens, c'étaient enfin les politiques.

Quand la philosophie prétendait à occuper une place dans les doctrines publiques, elle de-

* Les chefs de la Réforme, à l'exception de Mélanchthon, furent tous ennemis déclarés de la philosophie de l'époque.

vait nécessairement songer à conquérir la direction des mœurs et celle des lois. Sans cette position non-seulement elle n'est rien aux époques de crise, sans cette position elle n'est jamais rien.

La religion, au moment où des doctrines nouvelles se posaient en face d'anciennes institutions, devait dans l'un et dans l'autre camp, comme la philosophie, prouver sa légitimité par son action sur les lois et les mœurs.

La politique, à une époque où d'une révolution religieuse sortaient menaçantes toute une série de révolutions sociales; à une époque où s'ébranlaient et se modifiaient toutes les opinions et par conséquent toutes les lois de la société, avait pour mission première d'examiner les éternels principes de législation morale qui président, ou du moins doivent présider aux principes de la législation civile. Les lois humaines, on le sait, doivent être le calque fidèle des lois divines, condition première de la justice et de la bonté de toutes les institutions publiques. Dans cet ébranlement général de toutes les croyances et de tous les genres d'autorités, où convenait-il de chercher un appui aux institutions des empires, si ce n'est dans les décrets impérissables que l'ordonnateur suprême du monde moral a gravés dans notre conscience et qui sont le type invariable des formes si variables du monde politique?

Eh bien ! cette étude indispensable des doctrines morales, de ceux qui étaient appelés à y chercher le salut de l'époque, les uns la négligèrent, les autres la pervertirent ; d'autres encore favorisèrent le désordre en se livrant à de périlleuses chimères ou à un fol amour du monde ancien.

Les philosophes enseignèrent bien la morale de Platon et celle d'Aristote; mais cette morale, ils ne surent la rattacher ni aux mœurs du temps, ni aux institutions toutes chrétiennes qu'avait faites le moyen-âge. Les philosophes ne placèrent aucun volume populaire à côté des belles pages qu'Erasme traça pour la jeunesse classique et qu'il para de toutes les figures et de toutes les élégances que lui fournissaient de brillantes études. Ces pages furent beaucoup lues et justement admirées pour la grâce dont elles étaient revêtues, et elles jetèrent dans les écoles un grand nombre de bons germes, de saines maximes de sagesse et de conduite. Mais dans le monde les doctrines morales ne se posèrent nulle part fortes de leur divine légitimité, et nulle part elles n'occupèrent la place qui leur était faite. On sait que jamais elles n'exercent d'action véritable quand elles négligent de s'adresser au peuple, auxiliaires de la religion et de la politique.

* *Voyez* l'Introduction qui se trouve à la tête de ce volume.

Les théologiens parlèrent beaucoup sur les mœurs au nom et à l'occasion du dogme; mais, absorbés par la polémique qui fut la grande affaire du temps, et préoccupés, comme il leur convenait, de l'importance majeure de leurs études à eux, ils ne songèrent pas à poser les doctrines morales comme une science à part, ayant ses principes, son autorité et sa sanction propres. En général, ceux d'entre eux qui demeurèrent attachés aux anciennes doctrines suivirent aussi l'ancienne méthode d'enseigner la morale; c'est-à-dire qu'ils continuèrent à en réduire les préceptes en cas de casuistique et de discipline, et qu'ils publièrent sous cette forme des recueils plus utiles dans les écoles de la jeunesse que dans le sein d'une société déchirée par tant d'innovations. Les écoles reçurent sans doute avec enthousiasme la somme des *cas de conscience* et les *aphorismes à l'usage des confesseurs*, composés par François de Tolède et Immanuel Sa; mais les gens du monde ignorèrent jusqu'à l'existence de ces doctes volumes. Quand ils demandèrent à savoir quelque chose d'exact sur les opinions religieuses, qui étaient devenues l'objet de débats si animés et sur les raisons qui les appuyaient, il fallut qu'un gentilhomme, que Michel de Montaigne, à la demande d'un père mourant, leur traduisît la théologie naturelle de Raimond de Sebonde. Et

pourtant on était dans le monde très-curieux de ces choses. Les femmes elles-mêmes lurent cet ouvrage avec un grand empressement.

Ceux des théologiens qui suivirent les nouvelles doctrines firent en général plus de livres, s'appliquèrent davantage à les mettre à la portée du peuple, et plusieurs de leurs travaux de morale populaire sont remarquables, mais leur doctrine scientifique n'a pour base que les dogmes de la religion, et pour eux la morale n'est pas non plus une science indépendante. Quant au fondement religieux sur lequel ils la jettent, nous n'avons pas à le juger; ce sont ces doctrines d'une corruption totale de la nature humaine et d'une incapacité absolue de la part de l'homme de vouloir ou de faire le bien, qui ont toujours paru anéantir la spontanéité, c'est-à-dire la liberté morale. Or, tuer les facultés morales de l'homme, n'était-ce pas tuer la morale elle-même? Heureusement les systèmes des écoles n'anéantissent pas les facultés du genre humain et n'arrêtent pas les destinées du monde. Ceux mêmes qui professèrent le plus hautement ces imparfaites doctrines leur donnèrent dans leur vie le démenti le plus glorieux, et si leurs livres continuèrent à combattre les opinions qu'Erasme soutint avec tant de supériorité dans la fameuse querelle du *Libre arbitre*, leurs mœurs furent les

complices du célèbre adversaire de la Réforme. Mais les écoles professèrent l'*Arbitre esclave*, avec une constance déplorable. Erasme avait cent fois raison en leur disant : « Vous imputez les fautes à celui qui les commet ; de quel droit le faites-vous s'il est forcé de les commettre par la condition de ses facultés morales ? Votre doctrine plonge les uns, ceux qui se croient damnés quoi qu'ils fassent, dans le désespoir ; elle jette les autres, ceux qui se croient prédestinés au salut *quand même*, dans une funeste sécurité ? On savait cela, mais on n'en voulait pas. C'était l'argumentation de la raison humaine, et on répugnait désormais à toute autorité de cette nature ; on ne voulait plus que la lettre de la révélation divine, et à la doctrine de la corruption absolue, à l'indispensable nécessité de la grâce, on ajouta celle de l'inutilité positive des bonnes œuvres pour le salut. C'était tuer encore la morale, s'il eût dépendu de quelques professeurs de la tuer. Leur erreur fut longue. Lorsque vingt ans après la mort d'Erasme un docteur de Wittemberg enseigna la nécessité des bonnes œuvres, on l'accusa de complaisance pour la doctrine catholique, et il fallut les graves anathèmes du concile de Trente contre la morale défectueuse et illibérale de la Réforme, pour qu'elle vît toute

l'inconséquence où elle était tombée, elle doctrine de liberté.

Mais, nous l'avons dit, si les fortes doctrines manquèrent aux écoles, le peuple reçut dans les deux camps d'excellentes instructions. Les sermons, les catéchismes, les hymnes et les traités de dévotion exercèrent sur les mœurs populaires une influence plus heureuse que n'eussent fait les plus brillantes théories.

Les écrivains politiques ne comprirent pas mieux que les théologiens et les philosophes leur mission morale auprès des classes supérieures de la société.

Ces écrivains, très-peu nombreux, se distinguent en deux classes, que représentent parfaitement deux noms, celui de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, et celui de La Boétie, conseiller au parlement de Bordeaux. Le premier représente, en politique et en morale, la doctrine de la Renaissance réduite par l'idéalisme à la nullité pratique; le second, la même doctrine, poussée par le radicalisme à l'action la plus funeste. Pour comprendre l'un et l'autre il faut se rappeler les idées de l'époque, les études générales.

C'est un fait d'histoire bien établi que dans l'éducation première l'homme puise, non pas le germe de sa grandeur, celui-là est dans sa créa-

tion, mais celui de ses tendances les plus remarquables, de ses sentimens les plus profonds, en un mot de sa vie morale. Eh bien! à l'époque qui nous occupe une faute immense corrompait l'éducation. Non-seulement toute instruction conforme aux nouveautés du temps, manquait dans les études générales, mais dans ces études on faisait complètement abstraction des mœurs et des institutions que réclamaient les peuples. Une étude incomplète des doctrines religieuses du moyen âge, et une adoration fanatique pour les doctrines morales et les institutions politiques de l'antiquité, voilà les deux ordres de choses qu'on gravait dans les intelligences et dans les consciences; disons mieux, voilà les deux moules contraires où se jetaient généralement les jeunes âmes, au risque d'y puiser quelque mélange bâtard de catholicité romaine ou de scepticisme philosophique, de monarchie féodale ou de démocratie athénienne.

Déjà nous avons vu un monument vivant de ce fanatisme classique, le personnage d'Erasme, dont les doctrines si pures et les productions si élégantes excitèrent une admiration si universelle et furent si peu suivies soit des princes soit des peuples. Eh bien! Erasme n'est pas le monument le plus curieux de cette grande aberration; Morus et La Boétie l'éclipsent bien sous ce rapport.

En effet, Morus dans sa célèbre utopie donne sur la morale et la politique, on le sait*, des théories et des rêves encore plus inutiles que l'idéalisme classique du traité composé par Erasme pour l'instruction de Charles-Quint.

Quant à La Boétie, c'est sous un tout autre point de vue que sa doctrine morale et politique, exposée dans le traité *De la servitude volontaire*, est mauvaise. Ce livre est un périlleux anachronisme, s'il n'est pas une déclamation séditieuse. Voyons ce qu'il est. Le jeune gentilhomme de Sarlat allait être nommé conseiller du roi au parlement de Bordeaux quand il écrivit cette brochure qu'on surnomma si bien le *Contre-Un*. Eh bien ! la servitude qu'il y dépeint, contre laquelle il s'attache à soulever toutes les colères et tous les mépris, c'est l'*obéissance à un seul*, c'est-à-dire la constitution monarchique. Aussi en montrant aux peuples qu'un long abrutissement de leurs plus nobles facultés a seul pu les soumettre peu à peu à la tyrannie d'un de leurs semblables, c'est directement à la monarchie et au monarque que s'attaque l'auteur. Ecrivant sous une monarchie, La Boétie déguise comme il peut une tendance si audacieuse; mais autant qu'il lui est possible il laisse entrevoir sa pensée.

* Idée d'une république heureuse ou Utopie de Thomas Morus.

Il ne veut pas, dit-il, examiner, si les autres façons de gouvernement sont meilleures que la monarchie; c'est une autre fois qu'il abordera cette question; mais il veut pourtant en dire assez pour qu'on sache bien qu'il songe plus à la chose publique qu'au monarque et qu'il n'aime pas la monarchie, « pour ce qu'il est malaisé de croire qu'il y ait rien de public dans un gouvernement où tout est à un. »

Quand il a de cette sorte à la fois voilé et dévoilé sa tendance, La Boétie déclare qu'il veut examiner comment il se fait qu'on obéit à un seul, et au mot *un seul* il ajoute celui de *tyran*, que personne ne peut trouver mauvais, puisqu'il ne désigne personne, mais que tous les princes pourront s'appliquer, parce que jamais l'auteur ne le distingue de celui de monarque, et que tout ce qu'il dit de la tyrannie tombe à plomb sur la monarchie. En cela, on le voit, La Boétie procède exactement comme d'autres élèves de la Renaissance qui avaient à faire entrevoir des choses qu'on ne les eût pas laissés dire, comme Pomponace, comme Césalpin; et aussitôt que, sous un déguisement si habile, il s'est assuré l'impunité, il donne pleine carrière à sa politique d'école et à ses réminiscences classiques.

Comment se fait-il donc que tous obéissent à un seul? Il n'a que la puissance qu'ils lui donnent

et n'exerce que l'action qu'ils lui laissent. « La servitude dans laquelle ils gémissent a toujours cela d'étrange que, pour en être délivrés, il leur suffirait de ne pas s'en rendre complices*. On ne peut le craindre, puisqu'il est seul contre tous; on ne saurait l'aimer, puisque seul il opprime tous. On ne peut le craindre : que deux, que quatre en craignent un seul, c'est une lâcheté infâme; que serait-ce donc que ce sentiment de la part de cent mille, d'un million d'hommes? On ne peut l'aimer : il ravit ce qu'il y a de plus précieux au monde, ce que les peuples les plus illustres ont toujours le plus chéri, la liberté. Voyez les Grecs; ils aimèrent mieux mourir que succomber aux armées du grand roi. »

Le tyran n'étant ni craint, ni aimé, comment se fait-il qu'il se maintient? Cela est extraordinaire. « Qu'un seul homme mastine cent villes et les prive de liberté, qui le croirait, s'il ne faisait que l'ouïr dire et non le voir? A la bonne heure si, pour le renverser, il fallait se mettre en avant, on comprendrait l'hésitation ; mais puisqu'il n'est nullement nécessaire de l'attaquer, puisqu'il s'agit seulement de le laisser tomber, de ne rien lui donner, de le faire, comme le feu qu'on cesse d'alimenter, se consumer lui-même, pourquoi

* CF. la préface de M. De Lamennais, p. 10.

tout le monde ne l'abandonne-t-il pas? Pourquoi chacun ne rentre-t-il pas dans la jouissance de cette liberté qui est le plus grand de tous les biens et celui de tous sans lequel les autres sont sans goût et sans saveur? Il faut qu'il y ait pour cela des raisons bien puissantes. Il y en a. La liberté, qui est de droit naturel et qui est si chère aux bêtes elles-mêmes qu'elles crient *vive la liberté* et que, faites pour nous servir, elles ne le font qu'après mille résistances et protestations, la liberté n'est pas appréciée des hommes, et cela par suite d'un malheur qui leur est arrivé. Ce malheur, c'est une confiscation faite au profit des tyrans, » c'est l'énorme confiscation de la liberté de tous.

« Il y a trois sortes de tyrans, tyrans nés, tyrans élus, tyrans conquérans. Ils se ressemblent. Pour en dire la vérité, je voy bien qu'il y a entre eux quelque différence, mais de choix je n'en voy pas... toujours la façon de régner est semblable. Les élus, comme s'ils avaient pris des taureaux à dompter, les traitent ainsi; les conquérans pensent en avoir droit, comme de leur proie; les successeurs, en faire ainsi que de leurs naturels esclaves. »

Cela est très-clair; ce qui l'était déjà assez, c'étaient ces mots : *La façon de régner est toujours semblable*. Ce qui l'est trop, c'est ce qui suit.

En effet, pour qu'on sache bien que la royauté est synonyme de la tyrannie, le jeune déclamateur ajoute qu'il n'est aucun peuple au monde qui n'aimât naturellement mieux obéir à la raison qu'à un homme; que les Juifs seuls se donnèrent un tyran de gaîté de cœur, action qui du reste irrite l'écrivain à un degré qu'il se reproche comme un sentiment mauvais, car il dit : « Duquel peuple je ne lis jamais l'histoire que je n'en aie trop grand dépit, quasi jusques à devenir inhumain, et me réjouir de tant de maux qui leur en advinrent. »

On le sait, les Juifs ne se sont pas donné un tyran, ils ont senti la nécessité d'achever la conquête d'un pays où ils luttaient péniblement et depuis cinq siècles contre des populations belliqueuses qui savaient vendre cher leur indépendance. Pour achever cette conquête, il fallait centraliser des forces partagées entre douze aristocraties à peu près indépendantes. Opérer cette centralisation était une nécessité pour les Juifs, et la monarchie seule pouvant l'opérer, ils se donnèrent un roi. Ce roi n'opprima jamais le peuple, et ne fut pas remplacé pour cause de tyrannie, mais pour cause de désobéissance à Dieu. Eh bien ! il n'en est pas moins pour notre écrivain politique un *tyran*. Et telle est pour la *lâcheté* du peuple qui s'est donné des institutions tyranniques, c'est-

à-dire monarchiques, la haine de La Boétie, conseiller du roi de France dans un des parlemens du royaume, qu'il se réjouit d'une manière inhumaine de tous les maux qui ont affligé les Juifs. Or, quand on considère que c'est précisément la royauté qui a fait quelque chose de cette nation, la royauté qui a terminé la conquête du pays, qui a comblé de gloire et de richesse un peuple auparavant misérable; qui a fait fleurir sur un territoire étroit et ingrat l'agriculture, le commerce et les arts; qui, en un mot, par des institutions brillantes et des œuvres de génie l'a élevé au rang des premiers peuples de l'antiquité, vraiment on ne conçoit plus rien au fanatisme de La Boétie.

Cependant, poursuivant son thème, sa chimère de démocratie athénienne, il montre comment ont fait les tyrans pour ravir aux hommes la liberté. Ils leur ont fait avaler le poison à petite dose, comme faisait Mithridate pour lui-même; ils les ont dressés comme Lycurgue avait fait dresser deux chiens, l'un aux champs, l'autre à la cuisine; comme chaque jour encore on dresse nos « courtauds; » comme le grand-turc dresse ses sujets en les sevrant de toute idée de liberté.

Si donc les hommes sont devenus serfs ou sujets, c'est qu'il s'est trouvé d'autres hommes qui les ont façonnés à l'esclavage. Si les premiers per-

sévèrent dans leur servitude, c'est qu'ils y sont nés et nourris; s'ils sont incapables de s'affranchir, c'est que, sous les seconds, sous les *tyrans*, ils deviennent lâches et efféminés.

Pour les abrutir et les efféminer, les *tyrans* les plongent dans la mollesse. Cyrus, ayant soumis la ville de Sardes, y établit « des bordeaux, des tavernes, des jeux publics, et fit publier cette ordonnance, que les habitans eussent à en faire état. » — « Les Romains tyrans s'avisèrent encore d'un autre point, de festoyer souvent.... cette canaille qui se laisse aller, plus qu'à toute chose, au plaisir de la bouche. Alors le plus entendu de tous n'eût pas quitté son écuelle de soupe pour recouvrer la liberté de la république de Platon.... Ce fut cette venimeuse douceur qui.... sucra la servitude. »

Les *tyrans* ont inventé en leur faveur jusques à des miracles. Les uns guérissaient leurs sujets d'un mal, et les autres d'un autre.

On sait que nos rois guérissaient des écrouelles. Mais pour qu'une allusion si directe n'échappât à personne, voici ce qu'ajoute La Boétie : « Les nôtres semèrent en France je ne sais quoi de tel, des *crapauts*, des *fleurs-de-lis*, l'*ampoule*, l'*oriflan*. »

Cependant tout cela n'explique pas encore suffisamment le grand secret de cette si funeste servitude, et ce secret, en dernière analyse, le voici :

« Mais maintenant je viens à mon advis à un
» poinct, lequel est le secret et le resourd * de la
» domination, le soustien et fondement de la ty-
» rannie. Qui pense que les hallebardes des gar-
» des, l'assiette du guet garde les tyrans, à mon
» jugement se trompe fort : ils s'en aydent, comme
» je croy, plus pour la formalité et espouvantail,
» que pour fiance qu'ils y ayent. Les archers
» gardent d'entrer dans les palais les malhabiles,
» qui n'ont nul moyen, non pas les bien armez,
» qui peuvent faire quelque entreprinse. Certes
» des empereurs romains il est aisé à compter,
» qu'il n'y en a pas eu tant qui ayent eschappé
» quelque danger par le secours de leurs archers,
» comme de ceux-là qui ont esté tuez par leurs
» gardes. Ce ne sont pas les bandes de gens à
» cheval, ce ne sont pas les compagnies de gens
» à pied, ce ne sont pas les armes, qui défendent
» le tyran. Mais on ne le croira pas du premier
» coup : toutesfois il est vray. Ce sont toujours
» quatre ou cinq qui maintiennent le tyran,
» quatre ou cinq qui lui tiennent le pays tout en
» servage. Tousjours il a esté, que cinq ou six
» ont eu l'oreille du tyran, et s'y sont aprochez
» d'eux-mêmes, ou bien ont esté apellez par luy,
» pour estre les complices de ses cruautez, les

* Le ressort.

» compagnons de ses plaisirs, macquereaux de » ses voluptez, et communs au bien de ses pil» leries. Ces six addressent si bien leur chef, » qu'il faut pour la société, qu'il soit meschant, » non pas seulement de ses meschancetez, mais » encores des leurs. Ces six ont six cens, qui » profitent sous eux, et font de leurs six cens ce » que les six font au tyran. Ces six cens tiennent » sous eux six mille, qu'ils ont eslevez en estat, » ausquels ils ont fait donner, ou le gouverne» ment des provinces, ou le maniement des de» niers, afin qu'ils tiennent la main à leur avarice » et cruauté, et qu'ils l'exécutent quand il sera » temps, et facent tant de mal d'ailleurs, que ils » ne puissent durer que sous leur ombre, n'y » s'exempter que par leur moyen des loix et de » la peine. Grande est la suyte, qui vient après » de cela. Et qui voudra s'amuser à devuyder ce » filet, il verra que non pas les six mille, mais » les cent mille, les millions, par ceste corde, se » tiennent au tyran, s'aydant d'icelle, comme » en Homere Jupiter qui se vante, s'il tire la » chaîne, d'amener vers soy tous les dieux. »

Comme tout cela est parfaitement applicable à la monarchie, la vraie pensée de l'auteur perce partout; et certes on s'est bien grossièrement trompé dans le monde littéraire, quand on a dit que c'était là une pure déclamation oratoire. Au

contraire, le monde politique a bien vu quand il a jugé que c'était une *déclamation séditieuse*. C'est avec raison qu'on s'est gardé d'imprimer cette diatribe à l'époque de nos guerres civiles.

Mais, dit-on, comment comprendre que, sous l'empire d'une Médicis, on ait osé publier contre les institutions monarchiques du pays, des attaques qui seraient de nature à faire traduire devant les tribunaux ceux de nos écrivains qui se permettraient de les imprimer? Rien ne s'explique plus aisément. Nos auteurs du seizième siècle, après les écrivains grecs et romains, lisaient surtout ces auteurs italiens qui avaient su exploiter les idées de la Renaissance avec un art si merveilleux, et La Boétie ne fit autre chose qu'imiter trait pour trait la tactique de Pomponace, de Machiavel, de Césalpin. Pour faire passer tout ce qu'il dit des *tyrans*, il donne aux *rois* une de ces louanges de parade qui ne coûtent rien aux écrivains et qui les mettent à l'abri de la justice. Voici le passage du traité de la servitude qui a servi de passe-port à tout le reste. La Boétie, après avoir parlé de l'oriflan et des autres merveilles de notre royauté, ajoute: « Ce que de ma part, comment qu'il en soit, je ne veux pas encore mécroire (mettre en doute), puisque nous et nos ancêtres avons toujours eu des rois si bons en la paix, si vaillans en la

guerre que, encore qu'ils naissent rois, il semble qu'ils ont été non pas faits, comme les autres, par la nature, mais choisis par le Dieu tout-puissant, devant que de naître, pour le gouvernement et la garde de ce royaume. »

Cette précaution prise, La Boétie peut tout dire, et voici ce qui suit. 1° *Eloge fanatique de la liberté républicaine.* « Celui qui verrait les Vénitiens, dit-il, vivant si librement que le plus méchant d'entre eux ne voudrait pas être roi; ainsi nés et nourris qu'ils ne connaissent point d'autre ambition, sinon à qui mieux avisera à soigneusement entretenir la liberté; ainsi appris et faits dans le berceau, qu'ils ne prendraient point le reste des félicités de la terre pour perdre le moindre point de leur franchise; celui qui verrait ces personnages-là et s'en irait ensuite aux terres de ce que nous appelons le Grand-Seigneur... penserait-il que les uns et les autres eussent même naturel? » 2° *Eloge fanatique de tous ceux qui ont délivré un pays ou plongé le fer dans le sein d'un tyran;* éloge d'Harmodius, d'Aristogiton, de Thrasybule, de Brutus, de Dion, de Valérius, de Cassius. 3° *Eloge fanatique du jeune Caton qui demandait un poignard pour tuer Sylla.* « C'était là un noble enfant; c'était là une parole appartenant à Caton; c'était un commencement de ce personnage, digne de sa mort. »

Et c'est pour une composition de cette nature, que Montaigne a voué une admiration si exaltée à La Boétie. Montaigne, cet autre conseiller de parlement, ce philosophe de tant de bon sens, était donc égaré comme le jeune déclamateur de Sarlat, par ces études de la Renaissance qui, au lieu d'affranchir l'Europe, la plongèrent d'abord dans une déplorable idolâtrie.

On le voit, les doctrines morales des écrivains politiques ne furent pas plus fortes, ne valurent pas mieux que les doctrines morales des philosophes et des théologiens. Elles sont les unes et les autres d'une égale faiblesse. Des déclamations classiques sur la morale, des thèses emphatiques sur la politique, des traités insidieux sur la religion, des dissertations stériles pour ou contre Aristote, pour ou contre Platon, du scepticisme et un léger mouvement d'éclectisme : voilà ce que les écoles opposent aux passions des princes et aux excès des peuples.

Trahis par tous ceux qui ont mission de les éclairer, les peuples et les princes ne peuvent que s'égarer davantage. Ces égaremens, l'histoire des dernières années de cette période les présente coup sur coup, et le système qu'ils inspirent précipite les plus terribles événemens du seizième siècle.

CHAPITRE VIII.

DERNIÈRES DOCTRINES DE CETTE PÉRIODE. — INSTRUCTIONS DE CHARLES-QUINT A PHILIPPE II. — TRAITÉ DE CATEAU-CAMBRESIS. — CONCILE DE TRENTE. — FORMULES DE DOCTRINES. — INQUISITION ET INSTITUTIONS NOUVELLES.

Quand on a parcouru toutes les doctrines de cette célèbre époque, début d'un monde nouveau et ère d'émancipation moderne, on éprouve un singulier mécompte. Toutes ces doctrines sont d'une faiblesse extrême et, ce qui en est la conséquence rigoureuse, toutes ces doctrines, manquant leur but, livrent les peuples et les rois aux passions et aux violences les plus graves.

Celles de 1517, théories d'émancipation s'il en fut jamais, ont à peine essayé de marcher qu'elles sont forcées de revenir sur leurs pas, d'aller contre leur principe fondamental et de se mettre en tutelle.

Les doctrines politiques des littérateurs, celles d'Erasme, de Morus, de l'évêque Patricius, de La Boétie, sont les unes nulles, les autres fantastiques et inutiles, malgré toute la magie des formes dont elles apparaissent revêtues.

Des doctrines philosophiques, les unes, celles de Patricius le Platonicien et de Sépulvéda le Péripatéticien, sont surannées et tombent de vétusté; les autres, celles de Télésius et de La Ramée, offrent à peine des ébauches de systèmes; d'autres encore, celles de Césalpin et d'Agrippa, sont si sceptiques ou si impies qu'elles épouvantent au même degré la conscience et la raison publiques.

Les doctrines du pouvoir, celles de Charles-Quint, de François Ier, de Henri VIII, de Marie et d'Elisabeth, sont si aveugles qu'elles usurpent à la fois sur toutes les classes de la société et sur tous les intérêts, sur l'Eglise, sur la religion, sur les droits et sur la justice, sur l'intelligence et sur les mœurs, assumant ainsi sur un pouvoir ignorant une responsabilité sous laquelle s'affaisseraient même les gouvernemens les plus éclairés.

Celles du peuple, celles des communes de Castille, des paysans de Souabe, des niveleurs de Munster, sont d'un radicalisme si grossier qu'elles tendent à replonger l'Europe ou dans la barbarie du dixième siècle ou dans l'enfance de la société.

Cela n'est-il pas le chaos? Et cela peut-il être

le résultat de la Renaissance et de la Réforme?

De ces immenses mouvemens l'un et l'autre étaient émanés des plus nobles travaux et des plus généreuses passions, de la science et de la liberté. Le chaos que nous voyons se présenter à leur suite ne peut donc pas être leur œuvre; mais alors, puisqu'il apparaît à leur suite, que leur est-il?

Il est le résultat naturel des violences des passions mauvaises qui s'emparent de l'un et de l'autre de ces mouvemens, pour en détourner la marche à leur bénéfice.

Cela établi, la situation du seizième siècle n'a plus pour nous rien qui étonne. C'est un état de crise; ce n'est ni une monstruosité politique ni une monstruosité morale. C'est une ce ces époques où dans le sein des nations se choquent les vœux les plus contraires, les théories les plus extrêmes; mais où, de la rencontre des forces et des idées les plus hardies, il naît toujours, tôt ou tard, des systèmes et des institutions régulières, conformes à la puissance qui leur a donné le jour et propres à marquer de nouvelles ères dans l'histoire de l'humanité.

Le vieux temps peut arrêter dans leur course et peut dévorer même de jeunes idées, de nouvelles doctrines; il ne peut pas les anéantir, et toujours, en s'affranchissant tôt ou tard, elles

changent ou détrônent le pouvoir qui a refusé de les accueillir. C'est Jupiter renversant Saturne qui avait prétendu l'engloutir.

Bientôt au milieu de cette fermentation générale quoique grossière qui est le travail du seizième siècle; au sein de toutes ces richesses intellectuelles que la fugitive Byzance a répandues sur l'Europe; à travers toutes ces excitations morales et ces tourmentes politiques que la Réforme laisse échapper de sa grande main, il s'opère un progrès merveilleux et qui apparaît ferme et net jusque dans les derniers actes et dans les dernières paroles de l'homme même qui a épuisé toutes les pensées de son intelligence et toutes les gouttes de son sang à le combattre.

En effet, quand Charles est brisé et anéanti par sa longue lutte, il fait en faveur de son fils un acte d'abdication et rédige pour lui des instructions politiques où éclate tout le progrès qui, malgré lui, s'est fait en Europe dans cet espace de trente à quarante ans qu'il avait prétendu dominer.

D'abord en abdiquant deux fois de suite devant les états des Pays-Bas, Charles vient, comme vint un jour Gustave Wasa devant les quatre ordres du royaume, ou comme viendrait aujourd'hui un ministre responsable dans un état constitutionnel, rendre compte de sa gestion. C'est de

sa gestion complète, de tous ses travaux, de ses voyages et de ses combats que le puissant monarque rend raison aux députés du pays, et au même degré qu'il y a dans cet acte une immense concession politique, il y a un immense hommage au progrès moral. Charles avoue ses faiblesses, demande pardon de ses torts et sollicite de l'indulgence de ses juges un souvenir de bienveillance, comme à peine le ferait dans nos mœurs si avancées quelque Sully prenant congé de quelque Henri IV.

De son côté, Philippe II qui accepte les sceptres et les devoirs que lui transmet un père plus grand dans cet acte où il honore les droits de l'humanité que dans aucun de ceux où il les combattait, tient par la bouche de son ministre Granvelle le langage le plus humble, *le plus constitutionnel;* et il n'est pas, dans ces temps, de spectacle qui porte un caractère politique plus significatif que ce grand acte. Là est mieux que le rêve moderne du Contrat social; là est la pratique du bon gouvernement de famille; là est l'idéal de la politique religieuse; car là Charles-Quint comparaît devant le tribunal des nations comme il compte bientôt comparaître devant le tribunal de Dieu, ou comme dans la tradition de l'Egypte comparaissaient les rois de ce pays d'abord devant

la justice des peuples qu'ils avaient gouvernés, ensuite devant la justice d'Osiris, le type éternel et le juge suprême des maîtres de la terre.

Ce seul acte, on le voit, vaut tout un corps de doctrines, et constate mieux qu'aucun monument l'immensité du progrès.

Les *Instructions* de Charles attestent le même progrès. Sauf un léger trait d'amour-propre et quelques traits un peu prononcés de machiavélisme, ce petit volume est un abrégé de morale politique et de politique morale qui a sur celui des Médicis une prodigieuse supériorité.

Le trait d'amour-propre qui en défigure un peu le début est même pardonnable de la part d'un prince qu'on a tant flatté et qu'on a pu flatter avec tant de raison. En effet, si Charles compte comme un grand avantage pour son fils de ressembler de figure à son père, les mœurs du temps et celles des cours excusent cette vanité d'ailleurs corrigée par les témoignages de l'affection la plus profonde, et l'excellence des préceptes de gouvernement qu'il donne à un fils si cher corrige à son tour la fatuité de la tendresse paternelle.

Ces préceptes sont d'abord empruntés à la religion et à la morale, et toute cette première partie est admirable. La crainte de Dieu, la vénération de l'Eglise et de son chef, le respect de ses ancêtres, l'amour de ses peuples : tels sont les

sentimens fondamentaux qui doivent dominer dans le cœur du jeune roi, et ces sentimens Charles les peint, sur la fin de ses jours, comme les avait peints pour son jeune âge l'éloquent Erasme dont il avait délaissé les instructions pour celles de Machiavel.

Charles-Quint a même sur tout autre cet avantage, que ses conseils sont le fruit d'une expérience consommée et ne ressemblent en rien aux antithèses d'Erasme, aux utopies de Morus, aux déclamations de La Boétie. Aussi tous les princes de la terre doivent-ils l'écouter quand il recommande à son fils l'amour sincère de ses peuples et l'inutilité de tous les efforts qu'il pourrait faire soit pour remplacer l'affection par la crainte, soit pour suppléer par l'apparence à la réalité des vertus qu'il n'aurait pas.

« Pour cela, dit-il, considérez que le prince est comme un miroir exposé aux yeux de ses sujets, qui y regardent continuellement, qui l'envisagent comme le modèle auquel ils doivent se conformer, et qui par conséquent découvrent sans peine ses vices et ses vertus. Ainsi, quelque habile et quelque adroit que soit un prince, jamais il ne doit se flatter de leur cacher ses actions ni ses démarches.

» Il est certain aussi que les peuples se soumettent plus volontiers à l'empire de leur prince

lorsqu'il les traite bien que lorsqu'il les tient sous l'esclavage. Par l'amour on tire d'eux plus de services que par la violence.

» J'avoue que la puissance qui est fondée sur la douceur du souverain est moins absolue que celle qui ne subsiste que par la crainte; mais on doit tomber d'accord qu'elle est plus ferme et plus durable.

» La crainte tient en bride les sujets et les rend plus soumis aux volontés du prince; mais ils n'obéissent de la sorte que jusqu'au moment où il se présente une occasion de secouer le joug.

» La haine que produit la crainte les porte à tenter toutes sortes de voies et à s'exposer aux plus grands dangers pour se mettre en un état meilleur. »

Les leçons spéciales que le vieil empereur joint à ces directions générales ne sont pas moins belles, et portent le même cachet d'élévation et de raison pratique.

Ce que Charles dit sur le devoir de *rendre* et non de *vendre* la justice, sur l'inconvénient des condamnations rigoureuses, sur la convenance qu'il y a pour le prince à intervenir dans les jugemens au nom de la douceur et de l'humanité, sur l'obligation où il est de protéger le commerce, de laisser au peuple plus d'argent qu'il ne lui en prend, de lever les impôts avec son assen-

timent, d'apporter à leur perception les ménagemens les plus délicats, d'affranchir de tous les droits les objets d'exportation aussi bien que ceux des objets d'importation qui sont nécessaires à la subsistance du pauvre, de tenter toute autre voie pour trouver la somme nécessaire plutôt que d'épuiser des misérables qui gagnent leur vie à la sueur de leur front : tout cela, disons-nous, est d'une justesse parfaite et tout cela est dit avec une simplicité qui aurait dû frapper la raison de Philippe II.

Il en est de même des conseils sur l'armée, la guerre, les conquêtes, l'administration, la fondation de bonnes écoles et d'autres établissemens d'utilité publique.

« Faire de nouvelles conquêtes, c'est ajouter de nouveaux soucis à ceux qui vous accablent, » dit l'Empereur. Mais il sait d'avance que son fils ne goûtera pas cet avis, et d'avance il lui permet de conquérir, à condition qu'il le fera avec l'intention de *bien gouverner*. C'est conseiller en père très-indulgent. Bientôt même, quand Charles entrera un peu plus en matière, il perdra de vue cette attitude de moraliste et changera de langage.

Cependant de toute sa riche expérience, ce qu'il désire le plus communiquer à son fils, c'est l'art de choisir et de s'attacher ses ministres. Il a reconnu que dans le choix d'un

conseiller toute autre considération doit céder à celle de la capacité et de l'honneur. Il faut surtout choisir des ministres parmi les hommes INDÉPENDANS, et parmi ceux-ci les hommes que la SCIENCE rend indépendans. « Car il est très-vrai, dit-il, que le savoir joint à la vertu confère non-seulement une espèce de souveraineté, mais une souveraineté véritable. Dès-lors il faut que la vertu et l'habileté l'emportent auprès de vous sur les richesses et les autres biens de la fortune. »

Dans toute la première partie de ce bréviaire politique du plus grand monarque qu'ait vu le monde depuis Constantin et Charlemagne, c'est la doctrine saine et juste, c'est surtout la doctrine morale et religieuse qui domine. Charles-Quint y réfute et y abjure si complettement ces principes de Machiavel qu'il a jadis laissés dominer dans ses conseils, que son fils y fera régner à son tour, que Marie Tudor a tant écoutés et que Catherine de Médicis va répandre en France, que c'est à peine, on le dirait, s'il en est demeuré dans sa mémoire quelques légères réminiscences. Mais si les réminiscences des mauvaises doctrines de son jeune âge sont légères dans les premières pages du repentant vieillard, elles percent d'une manière sensible à mesure qu'il avance dans sa composition et dès qu'il arrive à la ques-

tion de savoir si le prince doit diviser ou non ses ministres pour mieux les gouverner tous. Il ne partage pas, quant à lui, l'avis qu'il faut semer parmi eux les haines et les défiances, ou qu'il faut faire régner la discorde dans leurs assemblées; mais il croit cependant qu'il est bon d'entretenir entre eux « *un peu d'émulation, afin qu'à l'envi ils tâchent de se rendre plus dignes des grâces de leur maître et cherchent à mériter de plus grands honneurs.* »

Les mauvaises doctrines et les mauvaises pratiques se montrent plus à découvert encore quand il s'agit de cet égoïsme de prince et de cet absolutisme de monarque que Charles-Quint a sucés dans le livre même de Machiavel. L'art de s'approprier la gloire de ses ministres, il l'enseigne à son fils, comme le secrétaire de Florence l'eût enseigné à Cosme de Médicis, et il s'applaudit de cette théorie de spoliation comme d'une invention sublime. « Le prince peut agir avec tant d'adresse que les délibérations des ministres lui soient attribuées. On ne donne pas les principales louanges que méritent les belles choses à celui qui les conseille, mais à celui qui les décrète et qui les fait exécuter. »

Il y a plus de machiavélisme encore dans un autre art qu'il recommande à son fils, celui de donner de GRANDES PROMESSES et de BELLES PA-

ROLES *, à défaut de récompenses plus solides, art si infâme et si vulgaire qu'il est indigne même du misérable qui habite la cabane, et que jamais il ne doit franchir le seuil du palais habité par un maître.

Placé près de sa tombe et en face de Dieu, Charles, enseignant à son fils un art si perfide, commet l'action la plus honteuse de sa vie.

Après lui avoir peint d'abord les soucis qu'ajoutent les conquêtes aux peines qu'ont naturellement les rois, il n'était pas non plus très-moral de lui dire ensuite : « Vous devez aussi penser à la guerre contre le roi de France ; » il n'était pas très-moral de lui apprendre à l'attaquer sur les frontières et dans le cœur de son pays ; il n'était pas très-moral de l'engager à chasser son adversaire d'Italie et à lui enlever une partie de ses états héréditaires ; il était même immoral de terminer les longues instructions qu'il lui donne à cet égard par cette pressante sollicitation contre les Français : « TACHEZ DONC DE LES ATTAQUER DANS LEUR ROYAUME. »

Ici, on le voit, les vieilles réminiscences l'emportent complètement auprès de Charles-Quint sur ses récentes déterminations. C'est à tel point que le futur religieux de Saint-Just finit par oublier tout-à-fait le rôle qu'il s'est d'abord pro-

* Pag. 51, édition de Teissier. La Haye, 1700. 1 vol. in-18.

posé de jouer ou le masque qu'il avait si bien revêtu, et qu'il dit à Philippe II ces propres paroles :

« Il vous sera très-avantageux d'être informé de l'humeur et des inclinations des principaux ministres du roi de France, afin de vous en prévaloir dans les affaires que vous aurez à traiter avec cette couronne.

» Si dans la suite, par le moyen de quelque mariage ou de quelque traité, vous pouvez lui ôter le Piémont, FERMEZ LES YEUX A TOUTES SORTES DE CONSIDÉRATIONS pour en venir à bout.

» Surtout employez toute votre ADRESSE pour obliger les Français à quitter les armes et à demeurer en repos, parce que pendant la paix il vous sera facile de CAUSER DES TUMULTES DANS CE ROYAUME.

» ET SI VOUS TROUVEZ L'OCCASION DE VOUS PRÉVALOIR DE CES TROUBLES INTESTINS, NE LA LAISSEZ POINT ÉCHAPPER. » Futur moine de Saint-Just, quand vous redevenez vous-même, votre doctrine n'est pas bonne. Elle eût fait sourciller Comines et Machiavel. Exciter Philippe II à semer le trouble en France et le presser de se prévaloir du désordre qu'il y aurait semé, n'est ni plus ni moins que donner une leçon de crime; et si vous n'hésitez pas à révéler devant Dieu des maximes si monstrueuses, de quelle nature ne doivent pas

être celles que dans l'attitude où vous êtes placé vous êtes obligé de taire? Votre politique intime est la politique de Venise et de Florence. A la vérité, un instant après ces paroles qui impriment sur votre nom une tache ineffaçable, vous recommandez à votre fils d'empêcher que dans la promotion des souverains pontifes on ne prenne des VOIES OBLIQUES; mais si c'est là votre pensée véritable, pourquoi venir ensuite le presser de mettre dans ses intérêts les FAVORIS DES PAPES ET LEURS PROCHES? Est-ce pour suivre les VOIES DROITES qu'ils ont besoin de conseils de cette nature, et sont-ce enfin des VOIES DROITES aussi que vous présentez quand vous leur adressez ces paroles : « Quant aux Vénitiens, vous pouvez vivre en paix avec eux, dans l'ESPÉRANCE que, se consumant peu à peu, ils seront bientôt la proie de quelque prince belliqueux qui les assujettira sans peine. Mais si vous trouvez à propos de rompre avec eux, attaquez-les brusquement, sans leur donner le temps de se mettre en défense. »

Enfin, sont-ce des VOIES DROITES que vous aimez, lorsque vous invitez votre fils à « mettre et à fomenter la division parmi les princes d'Italie? »

On le voit, en dernière analyse les combinaisons les plus criminelles entrent dans les doctrines de Charles-Quint, et ses Instructions nous

expliquent d'avance ces menées si odieuses et tous ces complots si coupables, que ses successeurs vont entretenir en France avec les chefs de la Ligue et la maison de Lorraine, en Italie avec la vénale aristocratie de Venise, en Allemagne et jusque dans les pays du Nord avec tous ceux que la corruption morale livre en tout temps à la corruption politique.

En effet, si d'un côté il y a un progrès réel dans les doctrines du premier représentant de cette époque de crise, ce progrès est encore altéré par l'alliage le plus grossier. C'est la doctrine de parade qui est belle et pure; c'est dans les actes publics, dans son abdication, dans la partie purement morale et religieuse de ses *Instructions*, que Charles se met à la hauteur de son siècle; c'est surtout au moment de mettre la main à son bréviaire pour Philippe, c'est en se posant en face de la mort qu'il est religieux et grand et qu'il se souvient de son rôle de chrétien, de dictateur-pontifical; mais à mesure qu'il s'anime et qu'il s'enfonce dans son sujet, il perd de vue l'attitude qu'il avait prise dans l'origine, et à la fin de son traité, c'est de nouveau la politique qui l'emporte sur la morale. Machiavel une seconde fois lui fait oublier les leçons d'Erasme.

Quand on veut savoir la véritable pensée morale et politique de l'époque, c'est moins dans

les paroles du père que dans le sens qu'y attache le fils qu'il faut la chercher.

Philippe II, en effet, n'est que l'expression forte et courageuse de Charles-Quint; c'est la pensée du vieil empereur moins sa phraséologie flamande; et cette pensée n'est pas autre chose que l'absolutisme conseillé par Machiavel.

Quant à la question spéciale de l'époque, la liberté religieuse, la politique de Charles-Quint et de Philippe est encore celle de Machiavel. On sait que le célèbre Florentin conseille aux princes d'être en mesure de pouvoir forcer de croire les peuples qui n'auraient plus envie de croire. C'est précisément là ce que Charles-Quint a fait toute sa vie, et c'est précisement là ce que Philippe II est résolu de faire à son tour. Voilà le choix qu'à travers la phraséologie morale et religieuse de son père son instinct politique a fait du premier coup d'œil. Dans sa jeunesse Charles-Quint a négligé les conseils d'Erasme; dans sa jeunesse Philippe II néglige les conseils de Charles-Quint. Le fils de Philippe II, dans sa jeunesse, fera comme avaient fait son père et son grand-père. On le sait, dans les temps où règnent de mauvaises doctrines, la politique n'est bonne et pure qu'au lit de mort des rois.

Cette politique, contraire au vœu général et aux grandes tendances de l'époque, n'est pas seulement celle du gouvernement espagnol, c'est celle

de tous les gouvernemens d'Europe, républiques comme monarchies. Emancipation, liberté religieuse ou politique, droit d'examen, aucun pouvoir n'en veut plus à la fin de cette période. Les partisans de 1517 en cela sont d'accord avec leurs adversaires; et les uns comme les autres dressent, pour arrêter toute espèce de progrès, des formules qui devront désormais mettre l'humanité à l'abri de toute espèce de révolutions nouvelles.

Telle est sérieusement la folie du temps. Partout on dresse des symboles de doctrines, et tout le monde s'en mêle. L'an 1530 la confession d'Augsbourg en ouvre la série. Suivent les confessions helvétiques, de Bâle, de Zurich, de Berne, de Genève; les confessions de Suède, de Danemark, de France, de Belgique, de Saxe, d'Ecosse, de Bohême, de Hongrie; les articles de Smalcalde, les articles de Henri VIII, les statuts d'Edouard VI, les statuts d'Elisabeth, les deux Intérim de Charles-Quint, l'Intérim de Maurice de Saxe, le concile de Trente.

A examiner tous ces symboles on dirait que le seizième siècle s'est cru appelé à confisquer la conscience et à poser les limites de l'intelligence humaine.

Ce n'est pas tout, ces doctrines religieuses si nettement arrêtées sont partout proclamées lois de l'état; partout est rétabli en Europe ce vieux

principe de Byzance, *la loi religieuse est la loi civile*. Il est des pays où se professent des croyances diverses, mais nulle part cette divergence n'a lieu en vertu d'un principe de raison. Partout où elle existe elle est la conquête d'une force sur une autre force. La liberté de conscience est inconnue même aux partisans de 1517. Ils ne l'accordent nulle part. En stipulant pour une partie d'entre eux au traité de Passau, ceux qui se rattachent à la confession d'Augsbourg se donnent bien de garde de stipuler pour ceux qui se rattachent à la confession helvétique. C'est à peine si tout le progrès d'un nouveau siècle suffira pour introduire au traité de Westphalie (1648), en faveur du calvinisme, une liberté qu'on n'a pas voulu introduire au traité de Passau.

La réaction contre toute espèce de liberté est complète, et d'avance nous avons dit comment elle s'explique. C'est la licence qui a tué la liberté. Un jour l'ordre la fera renaître; elle jaillira du progrès qu'il porte toujours dans son sein.

De tous les princes d'Europe c'est Philippe II qui suit le principe de Byzance dans sa plus grande netteté. La loi religieuse est la loi civile; la loi civile est une; la loi religieuse ne doit être qu'une non plus : telle est toute sa politique, et de cette politique il ne déviera jamais; elle

brisera ses adversaires ou le brisera lui-même. Son parti est pris pour la vie, sa pensée est immuable, elle est de fer; ou elle règnera pure et absolue partout où il ne régnera pas lui-même.

Aucun des rois ses contemporains n'apporte à l'application du système qui leur est commun à tous la même énergie, la même dévotion. Seule en Europe la femme qu'il a perdue, Marie Tudor eût secondé complètement sa pensée. Catherine de Médicis, qui a lu Machiavel dont elle a fait sa *Bible*, la saisit d'une manière moins profonde.

Cependant cette princesse amène Henri II à s'entendre avec Philippe, au traité de Cateau-Cambrésis, 1559, pour l'extirpation pure et nette des principes de 1517 soit dans leurs états soit partout où leur bras pourra les atteindre.

A cette époque des chances de succès semblaient s'ouvrir pour ce système.

D'abord le concile de Trente allait voter la doctrine depuis si long-temps désirée par Charles-Quint, une doctrine propre à satisfaire tout le monde. Il n'y avait qu'à l'introduire partout pour reculer d'un seul trait à 1516.

Ensuite, une institution célèbre, celle des Dominicains, un peu aidés des Franciscains, venait d'achever en Espagne par ses prédications et ses mesures, par la police religieuse et le tribunal dogmatique qu'elle s'était adjoints, l'œuvre de

répression qui lui avait été confiée au treizième siècle. Grâce au secours qu'elle avait prêté au pouvoir et à l'alliance intime qu'elle avait contractée avec l'état, toutes les doctrines de l'opposition étaient effacées en Espagne. Et pourtant cette œuvre avait rencontré les plus grands obstacles. Dans les provinces du midi le mahométisme disputait l'empire à la religion chrétienne depuis le huitième siècle; dans les provinces du nord, l'opposition vaudoise s'était introduite depuis le douzième siècle; le judaïsme, depuis les Romains, s'était établi partout, et depuis les fréquens voyages de Charles-Quint en Allemagne les principes de 1517 étaient divulgués dans toute la Péninsule. Et toutes ces doctrines, l'Inquisition les avait fait disparaître en Espagne.

Pour reculer l'Europe à 1516, il ne s'agissait que de lui donner cette institution, la plus efficace de toutes celles dont disposait Philippe II.

Il y avait une autre chance encore. Une institution née des nouvelles commotions qui venaient d'ébranler le monde religieux et par conséquent plus ardente, plus dévouée qu'aucune autre, savante et habile dès son origine, encore plus éprise de la tâche qu'elle se proposait d'accomplir en Europe que de celle qui l'attendait dans les contrées lointaines, offrait au système de Philippe un appui qu'à peine son père avait pu en-

trevoir dans toute sa portée. Il ne s'agissait que de la répandre dans l'Europe entière, que de lui confier la direction des intelligences et des consciences, pour reculer l'Europe à 1516.

Telles étaient les chances du système de Philippe II.

On voit donc que ce système était simple, qu'il avait ses probabilités et sa grandeur, qu'il répondait plus nettement que tout autre à l'une des opinions qui se trouvaient en présence, et que, sous bien des rapports, il devait compter sur le succès.

Cependant cette opinion qui voulait l'absence de toute liberté et qui n'était qu'une pensée de Machiavel sur les moyens de faire croire encore quand déjà les peuples refusent de croire, était une opinion extrême; ce n'était ni une opinion saine, ni une opinion générale. Elle devait en dernière analyse succomber complètement.

Une autre opinion extrême est à signaler au seizième siècle, en présence de celle de Philippe II, c'est celle de la liberté absolue, de l'égalité complète, de l'absence de toute autorité en politique comme en religion. C'est l'opinion des niveleurs de Munster, dont le principal foyer, depuis 1535, est dans les Pays-Bas. Et, chose curieuse, l'année où, sous l'empire moral d'un chef puissant*, se constituent plus forte-

* Menno Simonis, 1540.

ment les fanatiques partisans du radicalisme politique et religieux, est aussi l'année où se constitue la nouvelle Société que Philippe II compte lui opposer, de concert avec celle du treizième siècle perfectionnée par l'Espagne.

Dès-lors, on le prévoit, la lutte qui s'engage sera violente. Elle embrasera l'Europe. Elle ne sera pas toujours entre des doctrines extrêmes; mais elle sera toujours entre les doctrines qui s'en rapprochent; cela va de droit en attendant que le progrès moral, le progrès pacifique et pur, amène la doctrine d'une liberté réglée par des institutions nouvelles. Souvent l'opinion modérée, de part et d'autre, pour assurer son triomphe, est obligée de s'appuyer sur l'opinion extrême. Le pacte de l'enthousiasme et du fanatisme est chose impie, mais aux époques des grandes excitations et des grandes luttes tous les sentimens forts se confondent.

C'est aux Pays-Bas que se rencontrent d'abord les deux opinions extrêmes. C'est là que l'élève de Charles-Quint essaie d'appliquer son système. C'est là que le débat moral et politique se traduit d'abord en actes de violence; c'est aussi là qu'éclate la série des révolutions modernes.

La leçon est grave. Philippe II, repoussant la Renaissance et la Réforme, ressuscite la Jacquerie et se trouve tout-à-coup seul avec ses bandes

mercenaires en présence de tous les élémens d'insurrection que les violences du moyen âge ont amassés dans le cœur des nations.

Philippe se brisera dans cette lutte impie contre les lois divines et humaines, et, sur les débris d'un de ses trônes héréditaires, ses sujets jetteront les fondemens de la plus fortunée des républiques modernes.

TROISIÈME PÉRIODE.

DE LA RÉVOLUTION DES PAYS-BAS A LA PREMIÈRE RÉVOLUTION D'ANGLETERRE.

(1565—1641.)

PÉRIODE DE 76 ANS.

CHAPITRE PREMIER.

VUES GÉNÉRALES SUR CETTE PÉRIODE.

D'impétueuses doctrines d'émancipation se sont posées dans les écoles des philosophes, dans la chaire du prédicateur, dans la chaumière du paysan, dans les conseils des cités, dans les grandes assemblées des États. La loi du progrès a été proclamée dans l'Europe entière. La presse est devenue l'organe du mouvement; le théâtre s'en est fait l'écho. Mais ce progrès, les passions l'ont enlevé à la science; de cette loi, le peuple s'est fait une bannière de désordre. On a voulu le progrès violent et la réforme instanta-

née. Cette réforme, on l'a faite complète; dans ce progrès on est allé de l'insurrection jusqu'au nivellement. Voilà la première face du siècle que nous venons de parcourir.

De fortes doctrines d'absolutisme et de répression ont été posées d'un autre côté, dans les livres des publicistes et dans les conseils des princes. Il y a plus, à son antique pouvoir temporel l'absolutisme, grâce au besoin qu'on a eu de son bras vigoureux, presque partout a joint le pouvoir spirituel. De là est né un pouvoir nouveau, et ce pouvoir de récente origine, l'autocratie, a tout mis à ses pieds, théocratie, aristocratie, démocratie ; ce pouvoir a passé sur toutes les choses le même niveau; il a déclaré la guerre à toute espèce d'indépendance et à toute espèce de mouvement progressif; il a résolu de traiter la raison et la conscience comme on avait long-temps traité la glèbe et le serf qui y était attaché, c'est-à-dire, comme de simples choses dont la Providence lui aurait commis ou la gestion ou la propriété.

Voilà l'autre face du siècle que nous venons de parcourir.

Deux systèmes de doctrines contraires, deux immenses hostilités se trouvent ainsi en présence.

En effet, ce ne sont plus deux théories, ce sont deux masses de vœux, deux corps de pas-

sions et deux camps ennemis qui appellent dans leurs enceintes rivales toutes les intelligences et toutes les consciences.

Dès ce moment et pour long-temps sinon à jamais, l'antique unité du corps social est rompue. A sa place est substituée la discorde, systématique, puissante, animée, appelant à elle toutes les existences sociales, donnant à toutes les facultés humaines une immense excitation, concentrant sur le débat politique toutes les forces et tous les moyens d'une société déjà savante, encore grossière, mais résolue d'aller loin.

La société européenne est avide de se précipiter dans cette funeste arène. Elle tient encore du moyen âge ses rudes mœurs, sa pétulante vaillance et son ardeur des combats; mais elle est moderne par sa pensée. Elle ne se possède pas encore, il est vrai, et elle ne s'est pas comprise dans tous ses rapports avec ce qui est en elle, à côté d'elle, au-dessus et au-dessous. De principes éprouvés, de fortes doctrines, d'institutions libérales, de gouvernemens réguliers, elle n'en a pas vu à l'œuvre. Elle manque même de théories tant soit peu complètes. Nous avons dit combien sont puériles celles d'un chancelier d'Angleterre*, combien sont inconséquentes celles d'un con-

* Thomas Morus.

seiller du roi de France en ses parlemens*. Vers le milieu de la période où nous entrons nous verrons un publiciste éminent qui viendra poser des théories plus fortes et plus nettes**; mais sa voix sera sans écho, et l'Europe, avant les Grotius, les Hobbes, les Locke et les Montesquieu, demeure privée de l'intelligence du mécanisme social.

Cependant si l'Europe, au moment où elle sort du moyen âge, manque de théories fermement arrêtées et d'institutions éprouvées par l'expérience, elle a pour se conduire dans ses voies nouvelles, l'expérience du contraire; elle a pour se guider d'antiques traditions et de vieilles souffrances; elle a de jeunes instincts de liberté et d'impétueuses ardeurs d'émancipation.

De là même le débat de l'époque prend le caractère qui le distingue. Il est plus dans le sentiment que dans la spéculation; il est plus passionné que rationnel. Il est passionné en tout, il l'est dans les formes, parce qu'il l'est dans le fond. La passion, populaire ou royale, est son inspiration et son existence.

Mais plus le débat est passionné, plus il est curieux, dramatique, grave. S'il se passionne toujours davantage et, pour ainsi dire, d'heure en heure, il s'illustre aussi davantage de moment en

* La Boétie. — ** Bodin.

moment. La passion qui l'anime n'est plus désormais la brutalité du paysan de Souabe, du niveleur de Westphalie, du bourgeois de Castille; c'est le fanatisme religieux du convent d'Ecosse, et le fanatisme monacal de la Ligue; c'est le fanatisme politique de Guillaume d'Orange et le fana tisme politique de Henri de Guise.

En effet, désormais sous Philippe II, sous Charles IX, sous la reine Elisabeth, le débat est plus imposant qu'il n'était sous Charles-Quint, sous François I[er] et Henri VIII. Les princes qui s'y engagent ne sont pas plus grands que ceux qui l'ont ouvert; mais sous leur règne les doctrines se dessinent plus nettement; des principes on tire des conséquences plus rigoureuses, et plus hardiment on va jusqu'au bout de chaque système.

Pour ne point parler de Charles IX, il est certain que Philippe II et Richelieu ne restent pas à moitié chemin comme l'avaient fait leurs prédécesseurs. Catherine de Médicis et la reine Elisabeth vont elles-mêmes plus loin que n'avait fait Marie Tudor.

De cette hardiesse dans l'œuvre la hardiesse dans l'idée est toujours la compagne, et dans leur union ces puissances amènent à leur suite des faits plus éclatans et de plus immortelles créations.

Aussi le siècle de Philippe et de Richelieu est le

siècle de Bacon et de Descartes, le siècle de Shakespeare et de Corneille; et tous ces géans de la pensée pure ou de la pensée appliquée au drame de la vie, ces grands maîtres ou ces grands peintres de l'humanité, c'est à peine si deux générations les séparent. Leurs travaux se touchent, leurs règnes se confondent et leur dictature imprime au monde moderne le cachet qui le distingue.

Le monde, en effet, a vécu long-temps des idées de Philippe et de Richelieu, d'Elisabeth et de Catherine, de Bacon et de Descartes, de Shakespeare et de Corneille. Ceux mêmes qui ont suivi des voies différentes avaient reçu au départ l'impulsion de ces grands hommes; le privilége de l'homme de génie est de provoquer encore plus qu'il ne crée lui-même et de faire après sa mort encore plus de conquêtes que de son vivant.

Autour de Philippe II qui, le premier, applique le système de répression complète aux doctrines de liberté; autour de Richelieu, qui oppose le plus nettement aux efforts combinés de la vieille féodalité et de la nouvelle émancipation la théorie de l'absolutisme monarchique; autour de ces deux hommes, qui sont deux systèmes, se groupent tous les mouvemens politiques de cette période, comme autour de Bacon et de

Descartes se groupe le progrès philosophique; comme autour de Shakespeare et de Corneille se groupe la vie littéraire. La souveraineté des deux philosophes, la souveraineté des deux poètes, j'allais dire des deux moralistes, personne ne la conteste; celle des deux politiques serait-elle niée? Elle ne saurait l'être. Elle s'étend jusque sur l'Allemagne et l'Angleterre. Les doctrines qui font éclater en Allemagne la guerre de trente ans, terminée en 1648, et celles qui font éclater la révolution d'Angleterre, dont le fait le plus *ineffaçable* est de 1649, ne sont évidemment que le reflet des doctrines de Philippe II et de celles de Richelieu.

Dans la révolution des Pays-Bas qui ouvre la scène où nous entrons et dans la révolution d'Angleterre qui en marque là limite, ce sont les mêmes intérêts qui dominent.

Dans l'un comme dans l'autre de ces faits est tout un corps de doctrines, et c'est toujours le même corps de doctrines qui perce dans tous les faits de cette période. C'est d'un côté le progrès, d'un autre la répression, et c'est malheureusement de côté et d'autre la violence, en place de la raison, qui est investie du droit de décision. La liberté et l'ordre ne sont ni en guerre ni en paix; ils sont inconnus; ce sont l'oppression et la licence qui seules occupent la scène et seules y dressent

sent leurs camps pour s'en disputer l'empire.

Et, chose remarquable, chose bien propre à donner aux âges futurs une imposante leçon, en même temps qu'à inspirer pour ceux qui se combattent avec un acharnement si cruel une pitié profonde, c'est que, de part et d'autre, c'est pour une cause analogue, avec des armes et sous une bannière semblables, qu'on entre en lice. C'est au nom de la religion que lutte Philippe, sa cause c'est celle de Dieu, l'œuvre qu'il accomplit, c'est la conscience qui la lui impose. C'est aussi au nom de la conscience et de la religion que lui résistent ses sujets. Pour eux, leur cause est aussi la cause de Dieu, et si du côté de Philippe est le droit divin, de leur côté est le martyre.

Partout, dans l'Europe entière, se retrouve dans cette lutte, sous l'analogie des bannières, le même degré d'impiété.

Dans cette lutte une seule bannière est négligée de tout le monde. C'est celle du droit examiné avec calme, c'est celle de l'humanité étudiée dans ses facultés et ses besoins véritables. Des doctrines d'humanité et de raison, personne n'oserait en mettre en avant au milieu de tant de puissances hostiles, et personne ne suppose à cette époque que, dans ce sanctuaire doublement auguste, est déposé le rameau de paix de toute guerre de principes.

A une solution pacifique du problème personne ne songera même de long-temps. La raison est loin de son avènement à l'empire. Quand on a dit et qu'on répète chaque jour encore qu'avec les principes de 1517 le rationalisme ou le raisonnement est entré dans l'état social, dans les doctrines morales et politiques, on s'est trompé ou l'on se trompe de deux siècles. Le rationalisme, ni les partisans ni les adversaires de 1517 ne l'ont voulu. Sans doute, il s'est annoncé dans les théories de Pomponace, et il s'est reproduit dans celles de Césalpin; sans doute aussi Bacon et Descartes viennent à leur tour faire un peu de jour à la raison; mais si, dans leur union intime avec la philosophie, les doctrines morales et politiques des écoles subissent quelque influence sous ce rapport, les doctrines du monde extérieur, les maximes et les institutions des gouvernemens demeurent complètement les mêmes. Dans le monde politique Bacon et Descartes ne sont pas compris, parce qu'ils n'y sont pas écoutés. Plus leurs spéculations sont élevées et pures, moins elles peuvent descendre de leur hauteur naturelle pour agir dans les régions inférieures où se décident les affaires. Leurs travaux, cela est vrai, préparent une révolution immense et certaine; mais, toute morale et tout intérieure, leur œuvre, pour changer les lois et les mœurs,

pour passer dans les institutions et dans les consciences, demande à traverser plusieurs générations. Pour arriver aux doctrines morales et politiques, celles de la philosophie ont à faire un immense détour. Ne faut-il pas qu'elles passent d'abord dans les doctrines religieuses qui dominent toutes les autres, qui inspirent les mœurs générales et règlent la conduite des gouvernemens comme celle des nations ?

Telles sont long-temps l'humilité du progrès philosophique et l'obscurité de la révolution morale qu'il prépare, que Philippe II, contemporain de Bacon, et Richelieu, contemporain de Descartes, ne daignent pas même s'apercevoir des rapports que leurs travaux peuvent avoir avec la politique. Et ils ont raison de dédaigner des rapports qui seront nuls pendant leur règne et celui de leurs successeurs immédiats.

Elisabeth et ses successeurs immédiats connaissent davantage les travaux des deux réformateurs de la philosophie, et les dédaignent moins. Cependant, au milieu de conditions différentes, ils veulent appliquer aussi les doctrines absolues, et ce contre-sens conduit à l'échafaud celui d'entre eux qui poursuit son erreur avec le plus de conséquence.

Là est la plus grande leçon de ce siècle. Dédaigné dans toutes ses manifestations, pacifiques

ou tumultueuses, le progrès se fait violent, despotique, sanguinaire. L'absolutisme l'a pris corps à corps; il lutte avec lui corps à corps. Irrité des passions qu'il rencontre, plus irrité encore de celles qu'il porte en son sein, il renverse enfin l'édifice social qu'il n'a pu changer, et de ses ruines se fait un trône à lui, il se fait Cromwel.

CHAPITRE SECOND.

APPLICATION DES DOCTRINES DE RÉPRESSION AUX PAYS-BAS. — RÉVOLUTION DE 1565. — INSTRUCTIONS DE PHILIPPE II A PHILIPPE III.

Des deux systèmes contraires, qui se trouvent en présence pendant cette période, c'est Philippe II qui conçoit le plus nettement l'un; c'est le peuple des Pays-Bas qui saisit le plus nettement l'autre. C'est à ce peuple que Philippe essaie d'appliquer ses doctrines; c'est contre Philippe que ce peuple fait valoir les siennes. Là, sur ce théâtre, se joue le grand drame de l'époque; là est l'intérêt moral et politique de l'Europe. Ailleurs se trouvent en présence des principes semblables; nulle part ils ne se dessinent avec la même précision ni avec la même hardiesse. Ce qui se passe en France, ce qui, en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne et en Italie agite les esprits, n'est qu'une pâle imitation du terrible duel qui ébranle les Pays-Bas, qui en remue le sol jusque dans ses

fondemens et en fait jaillir, au bout de quarante ans, une république, riche et puissante dès son origine.

Dans l'histoire d'aucun pays, d'aucun peuple, d'aucun prince ne se trouvent des pages plus imposantes que dans l'histoire de cette lutte. Peuples, voulez-vous apprendre l'art de démolir et celui d'édifier; princes, voulez-vous qu'on vous enseigne l'art de résister et l'art de céder, ou même celui de succomber sans fléchir? méditez l'histoire de la première des révolutions modernes.

Les leçons qu'elle présente ne sont plus les froides théories de la Renaissance sur la vieille aristocratie de la Grèce qui combat la vieille démocratie d'Athènes ou sur l'éternelle dispute des patriciens et des prolétaires. Ces classiques histoires et ces théories antiques ont fait place à un monde nouveau, où ne serait écouté ni le séditieux discours du conseiller La Boétie, ni la platonique utopie du chancelier Morus. Ce n'est plus ni de réminiscences littéraires ni de rêveries sociales qu'il s'agit; il y a sur la scène une riche bourgeoisie et une aristocratie puissante qui, d'un commun accord, demandent au fils de Charles-Quint à jouir de tout ce que le progrès du temps a joint aux vieux droits du pays, et en face se montre le premier monarque du temps, qui

déclare, que doctrines nouvelles et institutions anciennes, tout doit disparaître devant sa volonté, religieuse et politique, unique et immuable.

Voilà les combattans, l'objet et le théâtre du duel.

La lutte dura quarante ans. Elle commença au moment où Philippe apparut sur l'horizon politique.

Entre lui et les Pays-Bas la défiance avait même précédé les premières relations. A son avènement aux affaires, on avait dressé un serment plus explicite que n'en avait prêté aucun de ses ancêtres. On lui avait fait jurer non-seulement qu'il respecterait tous les droits et tous les usages du pays, mais encore qu'il serait un prince juste et bon. De leur côté, les États ne lui avaient prêté leur serment qu'avec cette restriction, qu'il se conformerait à leurs priviléges; on n'avait promis l'obéissance qu'à la condition que ses ordres seraient toujours donnés dans les limites de la loi.

Ces précautions indiquaient clairement une hostilité latente, et après ce qui s'était passé entre Charles-Quint et le pays, il était impossible qu'il n'y eût pas de défiance. Cependant ni Philippe ni le pays n'étaient inquiets. Le pays avait résister et mieux. Philippe, avec la force

de son génie, l'enthousiasme de ses croyances, le secours de l'Inquisition, des décrets de Trente, des jésuites et des trésors du Nouveau-Monde, ne pouvait redouter le conflit. Il devait désirer, au contraire, une rencontre franche et prompte avec ce génie du siècle qu'il haïssait comme l'auteur de tous les maux et qu'il était appelé, lui, à terrasser s'il pouvait l'être. Loin de manquer de courage, Philippe, on le sait, joignait à l'enthousiasme tout ce qui peut conduire au fanatisme.

Cependant Philippe n'agissait pas en aveugle. Autant ses convictions étaient immuables, autant ses résolutions étaient réfléchies. Il savait tout ce que le nouveau système avait de puissance, et de toutes les ressources que lui fournissait l'ancien, il employa d'abord celle qu'aimait le plus son père, l'art de diviser. Plus que ne l'avait fait le moyen âge, il sépara les divers élémens du corps social, le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple. Le clergé, il en fit deux parts, combla de faveurs et de distinctions l'aristocratie de l'Église, et mit aux pieds des prélats le simple prêtre, l'homme de la paroisse. La noblesse fut divisée de même. Il ruina les grands par les honneurs les plus dispendieux; les petits, déjà dévorés par les dettes, il les retint dans leur misère. La bourgeoisie des cités opulentes, celle qui

concentrait dans ses comptoirs le commerce du monde et remplissait le fisc public par les droits que l'état prélevait sur ses opérations, il la ménagea, il la protégea même. Du peuple qui formait avec la noblesse pauvre le véritable élément de trouble, il fit l'objet spécial de sa discipline politique et religieuse.

Cependant devant le monarque rien n'était grand, et sur toutes les classes de la société, sur toutes les intelligences et toutes les consciences, il était résolu d'étendre le même empire. Au moyen d'une armée espagnole et du tribunal de l'Inquisition dirigés par un ministre et un gouverneur étrangers, sa pensée religieuse et politique devait être l'unique pensée qui régnât dans le pays. Son système, en un mot, était le panthéisme de la royauté.

L'armée espagnole bien établie dans le pays, tout était fait pour lui. Il le savait. Les États le savaient aussi, et la lutte commença sur ce point. Au nom de leurs priviléges et de ses sermens, les États demandèrent l'éloignement des troupes espagnoles, et appréciant toute l'importance d'un succès ou d'un échec, ils prirent dès le début une attitude qui ébranla le colosse auquel ils s'attaquaient. Philippe fut à tel point saisi d'une demande présentée avec le calme d'une résolution immuable, qu'il ne trouva que la ressource

de promettre avec l'intention d'éluder. Il tenta d'éluder, en effet, en proposant le commandement de ses troupes aux favoris de la nation, au prince d'Orange et au comte d'Egmont; mais ces deux hommes n'étaient les favoris du pays que par l'amour passionné qu'ils portaient à ses priviléges; ils comprenaient cette position, et ils refusèrent l'insidieuse bienveillance du monarque, pour ne pas concourir à la violation des lois. Philippe céda. Cédant plus tôt, il se fût épargné la douleur d'entendre ces rudes accens d'indépendance que le syndic de Gand fit retentir, en sa présence, devant les états-généraux. « Pourquoi des mains étrangères? veut-on nous dire que nous sommes ou trop frivoles ou trop IMPRUDENS pour garder les armes dans les nôtres? Il est dans le pays et à ton service, beaucoup de braves gens à qui ton père, dans des temps difficiles, a confié la république. Pourquoi douterais-tu d'une fidélité qu'ont éprouvée tes ancêtres? »

Lorsque, étourdi encore de ces graves paroles, Philippe s'écria en quittant la salle: « Je suis étranger aussi, qu'on m'expulse donc moi aussi, » il ne considérait pas que dans ce mot il donnait une formule aux vœux du pays. Deux jours après il promit de le satisfaire dans l'espace de quatre

mois, et tout ce qu'il put gagner fut de ne tenir sa parole qu'au bout de dix-huit.

Dans l'issue de ce premier combat est donnée l'issue de toute la lutte. A toutes les pensées de Philippe, à tous ses moyens de gouvernement, le pays opposa constamment le même amour de ses droits et la même énergie de résistance, et comme dans ce premier débat, Philippe succomba dans tous les autres.

Pour faire régner sa pensée religieuse et politique sans troupes étrangères, il lui fallait au moins un premier ministre et un gouverneur-général étrangers. Il est vrai que l'opinion du pays appelait au poste de gouverneur le prince d'Orange ou le comte d'Egmont; mais précisément parce que ces personnages représentaient les libertés et les vœux du peuple, il était impossible que Philippe, dans son système, en choisît l'un ou l'autre pour en faire le dépositaire de sa pensée. Pour concentrer en ses mains toute la puissance et toutes les affaires, il fallait mettre à la tête du pays un personnage qui se contentât des vains honneurs de la représentation et en seconde ligne un agent dévoué, qui n'appartînt qu'au monarque. Philippe choisit dans ce sens. Il nomma au gouvernement sa sœur naturelle, la duchesse de Parme, qui devait se borner à figu-

rer au premier rang, et il appela au ministère le bourguignon Pérenot de Granvelle, évêque d'Arras, qui était la représentation pure et simple du système de son maître.

Les moyens qu'il mit à la disposition de la régente et du ministre étaient combinés avec la même adresse.

Aux derniers Etats de Gand, surpris par la manifestation si unanime et si énergique des députés en faveur des priviléges du pays, Philippe avait promis qu'il prescrirait aux personnes chargées de la poursuite des nouvelles doctrines les ménagemens les plus affectueux, mais il avait déclaré aussi que jamais il ne transigerait avec ces doctrines. « Plutôt ne pas régner que régner sur ceux qui les professent : » tel avait été son dernier mot.

Ce dernier mot, les Etats, tout en se proposant de le combattre, le considéraient comme un vœu honorable, mais fugitif, dans la bouche d'un jeune prince. Pour Philippe, au contraire, ce mot était toute une religion, une existence, un système; et Granvelle eut pour mission principale, disons mieux, pour mission unique, de le réaliser.

L'Inquisition était l'unique moyen qu'il pût employer à cet effet; mais ce tribunal, on ne pouvait l'établir que sous une forme acceptable pour le

pays. Philippe l'obtint du Saint-Siége sous une forme de cette nature, au moyen de treize évêchés nouveaux. En effet, à chacun de ces évêchés étaient adjoints neuf prébendiers, docteurs en droit ou en théologie, chargés spécialement de la poursuite des nouvelles doctrines; et, au-dessus des quatre évêques anciens et des treize évêques nouveaux s'élevait Granvelle, archevêque de Malines, ayant le pouvoir énorme de proposer et de déposer ses confrères sous l'autorité du Saint-Siége; c'est-à-dire que le même homme était à la fois monarque et ministre, pontife et inquisiteur suprême.

Mais aussi dans l'énormité de ces pouvoirs et dans les excès d'usurpation où ils conduisaient naturellement, était la ruine du système et celle de son agent. Concentrant en ses mains toutes les affaires d'un gouvernement qui blessait tous les droits, et que n'osaient défendre ceux mêmes qui en partageaient les opinions, Granvelle cumula contre sa personne, et en raison même de sa qualité d'étranger, si précieuse pour son maître, toutes les haines, toutes les calomnies, toutes les intrigues. Dès le jour de sa nomination, son expulsion fut résolue dans le pays; mais comment y arriver? Un précédent était établi à la vérité: la ville de Bruges, pour forcer le prince d'Autriche de renvoyer des étrangers, l'avait conduit en

prison. Le droit d'expulser les étrangers était formel. Mais le moyen de le faire valoir par un fait de plus manquait au pays. Le courage de ses premiers citoyens, des principaux membres de son grand-conseil, ne lui manqua pas. Soutenus par l'opinion générale, par les murmures et les résistances des chapitres, des villes, des moines, des prêtres (tous mécontens des nouveaux évêchés qu'on avait établis à leurs dépens), le prince d'Orange, les comtes de Horne et d'Egmont, membres du conseil d'Etat, adressèrent au roi un mémoire pour demander le changement du ministre.

La démarche était nouvelle, le monarque résista. « Pour changer mes ministres, ce ne sont pas leurs accusateurs que je consulte; » telle fut sa réponse. Les signataires du mémoire eurent beau protester contre la qualification d'accusateurs et prendre celle de conseillers du roi, ayant, avant tout, souci de ses intérêts. On ne trompait pas aisément Philippe.

Mais on trompait aussi peu Guillaume d'Orange, autrefois favori et élève de Charles-Quint, comme son maître; et les nobles conjurés obtinrent bientôt par la voie du ridicule jointe à celle de la colère publique, ce qu'ils n'avaient pu obtenir ni par leurs plaintes ni par la menace de quitter le conseil. Le moment même où le nou-

veau cardinal Granvelle se revêtait d'une pourpre qui le mettait hors de pair dans le pays, le pays, représenté par sa plus haute noblesse, parvint, par ses libelles, ses sarcasmes, les folies et les parodies que lui suggérait le costume du ministre, à le rendre, au même degré, risible et odieux. Philippe se hâta de le rappeler au moment où il pouvait encore avoir l'apparence et le mérite de le rappeler de son gré. Mais ce fut là son deuxième échec.

L'homme qui avait absorbé toutes les haines qu'on portait au système étant changé, le gouvernement de la régente parut, un moment, plus puissant que jamais. Tout le monde, la noblesse, grande et petite, la bourgeoisie, haute et basse, le peuple et le clergé, firent acte de dévouement autour de la princesse. Mais les uns voulaient le pouvoir, les autres la liberté. La noblesse s'empara des affaires, les villes chassèrent les inquisiteurs. La cité de Bruges, qui mettait en prison les princes oublieux de ses priviléges, y jeta des sergens qui s'étaient avisés d'arrêter des dissidens. Mais cet état de licence qui fut aussi un état de gaspillage pour le trésor, ne pouvait durer. Il fallait de l'ordre dans le sens du pays ou dans celui du monarque, et quand on reprit le système de Philippe, les mécontens reprirent le leur.

Le concile de Trente venait de terminer ses

travaux. Ce corps de doctrines, qu'avait si long-temps demandé Charles-Quint, était enfin arrêté et publié pour toute la chrétienté. Philippe se hâta d'ordonner que désormais il fût suivi dans le pays comme principale loi de l'Eglise.

Les décrets de Trente, on le sait, présentent trois grandes faces ; une belle réforme, une proscription formelle des principes de 1517, et une puissante réintégration de la souveraineté spirituelle.

Sous les deux derniers rapports, ces décrets, qui rencontrèrent de l'opposition même dans les états les plus orthodoxes, convenaient peu aux provinces bataves, et la volonté du monarque de les introduire, fut à peine connue qu'elle excita une violente fermentation. Les trois conseils de régence réunis pour en délibérer votèrent une députation extraordinaire à Philippe, afin de le prier d'accorder une législation religieuse plus indulgente que l'Inquisition et le concile.

Cette démarche, au premier aspect, était toute simple. Rien n'est plus légal qu'une doléance. Il y avait cependant dans celle des Pays-Bas, même prise isolément, une censure du système de Philippe, et, combinée avec le mémoire contre Granvelle, elle présentait une sorte d'insurrection morale contre ce système; elle révélait au moins un système en face d'un autre.

C'est bien ainsi que l'entendait le chef de l'opposition nationale, Guillaume d'Orange, qui était le chef du complot, parce qu'il en était la plus grande expression. Guillaume voulait même révéler nettement la conflagration générale et faire reconnaître la nécessité d'une transaction politique. Quand le faible successeur de Granvelle, le vieux Viglius, eut présenté un projet de mémoire que le comte d'Egmont devait porter à Madrid, Guillaume s'écria : « Ce tableau est au-dessous de la vérité; et comment le roi pourra-t-il appliquer les remèdes convenables à nos maux, si nous lui en laissons ignorer la source? Ne lui cachons plus le nombre des novateurs; avouons plutôt franchement que nos provinces, nos cités, nos bourgs en fourmillent. Ne lui cachons pas non plus qu'ils méprisent ses édits et cessent de respecter ses magistrats. A quoi bon des réticences, quand il faut de toute nécessité qu'il apprenne que la répulique ne saurait demeurer sans péril en l'état où elle est ? »

Les amis du prince ne voyaient pas aussi loin que lui; mais ils trouvaient, comme lui, qu'il fallait un changement dans l'état. Ils n'étaient pas plus que lui membres des trois petits conseils qui se partageaient le gouvernement réel, et le grand conseil dont ils étaient avec lui l'applaudit vivement quand il montra qu'il serait plus utile

de concentrer l'administration dans cette assemblée. On l'applaudit bien plus encore quand il attaqua toutes les institutions et toutes les mesures du système de Philippe, les nouveaux tribunaux, les nouveaux evêchés; quand il déclara le concile de Trente lui-même contraire aux anciennes libertés du pays. En dépit de la régente, ses réclamations furent insérées dans la dépêche d'Egmont.

D'Egmont, la seconde figure de cette révolution, était trop rapproché d'Orange pour n'en être pas jaloux; il lui était trop inférieur pour ne pas se glorifier de son amitié; il aimait trop le pays, pour ne pas le défendre; mais il était aussi trop dévoué au roi, pour ne pas avoir foi en lui. Il se rendit à Madrid avec toutes les illusions d'un grand cœur et d'une raison médiocre; il en revint avec toutes les amertumes d'un cruel désenchantement. La réponse du roi était pourtant facile à prévoir. Elle fut ce qu'elle devait être dans le système de répression. « Puis-je accorder ce qu'on me demande? avait dit Philippe à une commission de théologiens.—Le danger d'une révolte doit vous y engager, avait-on répondu.—Je ne demande pas à savoir s'il convient que je le fasse, mais s'il faut que je tolère ce qui me déplaît.—Non.—Dans ce cas, ô Majesté du Tout-Puissant, ne me laissez jamais tomber si bas, je vous prie, que je veuille régner sur des hommes qui vous rejettent. »

La réponse aux Pays-Bas fut dans ce sens. Point de concession, dit Philippe ; mais puisque la corruption des mœurs et l'ignorance qui la favorise ont été les causes principales des nouvelles doctrines, on nommera une commission de trois évêques et de quelques ecclésiastiques distingués, pour aviser aux moyens de procurer au peuple une éducation meilleure ; et puisque les supplices publics n'ont fait jusqu'ici qu'augmenter le nombre des dissidens, on exécutera désormais les condamnés en secret.

Une commission chargée de faire un plan d'éducation pour l'avenir et des exécutions secrètes, voilà tous les remèdes que Philippe voulut apporter aux maux et au désordre de l'époque qu'avait si bien peints le conseil du pays.

Dans les doctrines de Philippe cela était d'une conséquence rigoureuse, mais cette conséquence même ne devait-elle pas l'alarmer sur ses principes ?

Dans le pays, de ceux qui pouvaient éclairer le pouvoir, les uns s'en éloignèrent, les autres abondèrent dans le sens du maître avec une tactique qui aurait dû lui ouvrir les yeux. On nomma donc la commission épiscopale, et on répondit à Philippe que ses dispositions étaient d'une exécution facile ; que déjà les décrets du concile offraient beaucoup de réglemens sur les études ; qu'on n'avait qu'à les appliquer aux Belges et

aux Bataves; et que, pour l'article des supplices, ne voulant plus donner de spectacle dangereux aux enthousiastes, on enverrait les coupables aux galères ou en exil, ce qui, joint à la confiscation de leurs biens, débarrasserait les provinces des doctrines de 1517.

Quelques membres du conseil d'état, le président et la régente elle-même, avaient hésité. La politique de Guillaume les avait entraînés. « Nos avis, dit-il, ont été loyalement donnés au monarque; il les a jugés, il les a rejetés, maintenant nous n'avons plus qu'à nous conformer à ses ordres suprêmes. »

On ne s'expliquait pas ces paroles de la part d'un tel patriote. Guillaume les expliqua dans celles-ci qu'il dit à un confident en sortant du conseil : « Et maintenant nous allons avoir la tragédie. »

La tragédie commença en effet. La régente, suivant avec une folle confiance les avis de Guillaume, avait à peine ordonné la stricte exécution des ordres de Philippe, créé une inquisition politique à côté de l'inquisition religieuse, chargé les gouverneurs de nommer des surveillans spéciaux pour observer le zèle des fonctionnaires, pour presser l'application des mesures prescrites et pour signaler de trois mois en trois mois les dévoués ou les retardataires; elle leur

avait à peine ordonné de mettre à la disposition des évêques les troupes nécessaires pour faire respecter le concile, qu'elle reçut de toutes parts des refus, des remontrances ou des protestations *.

Plusieurs gouverneurs lui répondirent qu'il leur était impossible d'exécuter ses ordres, qu'il faudrait sacrifier cinquante à soixante mille victimes par province. Ici ce fut le bas clergé qui réclama, se croyant lésé par les décrets de Trente; ailleurs ce fut l'épiscopat qui repoussa la terrible mission qu'on lui donnait. Les villes s'émurent à leur tour. Les unes protestèrent comme elles avaient protesté contre les nouveaux évêques; les autres rappelèrent les sermens de Philippe; d'autres, plus violentes encore, lancèrent contre la tyrannie et les tyrans les brochures les plus incendiaires. Le nombre des libelles de tout genre fut immense. La régente en signala CINQ MILLE au roi. On y proposait, entre autres, de traduire Philippe devant la chambre de Spire, pour avoir violé le traité de Passau à l'égard du Brabant, partie de l'Empire.

Cependant toute cette effervescence de passoins et de colères se serait évanouie aussi rapidement qu'elle s'était élevée, si elle n'eût trouvé

* Strada 114.

un chef pour la diriger. Guillaume d'Orange, que ses contemporains surnommaient le *discret*, se borna, il est vrai, dans son opposition patente, à déclarer qu'il quittait le service public pour n'avoir pas à opter entre le roi et la patrie. Mais son opposition latente alla sans doute plus loin, et quand on considère que son frère, le comte de Nassau, fut l'un des premiers signataires du fameux Compromis qui fit éclater la révolution, 1565, on ne doit pas supposer que le prince resta étranger à ce document. Dans cette fédération dont le Rutli fut la boutique d'un peintre en armoiries, et dont les chefs furent la haute aristocratie du pays, les seigneurs de Brederode, de Thoulouse et de Sainte-Aldegonde, on reconnaît jusqu'au langage habituel du savant élève de Charles-Quint.

« Des malveillans, » y disent les conjurés, « sous le masque d'un grand zèle de dévotion, mais guidés au fond par la cupidité et l'ambition, ayant égaré le roi notre seigneur et l'ayant engagé à mettre dans nos contrées le tribunal de l'Inquisition, tribunal contraire à toutes les lois divines et humaines, supérieur en barbarie aux plus cruelles institutions de l'aveugle paganisme, soumettant aux inquisiteurs les autres pouvoirs de l'état, avilissant les hommes dans un esclavage sans bornes, exposant le citoyen à des angoisses perpé-

nelles, permettant à quelque prêtre, à quelque ami perfide, à quelque [illegible], à quelque mauvais homme, d'accuser à toute heure qui il veut, de le faire emprisonner, condamner et supplicier, sans qu'il soit possible ni de confondre le dénonciateur ni de faire constater l'innocence, nous soussignés nous sommes engagés à veiller à la sûreté de nos familles, de nos biens, de nos personnes.

» Nous nous unissons, à cette fin, dans une sainte fraternité et nous engageons par un serment solennel à nous opposer de tous nos moyens à l'introduction de ce tribunal dans notre pays, qu'on y songeât publiquement ou secrètement et sous tel nom que ce pût être.

» Nous déclarons en même temps que nous sommes loin de méditer quelque chose d'illégal contre le roi notre seigneur, qu'il est au contraire dans notre volonté la plus immuable de soutenir et de défendre son royal gouvernement, de maintenir la paix et de nous opposer à toute insurrection.

» Dans cette intention nous avons juré et nous jurons encore de respecter le gouvernement dans nos actes et dans nos paroles; et que le Dieu tout-puissant soit le témoin de ce serment.

» Mais de plus nous jurons aussi et nous promettons de nous soutenir et de nous défendre

mutuellement, en tous lieux, en tous temps, contre quelque attaque que ce soit sur les articles du présent *Compromis* *.

» Nous déclarons qu'aucune accusation, dirigée contre nous sous quelque nom que ce soit, insurrection, révolte ou autre, ne peut nous délier du serment que nous prêtons ni de la promesse que nous faisons de nous défendre. Tous ceux, au contraire, qui auraient été poursuivis pour une telle cause, nous nous engageons à les assister de notre fortune et à user de tous les moyens licites pour leur procurer la liberté.

» Et en ceci, comme pour toute règle de notre conduite, mais surtout à l'égard de l'Inquisition, nous nous en rapportons à l'avis commun de la fédération, ou bien au jugement de ceux que d'une voix unanime nous aurons choisis pour nos CONSEILLERS et NOS GUIDES.

» En témoignage et en confirmation de cette alliance nous invoquons le saint nom du Dieu vivant, créateur du ciel et de la terre et de tout ce qu'ils enferment; qui sonde les cœurs, les consciences, la pensée, et qui connaît la pureté de la nôtre.

» Nous lui demandons l'assistance de son saint Esprit, pour que la fortune et la gloire dirigent

* Promesse commune à plusieurs.

notre œuvre à la glorification de son nom, au bonheur et à la paix de patrie. »

Il faut le dire, cette pièce est forte de raison, parce que le pays était fort de droit, de patriotisme, de vertu. Le texte de la Ligue française et celui de l'association de Hampden, ont eu peut-être plus de portée, mais ils n'ont pas plus de dignité, et ils n'en ont été que des copies variées suivant le besoin des circonstances. Et cependant elle est séditieuse en tous points; elle arme la société contre la justice; de la cause de l'individu elle fait celle d'une association; elle constitue dans l'état un pouvoir autre que celui de l'état; elle est une révolution tout entière, car elle se dresse en face du gouvernement; elle se constitue juge et partie. Sans doute il est impossible d'organiser la révolte pour une cause plus belle, avec des sympathies nationales plus universelles, avec une plus profonde intelligence des progrès de l'humanité; mais la voie qu'on y ouvre à des théories de politique, est bien la pure voie de l'insurrection, et, si belle que soit cette cause, si noble que soit ce langage, le Compromis belge de 1565 n'en est pas mois la Remontrance castillane de 1522 et les Articles de Souabe de 1525. La phase est nouvelle, la lutte est la même.

Traduite en plusieurs langues, communiquée

à toutes les provinces, recommandée par les noms magiques du prince d'Orange et du comte d'Egmont, *dont on imita les signatures*, présentée aux mécontens dans les tavernes du bourgeois et dans les manoirs du gentilhomme, cette charte de fédération fut partout accueillie avec enthousiasme et couverte de signatures nouvelles.

La régente, ne sachant sur quoi s'appuyer au milieu de toutes les colères nationales, convoqua le conseil général, comme pour donner à l'homme qui concentrait en lui tous les griefs du pays, l'occasion d'introduire ses exigences dans le sein de l'administration.

Déguisant autant qu'il le put l'immense progrès que son activité secrète avait assuré au complot, mais sachant bien que cinq cents conjurés approchaient de Bruxelles, Guillaume d'Orange, qui sut toujours aller aussi loin qu'il voulut et s'arrêter au point nécessaire, fit éclater tous les mécontentemens et trembler tout le sol de la patrie par les audacieuses vérités qu'il jeta au milieu de l'assemblée.

« Le gouvernement nous ruine de toutes manières, s'écria-t-il; le roi envoie 40,000 florins d'or à la reine d'Ecosse pour seconder de folles entreprises contre l'Angleterre; et non-seulement il nous prive, nons qui sommes écrasés de dettes, des secours que nous méritèrions, il excite contre

nous la colère d'Elisabeth dont l'amitié était si importante, dont la haine sera si terrible. Ce n'est pas tout; le roi veut, à la perte des libertés du pays joindre celle des hommes qui les défendent. POUR SE DÉBARRASSER DE MOI, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, IL S'EST ENTENDU, JE LE SAIS, AVEC LES ÉTERNELS ENNEMIS DE MA FAMILLE. »

Les plus minces conseillers puisèrent du courage dans l'audace d'un politique si éminent, et une impétueuse majorité décida, contre l'avis de la princesse, que les cinq cents conjurés qui demandaient à exposer les griefs du pays, seraient admis en sa présence.

Guillaume, comme pour lui marquer l'heure dernière d'une administration placée entre les mains d'une femme, à ces vérités en ajouta de plus fortes. La princesse, en soutenant les édits, avait demandé au conseil pourquoi on les rejetait : « Vous les avez votés, avait-elle dit, les états les ont sanctionnés, l'Empereur les a faits il y a seize ans; dites-moi franchement pourquoi vous n'en voulez plus. »

A cette interpellation téméraire Guillaume dévoila à la fois le secret de la situation et celui de ses doctrines de gouvernement.

« Oui, dit-il, nous avons voulu les édits; mais c'était dans d'autres temps. Maintenant tout est changé; nous avons autant d'évêques que de

provinces. POURQUOI L'ART DE GOUVERNER NE SUIVRAIT-IL PAS L'ESPRIT DES TEMPS ? Ce n'est pas de la rigueur, c'est de la douceur qui convient. L'irritation du peuple est un fait; il faut le calmer, si l'on ne veut pas le pousser à la révolte.

» Le besoin des temps a fait l'Inquisition; mais ces temps ont cessé. Le plus grand des monarques que nous offre l'histoire, Charles-Quint, l'a compris. Vaincu par une longue expérience, il a quitté la voie de l'intolérance. Il a fallu les conseils de Granvelle pour la faire reprendre à Philippe. MAIS POUR MOI, IL M'A TOUJOURS PARU QUE LES LOIS DOIVENT SE CONFORMER AUX MOEURS ET LES DOCTRINES AUX TEMPS. »

Après cette profession de foi et cette manifestation d'un nouveau système de gouvernement, on savait désormais ce qu'on voulait de part et d'autre, et comme de part et d'autre on répugnait à toute concession, il n'y avait plus qu'à prendre les armes pour vider le différend. Des deux côtés on y était résolu.

Le gouvernement fit quelques promesses pour gagner le temps d'armer; les conjurés, pour donner à leur cause un air de légalité, présentèrent à la princesse, au nombre de trois à quatre cents, une requête tendant à obtenir la suppression de l'Inquisition. Ils demandaient en même temps avec une habileté rare ou avec un respect

profond pour la légalité, le témoignage qu'ils *n'avaient fait en cela que leur devoir et montré leur zèle pour le service de Sa Majesté* *.

Mais ces vaines parades faites de part et d'autre ne changèrent rien au cours nécessaire des évènemens. La lutte engagée, il fallait la finir ou renoncer sincèrement à l'une ou l'autre des deux doctrines qui partageaient les combattans.

Des deux côtés, pour mieux s'assurer la victoire, on s'attacha à tromper et à gagner de vitesse. Les conjurés avaient promis d'attendre une nouvelle décision de Madrid, et ils l'attendirent, mais en l'attendant ils recrutèrent des partisans. La régente avait promis de modérer les édits, et elle les modéra, mais sa modération dicta le décret suivant.

« Les écrivains qui publient de nouvelles doctrines, les chefs de ces doctrines, ceux qui les reçoivent chez eux et favorisent des assemblées ou donnent QUELQUE scandale public, seront PENDUS. »

» Leurs biens, là où les lois du pays le permettent, seront confisqués. Si, au contraire, ils abjurent leurs erreurs, ils seront quittes pour la décollation, et leurs héritiers naturels seront mis en possession de leurs biens. »

* Hopper, § 94.

Cette législation était odieuse.

La *fidélité* des habitans répondit à la *modération* du pouvoir. Se glorifiant du nom de Gueux que leur avait jeté le dédain de la cour, et qui offrait toute l'amertume d'une insulte à venger, les rebelles se constituèrent en fédération, rappelèrent les fugitifs par les nouvelles les plus mensongères, s'attachèrent les Calvinistes des provinces méridionales, les Luthériens des contrées du Rhin et les Anabaptistes de la Frise, et favorisèrent les assemblées les plus tumultueuses, les prédications les plus fanatiques. Bientôt le désordre fut général dans le pays.

Alors la régente eut la singulière naïveté de rappeler aux conjurés la promesse qu'ils lui avaient faite de maintenir le calme. Dans cette démarche, qui indiquait toute sa faiblesse, ils virent le droit de tout oser. Ils s'assemblèrent au nombre de deux mille, et au lieu de délibérer sérieusement sur la demande de la régente, ils lui adressèrent leurs doléances, en se constituant les juges du pouvoir et les arbitres du pays.

Déjà ils se posaient, en effet, comme une sorte de gouvernement républicain en face du gouvernement royal.

« Nous sommes reconnaissans, dirent-ils, de ce qu'a fait la régente pour notre requête, et nous n'avons à nous plaindre depuis cette époque

proposait concession sur concession, et au cardinal, qui ne lui en avait jamais demandé aucune.

En attendant, il ordonna à la première d'armer secrètement, mais d'abolir publiquement les tribunaux d'Inquisition, laissant à l'épiscopat le soin d'en remplir l'office.

Cette concession qui vint trop tard, quand déjà le pays avait pris les armes, quand de la haute aristocratie, de la petite noblesse, des Gueux et des divers dissidens, la révolution était descendue aux plus vils prolétaires; quand les villes et les campagnes étaient inondées du sang des prêtres et couvertes des ruines des sanctuaires; cette concession qui vint trop tard, disons-nous, fut le troisième échec du monarque.

Et pourtant Philippe ne songea pas un instant à fléchir.

Il restait deux questions très-graves à vider, celle du gouverneur général et celle de la souveraineté du pays, qui se confondaient en une seule; le monarque se flattait de trouver dans ces questions le moyen de réparer tous ses échecs. En mettant à la tête du pays le prince d'Orange, il y rétablissait le calme et y perpétuait son empire. Mais un tel choix était une infidélité à son système, et son système était sa conscience, sa religion, sa personne. Il ne songea pas un instant à conserver par ce sacrifice la paix et le pays.

Plutôt perdre la couronne que de régner sur des hommes rebelles à Dieu, telle était sa maxime, et il fut fidèle à cette maxime.

A sa cour se trouvait un homme de conseil, le duc d'Albe, qui valait Granvelle et qui, de plus, était un homme de guerre du premier rang. Ce fut lui que Philippe envoya aux Pays-Bas, et telle était déjà la terrible célébrité de ce courtisan que le seul bruit de son approche fit tomber les armes des mains de la révolte. La plupart des conjurés prirent la fuite, le prince d'Orange le premier. Un serment exigé de tous ceux qui avaient une position, avait précédé d'Albe et servi de formule magique pour bannir cent mille habitans du pays.

Le duc rétablit sans peine les décrets de Trente et l'Inquisition. Sans retard il livra à la JUSTICE tous ceux qui avaient réclamé contre Granvelle, contre le Concile ou l'Inquisition; tous ceux qui avaient porté les couleurs des Gueux ou chanté leurs chansons; tous ceux qui, pour motiver des résistances, en avaient appelé aux priviléges du pays; tous ceux qui avaient souffert des prédications dissidentes sans s'y opposer de tous leurs moyens; enfin tous ceux qui avaient professé cette maxime toute apostolique, qu'il fallait obéir à Dieu plus qu'aux hommes. Sans respect pour le serment prêté et les

services rendus, il fit immoler les comtes d'Egmont et de Hoorne et une foule de seigneurs qui s'étaient flattés de faire oublier leur erreur d'un moment par un dévouement complet. Sans regret pour la prospérité du pays, il vit s'exiler de nouveau des milliers de familles.

Sa JUSTICE était toute politique. Il la faisait rendre par une cour spéciale, composée de douze membres, appelée le conseil des troubles. Ce conseil qu'il présidait lui-même, n'avait à donner qu'un avis; la décision était réservée au président et, en son absence, au vice-président. Ce dernier, espagnol, abusa bientôt de ses pouvoirs élevés au-dessus de tout appel, de tout contrôle, de tout privilége, à tel point que le greffier et le docteur en théologie qui faisaient partie du tribunal cessèrent de paraître aux séances.

Pendant six ans le duc d'Albe fut le maître du pays. Cependant dès 1572 le prince d'Orange y reparut et la lutte recommença entre les deux systèmes. Dès 1576 les provinces jurèrent, au traité de Gand, de s'entr'aider à délivrer la patrie de la servitude étrangère; et dès 1579 les provinces du nord rejetèrent, dans l'union d'Utrecht, la domination espagnole.

Cette nouvelle fédération eut à lutter longtemps avant d'arriver à des institutions précises.

La république était dans ses vœux, mais elle n'osait la proclamer. Elle nomma le prince d'Orange gouverneur général pour le roi; elle donna un instant la souveraineté au duc d'Alençon; elle l'offrit une autre fois, avec le même degré de sincérité, à la reine d'Angleterre; mais enfin ses mœurs et ses doctrines l'emportèrent sur ses calculs, et elle se constitua en république sous le stadhoudérat héréditaire de la famille du libérateur.

Ce fut là le quatrième échec de Philippe.

Son vœu de perdre le pays plutôt que de céder est accompli désormais, et de Guillaume d'Orange dont il n'avait pas voulu pour gouverneur, il a fait un chef de dynastie.

De ces échecs, pourtant, aucun ne fait fléchir le monarque, aucun ne peut atteindre son système. Ce système, c'est Philippe lui-même, et l'on dirait que, de chacune des humiliations qu'il subit, le prince sort avec une hauteur nouvelle.

En effet, cette doctrine de répression, qui est toute l'existence de Philippe, il l'applique bientôt en grand à l'Europe elle-même. La France trahit le traité de Cateau-Cambresis; elle ne réprime pas, comme elle le doit, les principes de 1517. Dans le Béarn règne une princesse qui les professe. Philippe forme le projet d'enlever cette dernière et de la livrer au tribunal de l'Inquisition.

Le fils de cette princesse va régner sur la France, tandis que la maison de Lorraine et la Ligue comprennent si bien les fortes doctrines que chérit l'Espagne. Philippe s'allie aves les Guises et les Ligueurs pour combattre le roi de France et son héritier présomptif. Enfin la reine d'Angleterre, Elisabeth, a renversé les doctrines et les institutions de Marie Tudor, femme de Philippe, et elle a soutenu les insurgés des Pays-Bas. Philippe lui déclare la guerre.

Le fanatique monarque échoue dans tous ces projets. Ses immenses trésors, ses armemens prodigieux, ses vieilles bandes, ses flottes formidables, tout est mis en jeu par lui et tout l'est en vain; mais partout il pose nettement ses principes, et jamais il ne doute de la bonté de son système. « J'ai envoyé combattre les Anglais et non les tempêtes, dit-il après la nouvelle d'un désastre qui eût abattu le courage de tout autre, que la volonté de Dieu soit faite. Tant que la source me reste, je ne regretterai pas un ruisseau qui se perd. »

Son immense empire, grossi du Portugal qu'il avait conquis, lui restait, pur de toute idée nouvelle; il y promenait la peine de mort à volonté, et aussi fier de son système que de sa persévérance, il ne regretta ni son Armada engloutie par l'océan, ni les provinces Bataves perdues par

la révolte, ni « ses bonnes villes d'Orléans et de » Paris » dont il avait rêvé la possession.

A le considérer dans sa vie et dans ses doctrines, Philippe repousse la sympathie, mais il excite l'admiration. Jointe à une puissance matérielle pareille à la sienne, la puissance morale qui fut en lui est pourtant la condamnation du système qu'elles n'ont pu faire triompher, et l'histoire de ce prince le dit plus haut que toute autre, réprimer ce qui doit triompher dans l'humanité est une tâche aussi folle qu'elle est criminelle.

Mais les hommes comme Philippe ne renoncent jamais à leurs doctrines. Ce prince, dans ses vieux jours, rédigeant pour son fils des instructions morales et politiques, semblables à celles que Charles-Quint avait jadis rédigées pour lui, ne voulut connaître d'autre système que celui qui avait fait le supplice de sa vie et la ruine de ses sujets.

Comparer ces instructions avec le règne de Philippe est chose curieuse; non-seulement elles achèvent de nous faire connaître son système, mais elles nous expliquent l'énigme de tous ses échecs.

Disons d'abord que dans ces instructions, comme dans tous les écrits de ce genre, il faut faire deux parts bien distinctes, l'une de position, c'est la part ostensible; l'autre de conviction, c'est la part *dissimulée*, et pourtant

la seule qui mérite une attention véritable.

Nous dirons peu de mots de la première des deux parts. Elle est si belle dans le livre de Philippe qu'elle est toute en lieux-communs; c'est l'idéalisme de Cassiodore, c'est l'utopie de Morus, c'est le purisme d'Erasme, et tout ce que cela peut avoir de piquant, c'est de se trouver dans la bouche de son auteur.

En effet, voici les préceptes ostensibles d'un prince qui fut appelé le démon du midi et le fléau de l'humanité.

Idéal du prince. « Il faut posséder toutes les vertus morales et même les héroïques, pour avoir les qualités nécessaires à un grand prince. »

Amour de la justice et de la douceur. « En punissant les crimes, il vaut mieux pencher du côté de la douceur, et s'ils ne sont pas énormes, on ne doit pas infliger le dernier supplice. »

Bonne foi et sincérité. « Vous devez estimer la bonne foi comme la chose la plus sacrée qu'il y ait parmi les hommes, et considérer que celle des princes fait la sûreté des peuples et des nations. Elle a pour compagne inséparable la vérité, laquelle est absolument nécessaire au prince; le mensonge est le vice des esclaves, la vérité est une vertu royale. »

Economie. « Il faut qu'un prince remplisse ses coffres plutôt en retranchant les dépenses inutiles

et excessives qu'en accablant ses sujets d'impositions exagérées. »

Paix. « Je vous exhorte de n'entrer en guerre que lorsque vous ne pourrez l'éviter sans flétrir votre réputation. »

Mais laissons là ces théories de parade que les princes, au lit de mort, recommandent d'ordinaire à leurs héritiers avec une éloquence si touchante, et passons à la doctrine réelle de Philippe. On peut la résumer sous quelques chefs principaux, tous relatifs au roi; car le système de Philippe, c'est l'égoïsme et l'absolutisme monarchiques de Machiavel élevés à l'état d'idéal.

Privilége du roi d'Espagne. « Considérez que vos états ont un circuit aussi vaste que le globe, qu'ils n'ont pas d'autres bornes que celles du cours du soleil, que vous dominerez sur des pays qui, depuis la création, n'avaient pas été découverts quand vos prédécesseurs en prirent connaissance. Vous avez un avantage après lequel Alexandre soupirait vainement, puisque vous régnez sur plusieurs mondes, et vous pouvez dire avec plus de raison qu'Auguste, *que vous avez partagé avec Dieu l'empire de l'univers*. »

Doctrine religieuse du roi d'Espagne : « Par une grâce spéciale de Dieu vous êtes non-seulement né prince et successeur de plusieurs grands

états, mais aussi chrétien et catholique, et vous devez surtout prendre à cœur les intérêts de la religion, dans laquelle il faut que vous preniez pour guide le chef visible de l'Eglise. Vous devez donc OBÉIR aux souverains-pontifes. Tous les peuples ont du respect pour eux. Ils délient les sujets du serment de fidélité, ils donnent et ôtent le titre de roi; ils déclarent que les princes sont des tyrans ou incapables de régner, ils les excommunient et donnent leurs états au premier qui les voudra occuper; ils sont les auteurs des ligues et des croisades, les arbitres des différends et des procès entre les souverains *.

» Afin de conserver dans vos royaumes la pureté de la religion, vous devez tâcher de les purger de toute fausse doctrine, comme je l'ai fait jusqu'ici par la grâce de Dieu. »

Le roi d'Espagne et la loi. « Il est vrai que le prince *est au-dessus des lois;* il doit néanmoins s'y soumettre en *certaines choses*, s'il veut gagner l'amour des peuples. »

Le roi et ses ministres. « Pour avoir des ministres plus soumis, plus assidus, qui m'eussent plus d'obligation, je ne les ai pas choisis parmi les plus puissans et les plus nobles. Je n'ai pourtant pas voulu qu'ils fussent roturiers, parce que l'on

* Teissier, Instructions de Philippe II, p. 114.

RAVALE LE MINISTÈRE ET LA DIGNITÉ DU PRINCE en confiant de si grands emplois à des gens d'une si basse naissance. »

» Il faut tout connaître par vous-même. Un prince qui s'en remet à ses ministres est incapable du gouvernement et sujet à toutes les tromperies de ses conseillers. »

Le roi et la noblesse. « La noblesse est le principal appui des monarchies. » (Philippe ne dit rien sur le clergé sous ce point de vue.)

Les grands et la justice. « Quant aux peines, dans les états où il y a des barons et des gentilshommes, qui ne se soumettent à la loi qu'avec une répugnance extrême, il est difficile de garder une exacte égalité. Je l'ai pourtant gardée dans mes états, surtout en Espagne et en Italie. C'est pourquoi je puis m'appliquer ce vers du poète :

« Justitiaque dedit gentes frenare superbas. »

Le roi et le peuple. » Quand les grands voudraient causer quelque tumulte, ils n'en sauraient venir à bout; car les peuples dont on gagne l'affection en leur rendant justice, et que l'on garantit par ce moyen des vexations des gentilshommes, seront toujours contre eux, et les gentilshommes sans les peuples sont incapables de rien entreprendre. »

Le roi d'Espagne et les états. » Quelques princes, outre le conseil privé, ont un conseil public; comme l'Empereur et le roi de Pologne les diètes, et le roi de France, les états. Ces conseils, décidant des plus importantes affaires, font connaître que le prince n'a pas une autorité absolue. C'est pourquoi Louis XI, pour n'avoir point de maître ni de compagnon dans le gouvernement, ne voulut jamais assembler les états de son royaume. CET ÉTAT, DIEU MERCI, EST UN DES PLUS ABSOLUS QU'IL Y AIT DANS LE MONDE. Il est vrai que dans les royaumes de Valence et d'Aragon on tient des cours, mais depuis qu'elles ont été *modérées* par une guerre très-juste, elles ne sont pas de grande considération. »

Le roi d'Espagne et les hommes de talent. « Le savoir et les lettres relèvent beaucoup les perfections d'un ministre, parce qu'ils le rendent riche en conceptions et en exemples. Il discourt avec plus d'ordre, prouve avec plus de raisons et établit la pratique sur la théorie. »

L'or au service du roi. « Un prince doit tâcher d'en amasser, non pas par avarice, mais pour s'en servir dans ses besoins. Le prince acquiert une grande réputation et donne beaucoup de jalousie à ses émules, lorsqu'il a fait amas d'une grosse somme d'argent. Mais au lieu de l'ensevelir dans des dépôts qui donnent aux autres l'en-

rie de s'en emparer, il vaut mieux le prêter à ses ujets, en PRENANT DES ASSURANCES SUFFISANTES, fin de pouvoir le recouvrer avec un profit honnête, quand on voudra. »

Résidence du roi. — Voyages et audiences. « Il 'est ni utile ni honnête de se promener par les oyaumes pour le seul plaisir, il n'est pas nécessaire de les visiter pour pourvoir à leurs besoins. e prince doit demeurer dans un même lieu, afin ue ses sujets sachent où ils pourront le trouver. utre qu'il ne serait pas bienséant qu'il allât le ville en ville sans être suivi de toute la cour. D'ailleurs ces voyages lui causent un grand réjudice, par les priviléges et les rémissions de lettes qu'il est obligé d'accorder, par les dons t les grâces qu'il ne peut éviter de faire partout où il arrive, s'il ne veut passer pour un prince qui n'est nullement libéral. Ajoutez que les peuples, voyant qu'il est fait comme les autres hommes, lui perdent le respect. »

On le voit, tout, dans cette doctrine, est non-seulement calculé pour l'egoïsme et l'absolutisme du roi, tout y converge à sa déification. C'est la doctrine du despotisme oriental dans l'une de ses formes les moins altérées.

Sur le système de Charles-Quint celui de son fils st un double progrès. Non-seulement l'empire

de Philippe est plus nettement arrêté, plus royal et plus castillan ; il est plus religieux, plus moral et porte moins de traces de ce machiavélisme qui avait altéré le bon sens de Charles-Quint.

Il y a pourtant, même dans ces doctrines où respire une piété si sincère, quelques vestiges encore d'un alliage impur.

Comme Charles-Quint, Philippe recommande à son fils d'entretenir des gens à sa dévotion, c'est-à-dire des espions, dans les cours étrangères et surtout dans celle de Rome, où il faut suivant lui des intelligences avec les cardinaux, les neveux et les courtisans du pape. Philippe apprécie aussi ses rapports avec l'Eglise en homme politique plutôt qu'en homme religieux. « Les papes, dit-il à son fils, vous considèreront à cause de votre puissance, de vos richesses, et des profits que la daterie et la chancellerie apostolique retirent de vos états. « Enfin il enseigne comme son père l'art de s'approprier la gloire qui de droit reviendrait à ses ministres.

Philippe se montre même plus à découvert que n'avait fait son maître, non-seulement dans ces mots gros d'indiscrétion : « Quelquefois les conseillers ne servent qu'à approuver et à autoriser les délibérations des princes ; » mais dans d'autres conseils pleins de tout un système d'exactions. « Il faut, dit-il, que le prince remplisse ses coffres,

mais qu'il ne presse pas la MAMELLE JUSQU'A EN FAIRE SORTIR DU SANG. »

Cependant ces sortes de taches ne sont pas nombreuses dans le système ostensible de Philippe, et si mauvais qu'il soit, il est habilement conçu. Ce système, au seizième siècle, appuyé de ressources aussi immenses qu'étaient celles de Philippe, loin d'échouer, pouvait faire les plus alarmantes conquêtes. Il pouvait arrêter dans sa marche tout le progrès apparent et extérieur de l'époque, et c'est une des merveilles de la Providence ou une des gloires de l'humanité, que tant de finesse et de despotisme n'ait servi, en dernière analyse, qu'à faire éclater d'une manière plus brillante le mouvement moral et politique d'un siècle aussi important dans l'histoire.

De ce phénomène la cause est simple, la voici. Philippe perdit un système exagéré par ses exagérations personnelles, par le perpétuel démenti que ses actes ne cessaient de donner à ses paroles. On le sait, les rigueurs elles-mêmes ont leur loyauté, et quand cette loyauté les protége sincèrement, les peuples s'y résignent avec moins d'amertume. Mais quand les violences seules sont réelles et que la loyauté est uniquement dans les paroles, elles revêtent bientôt ce caractère d'inhumanité que l'homme ne saurait souffrir sans se dégrader. Or Philippe n'était bon et loyal qu'en

théorie, et l'humanité outragée dans ses droits les plus sacrés, repoussa avec raison le joug d'un souverain qui, dans ses doctrines ostensibles, prêchait l'horreur de la guerre et qui sans cesse harcelait l'Europe; d'un prince qui recommandait la douceur des peines et la rareté des supplices, mais envoyait le duc d'Albe exterminer des populations entières pour le seul tort de chérir les lumières sorties de la Renaissance.

« Vous hésitez, dit Philippe à un médécin qui n'osait le saigner, vous hésitez à tirer le sang d'un roi; j'ai tiré beaucoup de sang. »

Ce mot, ajouté au système du monarque, en est le jugement et la flétrissure éternelle; il explique aussi la stérilité, la réprobation dont la Providence l'avait frappé avant que celle de l'humanité vînt le condamner à jamais.

De l'histoire du système de Philippe, comme de l'histoire de tout système de politique, ressort cette vérité, qu'il ne suffit pas pour gouverner d'avoir des doctrines plus ou moins bonnes, qu'il faut des hommes et des mœurs convenables pour en assurer l'empire. Le système de répression appliqué par Philippe aux Pays-bas a succombé non-seulement parce qu'il était mauvais en lui-même, il a échoué surtout parce qu'il était appliqué par Philippe.

CHAPITRE III.

APPLICATION DU SYSTÈME DE RÉPRESSION EN FRANCE.

Nous l'avons dit, dans cette période le véritable duel des doctrines est entre Philippe et les Pays-Bas. Ailleurs aussi les deux systèmes, l'ancien et le nouveau, se trouvent en présence; mais la lutte qu'ils soutiennent l'un contre l'autre ne nous offre plus qu'un pâle reflet de ce qu'elle est dans les Pays-Bas.

En France l'esprit de Philippe n'est pas précisément inconnu. Le zélé monarque a su le communiquer, au contraire, à la dynastie des Valois et aux princes de Lorraine; mais dans ce pays la doctrine de répression se fractionne entre plusieurs personnages, entre Catherine de Médicis, Charles IX, les Guises et la Ligue; et fractionnée de cette sorte, atténuée et interrompue, la pensée qui fait la vie de Philippe ne trouve pas de véritable incarnation. Catherine de Mé-

dicis elle-même la trahit plus d'une fois, et la maison de Bourbon, qui n'en a jamais bien voulu, qui l'a souvent combattue, lui fait dans la personne de Henri IV une brillante opposition. Richelieu reprend en quelque sorte le système de 1559, mais le génie de ce ministre-roi s'occupe plus volontiers encore de l'Europe que de la France, et il tolère facilement dans son pays des doctrines auxquelles il a su enlever les chefs et les places d'armes.

D'un autre côté, au nouveau système comme à l'ancien les hommes firent défaut en France. Les Bourbons, qui professaient le premier, opposèrent sans doute aux Guises, qui professaient le second, quelques hommes de cœur et de capacité; mais parmi eux ne se trouva pas plus un Guillaume d'Orange qu'il ne se trouva un duc d'Albe parmi les princes de Lorraine. Henri de Béarn eût pu jouer dans le midi de la France le rôle que le Stadhouder joua dans le nord des Pays-Bas; mais, héritier du trône, Henri le préféra aux principes de 1517. Si les Guises parvenaient à le lui enlever, si Philippe ajoutait à ses couronnes celle de Henri III, alors le roi de Navarre devenait nécessairement le chef des doctrines nouvelles, et alors la lutte devenant à la fois une guerre de dynastie et une guerre de principes, la France tombait dès ce moment

dans une révolution pareille à celle des Pays-Bas, qui devait faire le tour du monde.

Si cette révolution manque, au seizième et au dix-septième siècle, pour l'intérêt dramatique de nos doctrines, elles offrent néanmoins une série mémorable de luttes et de péripéties, et les deux révolutions qu'elles ont enfin amenées dans les derniers temps sont à peine comparables pour l'éclat des faits, la grandeur des caractères et l'énormité des aberrations, au long drame de nos anciennes guerres civiles.

Déjà nous avons dit que les lois et les mœurs du pays, aussi bien que les doctrines du cabinet, demandaient en France la répression des principes de 1517, même avant le traité de Cateau-Cambresis. François Ier, son règne l'a fait connaître, était, sous ce rapport aussi, le rival de Charles-Quint. Cependant quand les fils de l'un et de l'autre eurent résolu de suspendre, pour suivre un intérêt moral, la guerre qui depuis si long-temps divisait leurs maisons, il était naturel que le roi de France concentrât tous ses moyens pour faire triompher un système auquel il sacrifiait sa gloire et son pays.

Le sacrifice du roi de France était énorme, en effet. S'il prenait le parti contraire et tolérait le progrès sorti de la Renaissance, il demeurait le puissant allié de l'Allemagne réformée, et com-

plétait non-seulement la conquête des Trois-Évêchés par celle de Strabourg, qu'il convoitait depuis long-temps, mais y ajoutait sans effort les Pays-Bas embarrassés d'une souveraineté disputée à Philippe et successivement offerte au duc d'Alençon, à la reine Elisabeth. Après cela les successeurs de François Ier, presque sans coup férir, se trouvaient à la tête de l'Europe, position rêvée par François Ier, et plus tard nettement entrevue par Henri IV, puissamment recherchée par Louis le Grand et enfin occupée par le héros qui, des débris du trône de ces rois, se fit le premier trône de l'Europe.

Plus le roi de France faisait de sacrifices aux doctrines de répression, plus il devait se hâter d'en assurer le triomphe. Mais, des Valois et des Bourbons, qui se succédèrent du règne de Philippe II à la mort de Richelieu, aucun ne parut appelé à réaliser ce système. Henri II mourut peu après avoir pris l'engagement de l'appliquer. François II ne régna que seize mois et ne connut pendant son apparition sur le trône qu'une seule passion, celle que lui inspirait sa femme, Marie Stuart. Catherine de Médicis, qui régna pour lui et gouverna encore Charles IX et Henri III, eût bien voulu essayer des préceptes de Machiavel, qu'elle étudiait sans cesse; mais avec toutes les passions du gouvernement cette

femme n'en avait ni la science ni le génie. Faible, capricieuse et inconséquente, élevée selon les mœurs d'un temps malheureux et dans un pays à doctrines mauvaises, elle prenait l'intrigue et le crime pour l'art de gouverner. Quand l'histoire nous apprend que, de ceux qui pouvaient aspirer aux affaires, y compris ses fils, elle faisait deux catégories, et qu'elle abrutissait par la débauche ceux dont elle ne pouvait se débarrasser par l'assassinat, on s'indigne et on rougit tour-à-tour de faits si odieux, et nos sentimens sont d'autant plus légitimes que cette princesse parvint moins, malgré tous ses crimes, à disputer aux factieux le pouvoir qu'elle recherchait par tant de méfaits.

A l'avénement de Catherine, qui régna près de trente ans, la répression, qui était sa pensée, disposait d'immenses moyens. Les lois, les institutions, les grands corps de l'État, l'université et les parlemens, la demandaient. Les princes de Lorraine, en qui elle paraissait respirer dans toute sa vigueur, étaient au ministère, le duc à la guerre, le cardinal aux finances et aux affaires ecclésiastiques. Les Bourbons, à la vérité, protégeaient les principes de 1517, et les nouvelles doctrines commençaient à se répandre dans plusieurs provinces; mais leurs partisans n'étaient pas nombreux, et leurs protecteurs, en dépit de

leur rang, manquaient de crédit. Le système de répression avait donc des chances de triomphe, et il prévalut un instant. Dans chaque parlement on institua pour l'établir une chambre spéciale, la Chambre Ardente, dont le nom seul indiquait la doctrine et dont la principale mission était d'appliquer la peine de mort. Cela ne valait pas tout-à-fait le *conseil des troubles*, donné par Philippe II aux Pays-Bas; mais conçu dans des principes moins révoltans, ce système n'en obtint que plus de succès. Il triomphait peut-être, s'il n'avait dû périr comme celui de Philippe, non par ses excès, mais par les excès de ceux qui le mettaient en jeu. Aux Pays-Bas ce fut la violation des priviléges qui causa les premiers soulèvemens, en France ce fut la violation des mœurs nationales, le plus irritable de tous les droits. La France depuis long-temps est le pays des douces paroles, des formes polies. Loin de vouloir reconnaître ce génie de la nation, les princes de Lorraine semblaient se plaire à le braver. Une foule de courtisans et de solliciteurs assiégeaient le jeune roi à Fontainebleau : le cardinal, pour lui montrer à la fois ses dédains et ses rigueurs, fit dresser une potence et annoncer qu'on y attacherait tous ceux qui dans vingt-quatre heures n'auraient pas quitté la ville.

A une époque où l'on venait de jeter dans le

commerce de la vie toutes ces nobles idées de liberté et de dignité humaine, une insulte aussi grave, un acte de despotisme si hautain, dut révolter l'opinion. Un parti en fut révolté, mais il prit, pour se faire jour, le plus mauvais des moyens, la violence; et par le complot d'Amboise, qui devait le venger, il compromit sa cause encore plus que le ministère n'avait compromis celle de ses doctrines. En effet, il s'engagea dans cette entreprise à la suite des Bourbons, chefs de faction qui montraient d'autant mieux leur intérêt personnel dans cette association qu'ils évitaient davantage d'y paraître. Ce parti eut beau protester de la pureté de ses intentions et de la sainteté de ses droits, affirmer que son but unique était de remettre, avec l'aide du Dieu tout-puissant, le gouvernement du royaume en son premier état et faire observer les anciennes coutumes de France par une légitime assemblée des états*, personne ne fut convaincu que le seul amour des vieilles institutions du pays avait armé les conjurés.

Cette échauffourée si folle à la fois et si tragique eut pourtant un résultat immense; elle dessina nettement les positions et sépara la cause personnelle du roi de celle de son gouvernement; elle compromit le système de répression par les

* Texte d'un document trouvé sur La Renaudie.

excès auxquels elle le conduisit, et elle amena d'abord une assemblée des notables, puis une réunion des états.

Elle sépara la cause du roi de celle de ses ministres. Le roi comprit en effet, quoi qu'on fît pour le persuader du contraire, qu'on en voulait au ministère et non pas à sa personne. « Qu'ai-je donc fait à mon peuple, dit-il aux Guises, pour qu'on attentât à mes jours ! Je veux entendre ses doléances et y faire droit. On dit qu'on n'en veut qu'à vous. Ne saurai-je pas qui, de vous ou de moi, est l'objet de la haine publique ? »

Cette échauffourée compromit la répression par ses excès. En effet, la cruauté avec laquelle les agens de la répression punirent des conjurés dont le plus grand crime était, après tout, d'avoir voulu ôter le roi aux Guises pour le remettre aux Bourbons, opéra une réaction énergique contre ce système, on le voit dans l'historien de Thou. Pour se maintenir aux affaires les Guises furent obligés de faire à la raison publique une concession énorme, de supprimer les chambres-ardentes, ce puissant moyen de gouvernement, et de consentir l'édit de Romorantin, qui rendait à l'épiscopat la poursuite des nouvelles doctrines. Pour les Guises, l'échec fut grave.

Ce ne fut pas tout. Ils furent réduits à subir l'assemblée de Fontainebleau, où Coligny plaida

énergiquement la cause du nouveau système et demanda au roi le changement de ses ministres et celui de leurs doctrines. Ils furent obligés enfin d'accepter les états-généraux (Orléans, 1560) et de voir le chancelier de France, leur collègue au ministère, s'y poser hardiment l'organe d'un tiers-parti ou d'un juste-milieu d'autant plus redoutable qu'il représentait le salut et les lumières du pays.

Que ne lui fut-il donné de le faire comprendre! Mais les doctrines de ce parti étaient loin de former un système complettement arrêté, elles étaient ce que permettaient les mœurs générales, le vice des institutions et la nouveauté des lumières. A cette époque ni la loi ni les usages ne disaient rien de net sur les rapports de la royauté avec le ministère, sur ceux du Parlement avec les états-généraux; aucun corps de l'État n'avait une position constitutionnellement fixée; chacun était ce qu'il pouvait se faire à la faveur des circonstances. Le chancelier L'Hôpital, on le voit dans les harangues et dans les traités de politique du célèbre magistrat, on le voit surtout dans les édits qu'il fit rendre, professait sur la question principale de l'époque et sur les matières de politique en général les principes les plus élevés. Cependant ses édits ne purent être, au milieu des agitations du temps, qu'une transaction plus ou

moins heureuse avec les partis. Plus libre dans ses traités, il y posa des doctrines plus idéales. Mais ces traités sont écrits en vers latins, et l'on y trouve plutôt de la morale ou de la poésie sur la politique, que des théories de gouvernement. C'est l'Utopie de Morus mise en vers. Et combien on est contrarié quand on se rappelle qu'Erasme consulté sur la liberté de la presse refusa de répondre, et qu'on voit L'Hôpital, traitant de la liberté d'écrire*, disserter sous ce titre sur la licence plus ou moins grande que prennent les auteurs d'épigrammes ou de satires ! A une époque où la presse, encore bondissante de jeunesse et irritée des violences dont elle s'était vu accabler dès le berceau, inondait la France, la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas des brochures les plus véhémentes, aucune question n'était plus importante, plus capitale pour la société que celle de la *liberté d'écrire*, et le célèbre chancelier nous donne sous ce titre quelques lieux-communs mis en rhythme !

Dans ses harangues l'illustre L'Hôpital est homme d'état ou magistrat véritable, esprit positif en un mot, et ces monumens de son éloquence parlementaire ont certainement contribué plus que tous les autres à mûrir les théories de droit

* *De Libertate scribendi.* Voyez les *Œuvres complètes et inédites de L'Hôpital,* par M. Dufey.

public du pays ; cependant on y rencontre encore beaucoup trop d'érudition ancienne, bien du vague et même des contradictions choquantes. Non-seulement l'orateur y cite sans cesse Aristote, Alexandre, et les Romains ; mais son discours est toujours parsemé de phrases empruntées aux anciens. Pourtant ce qui y frappe le plus le lecteur, c'est l'absence d'une doctrine arrêtée. Ainsi L'Hôpital dit, dans une occasion, que le droit des citoyens de s'armer pour la défense de la cité est inhérent à la nature même du lien qui les unit ; et dans une autre occasion il considère le droit d'armer ou de désarmer les mêmes citoyens comme un des priviléges de la royauté.

Telle était alors l'incertitude des doctrines même sur des questions qui en comportaient le moins, et ce n'est pas tant l'illustre chancelier, c'est son siècle plus que lui qu'atteint notre critique. L'Hôpital, nous l'avons dit, était avec Christophe de Thou, quelques autres membres du Parlement et quelques prélats, à la tête d'un petit nombre d'hommes à doctrines d'humanité et de raison, et L'Hôpital, aux Etats d'Orléans, se constitua contre les Guises et leur parti l'organe d'une série de réformes qui, exécutées fidèlement, conduisaient la France dans une voie nouvelle, expulsaient les factieux et tuaient leur système.

Le moment semblait bien choisi; le clergé lui-même demandait la réduction des *gages* alloués aux fonctionnaires, la diminution d'un grand nombre d'emplois de finances et la suppression de toute espèce de dépenses de luxe. La noblesse voulait la tolérance, le tiers-état une réforme générale dans toutes les parties de l'administration publique et la convocation périodique des états-généraux.

Certes il y avait dans ces mesures plus qu'il n'en fallait pour perdre les Guises et sauver le pays.

Certes aussi, toutes ces réformes, et de plus fortes, étaient urgentes; car entre la royauté et le Parlement, qui formaient des prétentions également exagérées, les conflits étaient perpétuels et d'autant plus irritans qu'ils étaient plus répétés.

Nous avons dit quelle était l'importance des états-généraux aux yeux de ceux qui se l'exagéraient un peu. Dans tous les cas ces assemblées avaient mission souveraine de redresser les torts et de rétablir la balance entre des pouvoirs troublés que ne réglait nulle loi précise. Eh bien, le parlement de Paris se prétendait représentation permanente des états, et à ce titre, il s'attribuait sinon le droit de concourir à la législation, du moins celui de la contrôler.

La royauté, de son côté, réduisait ces attributions à un simple enregistrement, accompagné,

s'il y avait lieu, d'observations qui pussent éclairer le législateur. Si les rois de France ne se disaient pas, comme Philippe II, au-dessus des lois, du moins seuls ils se donnaient le pouvoir d'en faire. Mais toutes les fois qu'ils avançaient cette doctrine par leurs chanceliers ou en personne, le Parlement, par ses présidens ou ses orateurs, avançait la prétention contraire. A L'Hôpital, qui ouvrait le parlement de 1561, en posant ce fait : « Les principales maximes des royaumes et républiques qu'il faut observer sont que l'un commande bien et l'autre obéisse bien, » le président du corps le plus puissant et le plus jaloux de sa puissance répondit ces mots : « Les rois très-chrétiens voulant que leurs lois fussent *digérées* en grandes assemblées, afin qu'elles fussent justes, utiles, possibles et raisonnables (qui sont les qualités des bonnes lois et constitutions), après les avoir faites, les ont envoyées à ladite cour, *pour savoir si elles étaient telles*. Quand la cour les a trouvées autres, elle en a fait remontrances, ce qui a été suivre la volonté des rois et non la *rompure* des lois. »

La royauté aurait pu répondre que le parlement avançait un fait entièrement faux; qu'elle ne lui envoyait pas ses lois pour qu'il examinât si elles étaient bonnes, mais pour qu'il les enregistrât et connût la forme d'après laquelle il devait

rendre la justice au nom du législateur, juge suprême. Mais le temps de faire triompher une doctrine si nette n'était pas arrivé. L'opinion soutenait le Parlement; et ce corps, le premier de l'État, en l'absence de tout autre pouvoir et de toute constitution qui limitât les exactions, le despotisme ou le favoritisme des rois, avait rendu trop de services au pays pour qu'on pût entreprendre sérieusement de lui ravir les attributions même mal fondées qu'il se donnait. Tout ce que la royauté pouvait faire à son égard était de se maintenir souveraine d'une façon ou d'une autre, de se transporter au Parlement en personne, d'y ordonner l'enregistrement ou l'adoption de ses lois en lit de justice, de se faire présenter les registres de la cour pour y biffer ou en enlever tous arrêts contraires, enfin de se faire recevoir à l'arrivée et au départ par quatre présidens à genoux *.

Mais ces injurieuses humiliations et ces dangereux conflits entretenaient un ferment d'oppositions et de désordres qui, joint au progrès des doctrines, ne pouvait que compromettre le pays.

Sur tous ces points fondamentaux une réforme était urgente, et le chancelier qui eût proposé à cette époque aux rois de France de donner au

* Prétention renouvelée par Louis XIII.

pays une constitution écrite, quelque imitation de la grande Charte d'Angleterre, leur eût rendu un service immense, d'un seul coup il eût fait rentrer le Parlement dans sa véritable mission. Mais de cette haute conception personne ne se fût avisé; on eût craint d'avilir une royauté à laquelle on faisait tenir ce superbe langage : « Si, dans les ordonnances qui vous sont adressées, vous trouvez quelque chose de contraire à *ce que vous pensez*, je veux que, *selon la coutume*, vous me le fassiez au plus tôt connaître par vos députés. Mais je veux qu'aussitôt que je vous aurai fait savoir ma dernière et *absolue* volonté, vous obéissiez sans retardement. »

Entre la royauté, la noblesse, le clergé et le tiers-état pris à part régnaient les mêmes mécontentemens qu'entre la royauté et la représentation nationale, états-généraux ou Parlement. Là aussi, les conflits étaient périlleux et difficiles à éviter en l'absence de toute autre constitution que les traditions très-vagues et très-contradictoires du passé. Là aussi des doctrines meilleures, des réformes rationnelles étaient urgentes.

Non-seulement toutes les charges de l'état pesaient sur le tiers-état, à l'exclusion de la noblesse et du clergé, mais le clergé et la noblesse prélevaient encore sous toutes sortes de titres et de dénominations des impôts particuliers sur l'unique

classe de la société qui payait pour toutes les autres. Tout en laissant au tiers-état seul le fardeau des sacrifices que demandait la couronne, la noblesse et le clergé embarrassaient la royauté, la première, par la prétention de l'avoir en tutelle politique, le second, par celle de l'avoir en tutelle morale. « Les nobles sont les satellites naturels de l'astre de la royauté, dit l'orateur de la noblesse aux états d'Orléans; pareillement, au ciel, le soleil et la lune nous représentent le roi et la noblesse, et tellement que quand advient éclipse entre eux, toute la terre en devient obscure; » et cette comparaison si insolente pour la royauté excita l'admiration de l'ordre.

En même temps cet orateur attaquait le clergé, dans l'administration de ses biens, dans ses études et dans ses mœurs, avec une grande violence.

L'orateur du clergé, à son tour, insistait sur l'obligation où était la royauté d'entretenir la splendeur de son ordre, demandait la diminution des hauts *gages* de l'administration, le maintien des rétributions payées à l'Eglise par les fidèles, l'exemption de toutes les charges qu'on voudrait faire peser sur ses biens, et la tolérance exclusive des doctrines qu'elle professait.

On le voit, les rapports des trois ordres entre eux et les rapports de chacun d'eux avec la royauté demandaient à être réglés.

Une situation aussi désordonnée pouvait sans doute se maintenir, mais elle n'était qu'une lutte organisée des principales forces de l'État, et elle opposait nécessairement aux doctrines du parti national des difficultés contre lesquelles tous ses efforts devaient se briser long-temps encore.

L'Hôpital, qui seul représentait au pouvoir l'esprit de progrès et de raison publique, fit toutes les réformes que permit sa position. Il rédigea la célèbre ordonnance d'Orléans sur l'administration générale ; il composa ensuite son vaste traité sur la Réformation de la justice*, et prépara sur la question spéciale du temps, la répression ou la tolérance du progrès dans les doctrines, quelques édits propres à pacifier le royaume.

Mais L'Hôpital était à peu près seul pour rouler le rocher de Sisyphe ; tout le monde était ennemi des réformes. La royauté se croyait absolue. Henri II, s'adressant à un conseiller du Parlement dont les allusions blessaient Diane de Poitiers, s'écria : *De mes yeux je vous verrai brûler vif auparavant dix jours*, et ce mot résumait sa doctrine. Les juges prétendaient maintenir les épices ; les gens de finances, l'impunité d'abus plus révoltans ; la noblesse et le clergé, leurs priviléges, destructifs de ceux de la royauté

* 2 vol. in-8°, dans l'édition de M. Dufey.

et de la loi commune. Le tiers-état s'arrogeait le droit de gourmander tout le monde.

D'ailleurs L'Hôpital lui-même, au milieu de tant d'opinions grossières, vacillait dans les siennes. Déjà nous avons vu ses incertitudes et ses contradictions sur des questions de politique générale. Ecoutons-le encore sur la question spéciale de l'époque, la tolérance, et nous l'entendrons parler contre après l'avoir entendu pour. « Les Romains, dit-il aux états d'Orléans*, qui ont été les plus sages policiens du monde, ont défendu et prohibé *nova sacra, novos ritus inducere in rempublicam;* n'ont voulu qu'il y eût diverses religions en une maison, mais que les enfans tinssent la religion du père. Les anciens conciles des SS. Pères ont défendu les oratoires privés, afin qu'il n'y eût qu'une Eglise, une forme et une manière de religion. La division des langues ne fait la séparation des royaumes, mais celle de la religion et des lois, qui d'un royaume en fait deux. De là sort le vieil proverbe, une foi, une loi, un roi. S'il est loisible à chacun prendre nouvelle religion à son plaisir, prenez garde qu'il n'y ait autant de façons et de manières de religions qu'il y a de familles ou de chefs d'hommes. »

Tels sont les discours et les principes du plus

* *Œuvres complètes*, édition Dufey, t. I, p. 398.

éclairé des ministres, du plus sage des magistrats, de l'homme qui a fait signer à son roi tant d'édits en faveur des nouvelles doctrines. Avec tant de supériorité sur son siècle il tient encore à quelques-unes de ses erreurs, et se voit naturellement forcé de leur faire d'autant plus de concession, qu'il est plus isolé. Les mœurs générales et ceux qui devaient l'appuyer étaient contre les idées plus sages du Chancelier. Catherinede Médicis, à qui les États de Blois remirent les affaires à l'avènement de Charles IX, était trop faible, trop intrigante et trop peu scrupuleuse sur les moyens de gouvernement, pour suivre de bonnes doctrines. Les Bourbons ne songeaient qu'à ravir le pouvoir aux Guisse. Les Guises trouvèrent ainsi dans les imprudences de Condé, dans les faiblesses du roi de Navarre, dans les sympathies du clergé, du Parlement, de l'Université et du peuple de Paris, le moyen de se maintenir et de disputer pas à pas aux doctrines du temps toute espèce de progrès ou toute espèce de droit.

La cour traita plusieurs fois ces doctrines avec indulgence; pour les laisser se produire, elle institua le colloque de Poissy, où Charles IX et sa mère jouèrent à peu près le rôle que Charles-Quint dans son ambition pontificale avait joué à Worms. Elle stipula enfin en

leur faveur, dans l'édit de janvier, 1562, une sorte de liberté sous la surveillance de la police. Mais, dans toutes ces mesures, le gouvernement était en avant du pays; les grands corps de l'État, le peuple, les Guises ne respiraient que la répression, et la répression, conforme aux mœurs générales, demeura le système dominant.

Telle fut même la violence des mœurs et telle fut la faiblesse de l'esprit de progrès, qu'une cour étrangère demanda la destitution du Chancelier qui avait signé l'édit, et qu'il fallut trois lettres de jussion pour en obtenir l'enregistrement.

Et pourtant cet édit qu'on accusait de favoriser les nouvelles doctrines, n'était pas autre chose qu'une série de restrictions apportées à l'une des libertés les plus fondamentales, celle des consciences. Non-seulement il imposait aux amis de ces doctrines la restitution de tous les lieux d'assemblées dont ils s'étaient saisis, il leur défendait tout exercice religieux dans l'enceinte des villes, mettait sous la surveillance de la police les réunions qu'il leur permettait de tenir dans les campagnes, leur ôtait jusques au droit de faire des réglemens d'intérieur sans l'agrément de l'autorité civile, et leur défendait d'enseigner aucune doctrine qui fût contraire au concile de Nicée.

Qu'une série de dispositions aussi restrictives ait pu exciter tant de rumeur, on ne le compren-

rait pas; un mot de plus va faire apprécier toutes les alarmes, celles que les Bourbons inspiraient aux Guises, celles que les Guises donnaient aux Bourbons, celles que les uns et les autres causaient à juste titre au pouvoir et au pays.

Les Bourbons, maîtres de plusieurs villes importantes, avaient appelé au secours de leur cause l'Angleterre et l'Allemagne. Déjà le soldat étranger avait mis le pied sur le sol du royaume.

Les Guises, maîtres du gouvernement, des grands corps de l'État, de Paris et de l'esprit public, entretenaient des intelligences avec l'Italie et l'Espagne, et se disposaient à en faire venir également des auxiliaires.

Dès-lors, on le conçoit, l'opinion publique et le pouvoir avaient raison de s'alarmer de l'état du pays et de toute concession qui pouvait l'empirer encore. L'opinion aurait dû non-seulement s'en alarmer, mais se soulever avec colère contre deux familles dont l'ambition foulait aux pieds tous les intérêts de la nation, et le pouvoir eût dû rejeter l'une et l'autre, de toutes les affaires, avec une fermeté égale. Mais l'état de faiblesse où était le gouvernement, la prépondérance des deux maisons, l'absence de lumières véritables dans le pays, la nullité des institutions qui eussent dû protéger la royauté, tout cela ne permit ni au pouvoir ni à l'opinion de se montrer avec vigueur.

Au lieu de faire plier les deux factions, on était réduit à opter entre elles, et, forcé d'opter pour celle qui maintenait les vieilles doctrines et les mœurs générales, on ne pouvait que s'inquiéter de toute concession faite au parti des Bourbons.

Ce parti, abstraction faite de ses principes religieux qui nous sont étrangers, avait non-seulement moins de sympathies, il offrait plus de périls. Il avait appelé dans le pays ces mercenaires allemands qui vivaient de rapines plutôt que de leur solde. Il y avait attiré les Anglais, que l'amour-propre de la nation souffrait tant d'y voir reparaître après des guerres si longues et si animées. En effet, à peine François de Guise leur avait-il enlevé la dernière de leurs places, que les Bourbons les ramenaient au Havre, l'une des plus importantes positions qu'ils pussent choisir.

Il y avait contre ce parti des griefs plus sérieux encore. La Renaissance avait à peine rappelé à l'Europe si bien façonnée par le moyen-âge les antiques doctrines de Rome et d'Athènes, et la Réforme, qui n'était pas autre chose que la Renaissance appliquée à une doctrine spéciale, avait à peine proclamé ses principes de liberté et d'examen, que des théories plus hardies perçaient partout, dans l'enceinte des écoles et au sein des peuples. En France les partisans des nouvelles

ctrines, d'intelligence avec les Pays-Bas sou-
és contre la royauté absolue de Philippe II,
saient pour affectionner secrètement les plus
dies théories d'affranchissement et d'organi-
ion sociale. On confondait encore leurs princi-
avec ceux de 1525 et de 1535; on les assimi-
encore aux rebelles de Souabe, aux niveleurs
Munster. Dans tous les cas ils formaient un
t dans l'état, une sorte de république au sein de
monarchie. A la vérité, ils se trouvaient dans
te situation faute de mieux, et si dans l'origine
s'étaient vus réduits à se protéger, les lois ne les
tégeant pas, plus tard ils avaient gardé ou re-
s les armes, le gouvernement n'étant pas assez
t pour protéger contre les mœurs les lois faites
leur faveur. Mais cette situation n'en était pas
ins périlleuse, pour eux, pour leurs adver-
res et pour le pouvoir placé entre deux partis
i se disputaient les premières villes du royaume
y tenaient leurs garnisons.

L'édit de janvier prouve lui-même combien
te position était fausse. Il défend au parti des
urbons de créer des magistrats spéciaux, de
re des lois, des levées de troupes et d'impôts,
s ligues offensives ou défensives.

Un parti auquel le pouvoir est obligé de faire
telles inhibitions est périlleux pour l'Etat, et le
uvoir qui ferait des concessions à une associa-

tion de cette nature donnerait à la nation le dr
de le prendre en tutelle. L'édit de janvier
renfermait pas de concession politique, il
vrai, mais l'opinion considérait comme telle l
concession religieuse, le droit de tenir des asse
blées de culte, et elle s'en autorisa pour forcer l
main à un gouvernement incapable de réprim
par lui-même et d'ailleurs disposé à se laiss
faire cette violence.

Catherine goûtait, en effet, les conseils que l
avait donnés le duc de Guise, le premier guerri
de France, expirant victime d'un assassinat poli-
tique; c'était d'endormir le parti des Bourbons,
pour le détacher de l'Angleterre et de l'Allema-
gne, et de l'écraser ensuite.

Le gouvernement était dans l'embarras à l'é-
gard de ce parti comme à l'égard de celui des
Guises. Les Bourbons étaient princes du sang,
descendans de Saint-Louis; les Guises étaient
après eux les premiers seigneurs de la cour, en-
tourés de la faveur populaire, d'une naissance
aussi illustre que celle même de la dynastie ré-
gnante. Les anéantir comme partis, les uns et les
autres, était impossible, sans cela Catherine n'eût
pas hésité. Les soumettre à la loi commune était
difficile, quand il n'y avait pas de loi commune,
et quand les premiers corps de l'état, par suite
de la fermentation générale, faisaient défaut à la

royauté comme les institutions. Ne pouvant ni anéantir, ni soumettre, ni même exclure ensemble des affaires les Guises et les Bourbons, assez puissans les uns et les autres pour pouvoir sans cesse se disputer les armes à la main l'inutile personnage du roi, il ne restait à Catherine que d'opter. Elle opta dans les vues de Guise mourant, précisément parce que, ce guerrier mort, elle pouvait se débarrasser des Bourbons sans tomber entre des mains plus violentes que les leurs. Le nouveau chef des Guises, Henri de Lorraine, n'aspirait encore, en effet, qu'à venger le sang de son père à l'aide de Charles IX; il ne s'essayait pas à régner au lieu de Henri III.

Catherine fit aisément adopter à Charles IX un système qu'avait recommandé le conquérant de Calais, que venait de professer le duc d'Albe à l'entrevue de Bayonne, que comprenaient parfaitement quelques conseillers intimes de la régente et surtout son compatriote Henri de Birague. Aussi tout fut disposé pour l'exécution.

L'Hôpital, qui veillait sur les lois et même sur le pouvoir, fut invité à se reposer de ses longues fatigues. Birague eut les sceaux. Coligny fut attiré par la promesse d'un haut commandement, le roi de Navarre et Condé par les fêtes d'un mariage, et ce que la science profonde, ce que la puissance colossale du premier monarque de

l'Univers ne pouvait obtenir dans les Pays-Bas par les moyens les plus violens, une répression complète, on voulut l'obtenir en une seule nuit par un assassinat un peu général.

Le moyen était extrême. Il ne fut pas nouveau. Il ne parut pas étrange. Les remords qu'en eut Charles IX et qui le tuèrent attestent qu'à certaines époques de sa vie il valut mieux que son siècle et mieux que lui-même pris dans d'autres temps.

En effet, l'assassinat était alors un moyen dont on ne rougissait pas. Les mauvaises doctrines de morale hésitaient un peu sur l'assassinat commis dans des vues particulières, mais elles ne sourcillaient pas sur l'assassinat commis au nom d'un principe, d'un parti, d'une cause générale. L'assassinat pour cause d'état, pour cause de religion, avait sa gloire et son martyre; les amis de l'assassin célébraient ses *vertus* et sa mort, les amis de la victime seuls le maudissaient avec horreur. Il faut faire connaître les mauvais temps avec tout ce qu'ils offrent d'inconséquent et d'affreux. Voici quelques faits de cette époque. Le duc François de Guise assassiné par un ami des Bourbons, et le prince de Condé assassiné ou si l'on veut tué par un ami des Guises, furent des victimes ordinaires. Il y eut des assassinats proposés et des assassinats exécutés dans des vues plus élevées. Le duc François de Guise, qui avait fait condamner à mort

le prince de Condé, avait aussi proposé à François II de tuer en personne Antoine de Navarre. Charles IX proposa au prince de Béarn de tuer le duc Henri de Guise. Le duc Henri de Guise pressa Henri III de tuer Henri de Navarre. Henri III aux états de Blois fit assassiner sous ses yeux les deux princes de Lorraine. Dans l'année même la Ligue fit assassiner Henri III à Saint-Cloud et prononcer dans les chaires de la religion le panégyrique du meurtrier. Et que de fois le poignard fut dirigé contre Henri IV !

La mort de ce grand prince parut enfin devoir fermer la lice ouverte avec une imprudence si coupable par la religion et la politique en faveur du crime ; elle parut faire maudire par tous les partis l'affreuse doctrine du régicide érigé en devoir, lorsque le propre fils du Béarnais, séduit à son tour par la théorie du crime politique, en profita pour faire assassiner le favori de sa mère, le maréchal d'Ancre.

Le fait du 24 août fut donc considéré comme un système et trouvé si glorieux, que Charles IX, dans l'exaltation du premier moment et voyant le *bon effet* qui était produit, en revendiqua tout l'honneur. Le Parlement de Paris, après l'en avoir félicité, décréta bientôt une fête pour perpétuer la mémoire du service qu'il avait rendu au pays. C'est que si, ailleurs, la religion ou la

politique seule avait revendiqué le privilége de ce moyen extrême, ici toutes deux s'unissaient pour justifier ce qu'on avait fait; car on était persuadé que désormais tous les partis étaient anéantis, que du même coup on avait tué la Renaissance, la Réforme et la République, qu'elles portaient dans leur sein.

De tout cela il n'était rien. On ne tue pas en une nuit les doctrines de tout un siècle, ni les idées qui forment la vie morale ou politique d'une nation, d'une grande partie du monde. C'est ce que savaient ces hommes supérieurs qu'on dédaignait d'entendre, que l'on renvoyait des affaires, et que l'on soupçonnait au même degré d'hérésie politique et religieuse. En effet, si Catherine de Médicis, en suivant les doctrines que Machiavel avait arrangées pour un autre Médicis et dont Charles-Quint et Philippe II avaient fait leur système de gouvernement, trouva de vives sympathies auprès des Birague, des Guises et du mauvais peuple, jamais la nation, mieux représentée par les L'Hôpital, les Bodin, les Pasquier, les Montaigne, les de Thou et une foule de membres du Parlement, de l'Université, de l'épiscopat, de l'armée, ne transigea avec le crime ni l'astuce. Quelles nobles protestations ils opposèrent au système du 24 août! Ailleurs aussi il y eut des jours néfastes dans l'histoire des peuples; trouve-t-on ailleurs

d'aussi belles paroles que celles du vicomte d'Orthe, de l'évêque de Lisieux, de plusieurs autres prélats et gouverneurs de provinces ? Est-il pour le courage simple et grave rien au-dessus du langage de L'Hôpital prenant congé de Catherine et de Charles IX, et les conjurant d'embrasser du moins la première occasion de donner la paix à la France, *quand ils auraient saoulé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs sujets ?*

Ces sentimens n'étaient professés encore que par une faible minorité, mais ils en brillaient davantage. Ils avaient l'avenir pour eux. Ils avaient pour eux le plus grand homme de l'époque, le prince qui devait un jour les faire asseoir sur le trône et pénétrer dans la chaumière.

Ce prince les professa dès le lendemain du 24 août. Quand la mauvaise majorité du Parlement eut félicité Charles IX et décrété une fête de commémoration, elle voulut, elle aussi, se signaler par un service rendu au pays; elle voulut compléter le système de répression. Charles avait épargné ses parens, Navarre et Condé; mais il leur avait dicté des conditions qui inquiétaient leurs consciences, Condé s'était échappé, Navarre avait échoué dans ses projets de fuite. Le Parlement, résolu de lui faire un mauvais parti, lui dépêcha Birague et quelques conseillers pour l'interroger. Mais alors on vit tout-à-coup, à côté

d'une royauté avilie sur le trône, une royauté éclatante de grandeur dans la captivité. Henri, nous venons de le dire, était l'homme du siècle, l'élève de la Renaissance, le disciple de César et de Plutarque. Mieux que les premiers magistrats du royaume il savait ce que c'est qu'un roi, et ni Saint-Louis son aïeul, ni Louis XVI son petit-fils, l'un captif des Sarrasins, l'autre captif de ses sujets, n'ont eu de plus hautes inspirations que le jeune roi de Navarre aux prises avec les justiciers d'une politique infâme. « Je suis roi, dit-il à ses interrogateurs, je n'ai rien à vous répondre et ne souillerai pas mon titre en subissant vos interrogatoires. Mes amis ont été égorgés sous mes yeux; j'ai voulu fuir, mais je n'ai point de complices. Je donne des ordres à des serviteurs, je ne séduis et ne trahis personne. Continuez vos procédures, je n'y prends aucune part, ET LE PARLEMENT DE PARIS DOIT Y RÉFLÉCHIR AVANT DE FAIRE LE PROCÈS A UN ROI. »

Dans ce langage se révèle toute la supériorité d'un système sur un autre, et ce langage frappa de stupeur les prétendus juges du chef des Bourbons; il prouva une fois de plus l'ascendant que l'homme d'honneur et de génie, aux époques de crimes et d'erreurs, exerce sur la multitude, haut ou bas placée.

Si le remords qui bientôt vint accabler Char-

les IX dévorait plus tôt la proie qui lui était échue; si Henri III ne parvenait pas à s'échapper de Pologne; si le duc d'Alençon terminait un peu plus vite une carrière tissue d'intrigues, de rebellions et de sollicitations de couronnes, Henri de Navarre, qui comprenait à la fois les doctrines anciennes et les nouvelles, et qui trouvait en lui la force de faire leur part aux unes et aux autres, de poser au milieu d'elles un puissant système de conciliation, épargnait au pays la plus affreuse de ses guerres civiles. Il lui épargnait le règne le plus honteux de l'histoire de France, ce règne où il n'y eut plus de principes, plus de doctrines, plus d'institutions; ce règne où tout le monde fut le maître de tout faire à l'exception du souverain; ce règne où les Guises, les Ligueurs et les agens de l'Espagne disputaient aux criminelles faiblesses d'une Italienne et à celles de son fils, roi de France, le pays des plus douces mœurs et des plus hautes lumières changé par eux en une terre d'ignorance, de scandale et d'assassinat. . . . . . .

En place du progrès pacifique qu'eût établi le jeune élève de Plutarque, Henri III essaya de suivre la répression la plus violente. L'empereur Ferdinand, qui lui avait prodigué ses conseils à Vienne; les *politiques* ou le parti modéré qui lui avaient présenté les leurs dès son arrivée en France, voulaient la conciliation. Henri préféra l'avis

de ministres aveuglés et corrompus par les plus mauvaises doctrines de l'époque. Dans ses oreilles retentissaient encore ces paroles de liberté légale dont un noble Polonais, en lui offrant la couronne du pays, avait accompagné la lecture du serment royal : SI NON JURABIS, NON REGNABIS. Henri ne voulait pas être lié encore en France comme il l'avait été en Pologne ; il voulait régner absolu, élevé au-dessus des lois ; il le dira lui-même aux états de Blois.

Mais le système de Philippe II était un trop lourd fardeau pour de telles épaules. Il y a plus, quelque système qu'eût embrassé Henri, il était incapable de l'appliquer. C'était un de ces rois que la Providence donne aux peuples pour leur châtiment. Il suffit à Catherine, pour qui l'intrigue était la vie, qu'elle le vît se rapprocher des Guises pour qu'elle favorisât les Bourbons et leur fît accorder dans l'édit de 1576 les conditions les plus avantageuses qu'eût jamais obtenues leur parti. Telles furent ces conditions, qu'elles produisirent dans le parti contraire le degré d'irritation nécessaire pour soumettre aux conseils d'une mère ambitieuse la faiblesse d'un prince abruti par tous les genres d'excès.

En effet, lorsque par les faveurs de cet édit la princesse eut amené le parti des Guises à prendre pour la couronne la résolution la plus funeste,

celle de faire triompher le système de répression en dépit d'elle, de réunir en une seule, d'organiser fortement les nombreuses fédérations qui déjà enveloppaient le pays et de se constituer Sainte-Ligue sous la protection de Rome et au besoin contre le roi lui-même, Catherine reprit tout son empire. Mais du moment où se posa de cette sorte un second État dans l'État, où un parti plus puissant que le roi proclama un système autre que celui du pouvoir, jusqu'à l'époque où Henri IV monta sur un trône si chancelant et si avili, il n'y eut plus ni doctrine ni gouvernement en France, il n'y eut plus que de l'anarchie, que des partis, des passions, des violences.

Le pouvoir eut aussitôt l'instinct du danger où il se trouvait, et pour en sortir, il convoqua sur-le-champ les états-généraux. Ils se réunirent à Blois l'an 1576.

Les assemblées nationales n'apportent point de force aux pouvoirs faibles; elles les tuent quelquefois, elles ne les fortifient jamais; elles ne sont utiles aux gouvernemens qu'autant qu'elles sont puissamment dirigées par eux et qu'ils se trouvent dans la position de s'en passer. Aux pouvoirs embarrassés, tout le monde crie la règle du jeu, Qui est ruiné se retire. Les états de 1576 ne tuèrent pas le gouvernement, ils se bornèrent à le laisser choir.

Seize ans s'étaient écoulés depuis les derniers états, ceux d'Orléans, que L'Hôpital avait dirigés avec tant de grandeur et d'adresse. Depuis cette époque la nation, on le voit dans un ouvrage de doctrines dont nous allons parler, avait fait un pas immense. Ses états-généraux étaient donc plus difficiles à diriger, et pourtant le gouvernement n'eut personne pour les conduire. Il s'y trouva un savant jurisconsulte, un homme de théorie, Bodin, l'auteur des six livres de la Chose Publique, politique que l'on a considéré comme le précurseur de Bacon et en quelque sorte de Montesquieu. Mais ce politique-philosophe, le pouvoir, en lui refusant une simple place de maître des requêtes qu'il sollicitait, avait eu la maladresse de le jeter dans l'opposition. Et quels services Bodin admis aux affaires eût rendus au roi qu'il aimait, au pays qu'il jugeait mieux que personne, au ministère et aux grands corps de l'Etat qu'eût éclairés la supériorité de sa science! Entre les partis extrêmes Bodin tenait une ligne admirable de raison. Tout ce que les antiques institutions du pays, tout ce que les doctrines de la Renaissance, littéraire, politique et religieuse, pouvaient répandre de lumières sur les questions de gouvernement, il le savait; car il accueillait le progrès du temps avec un jugement sain et pur, et le premier il posa en France ce principe dont

déjà nous avons parlé ailleurs *, que les rois sont encore plus que leurs sujets soumis aux lois de droit divin et à celles de droit naturel; principe qui fonda en politique une ère nouvelle, celle d'une moralité également sacrée pour les peuples et les gouvernemens; principe qui, d'une manière péremptoire, renversa cette théorie d'absolutisme royal qu'avait posée Machiavel et dont Philippe II et même Henri III prétendaient tirer leur supériorité sur la loi elle-même.

Sans doute les rois pouvaient distinguer, se soumettre aux lois de Dieu et à celles du droit naturel, et n'affecter de supériorité que sur celles qui émanaient de leur volonté. Mais dans ce cas les peuples distinguaient aussi. Ou les lois du prince sont conformes à celles de Dieu et du droit naturel, et dans ce cas elles sont obligatoires pour les rois comme pour les nations; ou elles n'y sont pas conformes, et dans ce cas elles ne sont obligatoires pour personne. Tel était le dilemme qui sortait du nouveau principe de Bodin.

Bodin y ajoutait la théorie de la liberté de conscience, qui devait marquer à son tour une nouvelle ère dans les institutions comme dans les doctrines du pays.

La sainteté des traités, inconnue à une époque

* *Voyez* ci-dessus.

où les gouvernemens tiraient vanité de leur mauvaise foi ; l'inviolabilité de la fortune privée, dédaignée dans des temps où l'art de régner était, suivant Philippe II, l'art de tirer le lait de la mamelle sans faire sortir le sang ; l'illégalité de tout impôt non consenti par la nation, doctrine étrange dans un siècle où l'administration des finances, d'après les paroles de L'Hôpital, n'était que l'art de dépouiller d'abord le peuple et puis le souverain : tous ces principes et toutes ces innovations étaient proclamés par Bodin avec la même netteté.

D'un autre côté, le célèbre député traçait avec une grande vigueur les devoirs des nations, et par cette position complète il se distinguait du simple chef de parti et se caractérisait comme véritable homme d'état.

On agitait alors plus que jamais, et en France plus qu'ailleurs, la question de la déposition des princes. Plusieurs princes avaient été expulsés de leurs états, pour cause d'infidélité aux lois et de violation des priviléges du pays*.

Depuis que la politique de l'Espagne et l'ambition des Guises conspirait sous le manteau de la religion la déposition des Valois et l'exclusion des Bourbons, on enseignait non-seulement la doctrine du régicide, on répandait celle de la dé-

* *Voyez* ci-dessus l'opinion de Luther sur Christiern II.

position pour cause d'impiété ou d'hérésie. Cette question, Bodin l'aborda avec franchise et vigueur. Dans aucun cas il n'accorda aux sujets le droit de déposer leur souverain, fût-il même un tyran. Ce droit à ses yeux était l'anéantissement de l'ordre social. Un seul est juge des rois, c'est Dieu qui les établit. A cette règle il n'est qu'une exception, c'est le cas où des princes voisins s'uniraient pour déposer un souverain qu'ils jugeraient indigne de son rang *. Mais des sujets dressant un acte d'accusation et prononçant une sentence contre le monarque, dit-il, ressembleraient à des domestiques faisant le procès à leur maître, à des cliens qui condamneraient leur patron. Il est sans doute beaucoup de despotes; mais que de princes innocens périraient sous la hache, s'il était loisible aux peuples de s'en constituer les juges!

Dans son zèle pour la monarchie Bodin va jusqu'à confondre les droits du roi de France avec ceux des princes les plus absolus. La monarchie et le despotisme ont pour lui le même principe, la même légitimité**.

* *De Republica*, lib. II, 5.

** Quod si monarchia quædam et summa unius potestate constituta, qualis est Francorum, Hispanorum, Scotorum, Turcarum, Tartarorum.... ibi regis sine controversia jura omnia majestatis habent.

Tel était l'homme que dédaigna le gouvernement et qu'il jeta dans l'opposition. Aux états de Blois, Bodin fut fidèle à ses doctrines. Ne pouvant, loin du pouvoir, empêcher la couronne de présenter de mauvais projets de lois, il combattit ceux qui furent présentés. C'était surtout le retrait des édits de pacification, qui avaient fermé pour un instant la plus grande plaie de l'époque et que la peur seule engageait la cour à vouloir retirer; c'était ensuite la proposition de déléguer à une commission permanente de députés les pouvoirs des états-généraux, proposition qui tendait à la fois à l'anéantissement de ces derniers et à la ruine des prétentions politiques du Parlement de Paris, mais qui dans les circonstances où se trouvait le pays et avec la majorité que les Guises avaient à leur disposition, n'eût frappé de mort que le gouvernement lui-même.

Bodin, osant faire un pas de plus, mettant la main à l'œuvre au lieu d'empêcher simplement les ministres d'élever un mauvais édifice, convertissant le projet d'une délégation permanente des états en un projet de représentation permanente des trois ordres, dotant la France des institutions de l'Angleterre ou de celles de la Suède, qu'on commençait à voir avec quelque envie, prenait une place glorieuse dans l'histoire, et

rendait encore plus de services à la royauté qu'au pays.

En effet, ce qui sans cesse troublait l'État, c'était l'inconséquence de la cour, qui prétendait suivre un système d'absolutisme et de vigueur, non-seulement en l'absence de toute doctrine positive sur les droits de la royauté, ceux des parlemens, du clergé, de la noblesse, des communes et des états-généraux, mais en l'absence de toute institution qui donnât force prépondérante au pouvoir. Ni l'armée, ni la justice, ni le ministère, ni la police n'étaient organisés pour cette monarchie absolue qu'on rêvait. Pour une monarchie de cette nature ni le clergé, ni la noblesse, ni le tiers-états, ni le Parlement, ni l'Université, ni les fonctionnaires de l'État n'étaient à leur place. Au contraire, en l'absence d'une loi forte et précise pour tous, toute ville, tout bailliage, toute espèce d'agrégation se constituait corps politique. Quand le Parlement de Paris disputait à la royauté quelques-unes des prérogatives fondamentales du pouvoir de faire des lois; quand une petite place de Picardie pouvait se poser centre d'une association embrassant la France, et qu'un commandant de province pouvait se maintenir gouverneur du Dauphiné en

dépit du monarque*, songer au gouvernement absolu était rêver une absurdité.

Régner était dans ces temps se trouver le plus fort ou le plus faible, suivant les circonstances.

Dans cette contradiction profonde entre l'ambition florentine ou castillane de la dynastie, et les vieilles institutions du pays, était toute la question de l'époque; et loin de poursuivre ses chimères, la couronne plus clairvoyante, mieux conseillée, eût senti, dans les conjonctures nouvelles et au milieu des nouvelles lumières, la nécessité de constituer l'État par des lois également obligatoires pour la royauté et la nation. Chose remarquable, c'était la dynastie qui, par sa profonde incapacité, maintenait la faiblesse de la couronne, le vieux chaos, l'absence de toute sorte d'institutions; c'était, au contraire, le progrès établi dans le sein du peuple, qui demandait des lois puissantes, des lois populaires et nationales sans doute, mais des institutions essentiellement monarchiques encore.

La royauté, qui rejetait des dons offerts par une main suspecte et préférait l'arbitraire à toute espèce de charte qui l'eût soumise à des lois; la royauté, qui se disait si follement au-dessus de

* Lesdiguières eut ce pouvoir même sous Henri IV.

celles du royaume*, n'était pas seule de son avis, opposée à toute espèce de législation constituante. Les grands corps de l'État pensaient comme elle à cet égard ; aucun n'eût voulu d'une constitution qui réglât les rapports des divers élémens de la nation ; chacun savait bien qu'il serait obligé d'apporter à la loi commune le sacrifice de quelques-unes de ses prétentions, si ce n'est de quelques-unes de ses attributions réelles.

Aux états de Blois Bodin n'eut, pas plus que dans ses ouvrages, l'idée de proposer une constitution ; il le savait, toute proposition de cette nature eût été mal accueillie. Non-seulement cette doctrine toute moderne, *que la nation représentée par ses députés a le droit de se donner une loi organique*, était encore une hérésie à cette époque ; mais en général, aux états de 1576, une majorité dévouée aux Guises réclamait le maintien de tout ce qui était et la répression de tout ce qui demandait à s'établir. Conseillée par les politiques, la royauté penchait pour un système de transaction, mais dominée par la majorité, elle n'eut pas la force de suivre ce système ; au contraire, pour être certain de marcher dans le sens de la Ligue, Henri III se mit en tutelle,

* *Voyez* ci-dessous le discours de Henri III aux états de Blois. 1688.

c'est-à-dire qu'il entra dans l'association de Péronne, insurrection organisée contre son trône.

On a blâmé cette résolution, et de la part d'un prince incapable de suivre un système quelconque, tout est blâmable. Mais dans la situation où se trouvait le roi de France il lui fallait dissoudre la Ligue ou l'étouffer en l'embrassant. Si Henri y entrait avec les moyens de la dominer, il avait raison d'y entrer. N'étant pas assez fort pour réussir dans ce dessein, il avait tort, et dans ce ce cas l'unique parti qu'il pût prendre, était de tirer l'épée contre les Guises, de se jeter dans les bras des Bourbons, sauf à combattre ces derniers après avoir anéanti par eux ses plus dangereux ennemis. Mais un parti si décisif était au-dessus de ses forces. Ilen prit un plus facile; mais en se donnant à la Ligue, pour s'en laisser absorber, il fit deux fautes : d'abord, par sa présence, il sanctionna l'insurrection; ensuite, par sa faiblesse, il la mit sur la voie de faire une révolution complète.

En effet, le rôle qu'il joua fit mûrir avec une grande rapidité la résolution, qui déjà perçait de toutes parts, d'en finir avec une dynastie qui n'était plus qu'un embarras pour l'opinion de la majorité nationale.

Et, chose singulière, au moment où le parti des vieilles doctrines arrivait à cette idée, le parti contraire s'apercevait à son tour que sa cause per-

dait à se confondre sans cesse avec celle des Bourbons; qu'une pure question de foi ou de progrès dans les doctrines n'avait au fond rien de commun avec une question de dynastie et une rivalité de cour; qu'en se séparant des factieux, on ferait peut-être tolérer la Réforme.

Ces idées qui fermentaient dans quelques têtes ne reçurent pourtant aucune exécution. Les Bourbons étaient aussi nécessaires aux nouvelles doctrines que les Valois étaient embarrassans pour les anciennes. Pour les villes attachées à la Réforme, les Bourbons formaient l'unique centre possible d'agrégation; les Valois, au contraire, moins ardens que les Guises, n'étaient pour celles qui avaient embrassé la Ligue qu'un élément de discorde, qu'un ennemi dans la place. Aussi cette puissante association se hâta-t-elle au même degré de se débarrasser des Valois, qui ne voulaient pas franchement du système de répression, et des Bourbons qui favorisaient ouvertement la Renaissance, la Réforme et tout le système du progrès.

La Ligue s'attaqua du même coup aux uns et aux autres. Elle chassa Henri III de sa capitale, en y installant le duc de Guise, et lui fit signer à Rouen, en lui montrant à la hauteur du Havre l'armée espagnole qui se rendait aux Pays-Bas pour y soutenir le système de répression, un

traité appelé l'*édit d'Union*, qui était le triomphe de l'association de Péronne et celui de sa doctrine.

En effet, une faction qu'on eût dû anéantir au nom des plus simples notions de gouvernement, osa demander à Henri III et en obtint l'exclusion des Bourbons de la couronne, la *concession d'un certain nombre de places fortes*, la publication du concile de Trente, l'extirpation de tout un parti religieux, et la vente réelle et définitive des biens appartenant aux amis des nouvelles doctrines *.

Mais l'audace d'un sujet qui chassait son roi, l'égarement d'un peuple qui partout vociférait la déchéance de la dynastie régnante, et la tumultueuse publication d'un traité qui changeait l'ordre de succession à la couronne, étaient trois faits graves, trois séditions, sinon trois révolutions complètes. Ces trois faits mettaient le royaume dans une de ces situations où il y avait pour le pouvoir nécessité de consulter le pays. Les états furent convoqués à Blois, 1588.

Douze ans s'étaient écoulés depuis la dernière assemblée de ce genre, et le pays avait fait de nouveaux progrès; on le voit par les doctrines de

* *Voyez* le texte de ce Traité dans les *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 868.

quelques députés qui se rendirent à Blois, et par quelques opinions qui y furent émises.

Deux hommes de progrès y parurent, Etienne Pasquier, le plus savant des jurisconsultes, versé particulièrement dans les anciennes doctrines du pays, et Michel de Montaigne, le plus grand des philosophes, l'homme de son temps qui avait le plus vu et le mieux vu, le plus étudié et le mieux réfléchi; c'étaient, en un mot, le moraliste le plus sceptique et le politique le plus indépendant de l'époque.

De ces deux éminens personnages, le second s'occupa peu de politique active, et ce sera ailleurs que nous parlerons plus particulièrement de ses doctrines; le premier doit fixer un instant notre attention spéciale. Ses opinions sont remarquables. On les trouve dans un petit traité intitulé le *Pourparler* ou l'*Entretien du Prince*, qui est une sorte de pendant ou de réfutation indirecte d'un plus célèbre ouvrage publié sous le même titre, et qui, miroir fidèle du temps, en réfléchit d'une manière piquante les doctrines les plus curieuses.

Non-seulement on y voit que les questions de politique générale se traitaient à cette époque avec une entière liberté, mais on remarque que celle de la république et des avantages qu'elle peut offrir sur d'autres formes de gouvernement

est abordée elle-même sans aucune hésitation*.

Ce qu'on voit avec plus de plaisir encore, c'est que, d'un côté, les utopies de la Renaissance commençaient à tomber, et que, d'un autre côté, les théories de Florence étaient appréciées comme elles le méritaient.

En effet, dans ce curieux traité se produisent successivement quatre doctrines différentes qui représentent parfaitement les bonnes et les mauvaises écoles du temps.

C'est d'abord un classique, l'*Escolier*, qui trace son système ou son utopie, et dont la conclusion est, qu'un prince qui veut éterniser son empire, n'a rien de mieux à faire *sinon dévouer le meilleur de son temps aux sciences et aux bonnes lettres*.

Le *Philosophe*, qui expose à son tour sa doctrine, veut qu'avant tout le prince contemple son égalité naturelle avec ses sujets, les chances et les hasards de la vie. « Ainsi qu'Agathocles, dit-il, les » princes se souviendront qu'ils sont fils de potier » et non bâtis d'autre matière que nous; alors » n'entreprendront *guerres envain ou pour légè-* » *res inductions*, *ne seront à l'estroit d'argent*, *ne* » *sutilizeront cent mille inventions au desavan-* » *tage du peuple*. »

* Pag. 58.

Le *Courtisan* se moque des doctrines classiques de l'escolier et de celles du philosophe; il en établit de bien différentes. Les lettres tuent les républiques, dit-il; les princes ne les aiment, ainsi que les gens de lettres, que pour la *montre*. Ce sont les armes et la force qui soutiennent les empires. Les lettres ne sauraient les empêcher de tomber; la philosophie ne saurait consoler les princes dans leur chute. La principale philosophie que doit avoir un prince est sa *promotion et sa grandeur*. Les rois ne sont pas nés pour les peuples, mais les peuples pour les rois. Les lois n'ont pour but que de mettre les sujets sous le joug et faire *gaigner toujours, petit à petit, quelque avantage sur eux. Les grans seigneurs espuisent l'argent de leur peuple, sans mutinerie ou esclandre, que sous la couverture d'une loy. Il ne faut balancer le juste et l'injuste qu'au poix seulement de l'utilité qui en vient.*

Enfin, le *Politic* vient combattre à son tour, l'*Escolier*, le *Philosophe* et le *Courtisan*. Et ici l'on rencontre les plus belles doctrines de gouvernement, et peut-être les vérités les plus dures à entendre pour une cour livrée au système bâtard de Florence et de Madrid. La loi est un moyen d'absolutisme, avait dit le courtisan. Elle est sous la tutelle des magistrats, dit le politique; et il ajoute qu'en France on peint les

rois tenant la main de justice dans la droite, le sceptre n'étant que dans la gauche. Le citoyen est sujet au magistrat; le magistrat, à la loi. Le roi n'est que le magistrat suprême. Ce sont les armes qui soutiennent, ce sont les lettres qui font périr les républiques, a dit le courtisan. Non, dit le politique. Il y a deux causes qui font tomber les rois et les empires; la première est la violence, *quand par une force ouverte on tient un peuple en servitude;* l'autre est la manière toujours pratiquée par les tyrans, quand le bien public est du tout rapporté au profit particulier d'un seul. C'est lorsque les rois rapportent tout à eux qu'ils pensent être plus grands; c'est précisément alors qu'ils sont plus petits.

A ces doctrines si justes et si nationales en France, Pasquier ajoute quelques exemples tirés de l'histoire du pays, afin de faire voir que toujours elles ont été maintenues, qu'on a cherché quelquefois à les violer, qu'il y a eu quelques mauvais princes, mais que, même sous Louis XI, il s'est trouvé un La Vacquerie, fort de la loi et des droits du peuple, et prêt à mourir avec une résistance généreuse, plutôt que de sacrifier lâchement les libertés publiques aux envahissemens d'un seul.

Tel fut aux états de Blois le plus célèbre des collègues de Montaigne, telles étaient les doctri-

nes que professaient alors les politiques. Mais ces doctrines, Pasquier n'eut pas occasion de les produire.

Nous avons dit que des opinions hardies furent émises à Blois. L'émancipation politique du pays, l'assimilation des états-généraux aux chambres d'Angleterre y fut agitée confidentiellement, sinon discutée en séance publique. Certains députés, c'est Pasquier qui nous l'apprend, allèrent jusqu'à dire : « A quoi servira cette assemblée, si les remèdes pour restaurer la France que nous présentons en nos cahiers ne sont publiés, ainsi que nous le résoudrons, *sans rien y changer?* Ne sont-ce pas les états qui ont donné aux rois l'autorité et le pouvoir qu'ils ont? Pourquoi donc faut-il que ce que nous adviserons et arrêterons en cette assemblée, soit contrerollé par le conseil du roi? Le parlement d'Angleterre, les états de Suède, ceux de Pologne étant assemblés, ce qu'ils accordent et arrêtent, leurs rois sont forcés de le faire observer sans y rien changer. Pourquoi les Français n'auront-ils pas pareil privilége?... Et s'il faut que nos cahiers passent au conseil privé du roi, il y devrait au moins assister un certain nombre de députés de chaque ordre *.

Certes, des opinions si avancées et des hom-

* *Voyez* Palma Cayet, Crhon. Sept. édition Petitot, t. I, p. 454.

mes si courageux semblaient devoir aller loin.

Mais d'abord, ces hommes si courageux n'étaient que des séditieux, des Ligueurs, et ces opinions qui paraissent si avancées n'étaient que des doctrines de révolte : les Ligueurs seuls les professaient. Ensuite ce ne fut pas entre les députés de la nation que se décidèrent les questions pendantes, les Etats de Blois ne furent qu'un duel entre Henri III et le duc de Guise.

Entre ces deux personnages qui ne pouvaient plus désormais se tolérer l'un l'autre sur le même sol, la guerre ne devait être qu'une guerre à mort, et tout le monde semblait croire la défaite du roi certaine. Cependant aux états de Blois les premiers et les derniers coups, et les plus vigoureux, furent portés par le faible Valois dont on annonçait la prochaine déchéance. Dans le discours d'ouverture qu'il prononça, il se posa, non-seulement pour la doctrine, l'émule du plus fier monarque de ces temps, de Philippe II ; il s'y posa maître et résolu d'en finir avec tous les factieux.

Voici la partie saillante de ce discours jeté si hardiment à la tête d'une assemblée hostile, du duc de Guise et de sa majorité :

« Cette tenue des états est un remède pour guérir, avec les bons conseils des sujets et la sainte résolution du prince, les maladies que le long espace de temps et la négligente observa-

tion des ordonnances du royaume y ont laissé prendre pied, et pour *raffermir la légitime autorité du souverain*, *plutôt que de l'ébranler ou de la diminuer*, *ainsi qu'aucuns mal avisés*, *ou pleins de mauvaise volonté*, *le voudraient faire accroire*.

» Je n'ai point de remords en ma conscience des *brigues* ou *menées* que j'ai faites, et je vous en appelle tous à témoins pour m'en faire rougir, comme le mériterait quiconque aurait usé d'une si indigne façon que d'avoir voulu *faire couler dans nos cahiers des articles plus propres à troubler cet Etat qu'à lui procurer ce qui lui est utile*.

« Puisque j'ai cette satisfaction en moi-même, et qu'il ne me peut être imputé autrement, gravez-le en vos esprits et discernez ce que je mérite d'avec ceux, *si tant y en a*, qui eussent procédé d'autre sorte ; et notez que ce qui part de mes intentions ne peut être reconnu ni attribué par qui que ce soit, pour me vouloir autoriser contre la nation : *car je suis votre roi donné de Dieu*, *et suis seul qui le puis véritablement et légitimement dire*.

» Favorisez donc, je vous en prie, mes bons sujets, ma droite intention qui ne tend qu'à faire reluire de plus en plus la gloire de Dieu et de notre sainte religion catholique, apostolique et

romaine, à extirper l'hérésie en tout ce royaume, y rétablir bon ordre et bonne règle, soulager mon pauvre peuple oppressé, et *relever mon autorité abaissée injustement.*

» Je vous assure bien que *j'aurai tellement l'œil sur ceux qui me serviront à l'avenir*, que mon bonheur en sera accru et mon Etat restauré au contentement de tous les gens de bien, et forcera *ceux qui ont mis leur affection en autre endroit qu'au mien, de reconnaître leur erreur.*

» Les témoignages sont assez notoires de quel zèle et bon pied j'ai toujours marché à l'extirpation des hérétiques; à quoi j'exposerai plus que jamais ma vie, jusques à une mort certaine, s'il en est besoin, *n'étant point de plus superbe tombeau où je puisse m'ensevelir que dans les ruines de l'hérésie.* La réunion de tous mes sujets catholiques, par le saint édit que j'ai depuis peu de mois fait*, a assez témoigné que rien n'a eu plus de force en mon âme que de voir Dieu seul honoré, révéré et servi dans mon royaume. »

Puis Henri III ayant recommandé « l'enrichissement des arts et des sciences, le règlement du commerce, le retranchement des superfluités et du luxe, et la taxation des marchandises, qui étaient montées à un prix excessif, » continue ainsi :

* Edit d'Union.

« La juste crainte que vous auriez de tomber après ma mort sous la domination d'un roi hérétique, s'il advenait que Dieu nous fortunât tant que de ne me donner mâle lignée, n'est pas plus enracinée dans vos cœurs que dans le mien.

» C'est pourquoi j'ai fait quasi principalement mon saint édit d'Union, et pour abolir cette damnable hérésie, lequel, encore que le j'ai juré très-saintement et solennellement, je suis d'avis, pour le rendre plus stable, que nous en fassions une loi fondamentale du royaume, et qu'à ce prochain jour de mardi, en ce même lieu et en cette même notable assemblée de tous mes états, nous le jurions tous, à ce que jamais nul n'en prétende cause d'ignorance.

» Par mon saint édit d'Union, *toutes autres ligues que sous mon autorité ne se doivent souffrir.* Ni Dieu, ni le devoir ne le permettent; car toutes ligues, associations, pratiques, menées, intelligences, levée d'hommes et d'argent, tant dedans que dehors le royaume, sont actes de roi, et en toute monarchie bien ordonnée, c'est crime de lèse-majesté sans la permission du souverain.

« *Aucuns grands de mon royaume ont fait telles ligues et associations** : mais, témoignant ma bonté accoutumée, je veux bien mettre sous le

* Désignation du duc de Guise.

pied, pour ce regard, tout le passé; déclarant dès à-présent et pour l'avenir atteints et convaincus de crime de lèse-majesté ceux de mes sujets qui ne s'en départiraient pas, ou qui y tremperaient sans mon aveu ; c'est en quoi je m'assure que vous ferez reluire votre fidélité.

» Je veux me lier par serment solennel sur les saints Evangiles, d'observer toutes les choses que j'aurai arrêtées en ces états, comme lois sacrées, *sans me réserver à moi-même la licence de m'en départir à l'avenir*, pour quelque cause, prétexte ou occasion que ce soit.

» *Que s'il semble qu'en ce faisant, je me soumette trop volontairement aux lois dont je suis l'auteur, et qui me dispensent elles-mêmes de leur empire**, et que par ce moyen je rende la dignité royale aucunement plus bornée et limitée que mes prédécesseurs, *c'est en quoi la générosité d'un bon prince se connaît.* Ce me suffira de répondre ce que dit ce roi à qui on remontrait qu'il laisserait la royauté moindre à ses successeurs qu'il ne l'avait reçue de ses pères : Je la lairrai beaucoup plus durable et plus assurée.

» Pour finir mon discours, *après avoir usé de*

* C'est ici le langage de Charles-Quint et de Philippe II, qui veulent bien se soumettre aux lois pour donner de bons exemples, mais qui se déclarent supérieurs à toutes les lois.

l'autorité et du commandement je viendrai aux exhortations et aux prières, et vous conjurerai par toute la révérence que vous devez à Dieu, de vous unir et rallier à moi pour combattre les discordes et la corruption de cet Etat, par votre intégrité et votre diligence, bannissant toutes pensées contraires, et n'y apportant, à mon exemple, que le seul désir du salut universel.

» Si vous en usez autrement, vous serez comblés de malédictions, *vous imprimerez une tache d'infamie perpétuelle à votre mémoire** ; et moi je prendrai à témoin le ciel et la terre, qu'il n'aura point tenu à mon soin ni à ma diligence que les désordres de ce royaume n'aient été réformés, *mais que vous avez abandonné votre prince légitime en une si sainte et si louable action.*

» Et finalement vous ajournerai à comparaître au dernier jour devant le Juge des juges, là où les intentions et les passions se verront à découvert, *là où les masques des artifices et des dissimulations seront levés, pour recevoir la punition de votre désobéissance envers votre roi*, et de votre peu de générosité et loyauté envers son Etat.

» Jà, Dieu ne plaise que je le croie, mais plu-

* Il faut se rappeler, pour apprécier ce passage, que Henri III parlait à une majorité hostile.

tôt, que vous vous y gouvernerez comme je me le promets de vos prud'homie, affection et fidélité, et vous ferez œuvre agréable à Dieu et à votre roi, vous serez bénis de tout le monde, et acquerrez la réputation de *conservateurs de votre patrie*. »

Ce discours fut couvert d'applaudissemens de parade ; il en eût mérité de sincères : c'était un noble langage ; il fut stérile néanmoins. Le pauvre roi de France, qui le destinait à tous ses sujets et qui déjà l'avait transmis à son imprimeur pour en faire tirer des milliers d'exemplaires, n'eut pas même le pouvoir de le faire paraître tel qu'il l'avait prononcé. Le duc de Guise lui en fit retrancher ce qui le désignait trop clairement à la colère du pays.

Prononcée devant des députés véritables, une partie de la harangue de Henri eût rencontré une vive opposition, puisqu'elle était d'un absolutisme hors de cours ; jetée en forme de défi au chef de parti qui commandait à une majorité hostile, elle fut nécessairement un brandon de discorde.

La discorde éclata bientôt. Nous l'avons dit, la majorité était contraire au dernier des Valois. Comme la Ligue, elle ne demandait pas mieux que de lui arracher la couronne pour la poser sur un autre front. Sur cent quatre-vingt-onze

membres du tiers-état, cent cinquante portaient la double croix blanche. Parmi les *cent quatre-vingts députés de la noblesse*, il se trouvait quelques *royalistes* sincères et un *certain nombre de politiques;* mais le clergé était à-peu-près tout entier dévoué au duc de Guise, qui au moyen de la Ligue avait soigné les élections à tous les degrés.

On le sait, elles étaient alors à deux degrés. Elles se faisaient par sénéchaussée ou bailliage. Tous les bénéficiers ecclésiastiques, les possesseurs de fiefs, terres et seigneuries, les bourgeois des villes, bourgs et paroisses, se réunissaient en personne ou par mandataire au chef-lieu de leur juridiction, pour y choisir un certain nombre de délégués chargés de dresser le cahier des remontrances et d'élire au scrutin les députés qui devaient se rendre aux états.

Grâce à la majorité que des élections bien suivies avaient donnée au système de la Ligue, les deux adversaires, Henri III et le duc de Guise, virent bientôt, le premier, que des trois grandes questions qui étaient pendantes, aucune ne serait résolue en sa faveur; le second, que les états iraient aussi loin qu'il le voudrait; qu'à l'exclusion des Bourbons de la couronne, ils joindraient la déchéance des Valois, et que ce ne serait pas l'Espagne qui recueil-

lerait le bénéfice des votes, que ce serait lui-même.

Ces convictions établies de part et d'autre, Henri trancha par l'assasinat du duc de Guise la question qui lui était personnelle, celle de l'usurpation faite et à faire. Un an après, la Ligue trancha par un autre assassinat la question qui lui était personnelle aussi, celle du Valois, comme elle disait.

Celle de la succession, la seule qui restât encore à résoudre, était alors plus instante que jamais. Elle fut vidée dans le sens des deux systèmes.

Elle fut tranchée par la Ligue dans le sens de l'exclusion politique et de l'excommunication religieuse. Ne pouvant proclamer encore ni le duc de Joinville ni Isabelle d'Espagne, la Ligue choisit celui des princes de Bourbon qui offrait à la fois le mérite d'un dévouement absolu aux Guises et les chances d'une mort prochaine. C'était le cardinal de Bourbon, l'oncle de Henri IV, qu'elle proclama sous le nom de Charles X.

La même question fut tranchée aussi dans le sens de la légitimité naturelle et de la politique légale. Elle le fut de cette sorte par l'armée, les politiques et quelques villes du royaume qui s'éloignaient généralement des opinions du prince de Navarre, mais qui voyaient en lui

non-seulement le roi des braves, suivant l'expression d'un soldat, mais la vertu et le talent joints aux droits les plus légitimes, et même les seuls qui eussent ce caractère.

Deux rois, deux gouvernemens, deux systèmes se trouvèrent alors en présence. Ici Charles X et les Guises, avec la Ligue, une armée française, une armée espagnole, Paris, le parlement, l'université, le clergé et la majorité de la nation; là Henri IV et les Bourbons avec la Réforme, une petite armée française, une petite armée de Béarnais, un petit corps d'Anglais, les politiques et une minorité de la nation. D'un côté c'était le système de répression nettement dessiné, tel qu'il était appliqué depuis long-temps aux Pays-Bas, à la France depuis 1559; d'un autre côté c'étaient les doctrines sorties de la Renaissance. La lutte pouvait devenir très-grave, et telle qu'aucun pays d'Europe n'en eût vu de plus compliquée. Elle se termina cependant avec une grande rapidité, grâce au rapide changement qui s'opéra dans la pensée du Béarnais, et grâce au système d'une habile transaction qu'il substitua aux doctrines qu'il avait professées jusqu'à son avènement.

Henri IV, à la place de son oncle, faisait triompher les doctrines de répression, point de doute à cet égard, puisque même après lui Ri-

chelieu et Louis XIV ont pu faire triompher ce système. A la tête des doctrines de progrès de la Renaissance et de la Réforme, Henri IV pouvait lutter encore et se ménager une chute glorieuse. Mais le triomphe était impossible. Henri IV ne le tenta pas un instant. Il adopta un système de transaction et de conciliation, et marqua par ce choix toute la hauteur de son génie.

En effet, pour marcher avec la Ligue ou la Réforme, il ne fallait que se laisser aller, se constituer simple chef de parti, et, s'appuyant sur l'étranger, armer une partie de la nation contre l'autre. Cela n'était pas d'une bien haute politique. Il était, au contraire, besoin d'une grande supériorité, non pour comprendre que là n'était pas l'honneur du prince ni le salut du pays, et qu'il fallait plutôt délivrer la patrie de l'étranger que de la jeter à ses intrigues, mais pour savoir calmer la France au lieu de l'appeler aux camps, désarmer tous les partis au lieu d'en appuyer le plus périlleux, régénérer tous les corps de l'État au lieu d'en briser un seul, et imprimer aux esprits une direction nouvelle, au lieu de les exaspérer en donnant aux uns ou aux autres, sur des questions qui agitaient tout le monde depuis près de quatre-vingts ans, un triomphe qui devenait une insulte pour les vaincus.

Henri IV suivit ce système. Aidé des meilleurs capitaines, des plus sages ministres, d'écrivains dont le concours n'était pas à dédaigner, — car la satire *Ménippée* valait un corps d'armée — d'une foule de fonctionnaires qui l'idolâtraient, ce prince entra dans ses voies de conciliation et de transaction avec d'immenses moyens. Il y entra aussi avec une singulière prudence, l'épée au côté, mais désarmant toutes les passions, flattant tous les amours-propres, consultant toutes les classes de citoyens et tous les corps de l'État, parlant à tous, avec une éloquence dont seul il avait le secret, puisqu'il la puisait à la fois dans ses sentimens et dans sa raison.

Pour se constituer le maître dans le pays, pour en pouvoir dissoudre l'association la plus dangereuse, la Ligue, Henri IV en amnistia tous les repentans. Avec les étrangers ses alliés, les Anglais, il chassa les étrangers ses ennemis, les Espagnols. Pour gagner les grands corps de l'État et désarmer les préventions qui coloraient leur révolte ; pour donner même une satisfaction véritable aux doctrines religieuses qu'il avait si long-temps combattues et qu'il entendait séparer désormais des doctrines politiques avec lesquelles on avait su les confondre, il les embrassa lui-même. Pour n'avoir pas à violenter les consciences, déjà maître de Paris il laissa le temps

de la réflexion à ceux qui hésitaient à lui jurer fidélité. Pour établir l'égalité entre ceux qui lui reprochaient de quitter leurs doctrines, après s'être servis de leurs bras, sans vouloir leur assurer cette existence légale pour laquelle ils avaient combattu ensemble, et ceux qui, dans les rangs contraires, l'accusaient de n'être à eux que de parole, sans l'être de fait, il ajourna les mesures les plus légitimes que pouvait lui conseiller son cœur et sa justice; mais quand son absolution, venue de Rome après les plus habiles négociations, eut fourni la preuve de la sincérité de ses sentimens, le moment de donner l'édit de Nantes lui parut arrivé; et alors ni les hésitations de ses conseillers ni les remontrances de ses parlemens ne purent l'empêcher de faire, en faveur de la minorité, ce qu'il n'aurait pu lui refuser sans trahir et son passé et les lumières de l'époque.

Mais il eut hâte de détourner les esprits de ces questions brûlantes qui les troublaient depuis trop long-temps ; de ces questions qui avaient trop souvent compromis le pays et couvert le sol de la France du sang de ses enfans. Il les appela sur deux ordres de choses qui, loin de les diviser, ne pouvaient qu'établir entr'eux d'utiles rapprochemens.

D'abord il les dirigea vers ces intérêts ma-

tériels à la fois et moraux qui, sans troubler la tranquillité des états, occupent si vivement les affections des peuples, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les canaux, les colonies, les finances, les lettres, les arts.

Ensuite, il appela l'attention générale sur ces questions de politique extérieure et de dignité nationale, qui exaltent si utilement les sentimens de patriotisme, et que les rois ses prédecesseurs avaient, au traité de Cateau-Cambresis, sacrifiées si follement aux vues despotiques de Philippe II.

L'Espagne et la maison d'Autriche, qui s'appuyaient constamment, depuis qu'elles faisaient peser ensemble leur sceptre de fer et de plomb sur tout ce qui était sorti de la Renaissance, et qui avaient long-temps miné le sol de la France par ces coupables intrigues commencées sous Charles-Quint et continuées sous Philippe II, préoccupaient particulièrement les méditations politiques de Henri IV. Pour faire cesser ces longues hostilités qu'elles dirigeaient contre les Pays-Bas et l'Allemagne; pour mettre fin à ces funestes interventions pour cause de doctrines, dont il avait failli être la victime avant de monter sur le trône de France; pour établir, en un mot, dans la politique de l'Europe ce système de transaction et de conciliation qu'il avait si heureusement donné à son pays, Henri IV, avec une

inconséquence sublime, résolut lui-même d'intervenir en armes pour constituer l'Europe.

On a souvent pris en pitié cette chimère, disons mieux, ce système qu'on n'a jamais connu tout entier; mais, abstraction faite des illusions que pouvait nourrir un homme d'un tel génie et disposant de tels trésors, d'une telle armée, d'une telle célébrité, on doit comprendre qu'il y avait quelque chose à faire pour une pacification générale, quand une guerre de principes venait de se vider en France et une autre dans les Pays-Bas; quand des guerres de doctrines allaient éclater en Allemagne et en Angleterre.

Loin de prendre en mépris la dernière conception du plus grand de nos monarques, nous supposons qu'elle eût fait proclamer dans le moment le plus opportun l'indépendance des Pays-Bas, prévenu de la manière la plus heureuse la guerre de trente ans, et remplacé, par une politique de véritable civilisation, ce système de répression et de guerre civile que le traité de Câteau-Cambresis avait allumé en Europe.

Tel était sans doute, le vrai but de cette république européenne, qu'avait conçue Henri IV parce qu'il était impossible que son génie ne la conçût pas dans les circonstances données.

Le système de répression eut l'instinct de ses périls. Il vit que le premier des Bourbons était le

plus dangereux de ses ennemis, que plus il avait de génie et plus sa doctrine de conciliation répondait au temps, plus aussi il avait de chances, et, dans son désespoir, ce système le sacrifia comme il avait sacrifié le dernier des Valois.

Alors la répression triompha de nouveau, et Henri IV, le prince tel que l'avaient rêvé Erasme, Morus et L'Hôpital; le prince qui devait donner à l'idéal de Machiavel, à César Borgia et à Ferdinand d'Aragon, à Charles-Quint et à Philippe II, un éclatant démenti; le prince qui, en fermant la carrière du crime et de l'astuce, devait marquer dans les doctrines morales et politiques du monde une ère nouvelle; le prince qui, par ses gestes encore plus que par ses discours, avait établi de si belles théories d'administration et de gouvernement; le prince qui avait détrôné non-seulement l'anarchie et les partis, mais le despotisme et le poignard; le prince qui avait réhabilité la royauté et rendu à la couronne la splendeur de son panache blanc, ne fut plus désormais qu'une fâcheuse interruption du plan arrêté en 1559 entre Philippe II et Henri IV.

Ainsi l'entendent les conseillers de sa veuve, et aussitôt, sous Marie de Médicis, se rouvre la carrière des violences, des intrigues, des persécutions et des concessions, de tout ce qui avilit les gouvernemens et les nations.

Médicis rouvre d'abord la carrière des violences. Elle se fait reconnaître régente au Parlement sans permettre même la délibération. « Cette épée est encore dans le fourreau, dit son » messager, le duc d'Epernon, mais il faudra » qu'elle en sorte si on n'accorde *dans l'instant* » à la reine un titre qui lui est dû selon l'ordre » de la nature et de la justice. »

Elle rouvre en même temps la carrière des intrigues; elle renoue ces mauvaises alliances avec l'Espagne, qui avaient rempli de troubles le royaume, et, étrangère, elle livre les affaires du pays à un de ces étrangers qui s'étaient rendus si méprisables et si odieux par leur bassesse et leur avidité.

Elle rouvre ensuite la carrière des persécutions. Elle choisit le berceau même de son époux, cet héroïque pays de Béarn qui avait servi si fidèlement son illustre Henri, pour y proscrire une doctrine.

Elle rouvre enfin la carrière des concessions. Trois fois elle s'abaisse jusqu'à négocier avec des seigneurs de la Cour, qui osent faire la guerre à un pouvoir auquel ils n'ont à reprocher, pour toute erreur, que le dédain qu'il fait de leur capacité; deux fois elle répond par des manifestes aux manifestes de l'ambitieux Condé, qui ose agiter encore une fois ces malheureux protestans

que ses pères ont si souvent sacrifiées à leur égoïsme et dont sa famille a quitté depuis longtemps les doctrines.

Tout est faute et faiblesse dans le système de Médicis. Si elle assemble les états, ce n'est pas pour consulter la nation, c'est pour satisfaire la révolte, qui lui a dicté l'ordre de les réunir; ce n'est pas pour faire pénétrer dans le peuple quelque bonne maxime de gouvernement, c'est plutôt, on le dirait, pour sacrifier aux plus coupables extravagances les principes plus purs qui sont venus se poser, et pour donner à l'aristocratie de l'Eglise l'occasion d'humilier la royauté comme venait de le faire l'aristocratie de la cour.

En effet, à l'assemblée de Rouen, la dernière des réunions de nos états-généraux, Duperron, qui dans des temps meilleurs avait soutenu des opinions plus saines et qu'avait tant aimé le prince immolé par Ravaillac, osa combattre avec une révoltante chaleur le tiers-état, qui voulait qu'enfin les lois vinssent au secours des mœurs et fermassent la carrière du crime politique par la proscription d'infâmes doctrines. Duperron, qui aurait dû réclamer ces lois avec plus d'ardeur que tout autre, osa les repousser. Et l'ordre auquel il appartenait écouta sans colère l'étrange discours d'un cardinal de l'Eglise. Disons-le, simple question de morale, la théorie du régicide

n'eût rencontré à Rouen que des accens de réprobation, mais, confondue avec la question de suprématie spirituelle, elle avait depuis quelque temps des partisans nombreux, et elle en trouva même après le crime de Ravaillac. C'est sous le point de vue de l'autorité spirituelle que parla Duperron; mais, quelque point de vue qu'on pût choisir pour faire l'apologie d'une doctrine si périlleuse, plus on déployait de talens, plus on était coupable. L'orateur du clergé sortit entièrement des convenances. Non-seulement il revendiqua au Saint-Siége cet odieux pouvoir de *déposer les rois*, auquel on rattachait la théorie du régicide; il déclara ce pouvoir *plein*, *plénissime*, *direct au spirituel*, *indirect au temporel*.

Il fallut le ministère, j'allais dire le règne d'un cardinal plus politique, le règne de Richelieu, pour qu'en France une doctrine si étrange fût extirpée jusque dans ses racines dernières. Mais l'assassinat devait disposer encore une fois des rênes de l'État. En effet, quand le fils de Henri IV et son favori qu'on surnommait le *roi* s'emparèrent d'un pouvoir avili et deux fois disputé par une féodalité frondeuse, ils s'oublièrent eux-mêmes jusqu'à rouvrir cette carrière de l'assassinat dont deux rois avaient été victimes; ils tranchèrent les questions de gouvernement comme avaient fait Henri III et la Ligue, comme aurait

voulu faire, à l'égard de Guillaume d'Orange, le plus absolu et le plus inflexible des despotes modernes, le sombre Philippe II.

Après la mort de Henri IV tout vint, pendant douze ans, donner le démenti à son système. Lorsqu'un homme d'état véritable, Richelieu, prit les rênes du pouvoir et mit fin à toutes ces erreurs renouvelées du règne de Catherine, ce fut encore pour suivre une autre politique que celle du grand roi.

Richelieu, qui régna pendant vingt ans sous le nom de son maître, eut quelques belles et fortes doctrines. Dans sa politique extérieure il mit quelque chose de la dernière pensée du Béarnais, de la tendance constante de François I[er]; et son regard de souverain embrassa l'Europe en même temps que la France, l'avenir en même temps que le présent; mais ce ne fut pas la pure doctrine de l'époque, et ce ne fut pas la haute moralité du premier Bourbon qui animèrent ses conceptions, ce fut le machiavélisme de Florence, au service de l'absolutisme de Castille, qui les domina. Richelieu n'effaça point, à la vérité, les traces imprimées dans le royaume par Henri IV, mais il n'y marcha point. Les lumières de la Renaissance ne furent pas étrangères au goût du ministre qui fonda l'Académie française en dépit du Parlement, mais s'il

connut Erasme, Morus et L'Hôpital, il fit comme avaient fait Charles-Quint, Philippe II et Catherine de Médicis : il laissa là les Utopistes pour se guider d'après le célèbre secrétaire de Florence.

Le système de Richelieu se réduit à ces deux points, grands, simples, admirablement liés, 1° *rendre la royauté absolue dans le pays;* 2° *rendre la France prépondérante dans l'Europe.*

A l'absolutisme de la royauté s'opposaient trois choses, la république protestante, le république féodale et la république parlementaire.

Si ces expressions étonnent, qu'on apprenne comment, dans son Testament politique, ouvrage remarquable, quoi qu'on en ait pu dire, Richelieu expose lui-même la situation où se trouvait le pays :

« Lorsque votre Majesté se résolut de me » donner à même temps l'entrée de ses conseils » et grand, part en sa confiance pour la direc- » tion des affaires, je puis dire avec vérité, » que les huguenots partageaient l'Etat avec elle, » que les grands se conduisaient comme s'ils » n'eussent pas été ses sujets, et les plus puis- » sans gouverneurs des provinces comme s'ils » eussent été souverains en leurs charges.

» Le mauvais exemple des uns et des autres » était si préjudiciable à ce royaume, que les

» compagnies les plus réglées se sentaient de leur
» déréglement*. »

Effacer des institutions et des doctrines et faire disparaître du cours des affaires ces trois républiques l'une après l'autre, telle devait-être la première tâche du ministre. Il l'accomplit d'abord.

L'édit de Nantes, au lieu de soumettre la Réforme à la loi commune, ou de lui accorder cette loi, l'avait constituée en république, lui avait concédé des places fortes, des garnisons, et par conséquent le droit de lever des impôts pour solder ses troupes et ses généraux**. Sauf le droit de battre monnaie à leur effigie et de faire des lois de leur façon, les Rohan et les Soubise formaient à la tête de la Réforme un état, qui négociait des traités avec l'Angleterre et même avec l'Espagne, l'ancienne alliée de la Ligue. On en voit la preuve dans le Testament de Richelieu : « Vous ruinâtes absolument ce parti, dit-il, lorsque LE ROI D'ESPAGNE TACHAIT DE LE RELEVER ET DE L'AFFERMIR PLUS QUE JAMAIS. Il venait fraîchement de faire un traité avec le duc de Rohan, pour former en cet état un corps d'états de rebelles à Dieu et à votre Majesté tout ensemble,

* C'est une allusion aux parlemens. *Voyez* l'édition d'Amsterdam, p. 5.

** *Voyez* cet édit dans Benoît, histoire de la *Révocation de l'Édit de Nantes*. T. I. Pièces.

moyennant un million qu'il lui devait donner tous les ans et dont par ce moyen il rendait les Indes *tributaires* à l'enfer*. »

Disons en passant que l'Espagne accusant Richelieu de transiger avec l'hérésie et s'alliant avec les huguenots, et la France accusant l'Espagne de traiter avec les protestans de France et traitant avec les protestans d'Allemagne, n'offrent rien de nouveau; mais que ces faits et ces récriminations montrent une fois de plus quel cas la politique fait de la religion, quand ses doctrines sont mauvaises. Richelieu s'excuse de ses ligues allemandes. « Le roi votre père, dit-il à Louis XIII, n'entra jamais en traité avec les Hollandais qu'après que le roi d'Espagne eut formé une ligue en ce royaume pour usurper la couronne**. » Cela était vrai par hasard, mais cette apologie était bien absurde; Henri IV, les choses étant de son choix, n'eût pas plus hésité à s'allier avec les Hollandais que François Ier, au début des nouvelles doctrines, n'avait répugné à s'unir avec les Turcs et les Allemands. Quand Richelieu, qui ne sut pas faire ce qu'eût fait Henri IV, eut résolu de combattre en France un ordre d'idées qu'il ne devait pas tarder à soutenir en Allemagne, il fit à l'égard de la Réforme tout ce qu'en exigeait son

* Testament politique, p. 16. — ** Ibidem p. 17.

système, il lui ôta ses places fortes, la dépouilla de tout ce qui constituait sa puissance et la fit inviter par l'ancien clergé à rentrer dans l'Eglise. Il lui donna ensuite un Edit de Grâce, quand il vit qu'elle ne voulait pas se convertir (1629).

Après la Réforme rien n'embarrassait plus la royauté que la résurrection des turbulences féodales. Les traités de Sainte-Ménehould et de Ponts-de-Cé avaient reconstitué les premières familles du pays en une sorte de république féodale. On avait négocié avec elles, on leur avait reconnu sinon le droit de rebellion, du moins celui de remontrance. Médicis, qui d'abord avait combattu le désordre, et le frère de Louis XIII qui le favorisa toujours par sa faiblesse, trouvaient leur compte à cette anomalie; mais Richelieu devait l'anéantir, et Richelieu, pour la faire disparaître, ne devait reculer devant aucune difficulté. Il ne recula devant aucun moyen. Coup sur coup la mère du roi fut expulsée du pays, le duc d'Orléans, forcé de s'enfuir, le duc de Lorraine, chassé de ses états. Montmorency, Marillac et une foule de personnages marquans, subirent le dernier supplice pour des fautes, des intrigues, des complots. Les Guises avaient jadis fait trembler le sol du pays; un descendant de ces factieux qui avaient osé s'installer au Louvre en dépit des Valois, invité par Richelieu à s'y présenter, se crut à

peine en sûreté quand il eut passé les Alpes.

On pouvait punir plus doucement, et moins qu'à tout autre il convenait à Richelieu d'exiler Marie de Médicis, auteur de sa fortune; mais, pouvoir suprême, il devait détruire enfin cette république féodale, qui depuis tant de siècles opprimait la royauté et la nation, et qui sans cesse renaissait de ses cendres depuis le règne si vigoureux de Louis XI.

La république parlementaire n'était pas plus tolérable que les deux autres. Le Parlement, on le sait, dans mille occasions, a bien mérité du pays. S'il a souvent combattu le progrès et rejeté les plus sages doctrines; s'il a eu son procès de Galilée, en jugeant plus d'un philosophe; s'il a paralysé la politique de L'Hôpital, et s'est opposé à l'institution de l'Académie; s'il a fallu le génie de Boileau pour l'éclairer sur celui d'Aristote, dont il s'était fait une risible idole, il a plus souvent lutté avec gloire et protesté avec énergie contre toute sortes d'abus, d'usurpations et de violences. Mais, premier corps de haute justice, il nourrissait lui-même dans son sein des habitudes d'usurpation et prétendait abusivement à contrôler en même temps la législation du pays et la politique du pouvoir. Par cette attitude qui l'élevait à la fois au-dessus des lois et au-dessus des rois, le Parlement formait à côté du magistrat suprême

un magistrat également suprême, et cette république parlementaire ne devait pas subsister plus long-temps que les deux autres. L'an 1640 Richelieu mit le parlement de Rouen en interdiction pendant une année, pour n'avoir pas fait son devoir dans un mouvement populaire. L'an 1641 il mit le parlement de Paris à sa place véritable en lui portant défense, 1° de prendre désormais connaissance des affaires d'état, à moins de commandement contraire et d'un pouvoir spécial donné par lettres-patentes; 2° ordre d'enregistrer sans aucune délibération les édits concernant le gouvernement de l'Etat; 3° ordre de vérifier les édits de finances tels qu'ils seraient envoyés, lorsqu'après avoir entendu les remontrances, le roi jugerait à propos d'en ordonner l'enregistrement.

Ces ordres marquent la fin de la carrière politique du Parlement. La fin des états-généraux avait précédé de quelques années celle du parlement politique.

Le système intérieur de Richelieu était achevé, et désormais ces doctrines de répression, d'abord imprudemment adoptées par Henri II, puis capricieusement suivies par Catherine de Médicis, bientôt glorieusement interrompues par Henri IV, et reprises enfin avec vigueur par Richelieu, semblaient avoir triomphé en France comme el-

les avaient triomphé en Espagne et en Italie, sans faire éclater dans le royaume aucun de ces cataclysmes politiques que leur application devait amener partout où elles rencontraient une opposition sérieuse.

Des doctrines politiques de la Renaissance et du progrès moral de la Réforme rien ne semblait avoir pris racine dans le pays, et l'élément démocratique, ailleurs si progressif et si exigeant, paraissait avoir renoncé en France à toutes ses prétentions. On eût dit qu'il n'avait tant combattu dans les rangs de la Ligue que pour mettre le clergé et la noblesse à son propre niveau, c'est-à-dire en dehors du gouvernement et aux pieds de la royauté, où il gisait lui-même depuis les siècles de la conquête.

Telles sont les apparences. La réalité est toute autre.

D'abord le système que fit triompher Richelieu n'était pas celui de la Répression pure, appliqué également en morale comme en politique. Nous l'avons dit, après avoir désarmé la Réforme, il en toléra les doctrines morales. Quant aux doctrines de la Renaissance elle-même, non-seulement il les toléra, mais il les protégea, mais il les encouragea de toute sa puissance*, de son exemple;

* Comparez Testament politique, sect. X. Dans ce chapitre on trouve une foule d'idées applicables à l'état actuel de nos études.

ses œuvres, son style latin et la création de l'Académie Française le prouvent de reste*.

Ensuite, non-seulement le progrès moral et intellectuel de la Renaissance et de la Réforme ne s'effaça point en France, mais il s'y joignit un progrès politique, qui prit racine jusque dans le cœur de la nation, et qui se révèle jusque dans ce culte qu'elle a toujours professé pour celui de ses rois qu'on doit considérer comme la plus pure incarnation de la politique moderne.

Si la France subit le système de Richelieu, c'est que, à défaut de celui de Henri IV, ce système était le seul qui pût lui tenir lieu d'institutions, le seul qui pût la délivrer de tous ses désordres. Si elle le subit avec une sorte d'orgueil, c'est qu'il était la condition première de la grandeur du pays, de cette prépondérance en Europe, de cette hégémonie à laquelle le ministre attachait sa gloire et qu'il assura si complètement à sa patrie. *Sic ostendi orbi*, dit Richelieu, *præterire ætatem Hispaniæ et redire sæculum Galliæ*. Et cela était vrai.

* Il se trouve aux manuscrits de la bibliothèque du Roi (Collec. Brecquigny, 101) une espèce de Résumé de la politique de Richelieu, écrit en latin, qu'on a lieu de croire de lui, et qui est à la fois, comme ouvrage de style et de doctrine, un des monumens les plus curieux. Le style de Richelieu et son goût pour les lettres sont d'ailleurs connus par d'autres documens.

Enfin, si le système de répression modifié par Richelieu triompha en France, sans faire éclater de révolution, c'est qu'il avait épuisé les passions du pays par une guerre civile de plus de trente ans.

Que l'on ne s'impatiente pas de ne pas voir sortir une révolution d'un système qui ne fut ni celui de Philippe II ni celui de Charles Ier. L'absolutisme sera adopté en France sous un autre règne, lorsqu'un compatriote de Catherine de Médicis aura pris auprès de Louis XIV la place que tenait Richelieu auprès du fils de Henri IV. Alors sera rejetée définitivement la doctrine de transaction de l'habile Béarnais, mais alors aussi commencera, entre les doctrines anciennes et les doctrines nouvelles, ce duel qui finira par deux révolutions.

Après avoir suivi dans le chapitre précédent le système de répression de Charles-Quint et de Philippe II, nous avons jeté un regard sur leurs doctrines de parade, sur les *Instructions* rédigées par l'un et l'autre vers la fin de leurs règnes. Nous pouvons faire la même chose à l'égard de Richelieu. Ce ministre souverain a composé aussi, à l'usage de ceux qui devaient lui succéder, des doctrines de gouvernement; on les trouve dans son *Testament politique* que déjà j'ai cité, et que je déclare un livre de parade semblable aux In-

structions de Charles-Quint et à celles de Philippe II, avec lesquelles il offre d'ailleurs pour les doctrines des analogies frappantes. Cependant si Richelieu mit dans son travail encore moins de sincérité générale que ses illustres devanciers, il y mit un peu plus de franchise personnelle.

En effet, les deux princes de Castille osèrent à peine ébaucher leur panégyrique ; Richelieu, au contraire, consacre au sien toute la première partie de son ouvrage, et il s'y décerne une apothéose si complète que la postérité n'a rien à y joindre. Seulement, habile ministre, il sait, par l'étude qu'il a faite de Charles-Quint et de Philippe II, qu'il convient d'attribuer aux princes tout ce que font leurs conseillers, et dans les éloges qu'il se donne, en parlant à son maître, c'est toujours le nom de Louis XIII qu'il substitue au sien.

Dans la seconde partie de son Testament politique Richelieu expose les vues les plus pures et les plus élevées sur le gouvernement de l'Etat, les moy ens d'assurer la gloire du prince et la prospérité du royaume.Il consacre des chapitres excellens au clergé, à la noblesse, au peuple, à l'administration, au gouvernement des provinces, aux finances, aux ministres, au prince.

Mais si l'on trouve dans les conseils élevés que partout il prodigue, des théories utiles à con-

sulter en tous temps, on n'y trouve guère les pratiques suivies par le ministre lui-même qui donne de si belles leçons à ses successeurs.

C'est là ce qui ôte tout intérêt spécial à cette composition de parade. Quand Charles-Quint et Philippe II, parlant à leurs successeurs en face de la Trinité, leur prodiguent de si saints conseils, il leur arrive quelquefois de s'oublier, de laisser voir qu'ils préfèrent les doctrines de Machiavel à celles d'Erasme. Richelieu, qui a si bien profité des exemples de ces princes et qui a si bien possédé la politique de Florence qu'il a su jouer une Médicis, est plus habile que l'un et l'autre, il ne dit jamais que ce qu'il veut. C'est à peine s'il lui échappe quelque naïveté telle que celle-ci, *il faut négocier sans cesse*, *soit ouvertement*, *soit secrettement;* et le célèbre *Testament* est conçu dans un système de purisme si absolu que s'il était l'œuvre de quelque faussaire, le grand ministre, du fond de sa tombe, aurait raison de le remercier d'un déguisement si complet. En effet, qui reconnaîtrait Richelieu dans un livre dont la conclusion est, que tous les conseils qu'il y donne seront inutiles, SI LE PRINCE EST PARESSEUX A ÉTABLIR LE RÈGNE DE DIEU, CELUI DE LA RAISON ET CELUI DE LA JUSTICE TOUT ENSEMBLE * ?

* Page 358, édition d'Amsterdam.

Le pressentiment des différences qu'on ne manquera pas de remarquer entre les conseils et les pratiques du ministre, va jusqu'à tourmenter l'auteur ; il va jusqu'à lui arracher ces paroles : « Cet article (sur les audiences, au chapitre qui traite de l'application d'un conseiller de la couronne) fera voir à la postérité un témoignage de mon INGENUITÉ, puisqu'il prescrit ce qu'il ne m'a pas été possible d'observer de tout point. »

Richelieu, signalant son ingénuité, est curieux à entendre. Il est réellement ingénu, il est naïf et jusqu'à l'excès, mais c'est une seule fois, c'est lorsqu'il rappelle ce mot de Philipe II à son confesseur : *Ce ne sont pas les péchés de Philippe, ce sont ceux du roi qui m'inquiètent.*

S'appliquant ce mot Richelieu est sublime.

FIN DU TOME PREMIER.



HISTOIRE

DES

Doctrines morales et politiques

DES TROIS DERNIERS SIÈCLES,

PAR

M. J. MATTER,

Inspecteur général des Études, Correspondant de l'Institut, etc.

TOME PREMIER.

PARIS,
AB. CHERBULIEZ ET Cie, LIBRAIRES,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, N° 68;
JOUBERT, LIBRAIRE, RUE DES GRÈS-SORBONNE, N° 14;
GENÈVE,
AB. CHERBULIEZ ET Cie.

1836

